David Lindsay Keir

Paris. April 1925

LES PROTESTANTS D'AUTREFOIS

LES PROTESTANTS D'AUTREFOIS

LES PROTESTANTS
D'AUTREFOIS

VIE ET INSTITUTIONS MILITAIRES

PAR

HENRY LEHR

PASTEUR A CHARTRES

LES ARMÉES HUGUENOTES
SOUS L'ÉDIT DE NANTES
APRÈS LA RÉVOCATION

PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER
(Société anonyme)
33, RUE DE SEINE, 33

1901

PRÉFACE

Lorsque M. Paul de Félice, se proposant de faire revivre les *Protestants d'Autrefois*, me chargeait d'étudier les militaires, il me donnait, en même temps qu'une grande marque de confiance, une tâche qui n'était point facile : d'abord, parce qu'il n'est pas aisé de rivaliser d'érudition avec lui; ensuite, parce que je n'avais aucun devancier pour me guider. Ayant à parler des soldats, c'est avec l'ardeur d'un soldat que je suis parti en guerre, tantôt, en certaines régions de l'histoire, écrasé de documents, presque noyé par le confluent de tant de sources, et suivant avec peine le fil du courant; tantôt, au contraire, obligé de faire parler presque de force des morts qui en savaient long, mais qui ne voulaient rien dire qu'à demi-voix ou à demi-mot.

Je n'ose me flatter d'avoir toujours surmonté

tant d'obstacles contraires, d'avoir toujours su trouver la bonne route, de n'avoir, malgré tous mes soins, jamais laissé échapper ni une erreur, ni une incohérence. Mais si le désir de me compléter ou de me réfuter pouvait inspirer à qui que ce soit la passion d'un sujet qui m'a conquis; si d'autres venaient fouiller ce recoin ignoré de notre histoire, venaient rendre à leur tour à ces très bons Français qu'étaient les Huguenots l'hommage qui leur est dû, et que l'ignorance autant que la haine leur refuse si souvent, je me sentirais récompensé de mes efforts, quand bien même mon œuvre, dépassée, lacérée, tomberait dans l'oubli.

Mais, dans la mesure où j'ai pu justifier la confiance dont m'honore M. P. de Félice, je ne saurais oublier cependant la part qui en revient à mes collaborateurs bénévoles, et, tout d'abord, à M. P. de Félice lui-même, si empressé à me communiquer tout ce qui, dans ses propres recherches, était de nature à m'intéresser; toujours prêt à m'ouvrir les trésors de sa bibliothèque; je ne saurais oublier davantage M. Denisard, de Chartres,

dont les collections d'armes m'ont appris tant de détails; MM. Brun et Martinien, des Archives de la Guerre, dont l'inépuisable complaisance a tant contribué à faciliter et à abréger mes recherches. Qu'ils reçoivent ici l'expression de ma reconnaissance, ainsi que tous les amis qui, de propos délibéré ou à leur insu, m'ont apporté leur part de conseils ou d'encouragements.

Si mon travail devait passer inaperçu, certes ce n'est pas à eux que j'attribuerais un tel échec, pas plus, d'ailleurs, qu'à je ne sais quelle indifférence d'un public ingrat. Et quant à ceux qui me feront l'honneur de me lire, je n'aurai qu'un regret, c'est de ne pouvoir leur dire de vive voix à quel point cette attention m'est agréable, et qu'un désir, c'est qu'ils prennent à lire mon livre, autant de plaisir que j'en ai eu à le faire.

Chartres, le 14 Janvier 1901.

HENRY LEHR.

BIBLIOGRAPHIE

Une bibliographie complète du sujet nous entraînerait trop loin. Nous nous bornerons à indiquer ici les sources principales. L'ordre suivi, pour les ouvrages, est autant que possible celui des matières traitées dans ce livre.

Archives historiques du ministère de la guerre.

Registre des Echevins de Chartres.

Registres des paroisses et de l'Hôtel-Dieu de Chartres.

Archives municipales de Châteaudun.

Archives municipales d'Eure-et-Loir.

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, 1852-1900.

HAAG, *La France protestante*, 2e édition.

TORTOREL et PERRISSIN, *Scènes historiques du XVIe siècle.*

Mémoires de Jacques Gaches, éditées par Ch. Pradel, in-8°, Paris, 1879.

MONTLUC, *Commentaires, suivis des mémoires de Vieilleville*, Herluison, Orléans, 1854.

HOTMAN, *Vie de Messire G. de Coligny, seigneur de Chastillon, amiral de France.* Leyde, 1643.

Simon GOULARD, *Mémoires de la Ligue*, 6 vol. in-4°, Arkstée et Mercus, Amsterdam, 1758.

LA NOUE, *Discours politiques et militaires*, Daniel Belon, 1595.

BIBLIOGRAPHIE

Une bibliographie complète du sujet nous entraînerait trop loin. Nous nous bornerons à indiquer ici les sources principales. L'ordre suivi, pour les ouvrages, est autant que possible celui des matières traitées dans ce livre.

Archives historiques du ministère de la guerre.

Registre des Echevins de Chartres.

Registres des paroisses et de l'Hôtel-Dieu de Chartres.

Archives municipales de Châteaudun.

Archives municipales d'Eure-et-Loir.

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, 1852-1900.

HAAG, *La France protestante*, 2e édition.

TORTOREL et PERRISSIN, *Scènes historiques du XVIe siècle.*

Mémoires de Jacques Gaches, éditées par Ch. Pradel, in-8°, Paris, 1879.

MONTLUC, *Commentaires, suivis des mémoires de Vieilleville*, Herluison, Orléans, 1854.

HOTMAN, *Vie de Messire G. de Coligny, seigneur de Chastillon, amiral de France.* Leyde, 1643.

Simon GOULARD, *Mémoires de la Ligue*, 6 vol. in-4°, Arkstée et Mercus, Amsterdam, 1758.

LA NOUE, *Discours politiques et militaires*, Daniel Belon, 1595.

Elie BENOIST, *Histoire de l'Edit de Nantes*, 5 vol. in-4°, Delft, 1693.

Baron KERVYN DE LETTENHOVE, *les Huguenots et les Gueux*, 6 vol. in-8°, Bruges, 1883-1886.

G. CHAPPUYS, *Histoire de nostre temps*, Paris, 1600.

DUPLESSIS-MORNAY, *Mémoires et correspondance*, 12 vol. in-8°, Treuttel et Wurtz, 1824.

AVRIL, *Avantages d'une bonne discipline*, etc., in-8°, Châteauroux, 1824.

AGRIPPA D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, 3 vol. in-f°, Amsterdam, 1626.

ARRIPPA D'AUBIGNÉ, *Œuvres complètes*, édition Lemerre.

Mémoires de Condé, 6 vol. in-8°, Londres, 1740.

MONTAIGNE, *Journal de voyage en Italie*.

Comte J. DELABORDE, *Gaspard de Coligny*, 3 vol. in-8°, Paris, 1881.

Paul DE FÉLICE, *Les Protestants d'autrefois*, 1re, 2e et 3e série.

Mémoires de La Bourdaisière, *Carnet de la Sabretache*, 1894.

Mémoires du duc de Rohan, Elzevier, 1661.

Général HARDY DE PÉRINI, *Batailles françaises*, t. III, Flammarion.

Antoine COURT, *Histoire des troubles des Cévennes*, 3 vol. in-12, 1760.

Histoire des Camisards, Londres, 1744.

Une famille de nouveaux convertis, 1898.

Mémoires du comte Gaspard de Chavagnac, Flammarion.

DEVILLE, *De la charge des gouverneurs des places*, Paris, 1666.

Société archéologique d'Eure-et-Loir, Procès-verbaux des séances de décembre 1899 et de juin 1900.

BERGIER, lieutenant au régiment de Sturler, *Journal inédit,* appartenant à M. P. de Félice.

Colonel STUPPA, *La religion des Hollandois*. Cologne, 1673.

JEAN BRUN, *La véritable religion des Hollandois*, Amsterdam, 1675.

DANIEL (le P.), *Histoire de la milice françoise*, 2 vol. in-4°, 1721.

MARÉCHAL DE SAXE, *les Rêveries*, 1 vol. in-f°, La Haye, 1756.

GUYOT, *le Refuge à Groningue.*

C. RABAUD, *Vie de Ligonier*, *Revue chrétienne* de septembre 1893.

ERMAN et RECLAM, *Mémoires pour servir à l'Histoire des Réfugiés dans les Etats du Roi*, 8 vol. in-8°, Berlin, Jean Jasperd, 1795.

Capitaine DE LA BARRE DUPARCQ, *Histoire militaire de la Prusse avant 1756*, Paris, 1856.

Commandant E. MANCEAU, *Armées étrangères, Essai de psychologie militaire*, Paris, 1900.

Notice sur la famille Vivier de La Rochelle, *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1er mars 1898.

Description de la province d'Alsace, par l'intendant de La Grange, ms.

H. LEHR, *Les soldats huguenots dans les armées de Louis XV*, *Revue chrétienne* de juin 1897.

Code militaire, 8 vol in-12, édition de 1760.

CHENEVIÈRES, *Détails militaires*, 4 vol. in-12, 1750.

BOMBELLES, *Mémoires sur le service journalier de l'infanterie*, 2 vol. in-12,1719.

Lieutenant-général DE QUINCY, *L'Art de la guerre*, 2 vol. in-12, 1740.

SERVAN, *Le Soldat-citoyen*, 1770.

Ordonnances de 1776.

Etat militaire de 1781.

Encyclopédie méthodique, éd. in-4°; *Art militaire.* Panckoucke, 1787-1789.

Prières pour les soldats et pionniers de l'Eglise Réformée, La Rochelle, 1568. Rééditées par M. le professeur Vielles.

CHAPITRE PREMIER

LES INSTITUTIONS MILITAIRES

Organisation générale. — Eléments constitutifs. — Recrutement, costume, armement. — Organisation particulière. — Les contingents étrangers.

La guerre, antique tradition des âges barbares, est le déchaînement de toutes les passions assoupies dans le cœur humain. Il en résulte que le guerrier est un être peu dissimulé, d'une psychologie franche, rudimentaire, une incarnation particulièrement vivante des caractères de sa race, et de ceux aussi qu'il tient de son éducation et de sa religion. Le soldat français, c'est le Français dans ce qu'il a de plus authentique ; le soldat huguenot, c'est une variété particulière du soldat français ; à part le pli professionnel, l'un et l'autre ont entre eux des rapports et des dissemblances bien marqués.

Mais pourquoi cette différence dès le début des

guerres de religion, lorsque l'éducation huguenote n'avait pas encore eu le temps de façonner la première génération d'enfants protestants? C'est que les Huguenots ont eu des institutions militaires très spéciales, qui ont produit un peuple de soldats d'une autre trempe que ceux des armées royales de l'époque.

Bien que ces institutions se soient formées avec une singulière rapidité, elles n'ont cependant pas été improvisées. Lorsque les Huguenots, menacés de toutes parts, en dépit des plus solennelles promesses, sont contraints de pourvoir à leur sécurité, ils ne suivent d'abord que leur initiative individuelle; tout au plus les habitants d'un même lieu s'entendent-ils(1) pour ébaucher quelque semblant d'organisation. On prend spontanément les armes, on se groupe sans aucun plan d'ensemble, et, par conséquent, sans aucune arrière-pensée d'insurrection. Les villes (Castres, par exemple) se mettent à fondre des canons. Mais il n'y a pas d'armée protestante.

Cette situation ne pouvait cependant se prolonger; dès 1562, on se trouve en présence d'une organisation générale et permanente, qui offre un intérêt singulier. Les Eglises réformées de France étaient alors constituées; partout fonctionnaient régulièrement les rouages des admirables institu-

(1) *Mémoires de J. Gaches*, p. 25 à 42.

tions que Calvin avait créées et qui sont aujourd'hui encore un modèle. Sage décentralisation : l'Eglise locale était à la base de l'édifice. Haute surveillance et rigoureuse cohésion : trois groupements successifs unissaient en colloques les églises voisines, en synodes les colloques de chaque province, en synode national toutes les provinces ; et le peuple huguenot, élisant lui-même ses mandataires, formait ainsi, en plein XVI[e] siècle, une république démocratique.

Or, on constitua la milice comme était constituée l'Eglise. Chaque église locale fut appelée à fournir une « enseigne », ou compagnie d'infanterie, si bien que Montluc, dérouté dans toutes ses notions, put s'écrier : « Quel diable d'églises sont cecy, qui font les capitaines ! » (1). Bien entendu, on ne sacrifia pas à un goût déplacé pour la symétrie ; alors que les consistoires des campagnes se réunissaient à plusieurs pour former une enseigne, les villes en donnaient, l'une trois, comme Castres, l'autre huit ou douze, comme La Rochelle à deux époques différentes (2) ; telle autre dix, comme Paris.

Les compagnies d'un même colloque étaient groupées en un régiment régional, unité pure-

(1) *Commentaires de Montluc*, Ed. Herluison, p. 228.

(2) Non compris dans le premier de ces chiffres, quelques formations spéciales. Cf. *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme*, II, 190.

ment administrative et quelque peu fictive, car elle n'était en réalité qu'un commandement territorial. Tous les colloques d'une même province contribuaient à former un corps d'armée, qui avait à sa tête un état-major permanent. Enfin, tous les corps d'armée étaient réunis sous une autorité centrale. En prolongeant un peu les lignes, on trouve dans ces institutions, fort remarquables pour l'époque, tous les éléments des institutions militaires actuelles.

Mais ce système si remarquable pouvait-il produire, tel quel, les résultats qu'on en attendait? Répondait-il d'une manière pratique à tous les besoins? Etait-il capable d'assurer à la fois la défense du territoire et le recrutement des armées d'opération? Ceci est une autre question à laquelle répondront les développements qui vont suivre. On a pu remarquer d'abord que cette formation territoriale de l'armée excluait la cavalerie, si nombreuse alors, l'artillerie, dont on ne savait ni se servir ni se passer, enfin et surtout, ces contingents d'auxiliaires étrangers qui ont figuré invariablement dans toutes les armées du XVI[e] siècle, qui semblaient un élément indispensable, justifiant les sacrifices les plus démesurés; ensuite, pour que l'infanterie des Consistoires pût conserver sa place dans l'organisation d'ensemble, il aurait fallu réaliser, entre les compagnies, une unité d'armement et de valeur parfaitement chimérique.

La « grande armée » huguenote, celle du généralissime, celle qui faisait la grande guerre (autant du moins qu'elle existait alors), comptait habituellement de 20 à 25.000 combattants (1). Elle manquait souvent de cavalerie. Celle-ci, recrutée au hasard, mal montée, mal équipée, pourvue des armes les plus diverses, sans cohésion, divisée seulement en « cornettes » d'une centaine de chevaux qui n'étaient pas groupées en régiments, ne pouvait toujours être à la hauteur de sa tâche. Sans l'appoint des reîtres, que pouvait-on attendre de ces escadrons de chevaux légers, de pistoliers, d'argoulets ? Les gens d'armes bardés de fer étaient plutôt rares, et c'est eux qui formaient encore, à cette époque, le fond de la cavalerie. Cependant, à la bataille de Dreux, l'armée huguenote avait une belle et nombreuse cavalerie, alors que le duc de Guise en était privé, et c'est grâce à cette circonstance, que la victoire fut si chèrement achetée et que les vaincus purent se retirer en bon ordre, sans être poursuivis.

L'artillerie manquait aussi : une Eglise qui se défend ne saurait avoir des arsenaux, ni des fonderies de canons. Les villes qui bâtissaient à leurs frais leurs murailles, les armaient également à

(1) Coligny estimait à 200.000 le nombre total d'hommes que les Huguenots pouvaient mettre sur pied. Hotman, *Vie de Messire G. de Coligny, seigneur de Chastillon, admiral de France*. Leyde, 1643 ; p. 31. (Exemplaire de M. P. de Felice).

leurs frais, et ne se souciaient guère de prêter leur artillerie. D'ailleurs, elle n'était pas toujours bien maniable : entre l'artillerie de campagne et celle de position (ou de « batterie »), il y avait surtout une différence de mot. Les pièces d'artillerie étaient très diverses de forme, de longueur, de calibre, de décoration, mais fauconneaux, bâtardes, couleuvrines, canons ou bombardes avaient les mêmes affûts de charpente, monuments d'une solidité éprouvée, d'une assiette inébranlable et d'un poids fantastique. On traînait à la suite des armées les plus grosses bombardes, comme cette « huguenote » que les Chartrains trouvèrent, enlisée, après la bataille de Dreux, et dont ils se servirent plus tard contre ses anciens maîtres; comme, encore, les cinq pièces que les Huguenots prirent à Niort, en 1588, et qui avaient un calibre de 18 centimètres (1). Quand on n'avait pas à sa disposition d'artillerie conquise, empruntée ou louée, on réquisitionnait celle des villes; souvent elles ne la revoyaient plus.

Reste l'infanterie, qui n'était pas encore la « reine des batailles », mais était en passe de le devenir. L'unité tactique de l'infanterie était, au XVIe siècle, la « bande », compagnie ou enseigne. Au début, c'était un véritable bataillon de 500 ou de 1.000 hommes. En 1523, on ramena cet effec-

(1) *Mémoires de la Ligue*, III, 161.

tif à 300 hommes (1), et on en resta là pendant trente-cinq ans au moins. A l'époque des guerres de religion, la compagnie n'a plus que 200 hommes, mais bien rarement, les compagnies huguenotes en ont eu autant. Dans les premières guerres, elles partaient en campagne avec 130 à 150 hommes tout au plus; plus tard, soit nécessité, soit principe, ce chiffre baisse progressivement, il tombe à 80, à 60.

De quels éléments ces compagnies sont-elles formées? Non d'aventuriers, gens de sac et de corde, indisciplinés et indisciplinables, mais de défenseurs d'une sainte cause, poussés par le devoir, l'esprit de sacrifice, comme l'est le soldat moderne, levé pour servir son pays. Ce soldat huguenot, l'Europe entière va bientôt rendre hommage à sa bravoure indomptable; on redoutera son approche, et ses ennemis eux-mêmes, ses vainqueurs, exalteront son courage. Seul, Montluc semble faire exception; il déclare quelque part (2), qu'il a toujours eu l'infanterie huguenote en médiocre estime. Mais ce jugement, aussi sommaire qu'il est isolé, a pour origine une mésaventure intime, dont l'illustre capitaine ne fait d'ailleurs pas mystère. Un jour, on lui signale à brûle-pourpoint une tentative d'escalade, exécutée

(1) Montluc, p. 10.
(2) Montluc, p. 364.

sur un village voisin. Montluc venait de prendre un... remède qui, nous confie-t-il, « n'avoit pas encore produit son effet » ; il saute à cheval, court au point menacé, constate que les Huguenots ont détalé, abandonnant leurs échelles, rentre chez lui tout désappointé, et se voit dans la nécessité de prendre un second remède, pour chasser le premier ; d'où un accès de mauvais humeur qui, au lieu de se déverser sur l'apothicaire, est tombé sur la réputation militaire des protestants.

Toutefois ce courage du Huguenot, cette moralité supérieure, ne suffisaient pas à faire de lui, d'emblée, un soldat accompli. Si simples que soient les éléments du métier militaire, ils ne s'inventent pas. L'infanterie huguenote a eu, dès le début, l'appoint de vieux soldats licenciés après les guerres d'Italie et « autres conquestes du roi (1) ». Elle était donc solidement encadrée. Il paraît, c'est La Noue qui nous l'apprend (2), que l'antique et peu vénérable coutume de brimer les conscrits existait déjà au XVI[e] siècle dans les régiments français, qui différaient en cela des *tercios* espagnols, où le nouveau venu était toujours bien accueilli. Rien ne prouve que cette tradition nationale ait été méprisée par les Huguenots ; mais en revanche, ils n'ont certes point ignoré ce principe

(1) Montluc, p. 244.
(2) *Discours politiques et militaires*, éd. Daniel Bellon, 1595, p. 338.

de Montluc, que le soldat doit éviter quatre choses : le jeu, le vin, l'avarice et l'amour.

Plus tard, on trouve encore dans les armées huguenotes un troisième élément : ce sont les hommes bannis de chez eux, ayant perdu, par suite des malheurs de la guerre, leur demeure, leur famille. Ils trouvent au régiment un refuge, ils deviennent ainsi des soldats de métier (1) ; autour d'eux, se groupent les volontaires auxquels ils inculquent bientôt tous les vices de la soldatesque. Et c'est le vieux système des armées de professionnels qui reparaît ainsi, brisant au bout de quelques années les institutions militaires huguenotes, qui portaient avec elles le principe moderne des armées nationales, prêtes en tout temps à la guerre et formées d'hommes pour lesquels le service militaire est un devoir civique.

Dès 1574, l'organisation territoriale est disloquée. Cependant, elle n'est pas absolument anéantie ; il en subsiste, et il en subsistera longtemps des vestiges. En 1617 encore, chacun des six *parsans* (cantons) du Béarn fournit un détachement de milice qui peut, en deux ou trois jours, se rassembler autour de son capitaine ; c'est un corps de 5 à 6.000 hommes que l'on possède ainsi (2). Enfin, en 1621, les institutions militaires hugue-

(1) A Castres, en 1573, il y a des soldats de métier et des volontaires Gaches, 153.

(2) E. Benoist, *Histoire de l'Edit de Nantes*, tome II, 295.

notes ont ressuscité pour un temps; elles étaient trop conformes aux idées de nos pères pour être condamnées de sitôt à l'oubli. Seuls, les désastres d'une guerre civile prolongée pouvaient en arrêter le développement, en détruire matériellement les rouages. On se souvint du principe, on s'en souvenait encore, ainsi que nous le verrons, lors de la Révocation de l'Edit de Nantes.

Mais revenons à nos recrues huguenotes. Elles accouraient sous l'enseigne, accoutrées à leur guise, bien ou mal, souvent plus mal que bien. Il n'y avait pas d'uniforme proprement dit, mais on ne pouvait se passer de signes de ralliement. Le drapeau huguenot était blanc (1); sur son corselet de fer, l'officier passait une écharpe blanche (2); sur son casque, aux grands jours, aux jours de bataille, le légendaire panache blanc. Le soldat portait volontiers une casaque blanche. On a voulu voir, dans le choix de cette couleur, un symbole. Nous croirions plutôt que c'était simplement la couleur de Condé (3).

C'était assez la coutume de porter la livrée de ses chefs. Aussi l'usage de la casaque blanche n'était-il pas général. Telle compagnie était vêtue

(1) *Bulletin du protestantisme*, 1895. p. 695.

(2) *Mémoires de la Ligue*, VI, p. 287.

(3) La Noue, p. 799. Le rouge est alors la couleur du roi de Navarre; les Huguenots ont aussi porté des écharpes jaunes et noires, couleurs du duc de Deux-Ponts.

de rouge, comme le dit A. d'Aubigné dans le baron de Fœneste; telle autre avait des « mandilles orangées » (1); telle autre encore, comme en 1575, les arquebusiers du comte de Laval, des corselets noirs et rouges, tandis que sur le drapeau on lisait cette devise : « Nul exempté; tout à la mort » (2). On s'emprisonnait les jambes dans des chausses de toile ou des bas d'estamme, que les dards des moustiques perçaient avec impudence (3).

Quant aux grands seigneurs, ils étaient vêtus avec un peu plus de recherche. Le 28 octobre 1587, le duc de Montmorency a passé par-dessus sa cuirasse une casaque noire, avec quatre fleurs de lys en croix devant et derrière (4). Mais en général, ce luxe n'avait rien d'exagéré. L'aspect simple et sévère des troupes huguenotes, leurs armures de fer, sans dorures ni clinquant, contrastait avec l'apparence brillante des armées catholiques (5). La pauvreté de la garde-robe

(1) Gaches, p. 339. D'après Duplessis-Mornay, on aurait donné à chaque soldat « un mandil » par an en sus de sa solde. Il est vrai qu'il s'agit, en l'espèce, des troupes royales.

(2) Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, t. III. p. 537.

(3) *Mémoires de la Ligue*, II, 56.

(4) Gaches, 363.

(5) Chappuys, *Histoire de notre temps*, p. 64. Les armes, sinon de tous les Huguenots, du moins des reitres, etaient toujours noircies. (Collection Denisart.)

d'Henri IV est aussi légendaire que son panache blanc; lorsque par hasard il était bien mis, la chronique ne manquait pas de relater un fait aussi extraordinaire. A la prise d'Amiens, en 1597, on remarqua qu'il était « habillé le plus richement qu'on ait encore vu, avec un bâton roïal à la main » et « qu'il étoit monté sur un beau coursier moreau, richement harnaché et couvert d'une selle en broderie à fond de couleur incarnadine » (1).

Encadrée par un capitaine, un lieutenant, un enseigne (2), deux sergents, dont l'un semble avoir porté le titre de premier sergent, un fourrier, trois caporaux et autant d'anspessades, précédée de deux tambours, la compagnie devait avoir normalement autant de piquiers que d'arquebusiers ou de mousquetaires (3). Mais le métier de piquier n'était guère agréable : il fallait porter l'incommode corselet de fer, manier la pique encombrante, qui malgré sa longueur ne tenait pas l'ennemi à distance, et imposait aux bataillons une formation en phalange où la valeur individuelle ne pouvait pas

(1) *Mémoires de la Ligue*, VI, 518.

(2) L'usage en France était alors de donner à tous les officiers, de l'enseigne au colonel, le titre de capitaine. D'où l'expression : un grand capitaine.

(3) Les anspessades étaient des cadets de bonne maison. Nous n'avons trouvé le mot que dans un passage des *Mémoires de Duplessis-Mornay* (VII, 416). Dans ce passage, la compagnie a 60 armes à feu pour 100 hommes.

se déployer. Aussi le jeune huguenot avait-il une préférence marquée pour l'arquebuse ou le mousquet (1).

A la vérité, c'étaient encore des armes fort primitives et fort pesantes, surtout le mousquet, bien que son mécanisme fût moins barbare que celui de l'arquebuse. Pour tirer, on appuyait le bout du canon sur une fourche plantée en terre. Et ces grossières machines étaient des objets de luxe, le dernier mot de l'art.

Mais au moins avait-on la liberté de ses mouvements ; on ne combattait pas en rangs serrés, on s'égrenait en tirailleurs, on se glissait derrière les haies et les talus, et tout en courant peu de risques, on faisait beaucoup de mal à l'ennemi. Les arquebusiers huguenots étaient des tireurs habiles. En 1568, au siège de Chartres, ils s'embusquent dans les maisons des faubourgs, canardent de là tout ce qui se montre sur le rempart, si bien que Linières, le gouverneur de la place, est obligé de faire tendre des écrans en toile le long des parapets. Un peu plus loin, se passe un petit fait qui a frappé l'imagination populaire et a été tenu pour miraculeux : au-dessus de la baie de la porte Drouaise, il y avait, dans une niche, une petite statue de la Vierge. Les environs de la porte, les

(1) La Noue, 387. Il y avait à peu près un mousquet pour trois arquebuses.

vantaux et les chambranles eux-mêmes sont criblés de balles, mais la statue n'en reçoit pas une seule. Le miracle en cette affaire, c'est la précision du tir.

Il y avait donc, dans les compagnies huguenotes, un très grand nombre d'arquebusiers et de mousquetaires ; ils formaient souvent les quatre cinquièmes de l'effectif, proportion que la Noue trouve à la rigueur acceptable. Parfois même il n'y avait pas de piquiers du tout et cela dans des corps de 18.000 fantassins (1). Henri IV affectait de ne pas aimer les piquiers, opinion dont la fable du renard à la queue coupée donne peut-être l'explication.

Arquebuses ou mousquets n'étaient pas, loin de là, des armes à tir rapide ; le soldat n'avait que peu de charges dans son fourniment, et souvent aussi, les convois de poudre demeuraient embourbés loin du champ de bataille. L'arme à feu ne pouvait donc suffire : on avait l'épée, bien plus meurtrière que la pique. L'officier avait en outre un corselet à l'épreuve (2), et un bouclier rond, une « rondache ». Les « bas officiers », anspessades

(1) Montluc, 311 ; la Noue, 387 et 929 ; Gaches, 93.

(2) Le corselet de l'officier était muni d'un hausse-col, d'épaulières et de cuissards ; celui des soldats en était dépourvu. A la suppression du corselet, les officiers conservèrent le hausse-col comme signe distinctif. (Avril. *Notice abrégée sur la forme des armes*. Châteauroux, 1824). A la fin du XVIe siècle, le corselet du piquier valait 6 écus, la cuirasse le

compris, portaient l'armure des officiers, et avaient une hallebarde au lieu d'une pique.

Du reste, il n'y avait et il ne pouvait y avoir aucune uniformité dans l'armement ; à cet égard, certaines compagnies étaient condamnées à une impuissance absolue, et ne se sont assemblées, en fait, que pour des revues d'effectif. Ainsi, les nombreuses églises de Beauce n'ont jamais fourni de compagnies à l'armée de Coligny. Ce qu'elles étaient, un passage jusqu'à présent mal compris du Registre des Echevins de Chartres le montre clairement. En 1567, les bourgeois de Chartres, un peu élevés à tenir tous les Huguenots pour des brigands et tous les brigands pour des Huguenots, voient arriver 150 hommes masqués, dont les allures les intriguent. Ils ont, qui un corselet, qui une « jaque de mailles » ; l'un porte une « rondelle », l'autre un bouclier d'acier ; à la main, ils tiennent des hallebardes, des pertuisanes « et toutes sortes d'autres armes » (1) ; et puis, ils se séparent sans avoir fait de mal à personne : et lorsque les troupes de Condé investiront Chartres, les protestants de la ville resteront tranquillement chez eux : la re-

même prix (environ 108 francs), la pique 40 sols (12 francs), la hallebarde le double, le mousquet 4 écus et l'arquebuse 2 1/2. Duplessis-Mornay, passage cité.

(1) Au siège de Sancerre, en 1568, 120 Huguenots n'ont que des frondes, 140 autres des arquebuses, une douzaine des hallebardes. (Aubigné. *Histoire Universelle*, I. 389). En 1573, il y a 350 arquebusiers et 100 frondeurs. (*Id.* II, 596).

vue qu'ils ont passée les a édifiés sur le rôle qu'ils sont en état de jouer.

L'exemple n'a pas dû être isolé, et le personnel a certainement dû être souvent à la hauteur de l'armement. Eût-on même des hommes de bonne volonté, comment les encadrer d'une manière convenable ? Comment trouver, en nombre suffisant, des officiers capables ? Il ne pouvait être question de règles d'avancement : on devenait chef en attirant l'attention, par des exploits ou même par des courbettes. Toutefois, l'arbitraire n'était pas absolu ; les bons officiers faisaient toujours leur chemin. Agrippa d'Aubigné conquit ses grades un à un, et ce devait être la règle, surtout lorsqu'on eut, dans les armées, des soldats de profession.

C'est ici que l'organisation militaire des Huguenots montre le défaut de la cuirasse : on ne pouvait mobiliser, tel quel, le régiment du colloque; il fallait éliminer d'abord les compagnies incapables de faire campagne, puis celles qu'exigeait la défense du territoire (1), et de ce qui restait, il fallait constituer de toutes pièces les régiments. Au son du tambour ou de la trompette, on réunissait, au rendez-vous fixé, les compagnies disponibles. Cette mobilisation se faisait avec un ordre et une célérité remarquables. En 1567, au grand étonnement des catholiques, toutes les forces hu-

(1) Le choix paraît n'avoir pas toujours été judicieux. Gaches, 64.

guenotes sont sur pied le même jour (1). En revanche, il était parfois difficile de retenir longtemps ces miliciens loin de leurs foyers menacés (2).

Les enseignes d'infanterie étaient groupées en autant de régiments que l'on avait d'hommes capables de les commander. Le colonel conservait, du reste, sa compagnie. Autant que possible, on égalait entre eux les régiments d'une même armée, mais ils n'en étaient pas moins de composition très variable et d'effectif très inégal. Le régiment n'était pas une « unité de force », mais une simple unité administrative, ayant son « sergent-major », comme les nôtres ont un capitaine ou un commandant-major ; car le sergent-major était un officier auquel les capitaines devaient obéissance (3). Si La Noue préconise le régiment de 10 compagnies (2.000 hommes), et Duplessis-Mornay celui de 12, c'est beaucoup plus pour fixer une moyenne que pour établir une loi. Ils n'obéissent à aucune considération de tactique.

La plupart des régiments n'avaient qu'une existence éphémère ; on les licenciait à la fin de la campagne. Quelques-uns cependant, les plus braves, devinrent permanents ; ils étaient pour les

(1) La Noue, 880.
(2) La Noue, 986, etc.
(3) Ordonnances de Coligny.

Huguenots ce que les « vieux corps » (1) étaient pour les armées du roi.

Si l'on brisait, pour former les régiments, l'organisation territoriale par colloques, on ne tenait pas un plus grand compte des provinces synodales quand il s'agissait de réunir une armée. D'ailleurs, l'idée d'avoir des divisions ou des brigades n'entrait pas dans l'esprit des tacticiens du temps. Chaque armée formait un bloc, mais ce bloc n'était pas une masse brute, cette collection de cornettes et d'enseignes n'était pas une cohue. On prenait soin de constituer l'état-major, les services auxiliaires, la trésorerie; on créait des magasins, on achetait de la poudre, on procurait à l'artillerie des attelages. Les besoins religieux n'étaient pas oubliés : l'armée avait ses aumôniers.

Dans une lettre à M. de Saint-Gelays, Agrippa d'Aubigné (2) donne des renseignements précis sur l'état-major d'une armée de 40.000 hommes à cette époque. Dans cette armée, chaque général est chargé d'une mission spéciale, mais il n'a pas, en permanence, tels ou tels régiments sous ses ordres. Il y a un maréchal général des armées de France (3), 4 maréchaux de camp, 4 aides, 4 maréchaux des logis d'armée et 8 fourriers d'ar-

(1) Picardie, Champagne, Navarre et Piémont.
(2) Edition Lemerre, t. I, 163.
(3) Lesdiguières a porté ce titre.

mée (1); les attributions de chacun sont nettement délimitées. « Des quatre mareschaux de camp, un estoit attaché à l'avant-garde, un à la bataille [au gros de l'armée], un à l'arrière-garde et un auprès de son mareschal général, ou qui lui gardoit son logis entre les chevau-légers. » C'était son chef d'état-major.

Chaque maréchal de camp avait un « capitaine des guides », qui lui amenait de gré ou de force des gens du pays : c'est ainsi qu'on se renseignait sur la nature de la contrée, sa topographie, ses villages, les dispositions de ses habitants. D'après tout ce qu'on apprenait, on dressait la carte de la région. Il ne restait plus qu'à s'y établir. Mais pour cela, il fallait connaître les positions et la force de l'ennemi. On avait alors recours à des espions, qu'on payait fort cher, et auxquels on ne pouvait toujours se fier. Coligny avait donné 100 écus sol à Poltrot de Méré pour être fixé sur la situation du duc de Guise. Poltrot empocha les 100 écus et s'en alla assassiner le duc, ce qui n'était nullement dans le programme (2).

Telle était la tâche de l'état-major. Mais nous n'avons considéré jusqu'à présent que l'élément français des armées huguenotes. Il est assez étrange, à première vue, qu'à cet élément s'en

(1) Il faut y ajouter un grand maître de l'artillerie et un sergent de bataille. Aubigne, II, 185.

(2) *Mémoires de Condé*, IV, 351.

soient ajoutés d'autres, puisque les Huguenots avaient tout ce qu'il fallait, ou peu s'en faut, pour lever des armées solides, et qu'ils manquaient toujours d'argent pour payer des mercenaires. Il faut dire à leur décharge qu'au XVIe siècle, et même encore au XVIIIe, on ne comprenait pas une armée sans contingents étrangers ; coutume bizarre, dont les inconvénients sautent aux yeux, et dont on semble s'être exagéré les avantages.

Il ne faut pas confondre ces appels à l'étranger avec les traités d'alliance en bonne forme qui associaient deux puissances en vue d'une action commune ; telle, l'intervention de l'Espagne en faveur de la Ligue. Certains princes allemands et les cantons suisses s'étaient fait une spécialité commerciale, en quelque sorte, de fournir des auxiliaires à qui leur en demandait ; princes et gouvernements n'agissaient, dans ce cas, pas au-rement qu'en simples particuliers. Pour un prix tde, ils vous comptaient tant de lansquenets, tant de reîtres, livrables à tel moment et pour tant de mois ou d'années.

Il y avait en outre des régiments d'aventuriers étrangers, recrutés individuellement, à titre privé, soit dans un même pays, soit le long des grands chemins et dans les bas-fonds des grandes villes. Les Huguenots en ont eu quelquefois dans leurs armées, ou dans les garnisons de leurs places, mais toujours en assez petit nombre : ainsi, en

1562, il y avait deux compagnies anglaises à Rouen; en 1567, trois compagnies étrangères à Castres; vers la même époque, 2.000 Anglais au Hâvre (1). Mais c'est surtout de lansquenets et de reîtres que les Huguenots corsaient leurs effectifs. Ils espéraient ainsi donner plus de poids à leur jeune infanterie, grossir leur cavalerie insuffisante et se procurer des canons.

Bien que recrutés en pays protestant, ces mercenaires ne servaient pas pour la gloire de Dieu. La cause qu'ils défendaient leur était assez indifférente, c'est un des leurs qui nous l'apprend. Il s'en était ouvert, après boire, à Montaigne, qui ne s'est pas fait faute de raconter des confidences aussi pleines d'intérêt. C'était en 1580; Montaigne allait en Italie. Il avait traversé les Vosges, puis l'Alsace, et un beau jour, après une étape de deux lieues, il était arrivé à Mulhouse. A l'hôtel du Raisin, on lui fit la plus cordiale des réceptions; il remarqua surtout « un home sans suite et sans authorité, qui leur servoit à boire ». Cet honnête patricien « avoit mené quatre enseignes de gens de pied contre le service du roi, sous le Casimir (2)

(1) Ce n'est pas en eflet l'*Angleterre* qui occupait certaines places de Normandie depuis 1562, en vertu du traité de Hampton-Court conclu par Condé, mais simplement des soldats recrutés en Angleterre avec l'approbation de la reine Elisabeth, et placés sous les ordres de gouverneurs français. Cf. *Bull. du protest.*, 1900, p. 37 et suivantes.

(2) Le duc Casimir, en 1567.

en France », et il était « pensionnère du roy à trois cens escus par an », depuis plus de vingt ans. « Lequel seigneur lui récita à table, sans ambition et affectation, sa condition et sa vie : lui dit, entre autres choses qu'ils ne font aucune difficulté, pour leur religion, de servir le roy contre les Huguenots mêmes ; ce que plusieurs autres nous rendirent (1) en notre chemin, et qu'à notre siège de la Fère il y en avoit plus de cinquante de leur ville (2). »

In vino veritas. Il ne faut pas s'étonner, après de telles révélations, que lansquenets et reîtres n'aient pas toujours eu un respect suffisant du bien d'autrui. Ils aimaient les aventures, les franches lippées et les beaux écus sonnants et trébuchants. L'interlocuteur de Montaigne en savait personnellement quelque chose, mais sur ce point délicat, il s'est cantonné dans un silence prudent. Heureusement pour nous que d'autres ont été moins discrets. Voici, en particulier, ce que raconte La Noue (3) : Coligny et Condé avaient traité avec le duc Casimir, électeur et comte palatin, pour avoir des renforts. Comme ces renforts tardaient, on se porte à leur rencontre jusqu'en Lorraine, et après une anxieuse attente, on les voit poindre enfin. Cet événement est accueilli par des « chan-

(1) Redirent.
(2) Montaigne, *Journal de voyage en Italie*, p. 18.
(3) P. 895 et suivantes.

sons et gambades », mais bientôt, les figures s'allongent : les reîtres en effet comptaient sur 100.000 écus pour le moins, et Condé n'en avait pas 2.000! Déjà en 1562, pareille aventure était arrivée : les reîtres d'alors avaient dû se contenter, faute de mieux, d'un mois de solde, qu'on avait recueilli de ci, de là, « car c'est un mal nécessaire aux armées huguenotes d'être toujours sans argent (1) ». Plus tard encore, le même fait se reproduisit.

Mais comment s'en est-on tiré en 1567 ? « Là convint-il faire de nécessité vertu, et tant lui [Condé] que monsieur l'Admiral, qui avoyent une merveilleuse créance entre ceux de la Religion, desployèrent tout leur art, crédit et éloquence pour persuader un chacun de départir des moyens qu'il avoit pour ceste contribution si nécessaire dont dépendoit le contentement de ceux qu'on avoit si dévotieusement attendu. Les ministres en leurs prédications exhortèrent à cet effet, et les plus affectionnez Capitaines y préparèrent aussi leurs gens. » Quelques-uns se firent prier ou obéirent « moitié par amour, moitié par crainte » : toutefois, « ils s'en acquittèrent beaucoup mieux qu'on ne cuidoit. Et ceste libéralité fut si générale, que jusques aux gojats des soldats, chacun bailla : de manière qu'à la fin, on réputoit à déshonneur d'avoir peu contribué. Il y en eut de ceux-ci qui

(1) La Noue, p. 841.

firent honte à des gentilshommes, en offrant plus volontairement de l'or, qu'eux n'avoyent fait de l'argent. Somme que, le tout ramassé, on trouva, tant en ce qui estoit monnoyé qu'en vaissaille et chaînes d'or, plus de 80.000 livres. » Cette « brave gueuserie », comme l'appelle d'Aubigné (1), contenta les reîtres. On vit, à côté des casaques blanches d'Andelot ou de Mouvans, chevaucher les massifs escadrons allemands, armés un peu comme les cuirassiers modernes et portant des pistolets au lieu de la lance des gens d'armes français. On vit, derrière l'armée, quelques pièces d'artillerie qui jouèrent un rôle honorable au siège de Chartres. On vit aussi, hélas, sur le passage des soudards étrangers, bien des ruines ; ils prenaient sur le peuple le complément de leurs 100.000 écus (2).

Combien étaient-ils ? Nous n'en savons rien ; à coup sûr, peu nombreux. Plus tard, les Huguenots ont eu à leur service 5.000 lansquenets et 6.000 reîtres, mais c'est là un chiffre absolument exceptionnel (3). Ces auxiliaires n'avaient pas seulement l'inconvénient d'être coûteux, on ne pouvait même

(1) *Histoire universelle*, I, 223.

(2) S'ils étaient pillards et... tant soit peu intéressés, ils savaient cependant être braves. Le 23 juin 1569, dans une escarmouche de cavalerie, on enjoint à un reitre qui était en pourpoint, de se retirer. Il répond qu'il va quérir des armes, casse, d'un coup de pistolet, la tête d'un Italien, et rapporte l'homme et les armes jusques au derrière de la troupe. » Aubigné, *Histoire universelle*, I, 407.

(3) La Noue, 965.

pas compter sur leur fidélité. Dès que la campagne commençait à manquer d'intérêt, ils s'empressaient de déserter en masse. Et l'intérêt, pour eux, n'était pas plus dans les opérations militaires que dans la défense de la religion. Engagés, le plus souvent, pour une seule campagne, ils faisaient, avant tout, une spéculation ; non seulement, ils refusaient leurs services au moment critique (1) ou se mutinaient quand on ne les payait pas -- ce qui se comprend, à la rigueur — mais encore ils tenaient à emporter chez eux une bourse bien garnie aux dépens de l'habitant. Ils préféraient l'argent même au cidre de Normandie, nous apprend La Noue, et pour ces gros buveurs, c'est un comble (2).

(1) Il y en a de nombreux exemples. Citons au hasard, *Mémoires de Duplessis-Mornay*, (Treuttel et Wurtz, 1824), I, 91, etc., etc.

(2) La Noue, 986, 866.

CHAPITRE II

LES GRANDS CAPITAINES

Physionomie générale et traits communs. — Trois types principaux au xvie siècle. — Un type au xviie : en quoi il diffère des précédents.

A distance, tous les grands capitaines huguenots ont un air de famille ; mais si on les observe de plus près, les ressemblances paraissent s'évanouir et les différences s'accusent. Chacun d'eux, en effet, a sa physionomie propre, très nettement marquée ; ce sont des individualités puissantes. Mais cela même leur constitue un caractère commun et distinctif. Le général catholique peut avoir, dans sa vie privée, un ensemble de qualités et de défauts personnels ; comme général, il ne s'écarte guère des autres généraux, de tous les généraux de son temps : il a plus ou moins de valeur, plus ou moins d'expérience, plus ou moins de qualités secondaires, mais quand on le voit à l'œuvre.

entre lui et ses émules on ne discerne que des différences de degré. Fût-il un Montluc, il ne fera pas résolument sortir l'art militaire des vieilles ornières ; il donnera des conseils parfois très judicieux, mais il ne s'élèvera guère au-dessus du détail, de la pratique, des usages courants et consacrés.

Tout autre est le général huguenot, et si l'on est un peu embarrassé de dessiner sa physionomie changeante, au moins a-t-il ce caractère d'en avoir un. Sans parler d'Henri IV, qui appartient plus à l'histoire générale de notre pays qu'à l'histoire des Huguenots, quel contraste entre un Coligny et un Condé ! Entre eux, et pour descendre à leurs auxiliaires, il y a un type intermédiaire, que représentent notamment Agrippa d'Aubigné, Duplessis-Mornay, et pourtant chacun de ces deux hommes est bien lui-même, et ses aptitudes spéciales ressortent au premier coup d'œil. La Noue ressemble plus à Coligny qu'au prince de Condé. Quant à Lesdiguières, qui n'avait pas, du reste, leur austère morale, c'est un vrai soldat, mais plutôt un soldat du type catholique. Un Rohan, un Soubise, enfants d'un autre siècle, ont une nature très différente et, pour tout dire, un peu inférieure, malgré leurs réelles qualités, à celle de leurs illustres devanciers.

En somme, cette personnalité très nette a toujours été la marque distinctive du protestant, soit

que, ouvrier de la première heure, il ait trouvé dans son indépendance même et son originalité d'esprit la force de sortir des chemins battus, en religion comme en tout le reste, soit que né plus tard, il eût déjà reçu cette éducation spéciale qui forme et qui trempe les caractères.

Ce premier trait commun à tous les généraux huguenots en suppose et en révèle d'autres. On est frappé de l'étendue, de l'envergure de leur esprit. Quelles sont leurs qualités ou leurs aptitudes dominantes ? On ne le sait pas toujours, tant elles sont nombreuses et variées. La plupart — Coligny, Condé, d'Aubigné, La Noue, Duplessis-Mornay — sont des hommes d'une haute culture, fins lettrés, érudits consciencieux comme on l'était de leur temps. A. d'Aubigné est une de nos gloires littéraires, et tous écrivaient une langue d'une fermeté, d'une saveur, d'une originalité incomparables. Duplessis-Mornay, ce diplomate-soldat, a laissé des pages magnifiques; lorsqu'on feuillette les *Mémoires de la Ligue* ou quelque autre recueil, parfois on sort tout à coup de la médiocrité banale, de la prose pénible et tortueuse, l'auteur vous transporte d'un coup d'aile dans un tout autre monde : si l'on regarde la signature du morceau, presque invariablement, c'est celle de Duplessis-Mornay. Et si Condé ou La Noue ont moins de prétentions littéraires, cependant leur style ne laisse jamais indifférent.

Tous nous apparaissent comme des hommes complets : ils sont braves et chevaleresques comme des paladins, mais aussi, le penseur, chez eux, ne perd jamais ses droits. Leur sérieux est frappant : au moins pour le xvie siècle, l'exception confirme la règle. Ils sont graves, posés, réfléchis; et si cette gravité n'est pas un masque, on ne peut dire non plus qu'elle soit innée. Elle est une seconde nature; elle part de la conscience, elle est un état d'âme : ces grands hommes de guerre sont de grands hommes de bien, de grands chrétiens. Ils ont une foi puissante et serei ne, ils ne dédaignent pas d'en concentrer l'essence, d'en analyser les éléments; ils sont volontiers théologiens, parfois même un peu sermonneurs, La Noue en particulier. Leur foi n'est pas une vaine doctrine, imposée du dehors à leur raison, ni un de ces partis pris que l'intérêt vous porte à soutenir, elle est une vie. Ils sont austères en toute leur conduite. Ils ont le sentiment du devoir; ils savent au besoin être sévères pour eux-mêmes : tel Agrippa d'Aubigné confessant dans son testament, avec une mâle hardiesse, une virile humilité, la faute qui avait souillé sa vie irréprochable.

Cette austérité, ils l'apportent jusque dans leur costume, qui n'est jamais à la mode (le baron de Fœneste nous l'apprend) et qui est dépourvu des vains ornements auxquels se complaît la jeunesse frivole. L'empire de la mode était alors moins

tyrannique que de nos jours, ou du moins, on n'avait pas ce goût désastreux de l'uniformité qui attriste notre siècle : il en résulte que le costume révélait beaucoup mieux l'homme qu'il ne peut le faire aujourd'hui.

Mais qu'on n'aille pas se figurer ces grands capitaines toujours sombres, ennemis de la joie, empêcheurs de danser en rond, au visage long d'une aune. Ils savaient rire, et même, ils aimaient à rire. Le grave La Noue, le grave d'Aubigné sont volontiers gaulois, rabelaisiens même, — au moins d'Aubigné, car La Noue n'aimait pas trop les polissonneries, et il conseillait sagement à la jeunesse de ne pas lire l'histoire d'Amadis, parce qu'on y représentait l'amour comme une passion irrésistible ; et c'est ce même La Noue qui nous a conservé maint bon mot de Coligny et d'autres encore. Coligny n'était pas seulement un grand esprit, il était aussi un homme d'esprit ; et quand on venait lui dire : « Vous êtes trop prudent, c'est une grande vergogne de n'oser attaquer une telle bicoque », il répondait : « J'aime mieux que les miens se moquent de moi sans raison, que mes ennemis avec raison (1). »

Ces hommes qui comprenaient si bien le sérieux de la vie, mais qui, néanmoins, n'étaient pas insensibles à ses joies, ne pouvaient être que des

(1) La Noue, 841.

hommes de cœur. Aussi n'est-on pas étonné, lorsqu'on pénètre dans leur intimité, de découvrir chez eux les vertus familiales les plus solides et les plus pures. Il y aurait long à dire sur ce sujet. Je me borne à un ou deux exemples. En 1568, Coligny rend à sa femme, malade à Orléans, « toute l'assistance d'un affectionné et fidèle mary ». Mais tant de soins demeurant inutiles, elle meurt entre ses bras. « Alors il se prit à dire avec larmes et soupirs... : Mon Dieu, que t'ay-je faict ? quel péché ai-je commis, pour estre si rudement chastié et accablé de tant de maux ? A la mienne volonté, que je peusse vivre plus sainctement, et donner un meilleur exemple de piété. Père très sainct, regarde-moy, s'il te plaist, en tes miséricordes, et allège mes peines. » Et à cette belle prière, il ajoute de pieuses exhortations à ses enfants sur la vanité des choses humaines (1). Toute la vie privée de Coligny est dans ce trait.

Duplessis-Mornay écrit à sa femme les lettres les plus tendres : « M'amie, lui dit-il, je me tourne de tous costés pour trouver ta santé, n'ayant rien qui me touche tant au cœur ni qui tant traverse toutes mes pensées. » Il a consulté tous les médecins qu'il a pu trouver, il transmet leurs conseils ; il faut que la malade se fortifie pour supporter le

(1) Hotman, *Vie de Messire G. de Coligny*, p. 62 et 63 ; Cf. Delaborde, *Gaspard de Coligny*, II, 537, *passim*.

traitement : cautères, cure à Pougues, peut-être. « S'il fault faire ce voyage, je te ferai provision d'une bonne litière, et plus tost pour te le rendre moins ennuyeux, serai de la partie, tant il me tient à la teste de te voir hors de ce mal. » Il lui envoie « de l'huile de vitriol et de corail, et de l'essence de perles ». Il lui cite l'avis de Paracelse, mais surtout il lui annonce sa prochaine arrivée, et en attendant : « Je t'embrasse, m'amie, de tout mon cœur, et supplie le Créateur qu'il te garde et conserve, et toute nostre famille (1). » Cette lettre est du 1er juillet 1597 ; il ne manque pas un jour d'écrire à sa chère malade, et toujours avec toutes les marques de l'affection la plus profonde.

Voilà ce qu'étaient, chez eux, ces héros si pleins de bravoure, de sang-froid, de loyauté (2), sur le champ de bataille ou dans la vie publique, ces capitaines qui déployaient des qualités militaires si remarquables. Sans doute, il est, dans le siècle de Bayard, d'autres braves et intègres soldats qu'eux. Mais ce qu'ils ont de particulier, c'est un grand bon sens, un esprit très juste, très ordonné, très clair, très pratique ; ils ont été, pour la plupart, d'excellents organisateurs, qui auraient rendu à la France d'incalculables services s'ils avaient

(1) *Correspondance de Duplessis-Mornay*, édition Treuttel et Wurtz, VII, 233.

(2) Voir au sujet du caractère de La Noue, *Bull. du prot.*, 1896, p. 133 sq., 251 sq.

tous eu, comme Coligny, le bonheur d'être écoutés, si leurs conseils avaient été suivis, si les principes qu'ils mettaient en œuvre avaient pu triompher, si les institutions militaires qu'ils avaient ébauchées, avaient pu se développer, devenir celles de la France.

Organisateurs, un Rohan, un Soubise l'ont encore été. Mais leurs intentions étaient moins pures que celles de leurs devanciers ; ils avaient des arrière-pensées fâcheuses, et leur piété était plus superficielle. Pour faire croire à la sienne, Rohan faisait porter une Bible ouverte devant lui, quand il entrait dans une ville (1). Coligny se contentait, comme ses contemporains, d'avoir la Bible dans son cœur.

C'est ce génie d'organisation des grands hommes de guerre huguenots qui permet le mieux, peut-être, par ses diverses manifestations, de saisir les divergences de leurs aptitudes et de leurs tempéraments. On peut les ramener, avions-nous dit, à trois types principaux : les uns sont uniquement des soldats (Coligny, La Noue, Lesdiguières) ; s'ils sont écrivains, ce sont des écrivains militaires ; s'ils traitent d'autres sujets, c'est pour ainsi dire à titre privé. Un second type, est celui des soldats qui sont en même temps des lettrés, comme d'Aubigné ou Duplessis-Mornay.

(1) *Hist. de l'Edit de Nantes*, II, 465.

Le troisième type comprend les lettrés que l'occasion a faits soldats, comme Condé.

Coligny, l'homme de bien, le chrétien austère et convaincu, le patriote assassiné quand « il n'avait au cœur que la gloire de l'Etat », le colonisateur — si hardi, mais si mal soutenu, si mal compris — de la Floride et de la Guyane, n'est pas seulement la plus pure gloire huguenote, il est un des hommes de guerre les plus remarquables que la France ait produits. C'est à lui qu'on doit l'organisation de l'infanterie française ; des vieilles bandes racolées au hasard, aventuriers sans foi ni loi, soudards sans discipline et sans tactique, il a fait des troupes régulières. En 1548, il leur a donné un code de discipline « d'où apparut, dès lors, en son esprit, dit Hotman (1), la vraye semence de piété et de religion ». Ce code était encore en vigueur, à peine modifié, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle (2). Code fort sévère, du reste, où la peine de mort intervient presque à chaque article, ce qui donne une idée de ce qu'étaient alors les mœurs des soldats. Les capitaines « ne suborneront les soldats les uns des autres », pour grossir leur compagnie aux dépens des compagnies voisines, et cela sous peine d'« estre privés pour un mois de leur estat ». Les déserteurs

(1) *Vie de Coligny*, p. 8.

(2) Voir *Code militaire* (1760), III, p. 100 à 111. Cf. Delaborde, *Coligny*, I, 590-592

seront passés, selon leur arme, par les arquebuses ou par les piques ; même peine, atténuée dans certains cas, si le soldat quitte son enseigne. Prison et confiscation des armes à qui les a perdues au jeu ou vendues. Peine de mort à qui déserte son poste, à qui désobéit à son sergent ou à son « cap d'escouade » (caporal), à qui « en querelle donnera cri d'une nation », à qui se mutine, à qui, surpris en duel, ne rengaîne pas à l'ordre de son officier, à qui tue ou blesse son camarade ; s'il l'a diffamé, on lui en fera honte publiquement ; s'il l'a volé ou souffleté, il sera dégradé ; s'il a mis « la main aux armes dedans ville et place de garde », on lui coupera le poing. La dégradation encore est le châtiment du lâche, du pillard ; celui qui dérobe les biens d'église, détrousse les vivandiers ou les boutiques, viole les femmes, pipe au jeu, sera pendu. Enfin, le blasphémateur sera mis au carcan trois heures, pendant trois jours consécutifs.

S'il s'agit, non de discipliner une bande, mais de constituer une armée, Coligny montre encore les plus éminentes qualités. Il « commence à former le monstre par le ventre », d'après un mot de lui que rapporte La Noue, et le sens pratique qu'il y apporte permet de juger de ce qu'était tout le corps (1).

(1) La Noue, 901.

Mais sur ce point, La Noue lui est peut-être supérieur. Il est constamment préoccupé de doter la France d'une armée à la fois solide et peu coûteuse, et cela, sans prétendre à réaliser l'impossible. Il part des institutions militaires existantes, il les développe, il les perfectionne, et si on l'avait écouté, la France n'aurait pas eu besoin, trois siècles plus tard, d'emprunter à la Prusse tant d'éléments que la Prusse elle-même, ainsi que nous le verrons, n'a pas trouvés dans son propre fonds.

L'armée que veut La Noue aura son cadre permanent et ses réserves. Les compagnies d'ordonnance, réorganisées, mieux recrutées, mieux disciplinées, mieux armées, abandonnant une tactique surannée, deviendront une cavalerie d'élite, toujours au complet, à laquelle s'adjoindra, en temps de guerre, l'ancien arrière-ban, reconstitué lui aussi. Comme dans l'*indelta* suédoise, chaque fief de quelque importance (on en trouvera bien 2.500) fournira un cavalier bien monté, complètement et uniformément équipé, un peu à la manière des reîtres ; dans chaque bailliage ou dans chaque province, on réunira ces cavaliers en compagnies de 100 à 120 chevaux. Il y aura un commandant en chef et des commandants territoriaux, et l'on disposera ainsi de 1.200 cavaliers de première ligne et de 1.200 à laisser en réserve.

Pour l'infanterie, il y aura des régiments et des

légions, qui différeront par l'importance de leur cadre permanent. En temps de guerre, les quatre régiments (correspondant aux quatre « vieux corps » d'alors) et les trois légions auront même composition, 10 compagnies de 200 hommes, uniformité qui n'a été réalisée que sous Louis XVI ! En temps de paix, le régiment ne comptera guère plus de 600 hommes, véritable école où se formeront officiers et soldats, où ils se tiendront en haleine par de continuelles manœuvres ; et en six semaines, l'effectif sera porté au complet, les nouvelles recrues trouvant piques et mousquets dans les magasins du corps. Quant aux légions, elles n'ont que leurs officiers, cinq hommes par compagnie et des magasins suffisants. Enfin, c'est à La Noue qu'appartient la première idée des écoles militaires ; il en a tracé les programmes et même prévu la dépense.

A peine 7.000 hommes en temps de paix ; 14.000 fantassins et 7.000 cavaliers en temps de guerre, voilà ce que donnait cette organisation, qui n'a jamais eu la moindre sanction officielle, ce qui est fort regrettable. Mais La Noue est mort trop tôt, et d'ailleurs, tout grand capitaine qu'il était, il n'a jamais atteint un grade bien élevé.

A cet égard, il fait, avec Lesdiguières, un contraste piquant. Lesdiguières est soldat dans l'âme, comme l'était La Noue. Mais combien son caractère, sa vie font de lui un homme différent ! Certes,

il est un homme de guerre éminent; son expérience, sa valeur, son audace sont remarquables; il a de grandes qualités d'administrateur; il ne manque pas d'ailleurs de culture, c'est un ami des arts; il se fait bâtir, à Vizille, le plus beau château du Dauphiné. Mais aussi, il est le moins huguenot des chefs huguenots. Il n'a pas, loin de là, leur valeur morale; sa vie privée laisse fort à désirer; il a de graves défaillances; il obéit à l'intérêt plutôt qu'à des convictions solides; il fait bon marché de sa foi dès qu'on lui offre en échange des dignités, des titres et des avantages. Capable de générosité, de dévouement, il a néanmoins un caractère assez terne, assez effacé. On dirait que les lacunes de sa vie morale l'ont privé de toute originalité; il a pu être un général excellent, digne des fonctions de connétable, mais on en est à chercher ce qui le distingue des autre généraux de son temps. Il n'a pas fait école; il n'a pas eu de principes militaires définis; il n'a pas laissé de mémoires techniques. C'est un homme de guerre quelconque. Entre cette banalité et les insuffisances de sa vie religieuse et morale, il est difficile de ne pas trouver une étroite relation.

Et cela est si vrai que, malgré la similitude des dons naturels, ce n'est pas avec lui que La Noue a un air de famille, mais avec des lettrés comme Duplessis-Mornay ou d'Aubigné. Duplessis-Mornay! on peut s'étonner de voir ranger parmi les

grands capitaines ce diplomate avisé, ce négociateur intègre, cet écrivain dont le caractère, sinon le tempérament littéraire, ressemble à celui d'A. d'Aubigné. Sans doute, c'est plutôt par nécessité et par devoir que par goût ou par vocation que Duplessis-Mornay a été soldat. Il n'a pu éviter de se battre à peu près toute sa vie : il débute à Chartres en 1568 ; plus de vingt ans après, à Ivry, il commande une partie de l'armée royale ; plus tard, il est gouverneur de Saumur. Mais ce n'est pas ses états de service qui le font placer à côté de La Noue : c'est bien plutôt sa qualité d'écrivain militaire.

Comme La Noue, il s'est préoccupé de doter la France d'une milice, peu onéreuse en temps de paix, facile à mobiliser en cas de guerre, judicieusement organisée en tout temps (1). Il ne veut pas des aventuriers et des soudards levés au hasard, vrai gibier de potence, mais bien des troupes régulières. Chaque élection fournira une compagnie d'au moins cent hommes, chaque généralité un régiment ; le tout s'élèvera à 20.000 hommes qu'on pourra, s'il le faut, porter au double. Il y aura, dans chaque généralité, un vieux gentilhomme expérimenté, qui s'occupera du recrutement ; et ici, un rudiment de tirage au sort et de conseil de révision. La milice ainsi formée sera périodique-

(1) Cette milice doit, dans sa pensée, s'ajouter aux troupes permanentes : vieux corps (il en compte cinq, avec les gardes françaises), etc.

ment exercée et entraînée. Duplessis-Mornay entre, sur ce point, dans les détails les plus précis qui puissent préoccuper un homme du métier. Il décrit l'armement, l'équipement, évalue la dépense, propose un plan de mobilisation.

De même encore que La Noue, il propose de réorganiser l'arrière-ban afin d'ajouter aux compagnies d'ordonnance une réserve de cavalerie. L'artillerie, les poudres et salpêtres, il a tout examiné (1). Et bien que son projet diffère, par les détails, de celui de la Noue (qui est d'ailleurs plus ancien), c'est bien la même conception, la conception qui devait naître dans l'esprit d'un huguenot.

Quant à d'Aubigné, ce poète, ce penseur, ce lettré délicat est, lui aussi, un écrivain militaire d'une indiscutable compétence. Il ramène volontiers les questions pratiques à des problèmes théoriques ; il pose soigneusement les données et il émaille la démonstration d'une luxuriante floraison de détails. Rien de plus suggestif que ses lettres sur l'état-major et ses fonctions, l'organisation, la marche et la tactique des armées, les fortifications, l'approvisionnement des places. Et comme le poète ne perd jamais ses droits, cette accumulation de chiffres, de bagatelles, de minuties, est d'une lecture très attrayante ; elle évoque toute la vie militaire de la fin du XVIe siècle, elle peint cette épo-

(1) *Correspondance de Duplessis-Mornay*, VII, 412 à 425.

que toute grouillante d'animation, toute vibrante de passions, à laquelle, malgré ses ombres et ses hontes, il est impossible de ne pas s'attacher.

Coligny, ce grand cœur; La Noue, ce loyal et modeste serviteur, — auquel on pourrait substituer Duplessis-Mornay; — d'Aubigné, aussi brillant écrivain que bon soldat; ces hommes se complètent, ils constituent, réunis, le type du parfait ministre de la guerre.

Tout autre est Condé (1). C'est un grand seigneur, c'est un homme d'état, qui a pu être un « excellent chef de guerre », mais qui la comprend moins en soldat qu'en grand seigneur ou en homme d'état. Je ne crois pas qu'il eût jamais choisi de son plein gré la carrière des armes; il est avant tout un lettré. C'est son éducation qui fait de lui un chevalier du moyen âge, brave, hardi, bouillant, généreux, grand donneur de coups d'épée; c'est d'elle aussi qu'il tient son exquise courtoisie. Après la bataille de Dreux, c'est un assaut de civilités entre lui et le duc de Guise. On manque de lits : comment donc ? le vainqueur et le vaincu s'accommoderont ensemble, « et ainsi ces deux grands Princes, qui estoyent comme ennemis capitaux, se voyoyent en un mesme lict, l'un triomphant, l'autre captif, prenans leur repos ensemble (2). »

(1) Louis de Bourbon, prince de Condé : nous ne parlerons pas de son fils Henri, qui lui ressemblait d'ailleurs beaucoup.

(2) La Noue, 857.

Condé ne manque pas d'éloquence naturelle, mais en revanche, il est un tacticien fort médiocre ; il a peu de coup d'œil, et ce n'est que rarement qu'il a, par intelligence, l'intuition de ce qu'il faut faire. Il ne sait pas toujours découvrir le point faible d'une place, sa folle audace l'expose à de graves imprudences ; il préfère négocier, mais ici encore, sa bonne foi s'ajoutant à sa légèreté, il ne soupçonne pas les pièges, il se laisse jouer par Elisabeth d'Angleterre ou par Catherine de Médicis. Dans ses plans de campagne, l'homme d'état, le diplomate semble avoir le pas sur le soldat ; il calcule la portée morale de ses mouvements, il en escompte les résultats politiques, mais il ne regarde pas au côté militaire de la question, il ne se rend pas compte de la disproportion des forces, des ressources, de la difficulté pratique des opérations. C'est surtout dans la campagne de 1568 que s'affirment ces défauts ; sans la perpétuelle vigilance de Coligny, elle aurait abouti aux pires désastres.

Mais si La Noue rend avec raison à Condé ce témoignage qu'il était l'homme le plus hardi à la fois et le plus courtois de son temps, il lui reconnaît des qualités autrement précieuses que celle-là : « Il se portoit encore mieux en adversité qu'en prospérité. Mais ce qui le rendait plus recommandable, c'estoit sa fermeté en la religion. *Il vaut mieux que je me taise de peur d'en dire trop*

peu (1). » Ce jugement d'un homme qui ne mentait jamais, dispense de tout autre commentaire.

Au siècle suivant, au temps des Rohan, des Soubise, des Bouillon, on ne trouve plus de caractères d'une pareille trempe. Non que ces hommes aient eu honte de l'Evangile ; on sait comment Rohan affichait son attachement au Saint Livre, et il faut bien dire que cette affectation d'un goût douteux n'était pas de l'hypocrisie. Les convictions de Rohan étaient sincères. La préface de ses mémoires est une homélie fort édifiante et fort instructive ; il sait confesser avec une vigoureuse franchise les péchés d'Israël, la désunion qui paralyse les Huguenots, l'orgueil qui les porte à abuser de leurs avantages, l'avarice qui les arrête constamment au moment d'agir ; il flétrit les princes qui ne savent pas tenir les engagements de leurs pères, et les dénonce aux jugements de la postérité. Ce discours est à prendre au sérieux, et Rohan le tout premier aurait pu s'en appliquer au moins certains points. Si justes qu'aient été les griefs des Réformés, si nécessaire que pût sembler au maintien de leurs droits la prise d'armes qui a conduit à leur défaite comme parti, les grands seigneurs instigateurs du mouvement, Rohan et Soubise en particulier, étaient-ils absolument désintéressés ? Sans doute, on reconnaîtra que jamais Rohan ne s'est laissé gagner

(1) La Noue, p. 961.

par les offres de la cour; mais c'est que précisément il tenait à l'indépendance de la noblesse vis-à-vis du pouvoir royal, et il n'est pas téméraire de supposer que cette arrière-pensée a été pour quelque chose dans son zèle pour la religion.

Toujours est-il que Rohan et Soubise se sont montrés, comme généraux, à la hauteur de leur tâche ; ils ont su organiser — ou bien plutôt improviser — avec une habileté extrême, des armées, des flottes ; ils les ont dirigées avec talent, et elles ont été dignes de tels chefs, dignes de leur vieille réputation. Mais il n'y avait plus et il ne pouvait plus y avoir, à ces guerres, d'aussi puissants mobiles qu'à celles d'autrefois. La liberté de conscience pouvait n'être pas complète, l'Edit de Nantes être menacé dans telle ou telle de ses applications, Richelieu pouvait tenter de lui enlever ses garanties, la situation des Réformés n'exigeait cependant pas aussi impérieusement le recours aux grands moyens. Et ils le comprenaient bien, car à moins d'être directement attaqués, et d'avoir à défendre leurs privilèges, leurs libertés, leurs droits, ils n'ont obéi qu'avec un empressement assez modéré à l'appel de ces grands seigneurs qui ne craignaient pas de rouvrir l'ère épouvantable des guerres de religion, et qui pouvaient être soupçonnés à bon droit — l'avenir l'a bien prouvé — de travailler au moins autant à leurs propres intérêts qu'à ceux dont ils prétendaient se faire les défenseurs.

CHAPITRE III

LES OFFICIERS ET LES SOLDATS

Caractères communs. — Traits particuliers. — Qualités. — Défauts.

Dans la grande famille huguenote, les généraux constituent comme une branche spéciale, qui a son caractère à part. Les officiers et les soldats en forment une autre, distincte de la première, mais bien une : car entre le chef et le subalterne, il n'y a guère de différence. Ils ont à peu près la même origine. La Noue ne cesse de se plaindre de la diminution de l'élément noble dans le corps d'officiers, et si son immense autorité ne donnait le plus grand poids à ses affirmations, encore arriverions-nous aux mêmes conclusions que lui, rien qu'en relevant les noms des officiers (surtout d'infanterie) que les mémoires du temps nous ont conservés.

Beaucoup de ces noms d'officiers sont d'appa-

rence nettement roturière, de même que réciproquement, il y a parmi les soldats des cadets de bonne maison. Capitaines, lieutenants, enseignes, sont pour la plupart des officiers de fortune. On ne saurait donc les séparer du troupier, moins instruit, moins brave, moins capable ou moins heureux, qui est resté dans le rang. Tous ensemble, ils sont la famille militaire huguenote, dont nous allons essayer de dessiner la silhouette.

Silhouette plutôt que portrait : car de ce portrait, les conditions du recrutement huguenot ont déjà permis de dégager quelques lignes ; ces conditions n'ont pas été sans influence sur le caractère du soldat. Plus tard, le portrait s'achèvera de lui-même, quand nous aurons montré ce soldat à l'œuvre, que nous l'aurons suivi au camp, dans sa vie journalière, sur le champ de bataille. Ce qu'il faut ici, c'est avant tout tracer un profil aussi fidèle que possible de ces gens de guerre qui ont tenu tant de place dans nos fastes militaires.

Ils sont bien français, voilà ce qui frappe dès l'abord. Si l'on ouvre au hasard quelque chronique de l'époque, si le regard tombe sur le récit d'une escarmouche sans importance, d'un coup de main obscur, sur une anecdote ou un trait de mœurs dont les héros ne portent pas un grand nom, il est souvent difficile de découvrir de quel côté sont les catholiques, de quel côté les huguenots. Le lecteur balance, il suit d'instinct le cou-

rant de ses secrètes sympathies. Partout, c'est notre langue qui retentit, nerveuse et claire, vigoureuse et truculente en sa verte jeunesse de la Renaissance; c'est le même esprit qui éclate en promptes saillies, le même talent de lancer un bon mot en pleine mêlée, en plein péril. C'est l'éternel cachet de la race, son ardeur, son entrain, sa gaîté qu'un rien excite et qu'un rien abat, sa fierté généreuse, sa courtoisie pleine de tact, sa rapide et lumineuse intelligence, plus vive encore, plus portée à l'initiative, plus hardie et plus franche chez le huguenot que chez le catholique. Dégagé de toutes les tutelles, conscient de sa responsabilité, il n'a rien qui bride en lui les fougues du vieux gaulois: si son front austère se plisse quelquefois, n'oublions pas que persécuté, dépouillé, proscrit, il lutte en désespéré pour le bien le plus précieux du monde, pour la liberté de conscience. La France ne doit pas renier ces enfants qui sont siens jusqu'aux moelles, qui l'ont passionnément aimée, qui ne demandaient qu'une chose, c'est de mettre à son service leurs forces et leur vie.

On sait tout ce que la France pouvait attendre d'un Coligny. Or, au moment de la Saint-Barthélemy, il y avait dans les armées du roi d'autres protestants que Coligny. Ainsi, la compagnie des gendarmes du maréchal de Damville, commandée par un sieur de la Crousette, avait pour lieutenant

un Huguenot appelé Lescout (1). Et rien n'autorise à croire que cet exemple ait été isolé. Ce n'est pas la faute des protestants si leur patrie les rejetait et si leur roi leur faisait la guerre.

Mais ces Huguenots, si français, ont cependant une physionomie spéciale; ils ont leurs nuances propres. Ils ont poussé très loin certaines de nos qualités nationales, les plus sérieuses, les plus solides, et ont un peu manqué des autres, du charme, de la grâce.

La vertu maîtresse des Huguenots, celle du moins qui a le plus fermement assis leur réputation militaire, celle qui les faisait considérer par leurs adversaires mêmes comme les premiers soldats de l'Europe, c'est leur indomptable courage. En cela encore, ils se montrent bien français; ils ont le courage de l'attaque, la fière et vaillante audace qui court au danger et le méprise. La plupart de leurs entreprises sont marquées de ce caractère de bravoure, qui emporte souvent avec lui ce défaut, bien français aussi, l'excès de confiance en soi.

Si nombreux sont les exemples de courage, d'audace folle, que je n'ai pas, je l'avoue, pris la peine d'en chercher bien loin. En voici quelques-uns glanés au hasard. C'est d'abord un épisode qui se passe en 1575 : « Le comte de Martinangues avec

(1) Gaches, p. 112.

M. de Joyeuse et le sieur de Cornusson, sénéchal de Tholose (Toulouse), ayant ramassé les forces du pays et pris quatre canons de la ville de Tholose, s'en allèrent assiéger quelques maisons et chasteaux que ceux de la Religion avoient fortifiés, en Lauragois, pour incommoder le commerce de Tholose. Ils commencèrent par Francarville qu'ils battirent de leur artillerie et y donnèrent un furieux assaut qui fut vaillamment soustenu par les assiégés ; mais, après un long combat, ils furent emportés de vive force et tous tués, sauf un soldat qui, voyant le chasteau pris et ses compagnons perdus, se fit faire place avec l'espée, estant descendu dans la bresche du fossé, fit faire jour à tout le camp, passant à travers la presse des ennemis, et se sauva par sa vaillance extraordinaire qui estonna tellement les assaillans, l'admirant comme un prodige de vaillance, qu'ils le laissèrent passer sans lui pouvoir faire mal. Son nom a esté si fort incognu, qu'on n'a pu savoir, depuis, ce qu'il estoit devenu (1). »

Et ce Jean Dupin qui, en 1576, à la prise de Revel, « armé de cuirasse, hallebarde et pistolet », fait à lui seul quatre-vingts prisonniers (2) !

Et l'affaire du Borio blanco (près Revel), petite maison flanquée de deux guérites, où vingt-cinq

(1) Gaches, 212.

(2) Gaches, 232.

soldats, sous les ordres du sergent Douillac, soutiennent un vrai siège et repoussent un assaut où l'ennemi perd deux cents hommes (1)!

De telles prouesses ne sont pas des faits isolés. A la prise de Briatexte, le 25 février 1578, les catholiques tuent tout ce qu'ils rencontrent, et vont droit à la maison du capitaine Durand. Ils lui crient qu'il est à leur merci. « L'autre, ayant regardé par la fenestre, leur dit froidement : *Attendez un peu, je viens à vous tout à l'heure.* S'estant armé d'une cuirasse, un pot à la teste et la hallebarde à la main, il descend l'escalier, et s'estant fait ouvrir la porte, sort et se jette en furie sur les ennemis qu'il met devant. Après en avoir tué quelques-uns, il les mena battant jusqu'à la porte où ils estoient entrés, et, les pressant toujours de sortir dehors, ferma subitement la porte à une troupe qui venoit pour les soustenir. Ainsy, par une grâce spéciale de Dieu et la vaillance de Durand, Briatexte fut ravy des mains de ses preneurs au moment qu'il avoit esté surpris (2).

Ce capitaine Durand avait d'ailleurs plus d'un exploit analogue à son actif. Le 29 septembre 1577, avec une poignée d'hommes, toujours repoussés, toujours ramenés au pas de charge, jetant leurs arquebuses, en venant aux mains littéralement,

(1) Gaches, 277.
(2) Gaches, 258.

il avait fini par mettre en déroute toute l'infanterie catholique, et le capitaine Rosines avait dû dire, pour excuser sa défaite, que ces va-nu-pieds de l'Albigeois étaient la fleur des troupes du Haut-Languedoc (1). Il paraît qu'il avait en moindre estime les Cévenols, qui ont cependant bien fait leurs preuves en d'autres occasions.

Autre qualité bien française, et qu'il pousse aussi à l'extrême, le Huguenot est essentiellement débrouillard. L'indépendance d'esprit qui lui a fait abandonner l'Eglise catholique, ou l'éducation spéciale que lui ont donnée ses parents, ont développé chez lui, à un très haut degré, l'esprit d'initiative. Il est inventif et indépendant. S'il n'aime pas à se charger du corselet de piquier, ce n'est pas seulement à cause du poids de ce vêtement incommode, c'est parce que le piquier, d'après les errements de la tactique d'alors, n'a qu'un rôle purement passif. Le plus souvent, il attend de pied ferme, serré contre ses camarades, que l'on veuille bien aller l'attaquer. Le Huguenot s'accommode mal de cette attitude ; il préfère s'armer d'une arquebuse ; au moins, il sera maître de ses mouvements, livré à lui-même, à la merci de son intelligence, de son esprit d'initiative, de son sang-froid. C'est un trait que nous avons déjà relevé parce qu'il a son influence sur les formations de l'infanterie

(1) *Id.* 253.

huguenote, et sur lequel nous aurons à revenir à propos de l'art militaire.

Evidemment, cet esprit d'initiative était merveilleusement propre à corriger l'inexpérience et à atténuer les erreurs des soldats novices. Mais parfois au contraire, il soulignait ces erreurs d'une façon plaisante. Le soir du 23 juin 1569, l'avant-garde huguenote, chargée de surprendre Lusignan, jette brusquement trente arquebusiers dans un champ palissadé qui couvrait le corps de garde des catholiques. On s'aborde; on tire: beaucoup de ratés, surtout du côté des Huguenots, dont les arquebuses « ne venoyent pas d'une halle ».

« Et ce qui fut le plus galand, fut que comme les uns levèrent la crosse en haut, les autres, qui n'avoyent pas estudié ceste leçon, furent leurs singes »; pas longtemps d'ailleurs, car les arquebusiers de Piles survinrent, et les crosses huguenotes reprirent leur position normale (1).

Un esprit aussi prime-sautier n'est pas particulièrement favorable à la discipline. Si celle-ci est fort sévère au point de vue moral, elle n'oppose pas aux chefs, ni aux soldats, la digue infranchissable d'ordres minutieux. Des régiments, La Noue le raconte, n'ont pas craint parfois de quitter un cantonnement qu'ils jugeaient peu confortable, et d'abandonner ainsi, malgré les instructions les plus formelles, une position d'une

(1) A. d'Aubigné, *Histoire universelle*, I, 408.

certaine importance. Mais d'autres fois, il faut le dire, l'initiative des soldats ne les a point portés à reculer. En 1580, peu après l'affaire de Borio-Blanco, le vicomte de Turenne met le siège devant le château de Beauville. La garnison tient tête; il fait pointer ses canons. Le gouverneur feint de vouloir capituler, et demande à parler à Turenne. Celui-ci envoie à sa place Bousquet, qui est accueilli par une salve de mousqueterie; heureusement, il s'en tire sain et sauf. Turenne, furieux, fait foudroyer de ses canons le château, dont les défenses sont bientôt en triste état. Alors les soldats, « suivant leur indignation, sans ordre », se jettent à l'assaut, mettent le feu au château, massacrent la garnison, tandis que le gouverneur, pour prix de la trahison, est jugé séance tenante et pendu à un arbre devant la porte.

Ici se place un épisode bien caractéristique : le seigneur du lieu, « qui estoit fort jeune », avait mis la tête à la fenêtre pour ne pas être étouffé par la fumée; les soldats tirent sur lui jusqu'à s'en lasser, et voyant qu'ils ne réussissent pas à l'atteindre, « crièrent que Dieu ne vouloit pas qu'il mourust, et lui aidèrent de sortir de là, en ayant été quitte pour la rançon » (1).

Initiative poussée jusqu'à l'indiscipline (2), gé-

(1) Gaches, 278-279.

(2) Cependant, en cas de péril, ils savent obéir et retrouver leur sang-froid. Cf. Aubigné, *Hist. univers.*, I, 378.

nérosité soudaine, en plein assaut, en pleine colère, voilà des traits bien français. Les Huguenots sont, à cet égard, les plus authentiques de tous les Français. Ils le sont encore par un autre trait, par l'urbanité, la courtoisie, la bienveillance que, malgré l'ardeur de leurs convictions, ils ont su conserver dans leurs rapports avec leurs adversaires. On a vu bien souvent, dans notre histoire, des sentinelles avancées fraterniser avec les avant-postes de l'ennemi. Les guerres de religion fournissent d'autant plus facilement de tels exemples que, de part et d'autre, on était Français.

Mais laissons parler La Noue (1). « Je dirai une chose qui arriva pendant que nous estions en ces termes, par où on connoistra encore mieux le naturel de nostre nation. C'est que le jour que la trefve duroit, on eust veu dans la campagne, entre les corps de garde, sept ou huit cents gentilshommes de costé et d'autre deviser ensemble, aucuns s'entresaluer, autres s'entr'embrasser, de telle façon que les reîtres du prince de Condé, qui ignoroyent nos coustumes, entroyent en soupçon d'estre trompez et trahis par ceux qui s'entrefaisoient tant de belles démonstrations, et s'en plaignirent aux supérieurs. Depuis ayant veu des trefves rompues, que ceux mesmes qui plus s'entrecaressoyent estoyent les plus aspres à s'entre-

(1) P. 843. La scène se passe aux environs de Paris, en 1562.

donner des coups de lances et de pistolles, qui rapportoyent quelquefois de ceste tragédie de griefves blessures, ils s'assurèrent un peu, et disoyent entre eux : « Quels fols sont ceci qui « s'entr'aiment aujourd'hui et s'entretuent de « main? » Certes, il est malaisé de voir ses parents et amis, et ne s'esmouvoir point. Mais quand on avoit remis les armes sur le dos et ouï le sifflement des harquebusades, toutes courtoisies estoyent rompues. »

D'autres témoignages encore viennent attester cette bonne harmonie entre les soldats des deux camps. Voici un fait qui s'est passé au moment de la bataille de Moncontour : « Il avint alors que deux gentilshommes du costé des catholiques, estant escartez, vindrent à parler à aucuns de la Religion, y ayant quelques fossez entre deux. Messieurs (leur dirent-ils), nous portons marques d'ennemis, mais nous ne vous haïssons nullement, ni vostre parti. Advertissez Monsieur l'Admiral qu'il se donne bien garde de combattre : car nostre armée est merveilleusement puissante, pour les renforts qui y sont survenus, et est avecques cela bien délibérée : mais qu'il temporise un mois seulement. Car toute la Noblesse a juré et dit à Monseigneur qu'elle ne démourera davantage, et qu'il les emploie dans ce temps-là et qu'ils feront leur devoir. Qu'il se souvienne qu'il est périlleux d'heurter contre la fureur françoise, laquelle pourtant s'es-

coulera soudain ; et s'ils n'ont promptement victoire, ils seront contraints de venir à la paix, pour plusieurs raisons, et la vous donneront avantageuse. Dites-lui, que nous sçavons ceci de bon lieu, et désirions grandement l'en avertir (1). »

Coligny fut sensible à ce bon procédé. Nous n'avons pas à dire ici à quel point il eut tort de ne pas suivre ce conseil, qui paraissait suspect ; mais au bout de trois siècles, ce petit incident jette un jour assez singulier sur les relations des deux partis.

Enfin, les Huguenots ont eu encore une grande qualité qui frappe et saisit de respect tous ceux qui les approchent, à moins qu'ils ne soient aveuglés par d'inavouables passions; les Huguenots avaient une piété profonde, qui inspirait leur austère et légendaire morale. Combattant non seulement *pro aris et focis*, mais pour la cause sacrée entre toutes de leurs convictions de conscience, mais pour la défense de leurs croyances les plus intimes et les plus chères, mais pour la liberté religieuse, ils n'ont jamais oublié, même dans ces heures d'égarement et de faiblesse que tout homme est exposé à traverser, le but auguste auquel ils tendaient, et ils ont agi en conséquence. On verra dans la suite quelle place la prière, le culte occupent dans leur vie, au camp, sur le champ de

(1) La Noue, 984-985.

bataille, dans les garnisons, dans les villes assiégées. Nous dirons quelles sont les coutumes ou plutôt les lois, car ce sont de vraies lois; quelles sont les paroles liturgiques, quel est l'officiant. Pour le moment, nous nous bornons à signaler cette piété elle-même, indépendamment de ses manifestations extérieures et pour ainsi dire officielles. Et que ce mot ne soit pas pris en mauvaise part : ces pieuses cérémonies n'étaient pas de simples formalités, plus ou moins hypocrites. Elles ne sont devenues d'un usage général, elles n'ont pris leur place dans le règlement du service intérieur et dans celui du service en campagne que parce qu'elles répondaient à des besoins profonds.

Maintenant, cette piété a-t-elle été absolument générale? A-t-elle toujours, en tout, partout été conséquente, et le camp huguenot était-il peuplé de saints? A-t-elle même toujours été parfaitement éclairée, n'a-t-elle jamais dégénéré en fanatisme, a-t-elle constamment préservé les Huguenots de toute espèce d'entraînement fâcheux? Il faudrait, pour le soutenir, oublier que les Huguenots étaient hommes; il faudrait, pour leur faire un grief de leurs faiblesses, oublier ce que c'est que la guerre et à quelles conséquences elle conduit forcément ; oublier ce qu'étaient les mœurs du XVIe siècle; oublier surtout ce qu'étaient les guerres de religion, et que les Huguenots avaient mainte excellente raison d'être exaspérés ; oublier

qu'ils n'étaient pas les agresseurs, et qu'on a été pour eux sans pitié.

C'est un préjugé courant, dans certains milieux, que les Huguenots ont été de grands destructeurs de couvents et d'églises. On répète avec complaisance cette assertion plutôt approximative de de Thou, que les guerres de religion ont entraîné la perte de 20.000 édifices religieux. Il s'agirait tout d'abord de contrôler ce chiffre, qui ne prétend pas à la moindre apparence de précision. Mais en admettant même qu'il dût s'approcher de la vérité, encore faudrait-il le décomposer. Combien y avait-il de monastères ou de clochers qui étaient de vraies forteresses, qu'on se disputait, qu'on détruisait de part et d'autre pour les soustraire à l'adversaire ? Combien y a-t-il eu, de 1562 à 1597, de sanctuaires détruits par accident et dont l'état de guerre a retardé la reconstruction ? Combien dont on a clamé la ruine ont été à peine endommagés ? comparables à ces vignes dont, à la moindre gelée blanche, on déclare la récolte totalement perdue. Et je ne parle pas de tous les crimes dont on a chargé les Huguenots bien qu'ils y fussent totalement étrangers, crimes contemporains des guerres de religion, mais sans relations avec elles ; actes de vandalisme commis aux XVIIe et XVIIIe siècles, sous prétexte de restaurations, par un clergé ennemi du « gothique » ; dégâts commis pendant la Terreur. Quand on a fait abstraction de tous ces

éléments, franchement, que reste-t-il au passif des Huguenots ?

Ils ont, sans doute, brisé quelques statues, moins qu'on ne le croit ; mais personne, même leurs chefs — surtout leurs chefs — ne les a jamais approuvés. C'est un mal qu'à certains moments, il était humainement impossible d'éviter. Dans toute l'ardeur d'une foi neuve et encore peu éclairée, le soldat ignorant et naïf a cru faire, parfois, œuvre pie en tapant à tour de bras sur d'inoffensives statues, parfois simples ornements auxquels on ne songeait guère à rendre un culte et qui devaient bien s'offenser d'être traitées d'idoles. Que ceci soit du vandalisme, j'y consens ; du sacrilège, certes non. Et d'ailleurs, oserait-on dire que le clergé fût très respectueux pour les temples et qu'en les renversant, il ne se soit pas attiré de gaîté de cœur des représailles ?

Encore une fois, ce zèle intempestif de quelques soldats exaspérés navrait tous les officiers et tous les gens sensés. Th. de Bèze s'est plaint à Calvin de la fureur incroyable et impossible à réfréner des soldats contre les autels des églises d'Orléans. Il ne faut pas rendre le protestantisme responsable de tels excès, parce que certains protestants, désapprouvés des leurs, ont fait aux autres ce que les autres leur faisaient.

On a aussi représenté les Huguenots comme de

grands massacreurs de prêtres et de moines. Ici encore, il faudrait ne pas exagérer et ne pas généraliser. En vérité, les faits allégués fussent-ils exacts, ne faudrait-il pas avoir la pudeur de les raconter tels qu'ils se sont passés? Or, on néglige toujours de nous apprendre que le clergé avait fait tout ce qu'il fallait pour s'attirer ces fâcheuses mésaventures. Il est assez naturel que des gens traqués comme des bêtes fauves se conduisent quelquefois comme des bêtes fauves, et déchirent le chasseur; tant pis pour lui, il savait à quoi il s'exposait.

D'ailleurs, veut-on savoir, par un exemple pris entre cent mille, quel était le sort des Huguenots qui tombaient entre les mains de ce clergé aussi vertueux qu'infortuné? En 1578, les catholiques surprennent un château des environs de Puylaurens et font prisonniers le capitaine La Treille et cinq soldats. Ils les amènent à Toulouse, où ils sont condamnés à être pendus. « Le lendemain, ils furent traînés par la ville sur un chariot au milieu duquel il y avoit une potence plantée avec une roue au sommet, et à chaque place qu'ils rencontroient, ils en faisoient pendre un pour tesmoigner qu'ils n'estoient pas satisfaits d'une mort ordinaire, s'ils n'y ajoustoient encore quelque chose de plus cruel. Quelque Jésuite se présenta pour les consoler, auquel La Treille dict qu'il se retirast, qu'il n'avoit à faire de luy, et s'estant

adressé aux soldats, les exhorta de ne point se laisser piper, les asseurant que, mourant avec une vraye repentance de leurs fautes, Dieu leur feroit grâce et miséricorde ; ainsy périrent tous, fort constans et délibérés, le 30 may » (1).

Lorsqu'on parle de la piété des Huguenots, il ne faut donc pas la mesurer aux quelques actes de vengeance ou de fanatisme qu'on peut leur reprocher, mais bien plutôt à la tenue et à la discipline qu'ils ont conservées pendant toutes les premières guerres. On pourrait trouver de nombreux actes de loyauté comme celui du vicomte de Turenne, qui, en 1580, ne veut pas « user de surprise en prenant les armes sur les ennemis », et fait « donner advis à tout le voisinage par des tambours et trompettes et par une ronde qu'il fit avec dix ou douze chevaux, à la vue de toutes les villes les plus considérables des catholiques », lesquels se montrèrent beaucoup moins délicats à son égard (2).

Quant à la sévère discipline des Huguenots, c'est à propos de la vie des camps qu'il convient d'en parler. Elle était avant tout une discipline morale; ainsi, on punissait le vol et la débauche beaucoup plus pour eux-mêmes que pour le dommage qui en résultait.

(1) Gaches, 260-261.
(2) Gaches, 273.

Mais une discipline pareille ne pouvait se maintenir longtemps dans un état de guerre perpétuel, qui avait amené peu à peu dans les armées huguenotes, au lieu de miliciens servant par conviction, des soldats servant par goût. D'ailleurs, la guerre entraîne avec elle un tel cortège d'horreurs, elle surexcite à un tel point les pires passions, que, si honorables qu'en soient les causes premières, elle ne peut que pervertir à la longue ceux qui en vivent. Aussi, les armées huguenotes devinrent-elles bientôt aussi pillardes, aussi cruelles que toutes les autres armées du temps. « C'est, dit La Noue (1), la coustume des gens de guerre de se resjouir, plus ils ont le moyen de faire du ravage et du mal à ceux qui leur en font, tant l'ire est puissante à leur endroit. Et comment n'auroyent-ils quelques fois les affections tachettées de sang, veu que plusieurs gens d'Eglise les ont si rouges de la teinture de vengeance, au cœur desquels ne devroit résider que charité ? »

Il y a donc eu des des Adrets dans le camp huguenot, comme il y a eu des Montluc dans le camp catholique. Il y a eu des violents et des lâches, comme ce vicomte de Bourdon qui, en 1573, frappe par derrière, d'un coup d'épée, son ennemi personnel, La Motte-Pujol (2). Il y a eu de déplo-

(1) Gaches, p. 838.
(2) Gaches, 139-140.

rables scènes de pillage pendant les guerres de la Ligue. Mais encore une fois, la religion n'a rien à voir là; le soudard endurci par le spectacle des maux de la guerre, est le même partout quand on lui a lâché la bride ; ce n'est surprenant nulle part, et au XVI[e] siècle en particulier, c'est dans la nature des choses.

CHAPITRE IV

LA VIE DES CAMPS

Mœurs militaires. — Service intérieur. — Discipline. — Subsistances. — Ressources financières. — Service de santé.

Les institutions militaires des Huguenots, la formation et le personnel de leurs armées étant connus, on peut maintenant observer le soldat dans sa vie journalière, en attendant de le voir à l'œuvre sur le champ de bataille, dans les tranchées ou sur les remparts des places.

Et d'emblée, le camp huguenot présente une particularité frappante : alors que le soldat français vivait sous la tente, dressée en rase campagne suivant l'ordre de bataille, et qu'ainsi, il était prompt à riposter aux surprises, prompt à courir se ranger sous l'enseigne, le huguenot avait une préférence marquée pour le cantonnement dans les lieux habités. Cette coutume, que nous avons adoptée, il y a vingt-cinq ans, à l'imitation des Prus-

siens, paraît être née au XVIe siècle, beaucoup moins d'un principe que de nécessités de fait, si même elle n'a pas été le résultat de l'inexpérience ou du désordre. Du moins, elle se justifiait par des considérations pratiques qui faisaient passer sur les inconvénients que La Noue (1), en particulier, lui trouvait : elle permettait au soldat de mieux se garantir contre les intempéries et de se ravitailler plus facilement. C'est à ces avantages que ce système doit sa réapparition dans les usages militaires français.

L'infanterie est cantonnée en deux corps : la « bataille » (le gros de l'armée) et l'avant-garde. Quant à la cavalerie, on la répartit dans les villages les plus proches (d'une proximité souvent fort relative), et l'on s'efforce d'établir entre ces éléments épars autant de liens que possible. On fortifie les avenues, on s'installe solidement dans les églises et les châteaux. Le maréchal de camp fixe un point de ralliement ; à la première alarme, la cavalerie se concentre au quartier général et se porte à toute bride au point menacé.

D'ailleurs, on fait bonne garde. Les sergents-majors (voir page 17) des régiments reçoivent des maréchaux de camp le mot d'ordre et le transmettent à qui de droit (2). Lorsqu'une ronde approche.

(1) P. 903.

(2) A. d'Aubigné, I, 158 sq. Parfois aussi, toutes les compagnies se rendent sur la place pour « faire l'ordre ». (Gaches, p. 185.)

le caporal du poste la fait avancer à l'ordre et, la pointe de l'épée chatouillant la gorge, demande le mot. Pendant les guerres de la Ligue, les plus grands personnages, Henri IV lui-même, ne sont pas exempts de cette formalité. Auparavant, le premier qui parlait devait recevoir le mot; « tesmoin, dit A. d'Aubigné (1), que durant le grand siège de Sainct-Jean-d'Angely, nous estans jettez dans Congnac, et moy lors Enseigne de M. d'Anières, faisant la ronde, je rencontray sur la muraille M. de Tors, vieil, brave et rude Capitaine s'il en fut oncques : à l'approche, il me tend l'oreille, et moy à luy comme ayant parlé le premier ; après un grand contraste, il me donna le mot et m'embrassa, disant que si j'eusse faict autrement, il m'eust envoyé en prison. »

Malgré ces précautions, les surprises sont assez fréquentes, ce qui devait arriver par la force des choses, puisque les troupes ainsi cantonnées çà et là n'avaient pas la sévère discipline des armées modernes. A tout instant, La Noue raconte de ces surprises. C'est, par exemple, le capitaine Martigues, qui s'engage avec 300 lances et 500 arquebusiers sur la levée de la Loire, où peuvent marcher de front à peine six cavaliers ou dix fantassins ; or, toute périlleuse que soit une telle situation, il parvient à culbuter tous les détachements

(1) I, 157.

huguenots qu'il rencontre, parce que ceux-ci, malgré leur courage et l'avantage de la position, ne peuvent se soutenir l'un l'autre. C'est encore l'affaire de Châteauneuf, sur la Charente, où les deux régiments d'infanterie et les huit cents cavaliers commis par Coligny à la garde de la rivière désertent leur poste et laissent passer l'ennemi, par le seul motif que l'endroit manque de maisons, de vivres, de fourrages, et qu'on a perdu l'habitude de s'en passer.

Parfois, la présence de l'ennemi n'est signalée que par les maraudeurs, « lesquels s'espandant partout comme mouches, rencontroyent ordinairement les ennemis, et quelqu'un en venoit dire des nouvelles ; car ces gens-là courent comme lièvres quand il faut fuir (1) ». Mais de tout ceci, il ne faudrait pas conclure que la négligence fût la règle ; elle était évidemment l'exception en présence de l'ennemi ; sans cela, le maintien du système des cantonnements eût été inexplicable.

D'ailleurs, on avait des moyens de signaler le danger : La Noue parle souvent du canon d'alarme. Pour les circonstances moins graves, on avait les sonneries de trompettes (2) ; la diane, la générale, à cheval, la charge, la retraite, la chamade, et d'autres sans doute, dont la mention a pu nous échapper.

(1) La Noue, p. 913.

(2) La Noue et Montluc, *passim*. Gaches, 202, 336, 355.

Au début des guerres de religion, l'aspect du camp huguenot était des plus édifiants ; on se souvenait encore de la belle discipline qui avait régné sous François Ier et Henri II (1) ; on en avait gardé l'habitude : nous avons dit, en effet, que dans les bandes huguenotes, il y avait beaucoup de vieux soldats. Mais il faut aussi tenir le plus grand compte des continuelles prédications des aumôniers, « de manière que sans aucune contrainte chacun se bridoit volontairement pour ne commettre point ce que souventes fois l'horreur des supplices ne peut empescher ; et principalement, la noblesse se montra, à ce commencement, très digne du nom qu'elle portoit, car marchant par la campagne (où la licence de vivre est sans comparaison plus grande que dans les villes), elle ne pilloit point, ni ne battoit ses hostes, et se contentoit de fort peu. Et les chefs, et la plupart d'icelle, qui de leurs maisons avoient apporté quelques moyens, payoyent honnestement. On ne voyoit point fuir personne des villages, ni n'oyoit-on ne cris ne plaintes. Somme, c'estoit un désordre très bien ordonné. » La Noue remarqua encore quatre ou cinq choses notables : on n'entendait pas de blasphèmes, on n'eût pu trouver ni dés, ni cartes dans tous les quartiers, les femmes étaient bannies, personne ne s'écartait des enseignes pour

(1) La Noue, 818 sq.

aller marauder; enfin, le matin et le soir, « à l'assiette et lèvement des gardes, les prières publiques se faisoyent et le chant des psalmes retentissoit en l'air ».

Autant que possible, les prières sont dites par un pasteur, qui prend souvent fort au sérieux cette partie de sa tâche. Ainsi, à Mazères, en 1569, « Jean Savin faisoit l'office de ministre et de soldat, encourageant les hommes à combattre pour l'honneur et la gloire de Dieu, et faisant les prières par tous les corps de garde (1). » Et son cas n'est pas isolé, bien loin de là. C'est même ainsi que les choses se passent d'ordinaire dans les places.

A défaut de pasteur, c'est le capitaine qui officie, avec non moins de sérieux. La garde est, à cet effet, assemblée devant le poste (2), si l'on est dans une forteresse. En rase campagne, on arrête la troupe avant l'action, et le capitaine implore le secours de Dieu (3), au milieu d'un recueillement profond.

Il existe plusieurs formulaires de prières usités dans les armées huguenotes. Le plus ancien est celui des troupes de Condé (4). Il comprend une « prière du matin au corps de garde » et une « prière du soir en l'assiette de la garde ». L'une et l'autre

(1) Gaches, 97.

(2) *Mémoires de Mme Duplessis-Mornay*, I, 199.

(3) Gaches, 177, etc.

(4) *Mémoires de Condé*, IV, 236 à 244.

sont précédées de l'invocation : « Notre aide soit au nom de Dieu, qui a fait le ciel et la terre », et se terminent par l'Oraison Dominicale, le Symbole des apôtres et une formule de bénédiction. Voici à titre d'exemple, et malgré sa longueur, la prière du matin ; nous n'avons pas besoin d'insister sur sa beauté :

« Nostre Dieu, nostre Père, et nostre Sauveur, puisqu'il ta pleu nous faire la grâce de passer la nuict, pour venir jusques au jour présent : vueille aussi maintenant nous faire ce bien, que nous l'employons tout à ton service. Tellement que nous ne pensions, disions et ne facions rien, sinon pour te complaire, et obéir à ta bonne volonté : à fin que par ce moyen toutes noz œuvres soient à la gloire de ton nom, et édification de noz prochains. Et comme il te plaist de faire luire ton soleil sur la terre, pour nous esclairer corporellement : vueille aussi par la clarté de ton Esprit illuminer noz entendemens et noz cœurs, pour les diriger en la droite voye de ta justice : nous prenant en ta saincte conduite et protection, pour tout le temps de nostre vie ; et nous pardonnant toutes nos fautes passées, par ta miséricorde, comme tu as promis à tous ceux qui t'en requerront de bon cœur.

« Et nommément, Seigneur, pour ce que nostre fragilité pourroit estre cause sans ton ayde spéciale, de nous faire facilement abuser des armes que tu nous as mises en la main : nous te supplions

très humblement, au nom, et en la faveur de nostre Seigneur Jésus-Christ, qu'il te plaise tellement adresser par la vertu de ton Sainct-Esprit, et nous et nos mains et nos armes, que suyvant l'enseignement de ta saincte parole, en nous contentans de noz gages, et vivans en toute sobriété et modestie, sans noise, mutinerie, batteries, pilleries, blasphèmes, paillardises, ny autre excès, tu nous faces la grâce de cheminer en ta crainte, et nous employer sainctement en ceste vocation des armes, à laquelle tu nous as appelez : non point pour lascher la bride à quelque mauvaise affection, mais seulement pour maintenir ton honneur, avecques le service de nostre Roy, soubs le gouvernement de la Royne sa mère, et pour la conservation de nostre patrie en toute bonne conscience. Et s'il te plaist ainsi, Seigneur, qu'il faille venir jusques aux mains, nous protestons en vérité devant toy, grand Dieu des armées, que nous aymerions beaucoup mieux vivre en paix, sans avoir les mains sanglantes du sang humain. Mais s'il est ainsi que tu nous vueilles faire exécuteurs de tes justes jugemens, nous te supplions qu'il te plaise ne nous imputer point la mort de ceux que tu livreras entre noz mains, et faire la grâce à nos chefs, capitaines, et autres conducteurs, de nous guider par ton sainct conseil, et à nous, qu'en leur obéissant franchement, sans rébellion et mutination quelconque, nous puissions marcher et com-

battre en toute force et constance de cœur et de corps, jusques à la dernière goutte de nostre sang, si tu l'as ainsi déterminé pour obtenir pleine victoire contre tes ennemis et les nostres, pour laquelle ton sainct nom soit glorifié en nous, tes pauvres Eglises soyent conservées, nostre Roy et son Royaume soient maintenus en sauveté et toute asseurance, dessoubs ta saincte protection.

« Nous te supplions aussi, Seigneur, qu'il te plaise amener tous pauvres ignorans à la cognoissance de ton Sainct Evangile, et confermer en toutes grâces ceux que tu as desja illuminez. Et que pour ce faire, il te plaise susciter et entretenir tousjours en ton Eglise, de bons et fidèles Pasteurs. Donne-nous aussi un vray cœur, simple, et obéissant à la doctrine, corrections, et exhortations qui nous sont faictes en ton nom. Donne ton S. Esprit à tous hommes, et principalement à tous Rois, Princes et Seigneurs de ce monde. Nommément, Seigneur, nous te prions de tout nostre cœur pour nostre jeune Roy et Prince souverain : qu'il te plaise bénir sa jeunesse, et le préservant au millieu des périls qui l'environnent aujourd'huy, par les maudites entreprises des ennemis de sa couronne, et du repos de ce Royaume : tu lui faces la grâce de favoriser ses vrays et loyaux subjects et serviteurs, et de cercher ton honneur et ta gloire sur toutes choses. Vueille aussi donner toute grâce à messieurs ses

frères, à la Royne leur mère, aux Princes du sang, vrais seigneurs du conseil : affin que toute foy et hommage te soit rendus de grans et de petits comme tu es le Roy des Roys, et Seigneur des Seigneurs.

Toutes lesquelles choses... nous te demandons au nom, etc. »

La prière du soir, empreinte de la même élévation de sentiment, demande plus spécialement à Dieu de préserver des surprises l'armée et du sommeil les sentinelles.

Un formulaire plus court est celui dont on usait à Sancerre en 1573. La prière du matin débute comme celle de Condé, mais est rédigée, ensuite, en vue des besoins spéciaux des assiégés (1). Quant à celle du soir, elle ne nous a pas été conservée, mais il est fort probable qu'elle ne diffère pas de celle de Condé, qui convient à toutes les circonstances.

Enfin, en 1568, l'imprimerie Barthélemy Berton, de La Rochelle, publiait les *Prières pour les soldats et pionniers de l'Eglise réformée*, dont M. le professeur Vielles, de Montauban, vient de faire faire une réimpression en fac-simile. Ce petit in-octavo de 40 pages, imprimé en gros caractères, pour pouvoir être lu au crépuscule, ou à la chandelle du corps de garde, par des yeux peu

(1) *Bull. du Prot.*, 1852 104.

accoutumés aux livres, était le compagnon inséparable du troupier; il faisait partie de l'équipement.

Il débute par une « prière générale ». Après l'invocation, la confession des péchés : Seigneur Dieu, Père éternel et tout-puissant, etc. Puis, enchaînée à ces paroles de Calvin, d'une si vigoureuse précision dans le texte primitif, une prière qui ressemble beaucoup, quant au fond et quant à la forme, à celle de Condé, avec cette différence que Condé y est spécialement recommandé à Dieu, ainsi que les autorités de La Rochelle. La « prière des soldats qu'on pose en garde le soir » est plus courte, plus concise que celle de Condé; et par cela même elle fait, à la lecture, une plus grande impression. Elle se termine par l'Oraison dominicale et le Symbole des Apôtres.

Vient ensuite « la prière laquelle les soldats qui ont fait la garde la nuict font le matin estans posez à la garde des portes et remparts ». Elle est également très courte, très édifiante, et finit, comme la précédente, par l'Oraison dominicale.

Puis, la « prière des soldats qui sont menez au combat » : « O Dieu des armées, puis qu'il te plaist nous employer maintenant contre tes ennemis. et les nostres, vueilles par ta puissance leur oster le cœur, et la force de combatre et les chasser devant nous : ou bien s'il te plaist te servir à ceste heure de nous pour leur faire sentir ta fureur, plaise toy

Seign^{r} nous assister par ta vertu, car de nous mesmes nous ne pouvons rien, mais estans par toy conduits et fortifiez, nous les chocquerons et desconfirons hardiment, de quoy tu seras glorifié à jamais. Fortifie-nous donc, nostre bon Dieu et Père tant de cœur que de corps, tellement qu'il n'y aye nul de nous qui ne face bien son devoir. Cependant quand en ce faisant il te plairoit retirer quelque un de nous hors de ceste vie, vueilles le selon tes sainctes promesses recueillir en la vie éternelle. Et d'autant que nos péchez pourroyent reculer ceste faveur tienne de nous : plaise toy les nous pardonner tous au nom de ton Fils Jésus-Christ nostre seul Sauveur et Rédempteur. Par lequel», etc. (Ici l'Oraison dominicale, le Symbole et la bénédiction).

Autre prière « pour les soldats chrestiens ayans obtenu victoire », puis, pour les vaincus : « Ha Seigneur nostre Dieu nous cognoissons et confessons sans faintise t'avoir grièvement offensé, voire en tant de sortes qu'il nous est impossible de les exprimer.» Et après cet acte d'humiliation, on supplie Dieu de rendre sa faveur à ses enfants.

Enfin, deux « prières pour ceux qui travaillent aux fortifications », l'une pour le matin, l'autre pour le soir. Tel est ce petit bréviaire huguenot, dont l'existence est singulièrement suggestive, et la lecture singulièrement édifiante. Voilà ce que pensaient — ce qu'étaient — ces hommes que cer-

tains écrivains ne craignent pas d'appeler un ramassis de brigands et « la lie de la plèbe ». (1)

Car on peut croire que de telles habitudes de piété avaient leur contre-coup sur la discipline des camps. Bien qu'elle fût très rigoureuse, pendant longtemps elle s'exerça facilement. Sans doute, il se commettait des crimes, mais la réprobation était générale, et le châtiment aussi prompt que sommaire. Le coupable était banni (2), ou bien on le livrait à la prévôté. Et celle-ci ne badinait pas. Ainsi, le 27 juillet 1569, à Castres, au moment où l'armée assemblée sous ses enseignes va s'ébranler, on pend devant le front, pour servir d'exemple, un soldat convaincu de viol (3). Or, ce n'est pas là un cas isolé : le viol était toujours puni de mort, même, ce qui est remarquable pour l'époque, lorsque le coupable était gentilhomme. Toutefois, on n'avait pas toujours le temps d'exécuter la sentence (4).

Par malheur, cet âge d'or des armées huguenotes était trop beau pour pouvoir durer. Coligny, qui s'y connaissait, prophétisa que ces gens-là jetteraient toute leur bonté à la fois. « J'ai commandé à l'infanterie longtemps, ajoutait-il, et la conois ; elle accomplit souvent le proverbe qui dit :

(1) Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, I, 78.
(2) La Noue, 819.
(3) Gaches, 93.
(4) La Noue, 813.

De jeune Hermite, vieux Diable ; si celle-ci y faut, nous ferons une croix à la cheminée » (1). Et elle n'y faillit malheureusement pas. A la prise de Beaugency, les Provençaux commettent ces fâcheux excès qui suivent toujours les assauts. « Cet exemple servit de planche aux Gascons, qui monstrèrent quelque temps après qu'ils ne vouloient pas estre surmontez à jouer des mains. » Et puis, c'est le régiment d'Ivoy, recruté dans l'Ile-de-France, qui s'en mêle. Et ainsi, naquit « Madamoiselle la Picorée », un joli nom de cette vilaine chose appelée de nos jours, suivant sa gravité, chapardise, maraude ou pillage. A vrai dire, ce sont là les maux inévitables de la guerre, et sans vouloir les excuser, il est juste de dire que ces désordres n'avaient rien de systématique, et qu'ils ont toujours eu lieu au moment psychologique, où, après l'assaut, aucune force humaine ne peut retenir le soldat.

Encore faisait-on tout pour empêcher ces excès, et Coligny, en particulier, se montrait d'une implacable sévérité. Un jour, il apprend qu'un capitaine d'argoulets avait saccagé un village normand. Il y envoie immédiatement la maréchaussée (ou ce qui en tenait lieu), attrape le chef et quatre ou cinq soldats, et, raconte La Noue, les fait attacher, « bottez et éperonnez, et la casaque sur

(1) La Noue, 821, sq.

le dos, avec le drapeau (1) pour enseigne. Et puis, pour enrichir le trophée, il leur fit mettre aux pieds les despouilles conquises, comme robbes de femmes, linceux, nappes, entremeslez de poulles et jambons, ce qui servit d'advertissement et d'escrit en grosses lettres à tous ceux qui se mêloyent de mesme mestier, de ne se gouverner comme ceux-là. On ne vit jamais gens plus sages qu'on fut après, tant qu'un mois dura ».

Il y avait une espèce de volontaires qu'Agrippa d'Aubigné n'aimait pas : c'était « certains galands, qui après avoir desrobé une bonne jument, armez d'une grande espée de duel et d'un vilain poignard à coquille et avec freses dentelées, nous venoyent ofrir leur service avec un langage matrouillant, comme pour dire Capitaine, ils disoyent *Quepiteine*, *Caitaine*, *Guiritaine* et enfin *Quitaine :* qui avoyent aussi diminué le *Qui va là*, à ne dire plus qu'*Oüa* » (2). Très hâbleurs loin de l'ennemi, ils faisaient assez piteuse mine en sa présence; c'est sans doute eux qui fournissaient à « dame Picorée » ses plus fervents adorateurs.

De tout ceci, il ne faudrait toutefois pas conclure que les armées protestantes devinrent un ramassis de maraudeurs. Jusqu'à la fin des guerres de la Ligue, les troupes de Henri IV se firent

(1) Drapeau avait alors le sens de chiffon.

(2) Aubigné, II, 194.

remarquer par leur excellente tenue. Voici ce que dit à ce sujet Chappuys : « Ce fut chose remarquable que 4.000 hommes à pied et à cheval, entrés les armes au poin dedans ce monde de Paris imposassent en moins de rien silence à la Ligue, gardassent si bien l'ordre à eux prescrit et parussent si obéissans, qu'on ne vid aucun soldat se débander pour faire excez ny violence quelconque... Les troupes du Roy entrèrent à quatre heures du matin, et deux heures après les boutiques furent ouvertes, la ville paroissant aussi paisible comme si changement quelconque ne fust advenu ». Ailleurs, le même auteur dit qu'à Dijon, on ne prit rien sans payer, « mesmes pour le vivre des soldats » (1).

Il faut ajouter enfin que le pillage a été quelquefois une inéluctable nécessité : non seulement, ainsi que nous l'avons dit, on pillait et on détruisait les couvents pour priver l'ennemi de l'appoint de leurs provisions et de l'abri de leurs murailles, mais encore, dans certains cas, on était impérieusement contraint de vivre sur le pays, et on lâchait un peu la bride au soldat, faute de pouvoir lui payer sa solde (2). Cette solde elle-même, quel en était le tarif? C'est assez difficile à dire. Dans son projet d'organisation des milices françaises, qui

(1) Chappuys, p. 175 et 220. Ces faits se rapportent aux années 1594 et 1595.

(2) La Noue, 859.

date de 1597, Duplessis-Mornay considère comme convenables les chiffres suivants, qui peuvent à la rigueur servir d'indices : pour le maistre de camp ou colonel, 166 écus par mois, c'est-à-dire, en monnaie actuelle, environ 3.000 francs ; pour le commissaire général ou sergent-major, 66 écus 2/3 (1.200 francs) ; pour le capitaine, 50 écus (900 francs). Le soldat aurait reçu trois écus et demi (60 francs), plus, en nature, un « mandil » chaque année.

La question d'argent est, il faut le dire, le constant souci des généraux huguenots. Ils comprennent fort bien la nécessité d'assurer les services financiers et le ravitaillement des armées, mais ils rencontrent les plus sérieuses difficultés d'exécution. Les troupes sont suivies de copieux charrois, encombrés de goujats ; tourbe grouillante, bruyante, insolente et qui ne passait point pour courageuse. Les « commissaires » (intendants) dirigent de leur mieux tout ce monde. Parfois, les convois se tiennent assez près de la queue des colonnes d'infanterie. On campe alors, on allume des feux, on rit, on mange le souper des combattants ; on pose des sentinelles, qui tirent bravement sur tout ce qui approche (et il n'approche que des amis). Un jour les bagages et leurs suivants se sont arrêtés ainsi le long d'un bois ; l'armée est obligée de battre en retraite, sans s'inquiéter des chariots, et les goujats, qui ont passé à leur insu de l'ar-

rière-garde aux avant-postes, de mener grand bruit. Les catholiques, intimidés par tout ce tapage, n'osent avancer, et les Huguenots rentrent ainsi, sans coup férir, en possession de leurs bagages déjà virtuellement perdus. Quand les goujats apprennent la vérité, la peur les saisit, et ils détalent sans tambour ni trompette ; or il n'y avait plus de danger, puisque maintenant 2.000 arquebusiers et 1.000 chevaux étaient là pour les couvrir (1).

Les distributions de vivres semblent avoir été faites très régulièrement. Aussitôt les troupes arrivées dans leurs cantonnements, on expédie à chaque cornette de cavalerie un boulanger et deux chevaux de charge. La cavalerie servie, on s'occupe de l'infanterie. On distribue aussi de la viande et du vin.

Comment se procure-t-on ces vivres ? La Noue va nous l'apprendre : « Les petites villettes prises, on les réservoit pour les munitionnaires, et menaçoit-on les autres où il n'y avoit point de garnison, de brusler une lieue à la ronde d'elles, si elles n'envoyoyent quelques munitions. » C'est le système des réquisitions.

Un service organisé avec tant d'ordre ne pouvait livrer à l'arbitraire la composition de la ration. Nous ne pouvons cependant fournir à ce sujet au-

(1) La Noue, 940.

cun renseignement précis. Sans doute, A. d'Aubigné indique (1) les approvisionnements nécessaires à une garnison de mille rationnaires ; mais comme il ne dit, ni combien ces provisions doivent durer, ni ce que valent les mesures qu'il emploie, on ne peut tirer grand profit de ses assertions.

Elles sont néanmoins curieuses, à cause des détails pratiques dans lesquels entre l'auteur. Donc, la place sera pourvue de 2.000 charges de froment, 600 de fèves, 400 de pois, 200 de riz ; on rangera encore dans les magasins 2.000 quintaux de porc salé, autant de bœuf ou de vache, 200 charges de sel « pour saler l'autre bestail qu'on pourra recouvrer » ; 500 quintaux de beurre fondu ou salé, autant de jambons, joues de pourceaux et langues de bœufs qu'on pourra en trouver ; et puis, pour avoir bonne mine au moment de la capitulation, on aura des « tourtres, perdrix, faizans et levraus » sans parler de l'huile d'olives et de noix, des capres et olives, des noix, du vinaigre (2), des oranges, des citrons et « petits artifices de four, pour ce qu'il faut que le soldat repaisse, aprez le ventre, les yeux ».

Pour éviter les épidémies, on aura soin de faire souvent la lessive, de curer les immondices. Pour

(1) II, 182.

(2) Précisons : « du vinaigre pour les incendies ». Le vinaigre servait à rafraichir les pieces de canon échauffées par le tir. (Deville, *Charge des gouverneurs*, 54).

que les compagnies soient bien vêtues, on se procurera « plus de 4.000 aulnes de toutes sortes de draps, 4 ou 500 pièces de toutes sortes de toiles, quelque quantité de draps de soye, 1.000 chapeaux 3.000 paires de souliers », sans parler des sabots, des « robes de grosse étoffe » (dix par garde) que les sentinelles « se quittent l'une à l'autre, ceintures ou porte-espées, et ce qu'il fault pour remettre des charges aux bandolières ». Enfin, « pour ce que la vanité est l'élément de la guerre », on aura une « quesse » de panaches, lesquels on portera, non à l'ordinaire, mais les jours de combat.

D'Aubigné énumère ensuite, avec une minutieuse compétence, les armes, outils, munitions, matériaux et substances de toute sorte dont la place doit être amplement approvisionnée. Nous nous bornerons à relever, dans cet inventaire, la mention de « l'huile de pétrole » ; évidemment, elle ne pouvait servir à l'éclairage (on employait l'huile de lin); elle entrait peut-être dans la composition des pièces d'artifice.

Le programme d'A. d'Aubigné est un bel idéal. Mais a-t-il jamais été une réalité ? C'est malheureusement fort douteux, bien qu'il faille tenir compte, lorsqu'on suppute la valeur et l'abondance des approvisionnements, des robustes appétits du siècle de Rabelais. En fait, on en était parfois réduit à la portion congrue. Ainsi, en 1586, pendant huit ou dix jours, les soldats du roi de Na-

varre n'ont d'autre ration qu'un ou rarement deux petits pains d'orge (1). La maladie « faulte d'argent » a toujours sévi dans le camp huguenot. Et pourtant, que de soins pour la prévenir, pour la guérir! Pour commencer « par le ventre » la formation de ses armées, Coligny savait bien qu'il fallait de l'argent et se préoccupait d'en trouver.

On nomme donc, dans les armées ou dans les provinces qui les fournissent, des administrateurs des deniers. En quoi consistent ces deniers ? Il y a d'abord les tailles du domaine du roi et les impôts des provinces occupées. Bien souvent, les opérations militaires n'ont d'autre but immédiat que des levées de deniers, la captation des ressources financières du pays. On savait, par exemple, que la Rochelle rapportait 300.000 livres, que le Poitou pouvait en donner 60.000 par mois, « les garnisons payées, sans les profits de la mer». (2) Ensuite, on dispose des contributions imposées aux catholiques, des trésors de leurs armées ou de leurs places, quand on a réussi à s'en emparer. On a de plus les contributions volontaires des provinces : en 1587, le Haut-Languedoc donne 10.000 écus pour payer les mercenaires allemands. (3) Mais tout cela ne s'élève pas bien haut : nous l'avons

(1) *Mémoires de la Ligue*, II, 57.

(2) La Noue, 974, 990 : Gaches, 109.

(3) Cf. Gaches 62, 74, 95, 125, 139, 153, 355 : La Noue, 325. *Mém. de la Ligue*, III, 287 sq., etc.

montré déjà par des exemples frappants, et l'on pourrait en citer d'autres, moins éclatants, mais tout aussi significatifs.

Alors, on avait recours à l'emprunt, et Dieu sait à quelles conditions les négociants anglais consentaient à délier les cordons de leur bourse ! (1) Dans tous les cas, il ne fallait pas compter sur le trésor d'Henri IV : il était plutôt mal garni. Henri IV n'a-t-il pas, un jour, emprunté à l'un de ses sujets d'Orthez une somme de 1200 écus, qu'il ne lui a jamais rendue ! Nous avons eu sous les yeux les titres de la créance.

Hélas, les maladies de la bourse ne sont pas les seules auxquelles l'humaine nature soit exposée. Qu'on me passe cette pitoyable transition à un sujet dont il me reste à parler : le service de santé dans les armées huguenotes. A vrai dire, c'est à peine si ce service existe. On a bien des chirurgiens : et nul n'ignore le nom d'Ambroise Paré, le pieux dévouement de cet homme de bien, de ce savant qui a fait de la chirurgie, jusqu'alors reléguée dans les échoppes des barbiers, une science appelée au plus grand avenir. Mais il n'y a pas eu beaucoup d'Ambroise Paré ; il n'y a pas eu, dans les armées du XVIe siècle, de service médical régulièrement organisé. On s'en remettait au zèle maladroit de quelque rebouteur de campagne, aux

(1) La Noue, 859.

talents médiocres des docteurs ou des apothicaires de l'endroit, à la charité du public, ou bien on se passait complètement de soins.

A. d'Aubigné, si abondant, si précis, si minutieux lorsqu'il fait le compte des ressources d'une place ; A. d'Aubigné qui va jusqu'à proscrire l'éclairage à l'huile de poisson à cause de sa puanteur; A. d'Aubigné qui montre, chose rare de son temps, quelque souci de l'hygiène, en est réduit à s'en rapporter, en fait de médecine, aux usages de la marine. Il n'y a donc pas de service de santé dans les troupes de terre.

La marine emporte pour un voyage de huit mois, un coffret de chirurgie pour cent hommes ; elle a des chirurgiens; le contenu des coffrets semble ne pas avoir été arbitraire, mais A. d'Aubigné ne l'indique pas. Pour une garnison de mille hommes, dont six cents combattants, il conseille d'avoir un médecin, deux apothicaires « qui auront aussi boutique ordinaire », et quatre chirurgiens, de se munir de deux grands coffres de linge usé, de ferrements de chirurgie, et d'aviser aux moyens de se procurer des œufs (1). A Lusignan, en 1575, l'enceinte est divisée en quatre secteurs, et à chacun d'eux est attaché un ministre et un chirurgien. Les habitants fournissent le personnel des services auxiliaires, et notamment les brancar-

(1) Aubigné, I, 182.

diers (1). Voilà bien, sans doute, un service régulièrement constitué. Mais c'est un rouage improvisé tant bien que mal dans une place, au moyen des ressources locales, et non une organisation militarisée, encore moins un service mobile — celui-ci n'existera qu'au XVIIIe siècle. — Il n'y a ni médecins ni chirurgiens attitrés dans les armées du XVIe. Il n'y a pas d'ambulances. Il n'y a pas d'hôtel des Invalides. Ces misérables victimes de la guerre traînent sur les grands chemins leur corps mutilé, étalent partout leurs plaies, en sont réduites à mendier leur pain. Il faut que la charité publique ou privée leur vienne en aide (2), et l'on peut croire qu'elle était grande, puisqu'on a su se passer si longtemps d'hôpitaux militaires et d'asiles de retraités.

(1) Aubigné, *Histoire universelle*, II, 724.
(2) P. de Félice, *Les Protestants d'autrefois*, III, 108.

CHAPITRE V

L'ART MILITAIRE

Stratégie et tactique. — Marches. — Formations. — Combats. — Attaque et défense des places.

« Beaucoup d'entreprises se tentent à la guerre qu'on avoit nullement préméditées, et d'autres aussi qu'on avoit de longue main projetées se délaissent ; ce qui avient par les changemens que le temps apporte. Et tout ainsi que cest signe de vaillance de bien exécuter, aussi est-ce signe de prudence de bien délibérer ; lesquelles deux parties sont nécessaires aux chefs de guerre (1). » Cette observation de La Noue est la plus exacte description de l'art de la guerre de son temps. Sans doute, le hasard des rencontres et le sort des combats, les fautes ou les coups imprévus de

(1) La Noue, 972-3.

l'ennemi pèsent et pèseront toujours d'un grand poids dans le résultat d'une guerre, mais au moins les généraux modernes ont-ils un plan de campagne tracé suivant les lois et les exigences d'une science où rien n'est livré à l'arbitraire.

Or, au XVIe siècle, il n'y avait rien de semblable. De la stratégie, on peut presque dire qu'elle n'existait pas. Si, par la force des choses, le général en chef avait un certain but, un objectif déterminé, il obéissait, dans le choix de cet objectif, à des mobiles qui n'avaient rien de militaire; il cherchait à s'emparer d'une capitale, il traversait tout un royaume pour aller à la rencontre d'un renfort, il tâchait d'assurer le ravitaillement de ses troupes (1) ; mais d'essayer, par de savantes manœuvres, de déjouer les plans de l'ennemi, de l'acculer, de le couper, de le détruire soit en le harcelant constamment, soit en frappant un grand coup, ce sont des idées qui ne lui venaient guère, et il faut descendre jusqu'à Gustave-Adolphe ou à Turenne pour en voir les premières applications.

Ainsi, pas de but purement stratégique, pas de plan de campagne savamment conçu, et pas davantage de principes d'exécution nettement arrêtés. On se débrouillait comme on pouvait, au jour le jour, au hasard des événements.

(1) La Noue, 875. Plan de la campagne de 1567.

Rien de plus difficile à suivre que ces campagnes sans direction d'ensemble, sans grandes lignes, sans points de repère, et où les batailles décisives elles-mêmes ne sont habituellement que des escarmouches à grande échelle, de gros coups de main, préparés peu de temps à l'avance, et qui ont réussi.

Pas de stratégie digne de ce nom, et à peine une tactique. De fait, on ne manœuvrait pas ; le mot n'avait pas été inventé, et à quoi eût-il d'ailleurs servi ? On marchait, on combattait bien dans un certain ordre, mélange de routines surannées, de conceptions confuses et de considérations pratiques, mais il n'y avait pas d' « unités de force » à composition fixe ; il n'y avait pas d'évolutions ; il n'y avait même pas, à proprement parler, d'exercices militaires en dehors de l'escrime et d'un maniement d'armes rudimentaire.

On se faisait une guerre de chicane, de surprises, de coups de main, où l'audace, la ruse et la vaillance, l'initiative et le coup d'œil des chefs et des soldats se déployaient à leur aise. Comme on n'était nulle part à l'abri des entreprises de l'ennemi, on se retranchait partout. De là l'immense importance militaire des châteaux, des couvents, des églises, de toutes les grosses bâtisses, de tous les bourgs susceptibles d'être fermés et défendus (1);

(1) Cf. *Mém. de la Ligue*, II, 249.

de là leur destruction quand on ne pouvait les garder, destruction qu'on a tant reprochée au « fanatisme » des Huguenots, bien que le fanatisme y soit totalement étranger : il s'agit de faits de guerre, et plus d'un couvent, plus d'une église ou d'une maison forte a été détruite par les catholiques eux-mêmes pour empêcher les Huguenots de s'y établir (1). De là enfin le nombre prodigieux des sièges dans les guerres de religion, et en général dans toutes les guerres de cette époque : La Rochelle, Sancerre, Livron, Lusignan, sont des noms éclatants de gloire, rappelant d'héroïques défenses. Et combien d'autres encore il faudrait citer, des deux côtés !

S'il n'y avait pas de stratégie, s'il n'y avait pas de tactique, si l'on éprouve, en lisant le récit de ces guerres, une impression d'immense désordre, elles vous laissent cependant une idée très nette : celle de coutumes bien établies, d'un art rudimentaire et inconscient si l'on veut, mais non dépourvu de caractère. On avait, au XVI[e] siècle, une certaine manière de marcher, de combattre, d'assiéger, de se défendre ; l'infanterie savait doubler ou dédoubler les rangs, accélérer ou ralentir le pas, marcher ou faire halte au signal du tambour (2). Et de même que les institutions militaires des Hu-

(1) Ainsi à Chartres, en 1568.
(2) Duplessis-Mornay, VII, 418.

guenots, le caractère de leurs officiers et de leurs soldats et leur vie journalière se distinguent par des traits particuliers, on retrouve également dans leurs notions de tactique, des nuances spéciales que nous allons essayer de rendre sensibles.

Au commencement de la campagne, on prêtait serment de « bien et fidèlement » accomplir son devoir. C'est du moins ce que firent les soldats rochellois en 1577 (1), et malgré le silence des documents que nous avons sous les yeux, rien n'autorise à croire que ce soit là un acte isolé.

L'armée rassemblée comme nous l'avons dit (chapitre 1er) au rendez-vous fixé, on désigne à chaque corps son prochain cantonnement, et les colonnes se mettent en route par des chemins différents. En tête, marche une avant-garde d'éclaireurs, composée habituellement de cinq ou six cents cavaliers bien montés et d'autant d'arquebusiers à cheval. Ils n'ont avec eux que fort peu de bagages — seulement quelques chevaux de charge — tandis que le reste de l'armée est alourdi par d'assez gros charrois; Duplessis-Mornay recommande d'avoir, par compagnie de cent hommes, un chariot à quatre chevaux, pour « soulager » les blessés et malades et porter vivres de réserve et outils de pionniers (2).

(1) Chappuys, 10.
(2) *Correspondance*, VII, 418.

On avance assez vite, quand on le veut bien, grâce à cette habitude de se diviser en plusieurs troupes, mais il en résulte aussi, parfois, de fausses alarmes. La Noue, auquel nous empruntons ces détails (1), se plaint de l'absence de toute règle et regrette le bon vieux temps où, paraît-il, on savait mieux s'y prendre. Il aurait voulu que l'ordre de marche fût fixé par des ordonnances précises : mais comment les aurait-on faites, puisqu'on n'avait à cet égard pas l'ombre d'un principe, puisque les formations des troupes étaient arbitraires, puisqu'on ne savait pas se mettre en bataille, ni s'allonger en colonne par des moyens simples et raisonnés, puisqu'enfin, au XVI[e] siècle, on faisait tout à la bonne franquette et qu'on n'éprouvait pas le besoin d'agir autrement ? La Noue lui-même reconnaît que les « magnanimes chefs », dont il était le judicieux conseil, faisaient ce qu'ils pouvaient.

Pour être juste, il faut dire cependant qu'A. d'Aubigné donne sur l'ordre de marche quelques instructions. Mais ces instructions nous reportent au temps de la Ligue ; dans l'intervalle, on avait fait bien des écoles, et plus d'un principe ignoré jusqu'alors commençait timidement à s'affirmer. D'abord, il y avait entre les régiments un ordre de préséance, usage qui s'est maintenu jusqu'à la fin de l'ancien régime, et auquel on attachait

(1) P. 904 et 905.

une extrême importance. Lorsqu'on ne tenait pas compte de cet ordre, les régiments prenaient à tour de rôle la tête de la colonne. Le premier régiment marchait en masse compacte. Des deux ou trois suivants, on formait autant de détachements de 200 mousquets et de 200 piques. Les piquiers marchaient à l'avant-garde, immédiatement après les chevau-légers, sur cinq hommes de front, et entre chacun de leurs gros pelotons, il y avait au moins vingt-cinq pas de distance. Quant aux mousquetaires, ils servaient de flanqueurs à la colonne, et c'était tout un art que de les disposer derrière les haies et dans les halliers, sans qu'il en résultât de danger pour leurs camarades (1).

Les étapes ne sont pas longues : quand toute l'armée est obligée de cheminer sur la même route, on ne fait guère plus de trois lieues françaises par jour. Mais ce minimum est sensiblement dépassé lorsqu'on marche sur plusieurs colonnes ; Duplessis-Mornay parle d'étapes de cinq ou six lieues, avec un jour de repos sur quatre (2). S'il s'agit de faire de longues marches en hiver, par de mauvais chemins, on monte quelquefois l'infanterie (3).

Les armées huguenotes ont souvent parcouru de très longs trajets : on les a vu traverser la France

(1) Aubigné, I, 165.
(2) *Correspondance*, VII, 318.
(3) La Noue, 1064.

d'un bout à l'autre. En deux mois, les vainqueurs d'Ivry ont « couvert » cent soixante lieues, non sans mener à bien, chemin faisant, quatre à six sièges, ni sans prendre de vive force une quinzaine de villes. Encore étaient-ils embarrassés d'un gros équipage d'artillerie, et l'artillerie ne laissait pas, alors, que d'être fort encombrante. En 1590, nous apprend une note de M. Pradel (1), pour traîner trois canons, deux courtauds et une bâtarde que les Toulousains envoient au siège de Montastruc, il ne faut pas moins de cent cinq chevaux : vingt-cinq par canon, dix pour chaque autre pièce. A Dreux, un gros canon huguenot s'embourbe ; on l'abandonne et les bourgeois de Chartres l'emmènent en triomphe (p.6). Dans une autre circonstance, Coligny est obligé de faire sauter les canons qu'il a pris faute de chevaux pour les atteler. (2)

Lorsqu'on s'attend à rencontrer l'ennemi, on marche en ordre de bataille. L'avant-garde est formée d'arquebusiers d'élite, tirés de tous les régiments. (3) On est revenu récemment à cette vieille coutume : on a désigné, dans chaque compagnie, un éclaireur par escouade, et tous les

(1) *Mém. de J. Gaches*, au bas de la page 402. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque, les routes étaient dans le plus piteux état, bien qu'il y eût des fonds affectés à leur entretien. Cf. Ordonnance de Blois du 25 janvier 1530, art. 355.

(2) Hotman, *Vie de Coligny*, p. 39.

(3) Gaches, 66, 251, 330, etc.

éclaireurs du bataillon ou du régiment peuvent être réunis, au besoin, en un peloton d'élite.

En arrière de cette avant-garde, s'avance la « bataille », grosse masse d'infanterie, lourde, compacte, hérissée de piques, formée sur dix, vingt, vingt-huit rangs même, suivant sa force ; quelquefois, la « bataille » forme autant de phalanges qu'elle a de régiments, d'autres fois, toutes les enseignes semblent confondues. (1) Un autre corps d'infanterie constitue l'arrière-garde. La cavalerie est disposée sur les ailes et l'artillerie, dont on ne tire pas tout le parti possible, se place où elle peut, souvent en une seule batterie.

Cette disposition traditionnelle montre par sa simplicité même à quel point l'art de la guerre était encore ignoré. Bien souvent, on se borne à reproduire les dispositifs de l'ennemi, et quand on éprouve le besoin de sortir de la routine, ce sont des discussions sans fin, des plans tracés sur le papier, des ordres donnés à l'avance, des tâtonnements étranges jusqu'à ce qu'on eût trouvé à se ranger. (2) Après quoi, on reste souvent immobile pendant des heures, quelquefois pendant toute une journée (à Ivry notamment), comme si l'on craignait de troubler la belle ordonnance obtenue avec tant de peine.

(1) *Mémoires de la Ligue*, II, 242.
(2) Chappuys, p. 62.

Il est vrai qu'on ne s'astreint pas à une immobilité absolue. Tout devient incident et amusement. C'est un lièvre qui se lève ; on l'aperçoit, on crie, on donne l'alarme, deux cents chevaux, avec deux ou trois chiens, se débandent ; le lièvre, de plus en plus affolé, passe et repasse sous les pieds des chevaux, reçoit mille bourrades et finit par s'échapper, « quoique aucuns le poursuivissent près d'un quart de lieue » (1).

Mais on a aussi d'autre sujets de conversation, d'autres soins. Les Huguenots savent profiter de ce temps de recueillement. L'infanterie met le genou en terre, le cavalier bardé de fer s'incline sur le cou de sa monture, et les ministres qui suivent l'armée font la prière. (Voir au chapitre précédent). A Ivry, c'est Henri IV lui-même qui la dit, tandis que les catholiques de son armée communient dans les églises de Nonancourt (2).

Puis les voix graves de ces hommes qui vont risquer leur vie entonnent les mâles accents du psaume 68 :

> Que Dieu se montre seulement,
> Et l'on verra soudainement
> Abandonner la place, etc. (3).

Et, pleins d'ardeur, ils se relèvent, conscients de leur devoir, prêts à tout endurer, le cœur haut ;

(1) *Mémoires de la Ligue*, II, 32.
(2) *Mém. de la Ligue*, IV, 238 ; Cf. Chappuys, 62.
(3) Gaches, 66, 252, etc.

souvent battus, ils ne sont jamais découragés, et après chaque défaite, on retrouve leurs armées reconstituées, prêtes à recommencer une lutte fort inégale, et parvenant en définitive, en dépit de tant de revers, à conquérir lambeau par lambeau ce bien précieux entre tous : la liberté de conscience.

Invariablement, le combat commence par des escarmouches de tirailleurs. Ils se répandent derrière les buissons, les fossés, les haies, les bouquets d'arbres, utilisant tous les couverts que leur offre le terrain, et ils ouvrent sur l'ennemi un feu médiocrement nourri, car les armes ne se chargent pas vite. Ce feu est cependant assez meurtrier : à cinquante pas, il a une précision suffisante pour faire de sérieux ravages. Tantôt, les arquebusiers sont dispersés et tirent à leur aise ; tantôt, disposés en rangs serrés et groupés par régiment, ils exécutent des feux de salve. Dans ce dernier cas, ils sont, malgré leur courage, à la merci des tirailleurs ennemis (1), lorsque ceux-ci visent posément. L'inconvénient des feux de salve est donc reconnu dès ce moment, ce qui n'en a pas fait, néanmoins, abandonner l'usage, loin de là (2).

(1) La Noue, 891, 938.

(2) Quand M. Kervyn de Lettenhove vient nous dire que les Huguenots se servaient de balles empoisonnées, il n'a pas, je suppose, la prétention d'être pris au sérieux. (V. *Les Huguenots et les Gueux*, I, 125). Nous reviendrons sur cette question à propos des Camisards.

Parfois les combattants s'interpellent d'un camp à l'autre, comme les héros d'Homère ; ils tentent de suggérer à l'ennemi des motifs de crainte. Et les officiers de rassurer leurs hommes : « Ce n'est pas à vous, messieurs, que ce discours s'adresse; vous avez devant vous des poltrons, et ces invectives que vous entendez sont destinées à leur donner du cœur (1). » Les catholiques ont encore imaginé une autre ruse : lorsqu'ils ne sont pas en force, ils font battre à leurs tambours français les marches suisses, comme si derrière la bataille, il y avait des Suisses en seconde ligne (2).

Le combat sérieusement engagé, les piquiers s'ébranlent, fonçant lourdement sur les bataillons adverses. Penchés en avant, les piques basses, les rangs un peu écartés (car on ne sait pas marcher au pas), ils vont droit devant eux, s'arrêtant par instants, le bois de la pique appuyé au sol, pour opposer aux charges de cavalerie un rempart fraisé de pointes. Du moins, c'est ce que font les premiers rangs; les derniers ne servent qu'à pousser les autres en avant, puisqu'on n'avait pas encore trouvé l'idée si simple de proportionner l'épaisseur des bataillons à la longueur des piques. A vrai dire, formée de cette manière, l'infanterie manque totalement de souplesse et de mobilité, et bien souvent elle ne bouge pas, n'opposant aux

(1) La Noue, 888.
(2) *Id.*, 935.

escadrons que sa force d'inertie, son poids et sa masse, jusqu'au moment où quelque charge bien menée la rompt, la disperse, l'anéantit. Affirmer, à cette époque, la supériorité de l'infanterie sur la cavalerie et l'impuissance de cette dernière quand elle se heurte à des bataillons résolus, c'eût été un singulier paradoxe; et quand, en 1580, l'enseigne La Jarrie, pressé par un vétéran de s'éclipser devant la cavalerie, réplique : « Ce ne ne sont que bêtes de plus », d'Aubigné relève avec soin cette boutade fantaisiste; quand, vers la même époque, La Noue écrit son discours : « Que 2.500 corcelets et 1.500 harquebusiers se peuvent retirer trois lieues françoises en campagne raze devant 2.000 lances », c'est parmi ses paradoxes militaires qu'il le range.

Et pourtant, rien de moins paradoxal que ce traité. La Noue démontre que l'infériorité de l'infanterie vient uniquement de son ignorance de l'art militaire, et il se fait fort de prouver que deux gros bataillons carrés, placés en équerre, peuvent tenir bon contre les charges les plus furieuses; alors que d'habitude, six cents lances enfonçaient un corps de dix mille fantassins. L'expérience a donné raison au vieux soldat huguenot; on sait quels service a rendus cette formation en bataillons carrés, qui a été adoptée seulement à la fin du XVIIIe siècle.

Mais malgré ses avantages, la cavalerie elle-

même avait encore beaucoup à apprendre. En général, les gens d'armes chargent en haie, vieille et vicieuse coutume qui n'avait plus sa raison d'être depuis l'invention de l'artillerie. On comprend à quel point cette formation sur un rang manque de consistance : d'abord, les chevaux sont de vitesse différente, de sorte que la ligne est bientôt rompue ; puis, surviennent les vides et le désordre causés par le feu ennemi ; enfin, il faut compter avec les mille petits accidents — fers tombés, sangles desserrées ou rompues, saignements de nez et autres indispositions — qui, par une coïncidence malheureuse, arrêtent précisément au moment critique les cavaliers les moins braves.

D'ailleurs, la vieille chevalerie bardée de fer avait fait son temps : on aimait à revêtir une armure plus légère et à substituer à la lance, plus terrible par son effet moral que par ses qualités propres, le pistolet ou la carabine. La Noue recommande la formation en escadrons compacts, disposés sur plusieurs rangs : sept pour une compagnie d'une centaine de chevaux (1).

. A cet égard, les reîtres pouvaient, sinon donner d'utiles leçons, du moins suggérer des idées nou-

(1) La Noue, 15e discours. C'est sans doute sur le conseil de La Noue qu'Henri IV a adopté cette tactique, employée avec tant de succès à Ivry. *Mém. de la Ligue*, IV, 239 ; Cf. Chappuys, *Guerre de France et d'Espagne*, p. 31.

velles. Il avaient en effet une tactique particulière assez bien comprise, et susceptible, en dépit de l'opinion courante, de leur donner l'avantage sur la gendarmerie, s'ils avaient su en tirer profit.

Le reître porte une armure légère, analogue à celle de nos cuirassiers : il est armé de deux « pistoles », dont il a « un soin merveilleux », comme tous les Allemands de ce temps. Il peut tirer six ou sept coups, et la balle, à bonne distance, fausse les meilleures armures ; pour combattre de près, il tire du fourreau sa longue rapière.

Ainsi accoutrés, les reîtres chargent en masse serrée ; même repoussés, ils ne se séparent pas. Ils savent du reste ménager leurs forces, et ne prennent le galop que tout près de l'ennemi. Cependant, ils se laissent constamment battre. Pourquoi ? Parce qu'ils ont, dit La Noue, certaines habitudes fâcheuses. Ils abordent l'ennemi par le flanc (en quoi ils n'ont pas tort) ; à vingt pas, ils déchargent leurs pistolets ; mais comme ils sont formés en masses profondes, les derniers rangs tirent en l'air. Si l'ennemi tient bon, les reîtres font volte-face et courent recharger leurs armes. C'est à ce moment psychologique qu'on leur donne la chasse avec le plus de succès, ce qui ne démontre nullement, comme on le voit, la supériorité intrinsèque de la chevalerie féodale (1).

(1) La Noue, 1er discours.

Ainsi qu'on peut le croire, chacun se bat pour son propre compte : infanterie et cavalerie font leur besogne, sans penser à s'entre-aider. Il faut des circonstances bien spéciales, la crainte des surprises dans un pays couvert, pour que l'on ait l'idée de faire soutenir la cavalerie par des détachements d'arquebusiers (1). Dans ces conditions-là, comme le premier choc est décisif, le combat ne peut durer longtemps : d'habitude, au bout d'une heure au plus, tout est gagné ou perdu. Presque seule, la bataille de Dreux fut beaucoup plus longue ; commencée à une heure, elle ne finit qu'à cinq ; c'est même une des six particularités que La Noue et d'Aubigné y ont observées. Les cinq autres sont l'absence d'escarmouches avant l'action ; la fermeté des Suisses, qui se laissèrent tuer, sans reculer, par les arquebusiers huguenots ; le sang-froid du duc de Guise, qui sut rétablir l'action fort compromise, en chargeant à propos les Huguenots, débandés pour poursuivre l'ennemi et piller les bagages ; la prise des deux chefs d'armée, et enfin, la retraite des deux armées, qui l'une et l'autre regagnèrent leurs cantonnements de la veille. En 1597, il y eut une bataille plus longue encore que celle de Dreux ; elle dura cinq heures ; mais les troupes savoyardes que Lesdiguières attaquait, étaient retranchées

(1) La Noue, 100.

derrière un fossé plein d'eau, ce qui change beaucoup la nature de l'opération (1). La bataille de Dreux est donc bien une exception. L'impartial La Noue reconnaît la victoire au duc de Guise, « car celui qui gaigne le champ du combat, qui prend l'artillerie, et les enseignes d'infanterie, a assez de marques de victoire. Toutefois, on peut bien dire qu'elle n'est pas plénière, comme quand la fuite s'ensuit (2). »

L'extrême rareté des batailles rangées explique, autant que l'inexpérience des armes nouvelles, les défauts et les lacunes de l'art militaire au XVI[e] siècle. C'est dans la guerre de partisans, c'est dans les embuscades, les coups de main et les surprises que le soldat de ce temps donne toute sa mesure; l'esprit ingénieux et l'audace des Huguenots trouvent là d'excellentes et multiples occasions de se montrer. Voici, pour en prendre quelques exemples au hasard dans les mémoires du temps, comment, le 15 novembre 1569, la ville de Nîmes fut reprise par ceux de la Religion : « Un charpentier de Cauvisson (Calvisson, Gard), nommé Mascaron, avec un autre soldat, après avoir bien recognu la grille par où l'eau du moulin passe, ayant intelligence avec le meusnier, ce soldat demeura quinze jours limant ceste grille (3) et travaillant toutes

(1) *Mémoires de la Ligue*, VI, 493.

(2) La Noue, p. 848 à 856; Cf. Aubigné, *Histoire universelle*, I, 236.

(3) Quinze jours! la durée d'un siège.

les nuits sans estre découvert ; et, s'estant fait attacher par le milieu du corps avec une corde, le soldat tenant un bout, en mesme temps que la ronde passoit, le tiroit pour l'advertir, et mettoit, en se retirant, de la cire de la couleur du fer, pour empescher qu'on ne recognust la rupture (1). »

Tout étant prêt, on fait passer deux capitaines et des soldats dans le moulin, on s'empare d'une porte, et on l'ouvre aux deux cents cavaliers, portant chacun un fantassin en croupe, qu'amenait le sieur de Saint-Côme.

C'est aussi par un moulin que les Huguenots entrent à Castres en 1574. Un prisonnier de guerre, nommé Jacques Leroy, ayant payé rançon, attendait sur le rempart de Castres que le gouverneur eût signé son passe-port. En regardant couler la rivière, il s'avise qu'auprès du moulin de Villegoudou, l'escalade des murailles ne serait pas difficile. Il va prévenir les Huguenots, et, la nuit venue, on envoie en reconnaissance le capitaine La Grange, le sergent Fabre et quelques hommes. La Grange et Fabre mettent bas leurs chausses, montent sur la chaussée du moulin, et lèvent les bras au ciel, en louant Dieu de ce que l'entreprise est si facile ; il paraît même que Fabre, émoustillé par la joie, se serait permis de chatouiller son capitaine, qui le rabroua vertement d'ailleurs.

(1) Gaches, 99. Cf. Aubigné, *Hist. univ.*, I, 130.

On prépare des échelles, des marteaux, des limes et des tenailles, on se répartit les rôles, et l'on se met bravement en campagne, le capitaine marchant en tête, avec sa rondache au bras gauche et son épée dans la main droite. On entre dans l'eau, les échelles sont dressées ; on grimpe sur le toit, et l'on chemine ainsi jusqu'à la tour d'Ampare. Mais pour entrer dans la ville, il faut faire un saut de « quatre ou cinq pans », opération difficile pour des hommes armés ! On sort néanmoins de ce mauvais pas, non sans faire quelque bruit, dont les gardes postés dans le moulin ne s'alarmèrent pas, « croyant que ce fussent chats ou rats ». Il se peut que le meunier, qui était complice, au dire d'A. d'Aubigné, leur ait lui-même fourni cette explication.

Voilà nos braves dans la ville ; ils vont droit au poste du pont neuf, dont les arquebusiers sont endormis ; on renverse avec fracas la table chargée de leurs armes, ils fuient épouvantés, et bien qu'ils aient donné l'alarme, la place est bientôt prise (1).

Autre histoire : L'an 1570, le capitaine Bousquet se retranche dans deux villages voisins de La Bruguière (Tarn) et va tous les jours à l'escarmouche contre la garnison de ce bourg. Un jour, les catholiques sont repoussés jusqu'à la porte. Bousquet la regarde, la juge propre à l'escalade, y re-

(1) Gaches, 174 ss. Aubigné, *Hist. univ.*, II, 722. Cf. Chappuys, 2.

vient encore la nuit et finit par prévenir ses chefs. On l'approuve. Il fait faire des échelles (1), et il se met en route avec les sieurs de la Ferrière, Corbières, et une bonne troupe de soldats. On fait la prière, puis Bousquet dresse lui-même une échelle, et au cri de : « Qui va là ? » il répond : « Devinez ! » On devine, on se sauve, et la ville est conquise (2).

Mais ces entreprises ne réussissaient pas toujours. En 1573, c'est encore de Castres que les Huguenots voudraient s'emparer. Ils construisent deux bateaux capables de porter chacun vingt hommes. On pénétrera dans la ville, on atterrira à la rue « entre la maison de ville et la muraille ». On se saisira d'un corps de garde, et de cette manière, on favorisera la tentative d'escalade faite en même temps.

Ce plan fut déjoué par un traître ; quand les Huguenots s'approchèrent, ils trouvèrent toutes les avenues de la rivière barricadées, « depuis les chaînes jusqu'au pont vieux », partout des pièces de campagne et des arquebusiers, soutenus en arrière par des gens d'armes, enfin des petits bateaux chargés d'éclaireurs. Devant cet appareil

(1) A la prise de Niort, en 1588, on se servit d'échelles divisées en sept tronçons de six pieds de long, munies de roulettes feutrées, et que l'on pouvait ainsi mettre silencieusement bout à bout. *Mém. de la Ligue*, III, 156. Cf. d'Aubigné, *Hist. univ.*, III, 217.

(2) Gaches, 101.

formidable, il ne restait qu'à battre en retraite, ce qu'on fit sans coup férir (1).

Les surprises d'armées sont tentées, en général, par des forces plus considérables. On règle avec soin l'ordre de marche, on est précédé de guides; mais il leur arrive quelquefois de se tromper, et alors, au lever du jour, les plus surpris sont ceux qui comptaient surprendre (2). Heureux encore s'ils arrivent à se tirer de ce mauvais pas sans dommage.

Si l'on peut attendre beaucoup des surprises, les coups de main, les attaques de vive force faites au grand jour n'ont pas moins de chances de succès. Mais ces sortes d'équipées sont grandement facilitées, il faut le dire, par la disposition défectueuse ou le mauvais état d'entretien des fortifications. Même quand il en va de leur sécurité, les bourgeois de cette époque sont d'une incurie étrange, faite en grande partie, d'ailleurs, d'ignorance et de pauvreté. L'invention de l'artillerie avait troublé dans toutes leurs idées les maîtres maçons qui, jusque-là, s'étaient bornés à ceindre les villes, au petit bonheur, de murailles plus ou moins épaisses, d'un tracé fantaisiste et sinueux, avec des tours rondes ou carrées placées de distance en distance, comme au hasard. Ces remparts étaient bien pitto-

(1) Gaches, 132,

(2) La Noue, 813, etc.

resques, et à cet égard, il faut regretter leur disparition presque générale. Les portes qu'on y avait percées étaient souvent des monuments remarquables. Mais malgré les fossés et avant-fossés dont on en couvrait les abords, elles ne constituaient habituellement qu'une barrière insuffisante.

Pas de zone militaire sur les glacis, pas de rue militaire dans l'intérieur de la ville (1). Les moulins, les maisons s'accotent familièrement contre la muraille tutélaire, obstruant ses abords, perçant de fenêtres ses flancs, couvrant de leurs toitures ses créneaux. Et il n'y a pas là un simple abus, un de ces empiètements sur le domaine public si fréquents au moyen âge : les municipalités sont les premières à autoriser et à encourager ces usages, dont leurs finances se trouvaient bien. Les portes, les tours sont louées à des artisans quelconques; on loue aussi des emplacements dans les « basses-cours » ou demi-lunes (2). On permet à des drapiers de planter des crampons dans les remparts, pour sécher leurs draps.

Quant à l'entretien, il incombe en principe aux bourgeois ou aux couvents riverains. Ils s'en acquittent avec un zèle plutôt modéré, et se permettent parfois des dégradations aussi variées

(1) Et cela jusqu'en 1696. Archives municipales de Châteaudun, EE. 11.

(2) Registre des Echevins de Chartres, *passim*. Archives municipales de Châteaudun, *passim*.

qu'ingénieuses. Cependant, en temps de guerre, c'est l'autorité militaire qui se charge des réparations (1). Quelquefois même, le gouverneur les exécute à ses frais, comme Duplessis-Mornay le fit à Saumur, le droit d'un demi-écu par pipe de vin, que lui octroyait à cet effet le roi, ne suffisant pas à couvrir la dépense. Plus tard, il est vrai, Henri IV lui attribue pour le dédommager le dixième des impositions extraordinaires levées sur la rivière (2).

Lorsque l'usage de l'artillerie devint général, on sentit le besoin de perfectionner les défenses existantes, de les adapter tant bien que mal aux besoins nouveaux. Mais le plus souvent, on le fit sans aucune méthode. Quand on ne se bornait pas, comme à Chartres et ailleurs, à appuyer des terrasses aux vieux murs en moellons, on édifiait des boulevards empiriques, ronds ou polygonaux, qui pouvaient bien porter des canons, mais ne se flanquaient pas les uns les autres. Il n'y avait guère de dehors, et ils étaient mal tracés. Pendant longtemps encore, on s'en tint à ce système : devant l'enceinte du moyen âge, à peine modifiée ou laissée intacte, on construisait quelques fronts vaguement bastionnés, avec des demi-lunes et autres ouvrages détachés. Voici, à titre d'exemple

(1) *Mém. de la Ligue*, III, 292 sq., etc.
(2) *Corresp. de Duplessy-Mornay*, I, 199 ; V, 579.

en quoi consistait en 1586 le fort du Mas-Sainte-Puelle, « à une lieue de Castelnaudary, à main gauche du chemin français ». Presque carré, il était assis « partie sur un tertre, vers le midy, et partie en plaine, du costé du septentrion, où il y a une tour dans laquelle est la porte et un petit bastion irrégulier, fait par Roussines qui y soustint le premier siège. Vers le midy, du costé du Payra, il y avoit un bastion fort mal pris, et à l'autre coin, vers Castelnaudary, une guérite seulement, les murailles basties de mauvaise matière et les fossés assez profonds. Enfin ce lieu estoit en très mauvais estat pour soustenir le siège d'une armée considérable (1), sans l'assistance de Dieu » (2).

Nous reviendrons sur le siège du Mas-Sainte-Puelle, qui présente un sérieux intérêt. Pour en finir avec ce sujet des fortifications, ajoutons que certaines places ont été cependant fortifiées à grands frais et suivant des principes moins flottants. C'étaient des villes riches comme Strasbourg, que l'ingénieur Specklin munit, au commencement du XVI[e] siècle, d'une enceinte bastionnée suivant la première manière italienne (3), assez bonne pour que Vauban se soit contenté de la retoucher et d'y

(1) Celle du duc de Joyeuse.

(2) Gaches, 331.

(3) C'est-à-dire où la distance des bastions était calculée d'après la portée des canons de l'époque, alors que plus tard on se régla sur la portée des mousquets.

ajouter une citadelle. C'étaient des places importantes comme Metz ou Anvers, où l'on éleva de coûteuses citadelles au prix d'un gros million de francs pour la première de ces villes, et de 1 million 400.000 florins pour la seconde (1). La Noue consacre un de ses paradoxes militaires à blâmer de telles dépenses, ruineuses pour l'Etat, et à recommander la fortification en terre, au moins aussi bonne, et dix fois moins coûteuse ; en quoi l'expérience lui donne encore raison, comme en tant d'autres cas.

Il n'était donc pas difficile de s'approcher des places, même en plein jour et d'essayer de s'en emparer de vive force. Aigues-Mortes fut prise en 1575, « par le moyen d'une saucisse que [le sieur de Grémian] fit jouer entre deux portes, qui les ayant enfoncées, Grémian entra dedans et s'en rendit maistre (2). ».

Ailleurs, on s'est servi de pétards ; ces engins passent pour avoir été inventés par un capitaine de Castres, qui en aurait fait usage pour la première fois au siège de Cahors, en 1579. Or, dès le 23 mai 1577, ce « réveille-matin diabolique » est placé par un capitaine huguenot appelé Méric, devant la porte de Lisle-sur-le-Tarn. C'était la première fois qu'on en entendait parler dans la province.

(1) La Noue, 479. *Mémoires* de Vieilleville, *passim*.

(2) Gaches, 202. Inutile d'expliquer que les saucisses des sapeurs sont remplies de tout autre chose que de viande hachée.

Comme il pleuvait, la mèche était mouillée, et Méric s'avisa d'y mettre le feu d'un coup de pétrinal (sorte de gros pistolet). L'effet fut merveilleux (1).

Depuis, on employa souvent ce procédé expéditif, mais avec plus ou moins de succès, suivant l'adresse, la présence d'esprit et le sang-froid des assaillants, et l'effet moral produit sur la garnison (2). Mais on ne pouvait toujours se contenter de moyens aussi simples. Lorsque la place est ou très faible, ou très forte au contraire, on se présente sous ses murs avec un appareil suffisamment imposant, et on la somme de se rendre. A cet effet, on envoie un parlementaire accompagné d'un trompette ou bien « un tambour accompagné d'un commissaire d'artillerie (3) ». Quelquefois, la place se rend, avec ou sans conditions. Mais d'autres fois, on répond au commissaire d'artillerie par des mousquetades qui le renversent à terre, cependant que l'armée, assemblée autour d'un gentilhomme qui joue du luth sous un chêne, s'abandonne à de

(1) Gaches, 246.

(2) Voir *Mémoires de la Ligue*, II, 201 ; III, 154 à 155. Aubigné, *Histoire universelle*, II, 997. Gaches, 257, 319, 386, etc.

(3) Gaches, 283. Un *commissaire* et non un *officier* : l'artillerie n'est encore qu'un service auxiliaire. Sans doute, au siège de Saint-Quentin, Coligny donne « la superintendance de toute l'artillerie au capitaine Lanquetot, et sous luy deux gentilshommes de chacune compagnie de gendarmes, dix en tout, affin qu'il les peust départir entre les quartiers et le soulager » (Coligny, *Mémoires sur le siège de Saint-Quentin*, p. 19), mais c'est là un fait absolument exceptionnel.

poétiques extases. Le commissaire d'artillerie trouve la plaisanterie mauvaise, crie qu'on s'en repentira, et, du luth, on passe au canon. La brèche est bien vite faite ; on donne un ou plusieurs assauts, et généralement, la place prise, on pend la garnison.

Dans les premières guerres de religion, les sièges en règle n'ont avec ces opérations sommaires d'autre différence que la durée, et parfois l'absence de pendaison finale, celle-ci n'étant pas toujours praticable. On investit la place, en en disputant les approches aux assiégés qui s'efforcent, un peu tard, d'en déblayer les abords. Après une reconnaissance hâtive, on établit les batteries, sous le couvert de quelque muraille ou de quelque talus qui se trouve là par hasard. Des généraux de la valeur de Condé choisissent parfois leurs points d'attaque avec une insigne légèreté. En 1568, Chartres est assailli précisément par son seul endroit naturellement fort, sous le prétexte illusoire de prendre en enfilade une courtine inoffensive (1). Si au lieu d'être repoussés, les assauts de Condé avaient réussi, on faisait aux Huguenots, dans les rues tortueuses et les impasses de la basse ville, une guerre de chicane où ils

(1) Encore Condé n'avait-il que des forces bien insuffisantes. Défalcation faite de la garnison d'Orléans et de celles des places voisines (7 à 8.000 hommes), puis des 12.000 hommes qui, sous les ordres de Coligny, constituaient l'armée d'observation, il ne lui restait que 9.000 soldats, avec une artillerie dérisoire.

pouvaient tous — ou peu s'en faut — rester sur le carreau, après quoi, il restait à s'attaquer aux escarpements de la ville haute, pourtant bien facile à entamer par un autre bout. Au moment où les préliminaires de la paix de Longjumeau interrompirent les opérations, Condé venait de s'aviser, un peu tard, d'un stratagème qui pouvait changer la face des choses : en coupant un bâtardeau, il détournait l'Eure, les moulins de la ville s'arrêtaient. et Chartres qui regorgeait de blé était affamé.

Henri IV ne versa pas dans les mêmes erreurs. Lorsqu'il se présente devant Chartres, en 1591, la ville est encore close de ses vieilles et insuffisantes murailles d'autrefois. Mais l'art des sièges était en progrès, et puis, Henri IV s'y entendait mieux que Condé. Après une reconnaissance attentive de la place, il fait plusieurs fausses attaques, puis s'établit hardiment au point faible. Il trouve en La Bourdaisière, le gouverneur de la place, un adversaire d'un rare mérite, qui sait lui disputer pendant plus de deux mois une ville presque dépourvue de tout moyen de défense. A la fin, Henri IV tente une diversion ; il bat en brèche un pan de muraille moins exposé par sa situation ; là encore, on lui résiste, et Chartres capitule quand elle est à bout de vivres (2).

(2) Cf. *Mémoires de la Bourdaisière*, publiés par M. l'abbé Metais, *Carnet de la Sabretache*, 1894.

Il n'y a donc pas, à cette époque, de tranchées ouvertes suivant des principes absolument arrêtés ; les travaux d'approche, la protection des batteries sont assurés au petit bonheur. On sait tracer des lignes de circonvallation, et l'emploi des mines n'est pas plus ignoré que celui des pétards (1) ; on sait aussi enflammer au moyen de « feux artificiels » les fascines que l'assiégé entasse sur la brèche ; mais Vauban n'a point encore paru, et comme la fortification est imparfaite, on ne peut s'étonner que l'art de s'en rendre maître soit dans l'enfance.

Ce n'est pas que les défenseurs eussent manqué, ici et là, d'idées ingénieuses. En 1568, Linières, qui était un esprit sans préjugés, avait su tirer un parti merveilleux des ressources de Chartres : les barricades qu'il avait fait élever derrière la brèche étaient fort bien combinées. Ailleurs, on s'est fréquemment servi de chiens de guerre pour la défense des places. Saint-Malo n'est pas la seule ville de France qui ait eu des molosses dans ses corps de garde. Castres en a possédé en 1585. Il y en avait un à Brugairolles en 1587 ; il servait de messager — tel un pigeon-voyageur — et s'acquittait de sa mission avec autant de hardiesse que d'intelligence. On l'appelait Ribet, et lorsque, après sept mois de siège, Brugairolles se rendit, il sortit

(1) Exemple : Gaches, 368, etc.

fièrement à la tête de la garnison, qui avait obtenu les honneurs de la guerre (1).

Du reste, si l'on veut se rendre compte, par un exemple, de ce qu'était alors dans une mauvaise place une belle résistance, on ne saurait mieux faire que d'examiner la défense du Mas-Sainte-Puelle. Sans doute il en est de beaucoup plus célèbres et de tout aussi belles ; les annales militaires des Huguenots abondent en actions de ce genre. Mais puisque nous avons décrit la place, il est naturel que nous disions quel parti des chefs énergiques et intelligents, secondés par une garnison résolue, ont su en tirer.

Si la place était mal fortifiée, elle n'était guère mieux pourvue de vivres et de munitions. Quant à la garnison, elle se réduisait à trois compagnies d'infanterie commandées par les capitaines Portal, Pelras et Sabaut et aux habitants de la petite ville : en tout cinq cent soixante combattants. Portal se rend un compte exact de l'état de la place et de ses ressources, puis il distribue à chacun son quartier et sa tâche. Dans le clocher, on met deux sentinelles, qui devront frapper un coup sur la cloche toutes les fois que l'ennemi met le feu au canon. On fait couper de la fascine pour gabionner tant bien que mal les « travaux bas et imparfaits » contre lesquels va se heurter l'armée du duc de

(2) Gaches, 365, 370.

Joyeuse. On eut une semaine de répit pour terminer cet ouvrage.

Le 10 juillet 1586, les sentinelles, placées sur les coteaux « aboutissant des deux côtés aux fossés de la ville », signalent l'approche de l'ennemi. On va le reconnaître, et toute la journée, on lui dispute avec acharnement les abords, bien que dès midi, il se fût logé sur une montagne qui commandait la ville, à deux cents pas des fossés. Les assiégés eurent quarante hommes blessés, la plupart légèrement.

Le lendemain, quatre canons et deux coulevrines commencent à battre l'angle sud-ouest du Mas. « Ce coin de ville estoit environné d'un vieux fossé dans lequel il y avoit un petit esperon basty de pierre de taille à bart (1) très mal marqué et sans aucune terre dedans, autour duquel estoit un petit fossé peu profond, plutôt nuisible que profitable aux assiégés qui ni pouvoient descendre qu'avec une eschelle. Sa muraille estant haute et de mauvaise matière fut entr'ouverte par peu de coups de canon. » Pendant ce temps, les assiégés ramassent de la terre de tout côté et dressent, en arrière de la brèche, un rempart palissadé.

Le 12, on rapproche les batteries, qui élargissent la brèche. La nuit est employée à faire une

(1) « Le bart est une terre détrempée dont on se sert dans le pays pour faire de mauvais murs. » Note de M. Pradel.

tranchée qui rendra les assaillants maîtres du fossé. Mais une vigoureuse sortie les en chasse, et le matin, la canonnade reprend plus forte. Bientôt l'éperon est ruiné : huit cents coups de coulevrine y ont ouvert une brèche de cent soixante dix pas, et l'assaut se prépare. Cependant, la barricade ferme à la fois la brèche et la ruelle voisine. Pelras, « qui n'alloit guère viste à cause de sa blessure », est placé avec une troupe d'arquebusiers derrière un moulin à vent qui, situé sur une hauteur, sert à la ville de fort détaché. Quant à Portal, défenseur de la brèche, il recommande à ses soldats de mettre deux ou trois balles dans l'arquebuse et de ne tirer qu'à brûle-pourpoint. Il fait planter son drapeau sur la brèche, « mais il fut rompu et renversé à terre par le canon. Voyant cela, il le fait monter sur le toit d'une maison voisine », et adresse à ses hommes de suprêmes exhortations. « Tous prièrent Dieu ardemment, comme des gens qui défendoient leurs vies, leurs maisons et leur religion. Chacun donc estant à sa place, la cavalerie ennemie se logea tout à l'entour au plus près de la ville, comme pour empescher que personne n'en échappast : les trompettes, tambours et les fifres firent leurs fanfares ordinaires.

« La première pointe estoit commandée par le baron de Pourdiac, Saint-Paulet et Caravelles qui portoit une mandille de velours sur ses armes avec quatre soleils en broderie. » La colonne par-

vient au sommet de la brèche, où Portal et ses hommes l'attendent à découvert, la pique à la main, l'arquebuse en joue. Un furieux combat s'engage ; les morts, les blessés roulent dans le fossé. « Les assiégés ne jetoient pierre, ny ne tiroient arquebusades qui ne fist son coup. Portal fit jeter quelques grenades et cercles de chanvre et résine qu'il avoit apprestées à la haste. Un de ces cercles rencontra, par hasard, la teste d'un soldat et luy entoura le col, dont se sentant brusler, il se contourna de furie parmy les assaillans, et mit feu à l'arquebuse de l'un qui tua son compagnon, et aux fournimens qui esclatoient sur les voisins. Les grenades qui esclatoient dans la presse faisoient un désordre espouvantable. » La nuit mit fin au combat, « et les assaillans, en se retirant, laissèrent l'esperon tout plein ». Portal les fait chasser à coups de pierres. Ils se réfugient derrière le bastion, mais là encore, Portal les attaque et les « desniche » avec « grand meurtre ».

« Il n'est pas juste d'oublier de rapporter icy les services signalés rendus par les femmes portant toutes choses nécessaires pour rafraischir les soldats et réparer la bresche, nonobstant l'artillerie qui tonnoit toujours. Il fut remarqué qu'une d'icelles ayant esté emportée d'un coup, celle qui la suivoit ne recula point, mais occupa sa place, sans appréhender l'exemple sy espouvantable de sa compagne ; aussy s'estoit-elle trouvée au siège

de Mazères (1), quelque temps auparavant. »

L'ennemi avait perdu près de 800 hommes ; le régiment de Chattes était presque anéanti. Quant aux assiégés, ils travaillaient à réparer leurs brèches. Au matin, l'armée fait demander ses morts par un tambour : la garnison ne répond rien, mais s'en repent dès le lendemain, « parce que la chaleur et les grandes pluies faisoient puer les morts». Au bout de quelques jours, les assiégés reçoivent des renforts, et le 22 juillet, une vigoureuse sortie obligeait Joyeuse à lever le siège (2).

Tel est ce beau fait d'armes, qu'un écrit attribué à Duplessis-Mornay (3), a résumé en ces mots : « Le Mas-Saintes-Puelles, la plus misérable et moins tenable place de toutes celles des Lauragois, cependant elle a repoussé l'armée de M. de Joyeuse, lui ayant tué 32 capitaines et 500 arquebusiers (4), dissipé ou rebuté ses régiments, et fait perdre son crédit entre les gens de guerre, jusques à se résoudre, es estats tenus depuis à Castelnaudary, à ne plus s'en mesler. »

(1) Voir Gaches, 97.

(2) Gasches, 331 à 338.

(3) *Mém. de la Ligue*, I. 331.

(4) Ce chiffre n'est pas en désaccord avec celui de 800, indiqué plus haut pour l'assaut seulement : l'un ne parle que des morts, l'autre y ajoute les blessés.

CHAPITRE VI

LES GUERRES DU XVII[e] SIÈCLE

Les places de sûreté. — Les cercles. — Vie militaire. — Les combats et les sièges. — Esprit nouveau.

Depuis la promulgation de l'Edit de Nantes, il ne pouvait plus y avoir d'armées huguenotes. Cependant la garde des villes de sûreté exigeait des détachements nombreux, sinon importants. Cette force armée avait une existence absolument légale ; elle était d'ailleurs réduite au strict nécessaire, disséminée partout, impossible à réunir. Elle n'était jamais recrutée dans la ville même, afin de permettre, au besoin, aux bourgeois de la renforcer (1). La plupart des places laissées aux Huguenots étaient de simples châteaux, sans valeur militaire, gardés par six ou sept hommes (2).

(1) Elie Benoit, *Edit de Nantes*, II, 39.

(2) Elie Benoit, I, 251-252. On les appelait *places de mariage*, parce qu'elles dépendaient de places plus importantes.

Dans les villes d'une certaine importance, il y avait quelques compagnies. Les cahiers de l'Assemblée de Saumur (1611) demandent « qu'il ne soit pas pourvu aux charges de lieutenants aux gouverneurs, capitaines des compagnies entretenues aux dites places, sans le consentement du Gouverneur de la Place. » Le roi répond qu'il agira au mieux du service.

On demande encore au roi de fournir « les moyens nécessaires pour entretenir, réparer et mettre en état de sûreté les ports, murailles, défences et autres ouvrages desdites places ». Ce soin revient aux habitants d'icelles, réplique le roi, mais en cas d'urgence, il consent à donner un subside.

Enfin, il y a dans ces places de l'artillerie, des armes, des munitions de guerre ; on demande que ce matériel ne soit pas transporté ailleurs, que l'on restitue celui qui a été pris, que l'on fasse, comme dans les autres places du royaume, des distributions annuelles. Et le roi promet de faire réviser les inventaires de matériel remontant à 1598, et de laisser dans les places tout ce qui est nécessaire à leur défense.

Voilà, pour le dire en passant, comment les Huguenots formaient un Etat dans l'Etat et opposaient leur armée à celle du roi !

Il en fut ainsi jusqu'en 1621. A ce moment, les garanties de l'Edit de Nantes commencent à être

sérieusement menacées : le roi fait des armements inquiétants, et les protestants sont obligés de nouveau de prendre les armes. Ils improvisent, comme en 1562, une organisation militaire, mais dans des conditions beaucoup moins favorables. En effet, la noblesse faisait défection, on n'avait plus de chefs, on n'avait plus de soldats aguerris, capables de se battre en rase campagne ; d'ailleurs, dans la plupart des provinces, le peuple attendait impassible « l'issue d'une lutte où cependant ses intérêts les plus sacrés étaient en jeu ». Enfin, au début, la direction d'ensemble manqua d'énergie (1).

L'assemblée de la Rochelle avait confié à une commission de neuf membres le soin d'organiser l'armée. Elle s'en acquitta d'une manière consciencieuse, avec cet esprit d'ordre, ce sens pratique que les Huguenots ont eu à un si haut degré et qu'un examen superficiel de leur histoire tend si souvent à leur faire contester. Dans l'ordonnance de quarante-sept articles dont cette commission règle les termes, tout est prévu : la distribution des provinces entre les commandements généraux dont nous allons parler, « les généraux qui y commanderoient, leur pouvoir, leur charge, l'autorité des Conseils provinciaux et de l'Assemblée ; la discipline qu'il faudroit observer dans les armées ; la manière de traiter les prisonniers de guerre, et de conduire les entreprises militaires ; ce qui de-

(1) *Bull. du prot.*, 1880, 56-57.

voit être exemt du dégât, et ce qu'on observeroit pour le commerce. Ils contenoient aussi des règlemens pour les Finances; et la manière de les lever, de les recevoir, et de les dépenser. Le dernier pourvoyoit à l'entretien des Réformez qui seroient obligez de quitter leur demeure ordinaire, et d'abandonner leurs biens pendant la guerre. Mais le premier étoit le plus remarquable, parce qu'il contenoit la division de toutes les Eglises du Royaume en Cercles, qui devoient avoir chacun leur général, et fournir une certaine partie des hommes et des deniers nécessaires à la défense commune. Ces cercles étoient instituez il y avoit déjà longtemps ; mais ils n'avoient été composez d'abord que de quelques provinces voisines, qui devoient s'assembler par les Députez de leurs Conseils particuliers, aussi-tôt qu'il arriveroit à quelqu'une d'elles d'être attaquée, et qui étoient obligées de s'entre-secourir, aussi-tôt qu'elles en étoient requises. On avoit uni de cette manière celles qui pouvoient entretenir leur correspondance avec le plus de commodité, et qui s'entretouchoient en quelque partie. Il y eut quelque changement dans cette institution, à l'occasion de la guerre qui se préparoit : principalement en ce qu'on créa un Seigneur de qualité général de chaque cercle : de sorte que cette divison *sembloit* (1)

(1) *Sembloit* : ce n'était nullement une copie. Benoit. *Ed. de Nantes*, II, 353-354.

formée sur le modèle des Cercles de l'Allemagne, d'où le nom même de Cercle étoit emprunté. »

Ces cercles, au nombre de huit, étaient d'inégale étendue, mais d'égale importance ; ils avaient été judicieusement délimités et l'on avait mis à leur tête des hommes de valeur. La ville de La Rochelle formait un gouvernement séparé, sous les ordres du maire. Les Huguenots disposaient donc d'une force imposante sur le papier. En fait, il fallait en rabattre. Le personnel n'était malgré tout pas à la hauteur de sa tâche ; des chefs sur lesquels on croyait pouvoir compter, commirent de graves négligences, pour ne pas dire plus ; les hommes, les ressources matérielles, les armes accumulées à grands frais ne furent pas toujours convenablement utilisés. Au début, la plupart des provinces ne résistèrent même pas : on abandonna, sans les disputer au roi, des places comme Saumur. Les choses changèrent cependant lorsque Rohan fut investi du commandement en chef des Réformés.

Il sut déployer, dans cette tâche difficile, un réel talent. En somme, il a tiré un bon parti d'éléments fort médiocres à tous les égards ; il a organisé les forces ; il a relevé les courages. Jamais il n'a pu aligner de gros effectifs : ses troupes étaient recrutées avec peine çà et là, tantôt par des engagements volontaires, tantôt par réquisition ou levée en masse (1). Les Cévennes, épuisées par une levée

(1) *Bull. du prot.* 1864, 145.

de 6.000 hommes destinés à secourir la République de Venise, ne purent fournir que la moitié du contingent promis (1). On avait bien essayé du vieux système de l'appel à l'étranger, mais sans succès. Le duc de Bouillon s'était abouché avec le comte de Mansfeld, mais comme il n'avait que des promesses à lui offrir, le condottiere allemand se laissa gagner par les écus sonnants que la Cour lui mettait dans les mains. On l'envoya dans les Provinces-Unies, dont ses lansquenets et ses reîtres grossirent l'armée, tandis que d'autres auxiliaires d'outre Rhin, également soudoyés par le roi, s'en venaient combattre les Huguenots en Languedoc.

Les régiments protestants d'alors comptent, en général, un millier d'hommes, répartis sous une dizaine d'enseignes. Ils semblent n'avoir jamais formé des corps de plus de 5 ou 6.000 hommes. Il y a peu de cavalerie (2), comme au XVIe siècle, et parce que cette arme était coûteuse. Nous savons, en effet, par une lettre d'A. d'Aubigné (3), que pour mettre à cheval une compagnie de 70 « maîtres », il faut 6.000 écus, plus 2.500 pour les armer ; l'entretien coûte 200 livres par jour.

Comment ces troupes vivent-elles, comment marchent-elles, comment sont-elles campées ? A-

(1) Benoit, *Ed. de Nantes*, II, 385.

(2) *Mém. de Rohan*, 232.

(3) II, 193.

t-on repris les vieilles coutumes huguenotes ou a-t-on adopté celles des armées royales de l'époque? On ne peut le dire avec une entière certitude. L'impression qui se dégage, cependant, c'est que la vérité est entre les extrêmes.

Rohan se préoccupe du ravitaillement de ses troupes. Lorsque, en 1627, il marche à la rencontre du duc de Montmorency, il fait faire 40.000 pains pour les « 4.000 hommes de pied et les 1.500 maistres fort lestes » qu'il a sous ses ordres (3). Malgré cette précaution, les soldats ne mangent pas toujours à leur faim; nous possédons les doléances de l'un d'eux, qui a raconté en vers naïfs la victoire des siens. Les distributions ne sont pas bien régulières; on reste tout un jour sans pain, et le lendemain, fort tard, on n'en reçoit qu'une demi-livre.

Mais le moral demeure bon; le volontaire sert pour la religion, et non pour un gain sordide. Lorsque

> Les armées se voient
> Tambour batant aux champs
> Enseignes déployées
> Les trompetes sonnant,

On demande à Dieu,

> Humblement à genous
> Que pour sa gloire
> Nous combations trestous.

(3) *Mém. de Rohan*, 233, 235.

Et après cela, on se bat vigoureusement, sans plus épargner à l'ennemi l'épithète de... pourceau, qu'à soi-même celle de lion (1).

Pourtant, chose singulière, il y avait beaucoup de catholiques dans l'armée de Rohan. Quand ils étaient faits prisonniers,

> Rien que la mort n'était capable
> D'expier leur forfait,

et cette mort, commune destinée de tous ceux qu'on prenait les armes à la main, n'était point douce. Les catholiques avaient imaginé, pour échapper à la cruauté de leurs bourreaux, de se faire d'abord passer pour protestants (ils n'avaient donc pas pris les armes contre l'Eglise, leur sainte mère !) puis de feindre la plus dévote des conversions. C'est pour cela qu'il y eut, à cette époque, tant de conversions parmi les prisonniers de guerre huguenots (2).

A première vue, l'art de la guerre semble différer assez peu de ce qu'il était au XVIe siècle : c'est la même succession de petites opérations, embuscades, surprises, coups de main. Il y a fort peu de batailles rangées, ce qui tient peut-être à la faiblesse des effectifs et à l'inexpérience des soldats de nouvelle levée. Cependant, la tactique est en

(1) *Bull. du Prot.*, 1878, 399-401.
(2) Benoît, Ed. Nantes, II. 496.

progrès. L'infanterie est beaucoup plus mobile. Au lieu de se former en grosses masses de quatre à six mille hommes, elle se répartit en petits bataillons de 500 hommes, parfois moins encore, disposés en quinconce et se soutenant l'un l'autre (1). Lorsqu'il battit Montmorency près de Revel, Rohan avait placé en losange les quatre bataillons de 1.000 hommes qui constituaient son infanterie, et dans leurs intervalles, sa cavalerie. Lui-même se tenait au centre (2), et dans cet ordre, il pouvait indifféremment marcher ou combattre.

Quant à la cavalerie, elle a décidément abandonné sa vieille tactique : plus de gendarmerie bardée de fer, hérissée de lances et chargeant en haie, mais des escadrons moins lourds, maniant l'épée, tirant la carabine et le pistolet.

Si dans ces guerres, les opérations en rase campagne n'ont eu qu'une importance très secondaire, en revanche les sièges attirent vivement l'attention, par leur nombre, par l'acharnement — quelquefois couronné de succès — de la défense, par la puissance et l'ingéniosité des moyens d'attaque. D'ailleurs la prise des villes de sûreté étant le principal, pour ne pas dire l'unique but de cette guerre, il n'est pas surprenant que les sièges

(1) Aubigné, II, 185.
(2) *Mém. de Rohan*, 235.

y occupent tant de place, et il est inutile d'ajouter que les protestants ne jouent pas d'autre rôle que celui d'assiégés. Ils ont, de temps à autre, emporté de vive force de petites places, mais ce sont là des opérations de campagne et non des sièges.

Dans beaucoup de cas, la résistance a été faible ou nulle, soit indifférence, soit lâcheté, soit pour des raisons moins avouables encore. Nous n'avons pas à faire l'histoire des sièges du Mas-d'Azil, de Briatexte, de Montauban, de La Rochelle, de Privas, etc., mais de leur comparaison pourront jaillir quelques observations intéressantes.

Et d'abord, les moyens de défense. L'artillerie est identique à celle du siècle précédent (1). Il y a six calibres réglementaires, comme au temps d'Henri IV, et c'était déjà une simplification. La fortification est en notable progrès. Elle n'est plus livrée à l'arbitraire ; elle a des théories raisonnées, des systèmes qui conduisent droit à Vauban. Et comme on peut le croire, les procédés de l'attaque se sont perfectionnés en même temps que s'accroissaient les ressources de la défense ; les principes sont posés, et s'ils sont encore bien défectueux, néanmoins, ils sont nettement arrêtés.

Dans la pratique, l'état des places, soumis à tant d'aléas, est fort divers. Certaines d'entre elles ne laissent rien à désirer ; l'opulente La Rochelle, en-

(1) Cf. Général Hardy de Périni, *Batailles françaises*, III, 68.

richie par le commerce et aussi par la course, boulevard de la Réforme, s'est tenue au niveau du progrès. Ainsi que le montre la célèbre gravure de Callot, elle est défendue, du côté de la mer, par une muraille au milieu de laquelle s'ouvre la porte de mer, barrée par une chaîne et défendue par deux grosses tours. Aux extrémités de cette muraille sont percées deux portes, précédées de forts bastionnés. Du côté de la terre, il y a deux enceintes concentriques : la première date du moyen âge ; elle est crénelée et flanquée de tours. L'autre, beaucoup plus étendue, surtout vers l'Est, est bastionnée d'après le système d'Errard de Bar-le-Duc, précédée de ravelins et de chemins couverts, et elle baigne dans des fossés alimentés par la mer.

A Montauban, il n'y a que des murailles flanquées de tours, quelques ouvrages devant les portes, et des fossés enserrant le tout (1). Montpellier n'est guère mieux partagé, et il en est de même de la plupart des places de l'intérieur. Du moins, quelques-unes d'entre elles, le Mas-d'Azil, Saint-Affrique, Privas, ont une assiette naturellement forte, qui leur tient lieu de boulevards. Mais, comme l'a dit un ancien, les meilleurs remparts d'une ville, ce sont les cœurs des citoyens. En effet, c'est la valeur des défenseurs et non celle des fortifications qui a déterminé le sort des places de sûreté.

(1) E. Benoist, III, 353.

Les garnisons n'ont été exactement proportionnées ni à l'importance des villes, ni au nombre probable des assiégeants. La Rochelle n'a pas tout à fait autant de défenseurs en 1627 qu'en 1573 : aux 12 compagnies de 200 hommes de la milice bourgeoise, s'ajoutent 5 ou 600 auxiliaires anglais. Et ce faible contingent tiendra en échec pendant quatorze mois 40.000 soldats d'élite, largement pourvus de toutes les ressources imaginables, commandés par les meilleurs généraux du temps. L'attaque de La Rochelle est, comme sa défense, l'un des plus beaux épisodes de notre histoire militaire. Lorsque la ville, vaincue et dépeuplée par la faim, ouvrit ses portes à Louis XIII, il n'y avait plus que 76 Français et 62 Anglais, à peine capables de tenir leurs armes (1). Ainsi, de la milice bourgeoise, il ne restait qu'un homme sur trente, tandis que les auxiliaires n'en avaient perdu que huit sur neuf, soit que soldats du métier, ils aient été plus robustes, soit qu'on les ait ménagés davantage, ou que, moins zélés, ils aient eu plus de soin de leurs personnes.

Si, en 1621, Montauban avait été plus heureux que ne devait l'être La Rochelle, c'est que la garnison était beaucoup plus forte. Les bourgeois formaient 30 compagnies et ils étaient soutenus par un régiment de 10 compagnies aguerries, com-

(1) *Bull. du prot.*, 1853, 193.

mandé par le comte d'Orval, un fils de Sully. Le ministre Daniel Chamier, une des célébrités du corps pastoral d'alors, faisait l'office d'aumônier; il fut tué par un boulet. Les assaillants perdirent 8.000 hommes, la moitié de leur effectif. Il y avait dans leurs rangs des protestants : lorsque l'armée se disposa à lever le siège, les Montalbanais en furent avertis par « un soldat de la Religion qui... se mit à jouer sur la flûte le commencement du pseaume soixante-huitième (1). » A la même époque, Clairac se défend à peine, et pourtant, dans cette ville « bien fortifiée et bien munie », il y a « 3.000 hommes de guerre, y compris les habitans (2). »

Le Mas-d'Azil fut défendu par ses habitants et ceux des bourgs voisins. « Les canons étaient vieux, les murailles vieilles et délabrées, mais les âmes étaient fortes et communiquaient leur solidité aux murailles et aux canons. » Il y eut d'admirables traits d'héroïsme : au Chambonnet, sept hommes arrêtent pendant deux jours toute l'armée de Thémines ; au Mas-d'Azil même, les boulets pleuvent dans la ville, les murailles s'écroulent, les colonnes d'assaut s'élancent sur les brèches, mais sans succès. Thémines dut lever le siège, vaincu par une poignée de montagnards qui luttaient un contre dix (3).

(1) E. Benoist, II, 377. « Que Dieu se montre seulement — Et l'on verra soudainement — Abandonner la place. »

(2) Rohan, 95-96.

(3) *Bull. du prot.*, 1854, 605 à 620 ; 1856, 78, sq. Rohan, 168, 174-177.

Même héroïsme et même succès à Saint-Affrique, en 1628. Naturellement forte et difficile à investir, la ville n'a que des remparts croulants, des bastions improvisés ; et, comme au Mas-d'Azil, les catholiques sont contraints de lever le siège. Là aussi, les femmes se sont jointes aux combattants ; nous avons vu qu'au XVIe siècle, c'était assez l'usage dans cette région (1).

A Briatexte, à Nègrepelisse, à Privas, à Montpellier et en bien d'autres lieux, même ténacité, même bravoure, avec des succès divers. Montpellier tient bon pendant des mois, Briatexte repousse toutes les attaques, comme Montauban, comme le Mas-d'Azil, comme Saint-Affrique ! Les habitants de Nègrepelisse sont massacrés, Privas ruiné pour longtemps après la défense la plus acharnée ; en un mot, s'il y a eu dans les guerres du XVIIe siècle beaucoup de défaillances, néanmoins les Huguenots se sont montrés maintes fois à la hauteur de leurs pères. Les quelques sièges qui viennent d'être mentionnés, et plusieurs autres qu'il était inutile d'énumérer, sont d'aussi beaux faits d'armes que les résistances les plus célèbres du siècle précédent.

Toutefois la guerre n'a plus le même caractère : un élément nouveau s'est développé dans l'âme huguenote ; il y a encore grandi, car, ainsi que nous l'avons vu, il a toujours existé, comme le prouve le texte même des prières militaires :

(1) *Bull. du prot.*, 1876, 49 sq.

c'est le sentiment national, le loyalisme d'où devait sortir le patriotisme moderne. On a souvent traité les Huguenots de révoltés, sous prétexte qu'ils portaient les armes contre leur roi : mais n'est-ce pas bien plutôt le roi qui, outrepassant ses droits, violant le sanctuaire de la conscience, leur faisait, à eux, la guerre, et les contraignait à se défendre ? Il faut bien mal les connaître et les comprendre, les Huguenots du XVI[e] siècle, il faut porter sur eux un jugement bien superficiel ou bien partial pour oser les appeler des traîtres. Ce n'est pas contre l'autorité légitime qu'ils s'insurgeaient (ils étaient prêts, au contraire, à lui donner leur sang, leur vie), mais contre les abus de pouvoir. Précisément, parce qu'ils rendaient scrupuleusement à César ce qui est à César, ils prétendaient qu'on les laissât rendre à Dieu ce qui est à Dieu.

Or, ce sentiment est sensiblement plus fort sous Louis XIII que sous Charles IX ou Henri III. L'unité nationale est un fait accompli. On veut brutalement enlever aux protestants les garanties matérielles de l'Edit de Nantes : il n'est pas étonnant qu'ils se défendent, mais ils le font à regret. En 1617, les quatre pasteurs de Charenton ont protesté de leur fidélité au roi, et l'on ne saurait mettre en doute leur sincérité. Il ne faut pas associer l'ensemble du peuple huguenot aux arrière-pensées qui ont pu hanter l'esprit de certains grands seigneurs, désireux, soit de se ménager une com-

mode indépendance, au détriment de la cohésion du royaume, soit même de pêcher en eau trouble.

Lorsque La Rochelle, menacée dans ce qu'elle pouvait avoir de plus cher, son indépendance et sa foi, sollicite le secours de l'Angleterre, elle conserve une juste défiance. Elle a peur — tous les actes de ses autorités le prouvent — de devenir un autre Calais ; répondant à sa réserve, Buckingham ne lui prête qu'un appui illusoire. Lorsque les défenseurs de Saint-Affrique ont vu battre en retraite les colonnes catholiques, ils s'abandonnent d'abord à l'ivresse du succès ; mais « cependant que retentit en chaque quartier le chant des pseaumes, prières et actions de grâces, les gens de bien soupirent, voyant la pauvre France arroser ses fleurs de lys de son propre sang, et sacrifier au sanguinaire, ambitieux et avare démon de Rome et de Madrid, les plus braves hommes qui soient au reste du monde, par le violement avec lequel les ennemis de Dieu et de l'Etat profanent l'honneur et l'innocence des paroles royales, cependant qu'ils empeschent par tous artifices qu'aucun vent ne puisse porter aux oreilles de Sa Majesté le récit du véritable sujet de nos misères (1). »

Plus tard, lorsque la royauté sera aux prises avec la Fronde, lorsque le vainqueur de Rocroy

(1) Relation anonyme (contemporaine) du siège de Saint-Affrique. *Bull. du prot.*, 1876, 59.

tournera ses armes contre son souverain, ce sont les Huguenots qui le défendront. La Rochelle « se cantonna contre le comte du Dognon, son Gouverneur, qui favorisoit le Prince », et elle l'obligea à une prompte retraite. « Saint-Jean-d'Angeli, à qui Louis XIII n'avoit point laissé de forme de ville, se garda elle-même contre les troupes rebelles : et non contente de les avoir empêchées de s'en saisir elle envoya quelque nombre de ses habitans se joindre à l'armée royale. Ils servirent à leurs dépens », et se battirent comme des troupes régulières. « Montauban leva 500 hommes à ses dépens, et leur fournit des munitions et des armes. » Ils furent employés au siège de Bordeaux. « Peu après Montauban obtint du Roi la permission de se fortifier, et tous ses habitans travaillèrent avec un grand zèle à élever dix-sept bastions » qu'on devait raser dix ans plus tard (1). Les proposans eux-mêmes [étudiants en théologie] manièrent le pic et bâtirent le « bastion des Proposans ».

Montauban fournit encore d'autres contingents qui, ajoutés au premier, font un total de 2.200 hommes. Réalmont, Clairac, les Réformés du Vivarais et des Cévennes, le Synode de la Basse Guyenne en font autant, si bien que le comte

(1) Ils portaient ombrage à l'archevêque de Sens dès 1656. Cependant ils n'étaient pas bien redoutables ; à peine réguliers, épais de huit pieds au plus, et si étroits que par endroits, deux hommes avaient de la peine à s'y promener de front. E. Benoist, III, 209.

d'Harcourt, « Prince qui parloit peu sans accompagner ses paroles de quelque action significative, étant salué par les Députez de Montauban qui lui réitéroient les assurances de leur fidélité, leur répondit, après avoir mis son chapeau en état de tomber, s'il ne l'eût soutenu, et le remettant ensuite dans une assiette plus ferme : *La Couronne chancelait sur la tête du Roi, mais vous l'avez affermie* (1). »

(1) E. Benoist, III, 153-154.

CHAPITRE VII

LES CAMISARDS

Armement. — Subsistances. — Mœurs. — Organisation. — Tactique. Service de santé. — Camisards et Boers.

Antoine Court commence en ces termes son *Histoire des Troubles des Cévennes* : « Le soulèvement d'une petite partie des Cévennes, qui donna lieu aux troubles connus sous le nom de guerre des Camisards, est un des événements les plus remarquables de l'histoire de ce siècle... On vit alors le roi le plus puissant, le plus absolu et le plus redouté de l'Europe, réduit à faire marcher, sous les ordres de ses généraux les plus expérimentés, un corps considérable de troupes réglées et aguerries, pour châtier une poignée de gens de la lie du peuple. On le vit traiter avec cette poignée de gens, qui sans expérience, sans armes, sans magasins, n'ayant pour chefs que les plus déterminés d'entre eux, et pour retraites que les bois et les cavernes,

se soutinrent pendant plusieurs années contre les forces de leur Monarque. »

On ne saurait mieux dire. Ce qui frappe dès l'abord dans la guerre des Camisards (1) c'est l'énorme disproportion des forces entre les belligérants. Le roi dispose de 20.000 soldats réguliers (2), de 52 bataillons de milices, de corps francs nombreux ; il s'appuie non seulement sur une quantité de places, mais sur la population presque entière du pays ; les uns, en effet, sont les ennemis des Camisards, les autres se tiennent cois. Dans les six diocèses qui ont été le théâtre de la guerre, catholiques et protestants sont à peu près en nombre égal, 340.000 de chaque confession ; et les Camisards n'ont jamais été plus de 2.000 à 2.500.

Plus tard, la guerre de Vendée soulèvera contre un gouvernement en désarroi la presque totalité d'une région où l'ancien ordre social s'est conservé, avec toute son organisation, toutes ses ressources matérielles et morales ; je ne parle pas des avantages de la configuration du sol, car on en retrouve de semblables dans les Cévennes. Or, les Chouans ne seront jamais qu'une cohue, ne sachant

(1) Sans discuter l'origine de ce mot, bornons-nous à remarquer que La Noue appelle *camisade* une surprise, parce qu'on mettait des chemises blanches sur ses vêtements pour se reconnaître.

(2) *Histoire des troubles des Cévennes*, I, 172. Nous renvoyons une fois pour toutes à cet ouvrage, qui nous a paru le plus digne de confiance, et dans lequel nous avons largement puisé.

ni se passer du nombre, ni s'en servir (1). Les Camisards, au contraire, se donnent d'emblée une organisation solide, rationnelle, devant laquelle on est rempli d'admiration. quand on songe aux difficultés de la tâche.

A vrai dire, ils n'ont pas eu, et ne pouvaient avoir d'organisation d'ensemble, ni de pouvoir central. Cette centralisation leur était d'ailleurs aussi superflue qu'elle était difficile à réaliser. Les bandes étaient isolées; chacune avait son rayon d'action, ses moyens d'existence; l'initiative individuelle, que l'éducation protestante développe à un si haut degré, se donnait ainsi libre carrière, et l'on avait, pour assurer l'unité de direction, un même but, les mêmes adversaires, les mêmes moyens, et cette solidarité qui naît toujours de l'indépendance et du sentiment de la responsabilité. Enfin, l'étroite discipline huguenote, le souvenir de cette organisation si souple et si forte des églises, alors disparue, avait donné, même à ces humbles montagnards, à ces paysans incultes, un sens supérieur de l'ordre, de l'administration, un esprit ingénieux et pratique.

Le premier soin d'un combattant est de se procurer des armes. Le problème était, dans l'espèce, assez difficile, au moins au début des troubles;

(1) De plus, il paraîtrait, d'après les Mémoires de d'Andigné, que leur courage n'a pas toujours été à la hauteur des circonstances.

car les « nouveaux convertis » avaient été désarmés tant de fois qu'ils ne pouvaient fournir en cette occurrence la moindre ressource (1). Lorsque la bande d'Esprit Séguier part pour aller massacrer le trop fameux abbé du Cheyla, elle a quelques épées, des faux, d'antiques hallebardes et un très petit nombre de fusils et de pistolets ; vieille ferraille ramassée dans les recoins perdus des greniers. Dans la suite, on prend des armes dans toutes les maisons que l'on sait en recéler, sans reculer parfois devant les pires moyens (2). Après les premiers combats, on a les fusils des vaincus, ainsi que leurs uniformes, dont on se revêtira à l'occasion. L'armement, si rudimentaire dans les premiers temps, finit par être aussi bon — et pour cause — que celui des troupes régulières. On eut même des dépôts d'armes de réserve.

Mais ce n'est pas tout que d'avoir des fusils : il faut encore de la poudre et des balles. Or les gibernes des soldats du roi n'en fournissent guère, et d'autre part, quiconque a procuré des munitions aux insurgés est condamné à mort (3). Il faut donc s'ingénier à fabriquer ces munitions. Cavalier trouvera bien à acheter de la poudre à Nîmes (4), mais c'est là une opération fort périlleuse à tous les

(1) Cf. *Une famille de nouveaux convertis*, p. 184. sq.
(2) A. Court, I. 62-64.
(3) I, 416.
(4) I, 206.

points de vue, et sur le succès de laquelle on fera mieux de ne pas compter. Cette contrebande de guerre s'est cependant faite aussi souvent qu'elle était possible. On allait, déguisé, acheter de la poudre dans les villes, ou bien on s'adressait aux contrebandiers; forçant le cordon de troupes établi le long du Rhône, ils apportaient leur dangereuse marchandise du Comtat Venaissin ou de la principauté d'Orange. Parfois même, on a été jusqu'à acheter de la poudre aux soldats du roi. Mais comme ces moyens étaient insuffisants, aléatoires et périlleux, on en vint bientôt à établir une poudrerie et une fabrique de balles. Il fallait à tout prix créer un outillage et tirer parti des matières premières que l'on trouvait sur place. On se servit de moulins à bras; on eut du charbon de saule. On arracha le plomb des maisons, des églises, et comme il n'y en avait pas assez, on fondit des balles avec de la vaisselle d'étain.

Les balles d'étain faisaient, disait-on, des blessures mortelles (1). On en conclut, bien entendu, comme on l'avait déjà fait au XVIe siècle, que les Huguenots se servaient de balles empoisonnées. Personne n'a jamais su me dire comment on s'y prenait, en ces temps lointains, pour empoisonner des balles que l'on mettait dans la bouche, et que l'on crachait dans l'arquebuse. C'est un secret ad-

(1) A. Court, I, 187.

mirable qui s'est perdu, comme d'ailleurs la formule du poison employé. Bien que les balles d'étain soient, de leur nature, crevassées et boursoufflées, elles ne sauraient cependant empoisonner les plaies. La vérité, c'est que l'art de la chirurgie était dans l'enfance, que l'antiseptie n'était même pas soupçonnée, et qu'ainsi, l'inexpérience, la maladresse et la malpropreté aidant, il y avait mille complications que la malveillance exploitait et dont il appartient à la science moderne de déterminer les causes réelles. La vérité, c'est que les blessés des régiments du roi étaient fort peu et fort mal soignés, tandis que les Camisards, au contraire, étaient remplis d'attentions et de dévouement pour les leurs.

Un autre problème de la plus haute importance pour les bandes camisardes, c'est celui de leur ravitaillement. Ici encore, sans négliger les bonnes aubaines, on ne s'en rapporte pourtant pas au hasard, et l'on crée un service de subsistances aussi bien compris qu'il aurait pu l'être dans une armée de professionnels. On a donc un personnel d'intendants militaires et d'officiers d'administration, comme nous dirions aujourd'hui ; la bande de Cavalier en compte trois (1). On réquisitionne le pain, indistinctement sur toute la population, catholique et protestante, des villages que l'on traverse. Quand ils n'offrent pas de ressources

(1) A. Court, I, 181-183.

suffisantes, on en demande aux Réformés du voisinage, qui fournissent toujours avec le plus grand empressement, et charrient eux-mêmes les vivres nécessaires. Pain, fromage, lard et « autres denrées » — sans doute les châtaignes qui sont l'aliment principal dans le pays — on a tout en abondance, au moins généralement, car certains jours, il faut se serrer le ventre. D'aucuns apportaient même de la soupe, lorsqu'ils avaient été prévenus à temps ; c'était surtout des femmes, et ces vivandières improvisées ne dédaignaient pas, à l'occasion, de faire le coup de feu (1).

Les distributions se font « avec beaucoup d'ordre et d'économie »; chaque « brigade » ou compagnie de 40 hommes a son tour. Il semble, d'après certains indices, qu'il y ait eu des rations déterminées, mais nous n'avons pu en trouver la composition exacte ; elle ne devait pas s'écarter beaucoup de ce qu'elle était alors — et de ce qu'elle est encore aujourd'hui — dans les troupes régulières. Dans tous les cas, on alloue de la viande ; pour s'en procurer, on réquisitionne les bestiaux, on canarde le gibier. A l'occasion, on sait bien traiter ses hôtes ; en juillet 1704, Roland régale Jourdan (envoyé pour le gagner) « d'un levreau, deux poulets et un ragoût », servis sur une « nappe assez propre » qu'on a étendue sur l'herbe (2).

(1) II, 119.
(2) III, 30.

Mais il faut prévoir le cas où les réquisitions donnent un produit trop maigre, ou même viennent à manquer totalement. Alors on crée des magasins, cachés « dans le fond des déserts et des forêts, des trous de rochers et des cavernes », et on y amasse tout ce que peuvent recéler les presbytères, les métairies cossues des catholiques aisés. Précaution si essentielle, que la perte des magasins de Cavalier entraîna sa capitulation.

Dans la caverne où il avait installé tous ses services auxiliaires : poudrerie, arsenal, hôpital, magasins de toutes sortes, « on découvrait toujours, avec une nouvelle surprise, mille choses auxquelles on n'avait point pensé ». Et partout, régnait l'ordre le plus admirable : voici un monceau de blé ; plus loin « un plus grand encore de farine »; puis des tonneaux de vin et même d'eau-de-vie ; on n'en manquait jamais, car les Camisards étaient sobres Voici encore « des lards entiers suspendus à la voûte », des sacs de légumes secs, de châtaignes, etc.

Plus tard, on essaya de reconstituer ces magasins. En avril 1704, les soldats du roi en prennent trois : dans l'un, ils trouvent 30 sacs de blé, dans un autre 150 ; dans le troisième, qui sert aussi d'hôpital, « dix bœufs salés, du vin, de la farine, des remèdes, et six camisards blessés qui furent fusillés (1) ». La perte définitive de ces réserves de vivres entraîna la fin de la guerre.

(1) A. Court, III, 63.

Après les provisions, les vêtements. Les Camisards, obligés de marcher constamment, usaient énormément de souliers, et c'était une grosse affaire que de leur en procurer. Il faut user d'intrigues auprès des cordonniers des villes ; et ces intrigues réussissent, ce qui n'a rien d'étonnant, étant donné le caractère fin et retors des Cévenols (1). Quant aux uniformes, il sont fort simples à l'origine : c'est le costume ordinaire des montagnards. Mais bientôt cette tenue se complique et se bigarre. On dépouille les cadavres des fusiliers et des dragons, et les habits d'ordonnance servent à vêtir l'avant-garde des Camisards. Pour que cette ruse, interdite aujourd'hui par les lois de la guerre, ait eu du succès, il faut que les Camisards aient eu aussi bonne tenue sous les armes que les troupiers d'alors.

Les chefs trouvent d'ailleurs, soit dans les bagages des officiers, soit dans les châteaux, les costumes les plus resplendissants. Voici quatre officiers portant « bel habit de drap, veste galonnée, plumet rouge au chapeau (2) » ; ils se pavanent comme des gens de qualité, mais par malheur, ils n'ont pas toute l'éducation requise. Où vont-ils de ce pas noble et mesuré ? Ils entrent dans la métairie d'un ancien pasteur. Ils y trouvent une

(1) I, 184.
(2) I, 445.

précieuse collection d'estampes de plusieurs réformateurs, qu'il avait fait relier proprement. « Comme toutes ces estampes avaient de longues barbes et que ces zélés Camisards n'avaient jamais rien vu de semblable, ils ne doutèrent point que ce ne fussent autant des portraits de capucins » ; et ils les brûlent avec fureur. Par contre, « ils comblent de caresses » l'image d'un homme imberbe, qu'ils prennent pour Calvin : c'était Fléchier.

Ceci se passait en 1703. L'an d'après, Cavalier arbore les défroques les plus somptueuses : un jour, il met « un habit couleur de caffé, uni, et une cravate de mousseline fort simple »; il porte au doigt une superbe émeraude ; il regarde l'heure bien souvent à une montre d'or, et il insiste plus souvent encore pour offrir une prise à ses voisins, histoire d'exhiber « une tabatière fort riche ». Quelques jours après, on le voit en justaucorps et en veste de drap gris blanc (c'était sans doute un uniforme d'infanterie), avec un chapeau de castor bordé d'un galon d'or et empanaché d'un plumet blanc. Quelques jours encore... trois fois hélas ! il est contraint de se sauver en chemise. *Sic transit* (1)...

Enfin, en juin 1709, l'un des derniers chefs camisards est plus modestement « vêtu de bleu, avec une plume au chapeau de même couleur (2) ».

(1) A. Court, II, 387, 421, 469.
(2) III, 310.

On peut donc se représenter l'aspect d'une troupe de Camisards, par exemple celle de Castanet, de Joanet et de Moulines, défilant devant Saint-André-de-Valborgne et imposant à la garnison ; ou mieux celle de Cavalier lorsque, dans toute sa gloire, elle compte 1.000 fantassins et 200 cavaliers. Devant l'infanterie, marchent huit tambours et un fifre ; devant la cavalerie, un trompette. Les chefs sont à cheval (1). Les enseignes sont déployées. Y en a-t-il une par bande ou une par compagnie? C'est assez difficile à dire. Comme la compagnie était une unité très indépendante, j'inclinerais assez à croire qu'elle avait son enseigne, — ce qui était du reste le vieil usage, — mais je n'en mettrais pas la main au feu. De quelle couleur sont ces drapeaux, maintenant que le blanc est devenu la couleur du roi? Je n'ai pu le découvrir.

Le fifre joue sans doute la marche des Camisards qui, vingt ans plus tard, était populaire dans les Pays-Bas (2). C'est un joli air vif et sautillant, où semble résonner et se prolonger l'écho des montagnes. Comme le fait très bien observer M. Enschedé, cette marche, composée d'un nombre impair de strophes et de mesures, n'a pas l'allure des nôtres : c'est que les soldats de ce temps ne marchaient pas en cadence.

(1) *Bull. du Prot.*, 1900, 35.
(2) *Id.*, 1899, 103.

D'ailleurs, en fait de marches, les Camisards n'avaient que l'embarras du choix. Les psaumes étaient leurs chansons de route ; les vieux psaumes, devenus traînants en passant par nos lèvres alanguies, mais si vigoureux, si francs, d'une si mâle et si allègre harmonie quand on les chante vivement, à pleine voix, la tête haute, avec Dieu dans le cœur ! Les psaumes où s'expriment tour à tour, sous les images pittoresques de la poésie juive, sous les vers naïfs de Marot, sous les corrections du classique Conrart, tous les sentiments profonds de l'homme, tous ceux qu'éprouvaient alors ces pauvres lutteurs, qui n'avaient sur la terre que Dieu pour les protéger ! Chanter des psaumes pour relever la marche lassée, pour abréger les longues étapes, vraiment, je ne trouve pas cela plus ridicule que d'égrener, de kilomètre en kilomètre, les strophes du « petit navire ». Et pour l'âme, c'est peut-être un peu plus réconfortant !

Parfois, les tambours accompagnent le chant ; c'est en particulier au « psaume des batailles » (le 68e) que convient à merveille cette basse guerrière. On dit que les soldats du roi ne goûtaient guère cette Marseillaise huguenote, qui était le signal de la charge.

Pas plus qu'au XVIe siècle, ces chants de psaumes ne sont ni de l'hypocrisie, ni du formalisme, encore moins de la superstition. C'est pour dé-

fendre leur foi que les Camisards ont pris les armes; ils sont poussés, je n'y contredis pas, par l'exaltation, souvent par le fanatisme. Il est facile de le leur reprocher à distance; mais lorsqu'on revit leur époque, lorsqu'on songe à toutes les raisons qu'ils avaient d'être exaspérés, ce n'est pas leur fanatisme qui frappe, mais plutôt leur patience qui confond.

Et quand on se souvient qu'avec un art savant, la Révocation de l'Edit de Nantes avait exilé tous les pasteurs, tous les anciens, tous les notables de l'Eglise; quand on se souvient des moyens odieux employés pour réduire le peuple désorienté qui restait, alors on passe aux Camisards toutes leurs extravagances et tous leurs travers.

Ils ont cette conviction, profondément respectable, qu'en toutes leurs entreprises, c'est l'Esprit de Dieu qui les pousse et qui les dirige (1). C'est à Dieu qu'ils demandent conseil en toute circonstance; jamais ils ne tentent rien sans être d'abord tombés à genoux. Alors se produisent des phénomènes d'extase. Des prophètes, souvent des enfants, prononcent des paroles haletantes, incohérentes; on les écoute avec un religieux silence; on recueille pieusement leurs divagations; on s'efforce de les interpréter, et on agit en conséquence. La primitive Eglise avait connu ces extases.

(1) A. Court, I, 167 sq.

Saint Paul ne les blâme pas, il les réglemente pour ainsi dire (1re Epître aux Corinthiens). Toutes les fois que le sentiment religieux a été exaspéré, sous quelque influence que ce soit, les mêmes faits se reproduisent.

Les Camisards obéissent scrupuleusement à ces indications de l'Esprit. Ils reçoivent l'ordre de ne pas avoir peur, et ils entrent dans la mêlée « comme s'ils avaient été vêtus de fer, ou comme si les ennemis n'eussent eu que des bras de laine ». Des enfants de douze ans se ruent sur les bataillons de l'adversaire « comme de vaillants hommes »; des paysans armés de faux affrontent les mousquets.

L'Esprit interdisait le pillage; mais en revanche, la destruction des églises et de tout leur contenu, trésors compris, passait pour œuvre pie. Beaucoup d'églises ont été ainsi ruinées. Mais par combien de temples n'avait-on pas commencé?

Reprenant d'instinct les coutumes du XVIe siècle, c'est à genoux et en chantant des psaumes (1) que les Camisards attendent l'ennemi. C'est encore au son d'un psaume, entonné par l'un des combattants et repris par tous, qu'ils se lancent à l'assaut. Après la victoire, nouveau psaume, nouvelle prière et prédication (2). Le prédicateur n'a pas fait d'études, il ne tient sa mission que de lui-même,

(1) I, 263, 300.
(2) A. Court, II, 179.

il n'a de titre que « le zèle et l'approbation de ses auditeurs » (1). Souvent, c'est le chef de la bande lui-même qui prêche : Cavalier l'a fait maintes fois. Pourtant, il a dans sa troupe des prédicateurs attitrés : Saint-Paul, Moyse, Dayre, François Sauvaire sont les plus renommés ; à côté de ceux-là, il y en a d'autres. Les autres bandes aussi ont leurs aumôniers improvisés. On se figure sans peine ce que devaient être les discours de ces illettrés enflammés de zèle, et quelles explications ils tiraient des Saintes Ecritures. Ils ne s'en arrogent pas moins toutes les prérogatives des pasteurs : ils baptisent les enfants, et, les jours de fête, ils donnent la communion.

En outre des services spéciaux qui précédaient ou suivaient les combats, il y avait aussi des assemblées simplement religieuses. Celles-ci ne sont pas à l'usage des seuls combattants, mais on y convie aussi, secrètement, les protestants de la région. Elles n'ont rien de périodique ; on se réunit où, quand et comme on peut, dans les cavernes, dans les vallons solitaires, et si l'on choisit de préférence le dimanche comme jour d'assemblée, c'est simplement parce que ce jour-là les campagnards interrompent leurs travaux. « Le service divin qu'on faisait dans ces assemblées, dit A. Court, consistait dans la lecture de l'Ecriture Sainte, dans

(1) I, 175, sq.

le chant des psaumes, dans les prières publiques et dans l'ouïe des sermons; et tout cela étoit souvent mêlé d'extases et d'inspirations, de la part de ceux qui se croyoient possédés de l'Esprit divin. »

Les soldats huguenots du XVIe siècle faisaient chaque jour deux prières publiques : les Camisards en font trois. Ici encore, ces constants moments de recueillement ont l'influence morale la plus profonde. Et l'on ne songe nullement à contester ce dire de Cavalier, que les querelles, les calomnies, les jurements, les paroles obscènes étaient bannies du camp camisard. On peut en dire autant du vol. Il est vrai qu'on leur a reproché, toujours comme à leurs pères du XVIe siècle, un certain nombre d'autres méfaits : ils ont brûlé non seulement des églises, mais des châteaux, des villages; ils ont exécuté des traîtres; la passion les a, de temps à autre, poussés à la cruauté.

Mais je voudrais bien savoir de quel droit on leur ferait un grief d'avoir fait la guerre en belligérants, d'avoir détruit les ressources dont l'ennemi se serait servi contre eux, d'avoir, en présence de la froide cruauté d'un adversaire sans pitié, cédé parfois à la colère, usé de représailles. Qui donc avait saccagé les Cévennes ? Est-ce les protestants ? Quand on sème le vent, on récolte la tempête. Du moment que la répression était à ce point impitoyable, il n'est pas surprenant que les insurgés n'aient pas fait de quartier, et que, dans

toute la guerre, on ne relève qu'un seul cas d'échange de prisonniers. Encore les circonstances étaient-elles bien spéciales. En novembre 1703, la femme de Castanet est enlevée ; il s'arrange pour enlever, de son côté, une dame de Valleraugue. Le mari intervient, naturellement, et l'on effectue l'échange, en vue duquel l'enlèvement de la dame avait été opérée.

Que les Camisards soient, au point de vue des coutumes religieuses, les plus authentiques des Huguenots, à vrai dire, on n'en est pas surpris. Mais ce qui est plus inattendu, c'est de leur trouver une organisation militaire raisonnée, parfaitement appropriée aux lieux et aux circonstances. Nous avons dit qu'ils ont pour unité tactique la compagnie ou « brigade » d'une quarantaine d'hommes. Elle a pour cadre un capitaine, un lieutenant, deux sergents (ou, dans la cavalerie, un maréchal des logis), et probablement deux caporaux (1). C'est à peu près la composition des compagnies régulières du temps, mais cela simplement parce que la nature des choses le veut ainsi. En effet, alors que la brigade camisarde est une unité indépendante, d'une extrême mobilité, les compagnies régulières ne sont que de simples sub-

(1) Ce dernier détail est emprunté à l'*Histoire des Camisards*, parue à Londres en 1744. C'est à peu près le seul renseignement exact que nous ayons trouvé dans cet ouvrage qui ressemble fort à un roman historique.

divisions de bataillons encore bien lourds, bien peu manœuvriers.

Les cadres sont constitués, en proportion assez notable, par d'anciens soldats : parmi les principaux chefs, Roland, Laporte ont servi. Lorsque Cavalier forme sa bande, il voit arriver « quatre hommes qui en savoient plus que lui : Espérandieu de Foissac, Rastalet de Rochegude, Ravanel de Malaygue et Morel surnommé Catinat du Cayla ». Pour en savoir plus long que Cavalier, en fait de connaissances techniques, pas n'était besoin d'avoir des états de service bien chargés : il n'avait jamais ouvert un traité de tactique, il n'avait jamais manié un fusil d'ordonnance, et ce n'est pas d'avoir vu les milices genevoises faire l'exercice qui avait pu lui apprendre tout ce qu'il ignorait. Mais il avait le génie de la guerre, le coup d'œil, l'intuition du stratège de race ; et pour les détails d'exécution, il s'en rapportait à l'expérience de ses compagnons d'armes, qu'il ne manquait jamais de consulter. C'est ainsi qu'il réussit à s'acquérir une réputation de tacticien consommé parfaitement méritée, et que l'on reconnaissait hautement à l'étranger.

Bien que très indépendantes, les compagnies sont groupées en bandes de force très variable. Chacune d'elles a son chef, nommé par acclamation, et investi d'un pouvoir discrétionnaire. Il a droit de vie et de mort. Toutefois, Cavalier n'usa

jamais de ce droit. L'état-major qu'il consultait en toute circonstance grave, était composé de « six de ses principaux officiers ». La bande est une véritable petite armée : elle agit isolément, elle a son état-major et ses services auxiliaires. Les chefs prennent des titres pompeux : Cavalier est tantôt « chef des troupes envoyées de Dieu », tantôt « généralissime des Religionnaires ». Quant à Roland, il s'intitule modestement « Comte et Seigneur Roland, généralissime des Protestants de France »; parfois il consent à ne se traiter que de « général », mais, à ses yeux, il est toujours « comte ». Laporte, moins fastueux, se borne à être « colonel des enfants de Dieu ».

Au début ou tout à la fin de la guerre, les bandes ont un effectif très faible : cent, quatre-vingts, soixante hommes et moins encore. Plus tard, elles se corsent : elles ont 230, 400, 600.1.200 et jusqu'à 1.300 hommes, mais il est rare qu'un si grand nombre de combattants soit réuni. Ce n'est pas conforme à la tactique des Camisards, dont les formations ont une extrême souplesse.

Au moment où Cavalier se laisse circonvenir, son « régiment » est composé d'une compagnie de grenadiers, quinze d'infanterie, une de cavalerie; 712 hommes, dont 34 officiers et un chirurgien major, sont portés sur les contrôles. La discipline est aussi sévère que dans les troupes du roi. Quand les circonstances le permettent, on délivre des

congés en règle aux Camisards appelés chez eux par leurs affaires. Ces congés, dont A. Court nous a transmis le formulaire (1), sont libellés et signés par le secrétaire de Cavalier.

Ces détails d'organisation font pressentir ce qu'est la tactique des Camisards. Ils ont une intelligence extraordinaire de leurs avantages et de leurs ressources ; ce sont, d'ailleurs, des soldats de race. Ils connaissent à merveille leur pays. Ils sont aguerris par toute une vie de labeur et de privations, dans une terre ingrate à laquelle il faut arracher, avec une peine infinie, de maigres récoltes ; ils sont cuirassés contre les intempéries, entraînés à la marche, toujours en éveil, toujours en mouvement. Ils ont le don d'ubiquité ; on les croit bien loin, et tout à coup, on les rencontre au tournant du chemin. Ils déroutent l'ennemi, ils le harcèlent, ils le divisent, et si le combat se présente dans des circonstances défavorables, ils savent le refuser.

Ils dissimulent leur marche, dans l'obscurité, sous le couvert des halliers. Ils se ménagent des retraites inexpugnables et s'y retranchent. A tout instant, ils parviennent, en couvrant et en allongeant leur front, à faire illusion sur leur petit nombre. Leurs formations ne figurent dans aucune théorie, elles ne sont commandées par aucune

(1) II, 401. Ce sont plutôt des « permissions » que des congés.

routine : c'est le terrain qui les détermine, ainsi que le but à atteindre, la force, l'intention, la position de l'ennemi. Ils ont des stratagèmes infiniment ingénieux. Pour attirer un détachement hors de ses positions, Laporte va jusqu'à dénoncer par écrit une assemblée religieuse fictive. L'embuscade, la surprise sont leurs procédés journaliers.

S'ils se cachent, ce n'est certainement point par timidité. Les Camisards se battent en désespérés. Ils sont d'une intrépidité surprenante lorsqu'il faut lutter à visage découvert. « Avec eux, disaient les officiers du roi, il n'y a point d'honneur à acquérir, aucun quartier à espérer et nul profit à faire (1). » En décembre 1703, soixante recrues, qui ont rejoint Cavalier depuis deux jours et n'ont pas encore d'armes, assaillent deux compagnies de dragons à coups de pierres, les dispersent, les mettent en fuite. Il serait facile de trouver beaucoup d'autres exploits semblables.

A partir de 1703, on essaie de tourner contre les Camisards leur propre tactique : on les traquera sans relâche, on profitera de la supériorité numérique écrasante pour les envelopper. Mais les armées royales n'étaient pas faites pour ce genre de guerre : elles n'y trouvèrent qu'un surcroît de fatigue. Devant les colonnes ennemies, les Camisards se dispersent, s'évanouissent, puis soudain

(1) A. Court, II, 195.

on les voit reformés, solidement retranchés, prêts à tout. Comme on tient le pays, on s'efforce d'en surveiller, d'en réduire à l'impuissance, d'en terroriser les habitants : peine perdue. Pour venir à bout des Camisards, il ne fallut rien moins que la prise de leurs magasins.

Avant ces désastres, ils avaient cependant subi des revers. Parfois, ils se sont laissé surprendre et ont dû battre en retraite après une lutte acharnée et inégale. Parfois aussi, ils sont victimes de leurs succès mêmes ; ils négligent des précautions essentielles ; ils laissent s'enfuir, sans même le remarquer, un prisonnier qui rend compte de tout ce qu'il sait ; ils font imprudemment la sieste aux heures chaudes de la journée, et sont surpris. En septembre 1704, une habile manœuvre jette sur une embuscade les débris de la troupe de Cavalier, qui viennent de refuser le combat ; ils sont anéantis.

Mais en dépit de ces défaites et de bien d'autres, les Camisards ont conservé, à très juste titre, leur réputation d'hommes de guerre éprouvés. Les étrangers le savent. L'un d'eux, rapporte A. Court (1), estime que « les gens des Cévennes sont les meilleurs soldats de France ; ils savent très bien tirer du mousquet et du fusil ; ils vont au feu sans crainte ; ils sont adroits de leur épée et combattent en lions ; il y en a quantité qui ont fait la guerre

(1) I, 159.

et ils ne manquent ni de capitaines ni de soldats. »

Enfin, phénomène alors unique, ils ont un service de santé parfaitement organisé. Ils recueillent malades et blessés dans des hôpitaux que, faute de mieux, ils ont installés dans des cavernes. A. Court dit que leur charité et leur tendresse envers ces victimes de la guerre sont portées au plus haut degré de perfection auxquelles elles puissent atteindre. Les chirurgiens et les pharmaciens qu'ils trouvaient dans leurs rangs pouvaient être plus ou moins experts, ils étaient toujours d'un dévouement admirable. De plus, à part les prédicants dont nous avons parlé, chaque bande est accompagnée d'une sorte d'aumônier, qui veille sur la conduite des bien portants et les censure au besoin, mais a surtout pour mission de prodiguer aux malades ses exhortations et ses soins.

On a déjà vu ce que les soldats du roi faisaient des blessés camisards qui tombaient entre leurs mains. En avril 1704, ce n'est pas six, mais trente de ces malheureux que les miquelets massacrent sans pitié à l'entrée de la caverne où Cavalier a installé, en même temps que son hôpital, ses magasins, son arsenal et ses ateliers (1).

En résumé, non seulement les Camisards soutiennent la comparaison avec les meilleures armées du temps mais, sur certains points, ils se trouvent

(1) A. Court, I, 321.

notablement en avance sur elles. Aujourd'hui même, on peut encore les étudier avec fruit. Ils ont, en effet, laissé des disciples, qui leur valent, à deux siècles de distance, un regain d'actualité. A l'extrémité de l'Afrique, ces disciples tiennent en échec toutes les armées d'une grande puissance européenne.

Les Boers sont une deuxième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, de nos Camisards (1). Si éloignés dans le temps et dans l'espace, ces deux vaillants peuples se rejoignent. Ils ont mêmes qualités militaires, même tempérament, même endurance physique, même bienveillance et même charité envers les victimes de la guerre, même piété, et une piété de la même allure, basée sur les mêmes convictions, et s'exprimant de la même manière (sous réserve du trouble que la révocation de l'Edit de Nantes avait mis dans l'esprit des Camisards).

Or si des généralités, on passe aux détails, la ressemblance est plus frappante encore. L'organisation militaire est identique. Les officiers boers sont élus par la troupe, comme les chefs camisards. L'unité tactique des Boers, la compagnie, correspond exactement à la brigade cévenole, à

(1) Cela saute aux yeux. Néanmoins, la presse a mis un temps infini à s'en apercevoir : encore a-t-il fallu pour cela qu'une bonne âme fit découvrir les Camisards à un chroniqueur de talent. (V. *Le Matin* du 19 février 1900).

part l'effectif, plus élevés chez les Boers, parce qu'ils sont dans d'autres conditions. Le commando boër, formé de la réunion d'un nombre variable de compagnies, est la reproduction, sous un autre nom, de la bande camisarde (1).

La tactique est absolument identique : même mobilité, plus grande encore chez les Boërs parce qu'ils sont montés; mêmes procédés, mêmes ruses, même puissance de tir, également supérieure chez les Boers, de toute la supériorité des armes modernes. A y regarder de près, on est bientôt conduit à voir dans les différences elles-mêmes des rapprochements de plus, le même esprit, appliqué à d'autres problèmes, ayant forcément découvert d'autres solutions, où il a cependant imprimé sa marque. Le pays n'est pas le même, ni le climat, ni les conditions d'existence, ni l'époque.

Il n'est pas possible d'attribuer de telles coïncidence au hasard ou à l'analogie des circonstances. Tout s'explique si l'on veut bien se rappeler que les Boers ont dans leurs veines du sang huguenot, de même qu'ils ont les convictions religieuses qu'avaient les Huguenots. Ils étaient particulièrement bien placés pour conserver pieusement les

(1) Avec cette différence qu'au début de la guerre et faute de cadres composés, comme ceux des Camisards, d'hommes du métier, les Boers n'avaient ni la discipline ni la compétence technique de leurs émules d'autrefois.

vieilles traditions, et ils ne s'en sont pas fait faute.

L'extraordinaire vitalité de la race française, des idées françaises, l'influence persistante des traditions religieuses des Huguenots sur tout ce qu'ils ont conçu, sur tout ce qu'ils ont touché, on les retrouve ici, et nous aurons l'occasion de les retrouver ailleurs encore, sur un théâtre plus grand et plus rapproché de nous.

CHAPITRE VIII

GÉNÉRAUX ET AMIRAUX PROTESTANTS

Caractère. — Situation.

Ce chapitre sera court : nous n'avons, en effet, à répondre qu'à deux questions : 1° Sous le régime de l'Edit de Nantes, lorsque les protestants servent dans nos armées au même titre que les catholiques, existe-t-il encore un type de général huguenot, ou, du moins, le général huguenot conserve-t-il certains traits distinctifs qu'il doit, non à son caractère personnel, mais à son éducation protestante?

2° Quelle a été, au juste, la situation faite aux officiers généraux protestants ; de toute manière, leurs convictions religieuses ont-elles influé en quelque mesure sur leur carrière, sur leur situation, sur la conduite que l'on tenait à leur égard?

La réponse à la première question est d'une extrême facilité. Il se trouve que dans le grand

siècle, parmi tant d'illustrations, l'armée et la marine françaises ont été servies par deux protestants qui ont laissé un renom immense : Turenne et Duquesne. Ils ont occupé une place telle dans notre histoire, ils ont inspiré tant de biographes et d'anecdotiers, qu'il faut renoncer à trouver rien d'inédit sur leur compte. D'ailleurs cet inédit, il n'est même pas besoin de le chercher, puisque la réputation générale de ces deux grands hommes et les traits les plus populaires de leur vie suffisent à nous édifier sur leur caractère.

Duquesne est bien le vieux huguenot sans tache, incorruptible, dont les talents et la valeur personnelle n'ont jamais été mis en doute — il a triomphé des meilleurs marins de son temps, il a vaincu Ruyter. — Où avait-il puisé son besoin d'activité, son esprit ingénieux, son indomptable courage, si ce n'est dans cette piété fière qui lui dictait, aux avances de Louis XIV, cette réponse si connue : « Après avoir scrupuleusement rendu à César ce qui est à César, vous souffrirez que je rende à Dieu ce qui est à Dieu » ? L'homme qui savait, avec tant de dignité, refuser des honneurs mérités, mais que l'on voulait rendre solidaires d'une capitulation de conscience, est bien un huguenot authentique; il se rattache à la lignée des La Noue, des Duplessis-Mornay, des A. d'Aubigné, bien qu'il diffère d'eux en ce qu'il ne s'est pas occupé de littérature.

Quant à Turenne, la question est moins simple en apparence, puisqu'il n'est pas demeuré toute sa vie fidèle à la foi protestante. On peut alléguer, avec Elie Benoît, qu' « il n'avoit jamais paru en lui un grand zèle pour la religion »; c'est volontairement qu'il changea de culte. Comme il était peu communicatif, on n'a jamais su « quelles furent ses véritables raisons ». Mais il avait reçu une éducation très nettement protestante. Ses sœurs avaient une piété fervente, ainsi que sa femme, qui était fille unique du duc de la Force. « Jamais on n'avoit peut-être vu aussi peu d'amour du monde et de vanité dans une personne d'un si haut rang. Elle ne se piquoit que de craindre Dieu, et de faire du bien aux hommes. » Par amour pour ces femmes d'élite, Turenne donna longtemps des preuves d'attachement à son Eglise; et s'il n'en donnait pas beaucoup, on l'attribuait à la froideur de son tempérament. Mazarin, Louis XIV lui-même tentent vainement de l'ébranler par de belles promesses; il refuse avec une noblesse telle qu'on en rend grâces à Dieu publiquement à Charenton, « mais sans le nommer ». Et c'est après cela seulement qu'il se fait instruire et qu'il embrasse la religion romaine (1).

On a l'impression très nette que, malgré son abjuration, Turenne ne détone pas dans ce milieu

(1) Elie Benoit. IV, 129-130.

de huguenotes austères, qui était celui de sa famille. La simplicité, la droiture, l'honnêteté de ses mœurs sont demeurées légendaires ; il n'a rien de la pompe ou de la frivolité de tant de seigneurs et de courtisans de son temps. Or, si l'éducation huguenote a marqué une telle empreinte sur son caractère privé, on la retrouve encore dans sa carrière d'homme public. Je ne parle pas de sa bravoure, si réelle qu'elle soit; elle n'est ni un trait particulier à sa personne, ni un privilège exclusif de ses coreligionnaires : s'ils ont été braves, et nul ne leur conteste ce mérite, d'autres aussi l'ont été sans que la religion ait grand'chose à y voir. Mais ce qui frappe chez Turenne, c'est l'homme de guerre judicieux, réfléchi, indépendant, qui méprise les données arbitraires et les conceptions de la routine, et qui renouvelle l'art militaire. Il manœuvre, et c'est de ses manœuvres qu'il attend le succès. On dirait, à le voir, qu'il joue une partie d'échecs : c'est la guerre de position, savante, méthodique, où rien n'est plus livré au hasard. Et s'il transforme la stratégie, il ne néglige pas pour cela la tactique ; il trouve des dispositifs nouveaux, il sait tirer parti des petites et admirables armées qu'il commande, qu'il électrise.

On dira que Turenne est un homme de génie : mais ce génie qui explique tout, d'où vient-il ? Se serait-il montré s'il n'en avait eu l'occasion, se serait-il formé si on ne l'y avait aidé? Turenne

avait reçu l'éducation protestante; on l'avait habitué dès l'enfance à chercher, à réfléchir; on a, de cette manière, puisamment développé ses facultés naturelles. Il eût toujours été un homme d'un très grand talent, un soldat hors ligne : catholique, eût-il été... Turenne?

On ne peut se dispenser de placer à côté de Turenne un homme trop oublié, Gassion (1). Ce compatriote d'Henri IV est, de tous les généraux protestants du siècle de Louis XIV, celui qui ressemble le plus à la génération des La Noue, des A. d'Aubigné, des Duplessis-Mornay. Il en a la bravoure superbe, la nature robuste, la dignité fière, la rude franchise. Il parle à Condé comme un Duplessis-Mornay parlait à Henri IV, — mais quand il s'agit de recevoir des remontrances, Condé n'a pas l'humeur d'Henri IV; il fut souvent injuste pour Gassion. — Il est, comme Turenne, d'une grande bienveillance pour ses subordonnés, juste, désintéressé. Sa piété est profonde. Il ne fait rien sans prier. Il a pour devise : « Ce que Dieu garde est bien gardé. » Sa morale est austère : il sait résister à toutes les séductions et mater ses sens. Et il meurt comme il avait vécu, en soldat et en chrétien.

Schomberg est, lui aussi, un véritable huguenot. Comme tel, on lui fait attendre indéfiniment le

(1) Voir *Bull. du prot.*, 1895. 190 sq.

bâton de maréchal, qu'on lui devait, et qu'il obtient seulement à la mort de Turenne. A vrai dire, il n'eût tenu qu'à lui de l'obtenir plus tôt. Louis XIV le lui avait offert, mais au prix d'une abjuration. Il refusa, répondant « que sa religion lui étoit plus chère que toute chose; et que si elle l'empêchoit de monter à ce degré d'honneur, c'étoit assez pour l'en consoler que Sa Majesté jugeât qu'il étoit digne d'y parvenir (1). »

Ainsi, la situation nouvelle que l'Edit de Nantes avait faite aux protestants n'avait pas *ipso facto* brisé le caractère de ces hommes si bien trempés. Toutefois les généraux huguenots de cette époque ont avec leurs devanciers une différence très sensible : ils sont beaucoup plus exclusivement des professionnels. Ils se sont spécialisés. Ce ne sont plus des hommes universels, comme il y en avait tant au XVI[e] siècle; aptes à toutes les fonctions, versés dans toutes les sciences, fondateurs de colonies comme Coligny, diplomates comme Duplessis-Mornay, écrivains comme A. d'Aubigné. Ce ne sont plus des soldats de hasard ou d'occasion, enrôlés au service de la bonne cause, mais sans prédilection pour le métier des armes. Ils ont été, dès l'enfance, pris dans l'engrenage d'une fonction réglée. Ils gravissent un à un les degrés de l'échelle; ils sont tout à leur affaire; ils exercent

(1) E. Benoist, IV, 283.

une profession, et s'ils y mettent leur cœur, s'ils y risquent leur vie, c'est au prix d'un sacrifice qu'ils renoncent aux récompenses légitimes dues à leurs services. Ils se sont fondus dans la nation, et c'est en pénétrant dans leur vie privée que nous sommes arrivés, soit à les distinguer de leurs contemporains, soit à les rattacher à leurs coreligionnaires et à leurs devanciers.

L'histoire montre cependant qu'en dépit de leurs droits les plus positifs, ils n'étaient pas mis exactement sur le même pied que les généraux catholiques. Et il en est ainsi dès le commencement du règne de Louis XIV. Sans doute, en 1643, on savait gré aux protestants d'avoir aidé à réduire les Croquants; les maréchaux de la Force et de Châtillon étaient bien en cour, Turenne et Gassion venaient de recevoir le bâton de maréchal, — l'un, disait Gassion, honorait la charge, l'autre en était honoré; — mais on estimait qu'il y avait assez de Huguenots à l'honneur. Sans considérer que l'on était injuste envers ceux qui restaient à la peine, on refusait au marquis de la Force le grade suprême que l'on avait longtemps fait miroiter devant ses yeux (1). Jamais la qualité de protestant n'a été une recommandation; jamais on n'a fait abstraction de la religion; on n'était juste qu'envers ceux qui abjuraient.

(1) E. Benoist, III, 7.

Et encore, était-ce bien de la justice? Ce qu'on avait tort de refuser aux fidèles, on n'avait pas toujours raison de l'accorder aux autres. L'absence de caractère n'est pas nécessairement une marque de talent, et quand le talent existe, encore faut-il ne pas le reconnaître avec excès. Que valait au juste, au simple point de vue militaire, ce brigadier Julien, qui fut nommé maréchal de camp au commencement de 1703, dans les Cévennes? Ceux que cette question peut intéresser seront édifiés par l'étude de la guerre des Camisards. Toujours est-il que Julien fut un triste personnage. A la Révocation de l'Edit de Nantes, il avait réussi à passer à l'étranger; il avait servi l'Angleterre et le duché de Savoie. Puis un beau jour, cédant à un mouvement de dépit, il était rentré en France. Il avait déposé aux pieds de Louis XIV et son épée et sa conscience. Il avait montré la plus hypocrite des bigoteries. Il avait déployé, contre les Camisards, le zèle le plus édifiant (1). C'est ainsi qu'il parvint aux honneurs. Lesdiguières, avant lui, était arrivé à la dignité de connétable par le même chemin.

(1) A. Court, I, 196, sq.

CHAPITRE IX

LES OFFICIERS ET LES SOLDATS PROTESTANTS DES RÉGIMENTS FRANÇAIS

Leur proportion. — Recrutement. — Situation religieuse. — Vie matérielle. — Solde. — Logement. — Les invalides.

Au moment du siège de La Rochelle, on s'avisa en haut lieu que la présence de soldats huguenots dans les régiments royaux pouvait présenter quelque danger. Jamais pareille question ne s'était posée, même au XVIe siècle. On avait toujours su apprécier la fidélité, la discipline, la valeur des militaires protestants; on se souvenait des services qu'avaient rendus un Coligny et tant d'autres, et en somme, on savait bien qu'il n'y avait ni jalousie, ni esprit de révolte dans la nécessité où ils s'étaient trouvés de prendre les armes contre la couronne. D'ailleurs, même au plus fort des guerres de religion, on trouve des Huguenots dans

les troupes royales (1). En 1572, ainsi qu'on l'a vu, il y avait un lieutenant de la Religion dans une compagnie d'ordonnance. A plus forte raison en est-il ainsi pendant les guerres de la Ligue. L'armée que « M. de Chastillon » conduit au siège de Lodève, en 1585, compte « 8.000 hommes de pied et 1.200 chevaux, d'une et d'autre religion » (2). Henri IV suivit cet exemple, et je ne sache pas qu'il ait eu lieu de le regretter ; on verra même tout à l'heure ce qu'il faisait de ses invalides et combien il s'inquiétait peu de savoir quel culte ils professaient.

Bien loin de modifier un tel état de choses, l'Edit de Nantes en sanctionna plutôt le principe. De plus en plus, huguenots et papistes furent mêlés dans les régiments. Il n'est même pas certain que les garnisons des villes de sûreté n'aient pas compté de catholiques dans leurs rangs. La religion des gouverneurs importait seule ; encore était-ce, non pour des motifs militaires ni pour des raisons confessionnelles, mais simplement par une prudence bien entendue.

Ainsi, partout dans l'armée, les adeptes des deux cultes fraternisent ; ils se partagent les emplois du haut en bas de l'échelle, de même qu'ils se partagent les peines et les honneurs, les

(1) Notamment Jean d'Estrées, qui fut grand maître de l'artillerie de 1550 à 1567.

(2) Gaches, 309,

fatigues et la gloire qui constituent la servitude et la grandeur militaires. Rohan est colonel — plus tard on dira : colonel général — des Suisses; lorsque les guerres civiles seront bien finies, il rentrera dans ses fonctions et se fera bravement tuer à Rheinfelden. L'Edit de Nantes est d'ailleurs parfaitement explicite : il confère à tous les Français mêmes droits et mêmes devoirs, sans aucune restriction pour l'accès aux charges militaires.

Cependant, lorsque l'on crut devoir se méfier des Huguenots, le maréchal de Marillac aurait été assez disposé à les exclure, mais il sentait bien que c'était demander l'impossible ; à part la question de légalité, qui ne semble pas l'avoir préoccupé outre mesure, il y avait une question de simple bon sens. Pour quelques suspects « qui servaient d'espions », il y avait beaucoup de loyaux serviteurs dont le concours était précieux. « On ajoutoit que les affaires publiques vouloient qu'on fît voir *par effet et démonstration*, que la guerre étoit un fait d'Etat, et non de Religion; ce qui obligeoit à recevoir les Huguenots qui vouloient prendre service. » On s'en tint donc à une solution bâtarde : sans les exclure, on les observa ; on amusa ceux dont on se défiait, on leur cacha les plans secrets au sujet de La Rochelle ; on était prêt, d'ailleurs, à les congédier sous un prétexte honnête si la prudence paraissait l'exiger (1).

(1) Benoit, II, 482.

Vingt ans plus tard, en 1648, on suit une politique diamétralement opposée. On veut enlever aux Réformés tout moyen de reprendre les armes, précaution d'ailleurs superflue depuis la paix d'Alais. On fera donc des levées fréquentes et copieuses dans les provinces où les protestants sont en nombre, principalement dans les Cévennes. Or, comment se font alors, et se feront presque jusqu'à la Révolution, les levées de gens de guerre? Les compagnies sont la propriété des capitaines; ceux-ci, plus ou moins grands seigneurs, les recrutent eux-mêmes dans leurs terres et aux alentours. On donnera donc de nombreuses commissions de capitaines à des protestants (1).

A vrai dire, le système n'était pas nouveau : on en avait même essayé au moment précis où il s'agissait d'épurer l'armée de La Rochelle. Les Cévennes avaient fourni 6.000 hommes qu'on avait éloignés de France, ainsi que nous l'avons dit (chapitre VI). Et ces « douces saignées » se renouvelèrent de temps à autre. On formait ou on complétait ainsi les régiments dirigés contre les Espagnols, qui trouvaient en eux de dignes adversaires, bientôt décimés par les combats et

(1) La même année, la compagnie du Saint-Sacrement trouve qu'il y a trop d'officiers protestants dans la garde bourgeoise de Metz et s'efforce d'y mettre ordre. Nous ne savons si elle y réussit. *Bull. du Prot.*, 1900, 104.

les maladies. Il fallait alors de nouvelles levées, et le tour était joué.

Le calcul n'était d'ailleurs pas mauvais : l'armée s'accommodait fort bien de telles recrues. Elles faisaient bonne figure sur le champ de bataille. Pour n'en citer qu'un exemple, voici un épisode du siège d'Arras (1). Le héros, un d'Andelot, arrière-petit-fils de Coligny, est chargé par son père, le maréchal de Châtillon, d'attaquer avec deux mille hommes le fort Rantzau. Il est repoussé. Ses troupes l'abandonnent, et il se retire seul, « la pique d'une main, son épée de l'autre ». Quatre officiers espagnols se détachent du front de l'armée, lui crient de se retourner, et lui promettent de ne l'attaquer que l'un après l'autre. Il fait volte-face, marche au premier Espagnol, le combat et le tue en présence des deux armées. Les trois autres Espagnols ne demandèrent pas leur reste.

La gloire que nos vieux régiments ont conquise à cette époque est due — on peut le dire — en notable partie aux Huguenots ; on le savait et on en était quelque peu jaloux. On s'offensait de ce que deux protestants, Turenne et Gassion, fussent nommés maréchaux de France en même temps. La proportion était, paraît-il, trop forte ; on sait qu'il en est de même aujourd'hui. Toutefois, on se bornait à protester platoniquement contre un

(1) *Mémoires du comte de Charagnac*, p. 17.

aussi intolérable abus, et l'on n'avait garde de renvoyer à leurs chères études deux des premiers généraux du temps (1), — dont l'un a été le créateur de la stratégie et de la tactique modernes.

Combien a duré l'ère des « douces saignées » ? Il est d'autant plus difficile de le dire qu'une fois l'habitude prise, les jeunes Cévenols trouvèrent d'eux-mêmes, par tradition ou par goût, le chemin du régiment. C'est après tout un phénomène assez naturel. Le montagnard est énergique et pauvre ; le protestant, entreprenant et volontiers aventureux ; les vétérans en semestre ou en congé définitif, qui rentraient dans leurs foyers, chargés de lauriers et d'infirmités, ne laissaient pas dans l'ombre leurs exploits ; le soldat est assez enclin à raconter ses campagnes. Aussi les vocations militaires naissaient-elles autour d'eux. Et il en a été ainsi jusqu'à la fin de l'ancien régime. La plupart des chefs camisards étaient d'anciens soldats, voire même, chose assez bizarre, d'anciens dragons. En 1789, des régiments entiers sont composés de Cévenols protestants : notamment les chasseurs des Cévennes, l'un des trois corps qui demeurèrent fidèles au roi dans la journée du 14 octobre 1789.

Outre les enrôlés volontaires — ou supposés tels — les régiments ont compté dans leurs rangs, à partir du règne de Louis XIV, des éléments ana-

(1) E. Benoist, III, 116, et pièces justificatives.

logues à ceux qui composent les armées modernes. Il y avait des bataillons de milices, recrutés par voie de tirage au sort parmi les célibataires des paroisses. En principe, ces bataillons étaient destinés à la défense du territoire, mais en temps de guerre, on les a constamment versés dans les troupes réglées. A vrai dire, c'est à partir de 1688 seulement qu'il y a des bataillons de milice. Mais il semble qu'auparavant déjà, on ait comblé les vides de l'armée au moyen du tirage au sort (1). On en verra tout à l'heure un exemple qui se rapporte à l'an 1674. D'autre part il résulte d'un acte notarié qu'en 1688, les habitants de Bailleau-l'Evêque, près de Chartres, se cotisent pour se payer un remplaçant; moyennant deux sous par jour, assurés à un mercenaire, ils évitent les inconvénients et les transes du billet noir.

Quand on avait tiré de l'urne le papier fatal, on savait donc à quoi s'en tenir. Les gens prudents faisaient leur testament. Voici celui d'un Cévenol de Saint-Etienne-de-Valfrancesque :

« L'an 1674 et le 6e de juin après midi, régnant Souverain prince Louis par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre par devant moi, notaire royal et témoin, Léonard Carrive, sachant avoir

(1) Le P. Daniel le dit expressément. Cette pratique, qui se perpétua jusqu'à la paix d'Utrecht, fut reprise sous Louis XV, comme nous le verrons.

Cf. Lettre de Chamillart du 22 février 1701. Arch. Guerre, 1497.

été nommé pour un des six soldats que la présente communauté dudit Valfrancesque est obligée de faire pour le service du Roi pour s'en aller en Roussillon, et considérant pendant la campagne y avoir danger de sa vie, et que d'ailleurs, il n'y a rien plus certain que la mort, ni chose plus incertaine que l'heure d'icelle, de laquelle craignant être surpris sans avoir disposé des biens que Dieu lui a donnés, a voulu faire icelles dispositions, comme étant en parfaite santé, mémoire et entendement, en la forme et manière que s'en suit : Premièrement a recommandé son âme à Notre Seigneur Dieu Jésus-Christ, le priant bien humblement lui vouloir pardonner ses fautes et offenses, comme de bon cœur il pardonne tous ceux qui le peuvent avoir offensé, et que, quand son bon plaisir sera de le retirer de ce misérable monde, son âme être séparée de son corps, vouloir recevoir icelle en son royaume céleste et au rang des bienheureux. — Et après son corps être enterré selon la forme de ceux de la Religion prétendue Réformée de laquelle fait profession. — Et venant à la disposition de ses biens, a donné et légué aux pauvres de ladite Religion de l'Eglise de Saint-Roman de tout que la quantité de deux cartes blé, seigle et six cartes châtaignes blanches payables un an après son décès entre les mains des anciens du Consistoire de ladite Eglise, *item*, etc. (1). »

(1) *Une Famille de N.-C.*, p. 183.

Il affirme donc très explicitement sa religion ; il la professera jusqu'à la fin de sa vie ; il ne veut pas que l'on impose à sa dépouille mortelle des cérémonies qu'il eût répudiées de son vivant : désir bien légitime, mais qui se heurtait, dans la pratique, à mille difficultés auxquelles il ne songeait pas. Il ignore — et on ne peut guère s'en étonner — en quels termes l'Edit de Nantes détermine la situation du protestant aux armées : il s'attend à trouver un aumônier de son culte : or, il n'y en a pas.

En effet, comment sont assurés les besoins religieux du soldat protestant? A cet égard, l'Edit de Nantes est parfaitement clair. Il distingue entre la liberté de conscience dans le for intérieur, qu'il reconnaît, et l'exercice public du culte, qu'il limite; entre la vie de garnison et la vie de camp. En garnison, le soldat est absolument sur le même pied que le civil appartenant à la religion. Il est membre de son Eglise ; il accomplit à sa guise ses devoirs religieux lorsqu'il est dans le voisinage d'un lieu d'exercice et que son service, d'ailleurs peu chargé, lui laisse le temps d'aller au prêche. Il fait bénir son mariage, baptiser ses enfants par le pasteur : les registres ecclésiastiques en font foi. Si sa conduite laisse à désirer, il est cité à comparaître devant le consistoire (2), et il en subit les

(2) *Les protestants d'autrefois*, 3e série, *passim*.

remontrances ; il est serré entre deux disciplines, celle du régiment et celle de l'Eglise, qui lui interdit le jeu, les danses et autres divertissements « scandaleux » dont il peut être tenté de charmer ses loisirs. Mais quand la ville de garnison est éloignée de tout lieu d'exercice, le soldat est bien isolé, bien abandonné ; il est livré sans défense aux pieuses entreprises du clergé. Or c'était assez l'usage, au XVIIe siècle, de disséminer les régiments de cavalerie par petits détachements, dans les bourgades riches en écuries et en fourrage. C'est pour cela, sans doute, qu'il arrive de découvrir des abjurations de militaires en des lieux et en des temps où l'on ne s'y attendait guère. Ainsi, en 1676, il y en a deux à Gallardon (1), l'une en janvier, l'autre en avril. Les deux renégats sont fort jeunes : Josse a dix-huit ans, Jean Pierre de Francfort, vingt-deux. Ils sont cavaliers à la compagnie de Montplaisir, du régiment de Biron.

Quant à l'officier, ni le rang qu'il occupe dans la société, ni son grade et ses devoirs militaires ne lui font oublier ses obligations envers l'Eglise. Les Boisragon, seigneurs haut-justiciers, ne perdent pas de vue qu'ils ont droit d'exercice dans leur château (2) et leur conduite n'a rien du tout d'éton-

(1) Sur la Voise, non loin de Maintenon.
(2) *Bull. du prot.*, 1897, 157, sq.

nant. Lorsque le régiment est en marche, si, le dimanche, on traverse quelque lieu d'exercice, on ne manquera pas d'en profiter ; on demandera même au pasteur la faveur d'un service spécial (1), si l'on n'est pas libre à l'heure de l' « action ». Du reste on aura dans sa poche quelque livre de piété, surtout en campagne, pour le motif qu'on verra tout à l'heure. Ceci ne s'applique, bien entendu, qu'à l'officier de convictions solides et de mœurs sérieuses. Il en était de différents, même parmi les Huguenots. Ceux-là ne se sentaient guère à l'aise, à vrai dire, dans l'austère société de leurs coreligionnaires, et à la première occasion, ils s'empressaient de leur fausser compagnie. Ninon de Lenclos, après une grave maladie, avait dévotement fait vœu « de ne plus retomber dans ses fautes passées, à moins que ce ne fût pour ramener ses amants dans le giron de l'Eglise ». Et comme on le croira sans peine, elle mit toute son ardeur à cette sainte tâche. L'Eglise lui doit quelques conquêtes (2).

En campagne, la situation religieuse du militaire protestant était moins facile. Car, dit l'Edit de Nantes (art. XV), « ne pourra l'exercice public de ladite Religion estre fait aux Armées, sinon aux quartiers des chefs qui en font profession, autres

(1) *Les protestants d'autrefois*, 1re série.

(2) *Mémoires de Chavagnac*, 51.

toutefois que celui où sera le logis de nostre personne » (du roi). Ainsi, pas d'aumôniers militaires protestants. Les chefs qui ont de par leur naissance droit d'exercice en leur maison, emportent ce droit avec eux ; ils en usent avec les officiers de leur état-major, les gens de leur maison, mais ce n'est pas un exercice public. Peut-être ont-ils un chapelain (et encore, je n'en sais rien), mais ce chapelain n'a aucune fonction officielle.

Il n'a pas ses entrées dans les hôpitaux militaires — cette création de Richelieu — où règne la Confrérie des aumôniers, autre invention de Richelieu. C'est le 25 mai 1640 qu'il constitua ce corps charitable, dont les attributions étaient, entre autres, sous diverses circonlocutions, la conversion des soldats protestants. Les aumôniers, qui avaient le titre de missionnaires, étaient fournis par la Compagnie de Jésus. Pour une grosse armée, il en fallait six, quatre pères et deux frères (1).

Tant que le soldat n'était ni malade, ni blessé, sa liberté de conscience était en somme assez bien assurée. Deville (2) recommande seulement de ne pas loger dans les mêmes quartiers, et, autant que possible, de ne pas mettre dans les mêmes compagnies des soldats de religion différente ; mais c'est là une simple mesure d'ordre,

(1) Non compris l'aumônier attaché à chaque régiment.

(2) *De la charge des Gouverneurs*, p. 279, 466, 219.

destinée, avec plusieurs autres, à éviter les causes de querelle. Il est probable que ce conseil peu pratique n'était généralement pas suivi. Le même auteur, déterminant les conditions à demander en cas de capitulation, prescrit d'expliquer au général ennemi qu'on a des soldats de diverses religions, et qu'on exige pour chacun d'eux le libre exercice de la sienne ; ils devront « avoir églises ou temples, prestres ou ministres », ce qui tendrait à prouver que la liberté de conscience était effective dans les armées françaises du temps. Enfin, Deville conseille de se défier des moines et de visiter discrètement les couvents, « car nous sçavons bien que les moines espagnols croyent et persuadent aux autres que de trahir un François et l'esgorger.. c'est une sainte œuvre méritoire devant Dieu ; parce que faussement ils donnent à entendre que nous sommes hérétiques pervers et damnez. » Les moines espagnols exagéraient certainement en voyant dans tout soldat français un hérétique ; mais il faut que dans les régiments qui guerroyaient en Flandres ou dans le Roussillon la proportion des protestants ait été bien forte, pour qu'une telle légende ait pu s'établir. On sait déjà pourquoi dans ces corps il y avait tant de Huguenots.

En temps de paix, le service n'était pas bien rude. On ne faisait pas souvent l'exercice (1), car

(1) « De huit en huit jours ». (Ordonnance du 4 novembre 1651).

la tactique, alors dans l'enfance, n'avait pas beaucoup de mystères. Pas de « théorie » pendant tout le XVIe siècle. Au XVIIe, on se règle sur les ordonnances de « Mgr le prince Maurice, prince d'Orange, comte de Nassau », volumineux in-folio publié à Amsterdam, chez Robert de Baudon et Jansens, en 1608, et illustré par Jacques de Chérin. On y voit enseigné l'art du « maniement d'armes, d'arquebuses, mousquets et piques »; et comme ce n'est point assez, un supplément, paru dix ans plus tard, traite, avec figures à l'appui, de l'exercice des « rondelles, piques, épées et targes » (1). On n'exige pas, dans l'exécution de ces mouvements gracieux, la précision à laquelle on tient de nos jours (2). D'ailleurs, les régiments sont peuplés de vétérans qui savent leur métier; des adolescents de seize ans coudoient des vieillards de soixante et plus; il faut ménager la jeunesse des uns et le grand âge des autres. Et puis, on prodigue les sentinelles avec un luxe incroyable (3). Aussi, la vie du soldat s'écoule-t-elle surtout au corps de garde, dans l'ennui des rondes et des

(1) Le chapitre V de la *Charge des Gouverneurs*, de Deville, traite du même sujet.

(2) Encore en 1750, le soldat sous les armes se mouche, tire sa tabatière, prend du tabac, en donne à ses voisins, ramasse ce qu'il voit à ses pieds, etc. « C'étoit un vice », ajoute l'*Encyclopédie*.

(3) Deville calcule que pour une place comportant quatre postes, il faut deux cent quarante hommes de garde tous les jours !

patrouilles, ou dans la solitude et le silence des longues factions.

Au point de vue matériel, le militaire n'est pas riche, et chose assez singulière, qui s'explique sans doute par l'accroissement de l'effectif de l'armée, — la solde a plutôt été en diminuant du règne de Henri IV à celui de Louis XIV. Elle a, du reste, souvent varié, selon l'état des finances, ou peut-être aussi, suivant la loi de l'offre et de la demande. Si l'on tient compte de la dépréciation de l'argent, les officiers ont à peu près la même solde que de nos jours, du moins les capitaines, car les lieutenants et les enseignes (sous-lieutenants) sont plus mal partagés. En 1633, le capitaine a 2 livres 10 sous par jour, ce qui, multiplié par six (1), correspondrait aujourd'hui à 15 francs, 5.400 par an. Il ne faut pas oublier que le grade de chef de bataillon n'existait pas. Quant au lieutenant, il n'a qu'une livre par jour, et l'enseigne seulement quinze sous, ce qui équivaut respectivement à 2.160 et 1 620 francs par an, au taux actuel. Ce n'est guère.

Mais que penser de la situation du soldat? A première vue, il semble assez à son aise sous Henri IV, comme si le Béarnais avait voulu lui assurer, à lui aussi, la poule au pot dominicale.

(1) C'est la proportion admise par M. de Félice dans les *Protestants d'autrefois*, avec justifications à l'appui. Nous la prenons comme une simple moyenne, de valeur toute relative.

En effet, le fantassin reçoit par jour 6 sous 8 deniers, le cavalier 1 livre 13 sous 4 deniers ; ce qui correspond à peu près à 2 francs par jour pour le premier, à 10 pour le second. Mais il est obligé, avec cette somme, de pourvoir à tout son entretien : nourriture, vêtement, harnachement, plus les dépenses du cheval. Le gouvernement, dans sa générosité, ne fournit que la capote du corps de garde (1).

Or, les hommes de ce temps ont un appétit robuste. On a vu plus haut quels étaient, d'après Agrippa d'Aubigné, les approvisionnements d'une place de guerre au XVI[e] siècle. Deville, l'un des prédécesseurs de Vauban, va nous apprendre ce qu'exigeait une place sous Louis XIII (2).

Il ne manque pas de dire tout d'abord, pour que nul n'en ignore, qu'« en général les munitions de bouche consistent en ce qui se mange, et en ce qui se boit ; de chaque chose il y en a de diverses sortes, les principales sont le pain et le vin. » Chaque homme consomme un peu plus de deux setiers de blé par an, mesure de Paris, c'est-à-dire environ quatre hectolitres. Quant au vin, il faut en compter une pinte par jour — neuf décilitres à peu près — et de même pour la bière et le cidre. Il

(1) Deville, p. 237.

(2) P. 53 et sq. C'est sous Louis XIII que Deville a écrit son livre, bien que l'exemplaire que nous avons sous les yeux porte la date de 1666.

faudra aussi du vinaigre, des chairs fraîches ou salées; « les fraisches sont les bœufs, vaches, moutons, porcs, poules, et autre menue volaille. Pour les nourrir, il faut avoir du foin, de la paille, de l'avoine et autres grains que l'on a accoustumé de donner à ces animaux. » Mais de ces animaux, on ne nous dit pas combien il en faut (1). « On peut mettre à saler les bœufs et pourceaux pour les garder plus longtemps, et n'estre pas en peine de les nourrir ; les chairs fraisches servent pour les malades et blessez, et les peaux pour esteindre les feux d'artifices. » Quand nous aurons ajouté les « poissons salés, comme molües, sardines, harencs, saumons, » le sel, le beurre, l'huile, la graisse, quantité de fromages, les légumes secs, « et les fruits aussi, comme raisins, figues, noix, noisettes, pruneaux et tous les autres qu'on cuit au four », plus le biscuit, que le peuple n'aime pas, mais qui a l'avantage de se conserver ; quand nous aurons pensé à l'eau claire, aux moulins, au bois, au charbon, et à la tourbe « pour brusler pour cuire, et pour se chauffer », notre sollicitude, éclairée par le sieur Deville, n'aura plus qu'à se porter sur les vêtements et les chaussures, dont le propre est de s'user à la longue, ce qui oblige à les remplacer.

Et si d'aventure, vous êtes embarrassés des soins

(1) Vauban (*Défense des places*), est sur ce point beaucoup plus précis, mais il manque de naïveté et de fantaisie.

à veiller aux armes, Deville se fera un plaisir de vous ôter de souci. Il vous apprendra qu'il faut tenir les affûts démontés dans les magasins, « parce qu'ainsi il faut moins de lieu pour les ranger »; pratique vicieuse que les expériences de l'année terrible ont fait abandonner. Il vous apprendra aussi que « les mousquets de réserve seront tenus dans les magasins qui soient bien secs ; s'il y a des fenestres, qu'elles soient bien vitrées, et au devant au temps d'hyver qu'il y ait des chassis de toile ». Toutefois, si vous le préférez, vous pouvez aussi les mettre « dans des quaisses bien empaquetez avec de la paille », mais vous les visiterez tous les six mois et vous ferez nettoyer ceux qui sont rouillés. Même, « dans les lieux bien policez il y a certaines personnes » qui n'ont que cela à faire. Enfin, rappelez-vous que « les bandoulières seront attachées aux planchers, qu'on secouera de temps en temps pour en faire tomber la poussière (1). »

Jusqu'en 1663, la solde est sensiblement la même que sous Henri IV, mais à partir de ce moment, elle s'abaisse. Le sergent a dix sous par jour, le caporal sept, l'anspessade six, le soldat cinq ; et dans ce total plutôt maigre est comprise la valeur de la ration de pain (vingt-quatre onces, comme aujourd'hui) qui sont évaluées à deux sous en 1684) et la retenue d'un sol pour les dépenses d'arme-

(1) P. 43.

ment et d'équipement ; encore, pour ce dernier objet, semble-t-on avoir parfois exigé davantage (1). A partir de 1690, le soldat en campagne reçoit encore une demi-livre de viande par jour, mais il la paie au moyen d'une retenue de deux sous dix deniers pour livre de sa solde. La solde est payée tous les deux mois aux officiers, tous les mois à la troupe.

Il est évident que si le soldat n'avait pu vivre de sa solde, le recrutement des régiments serait bien vite devenu impossible, au moins en temps de paix, car pendant les guerres, on vivait sur le pays ennemi, qui souvent était systématiquement ravagé. C'était une prime au désordre, à la licence, à la débauche, au jeu, et ces vices, qui semblent alors chose toute naturelle au soldat (voir les mémoires du comte de Chavagnac), devenaient bien vite des besoins que l'oisiveté de la vie de garnison rendait tyranniques (2).

Un homme seul pouvait donc se tirer d'affaire. Mais il y avait des soldats mariés. Quelle était leur situation? Ce n'est pas avec les cinq sous du mari, réduits à deux par les diverses retenues, que le

(1) Davril, *Avantages d'une bonne discipline*, 123.

(2) Ces habitudes fâcheuses subsistaient en temps de paix, et l'on devait avoir recours, pour les empêcher, aux peines les plus sévères. Certaines coutumes étaient assez bizarres. Ainsi, une ordonnance du 1er avril 1630 défend, sous menace des galères, aux trompettes et aux tymbaliers d'exiger cinq sous des moulins devant lesquels ils passaient.

ménage pouvait nouer les deux bouts, et les enfants recevoir une éducation quelconque. On ne saurait supposer non plus que la charité des consistoires, si grande qu'elle pût être, subvînt en permanence à de telles nécessités. La femme devait gagner sa vie comme elle pouvait, comme blanchisseuse, vivandière, etc. De fait, sa situation était fort misérable (1).

Peut-être disposait-elle encore, à côté du produit de son travail, d'une autre ressource, maigre et problématique de toute manière. Il n'y avait pas de casernes à cette époque. Le soldat logeait chez l'habitant, qui lui devait un lit garni de draps et place « au feu et à la chandelle » : cette phrase, tirée d'une ordonnance de Louis XII, a survécu à toutes nos révolutions, et se lisait encore dans le règlement de 1877 sur les réquisitions. Or, le bourgeois recevait une indemnité pour le logement des gens de guerre : en 1651, c'était deux sous par jour pour le soldat, l'anspessade ou le caporal, quatre pour le sergent, huit pour l'enseigne, dix pour le lieutenant, une livre pour le capitaine. Ce système ne manquait pas d'incon-

(1) On trouvait fort encombrantes dans les marches et fort difficiles à loger dans les garnisons les femmes de soldats. Aussi ne favorisait-on pas les mariages : une circulaire du 16 mars 1685, considérant qu'outre ces deux inconvénients, les femmes de soldats ont celui de détourner leurs époux de leur service, prive ceux-ci du droit aux hautes paies et aux congés d'ancienneté. (Arch. Guerre, 755.)

vénients. D'abord, si précises que fussent les ordonnances, elles variaient, dans leur application, d'une place à l'autre; les devoirs du bourgeois et ses droits n'étaient pas partout identiques, de sorte qu'il fallait, en cas de contestation, s'en référer aux coutumes locales. Ensuite, militaires et civils ne vivaient pas toujours en parfaite harmonie, l'un ayant une tendance marquée à trop demander, l'autre inclinant à donner le moins possible. Quand ils ne s'entendent pas, « il est plus à présumer que le soldat a insolenté le bourgeois, que non pas le bourgeois le soldat (1) »; mais encore, faut-il faire un juste départ entre les responsabilités de chacun. Le logement chez l'habitant était donc une piètre pratique à tous les points de vue. Dès lors, est-il téméraire de supposer que le soldat marié logeait chez lui, et que sa femme touchait à cet effet l'indemnité réglementaire? Un humble logis ne coûtait peut-être pas plus de trente-six livres par an dans ce temps. Il serait surprenant que la question ne se soit pas posée et qu'elle n'ait pas été résolue d'une manière aussi simple (2).

Pour le dire en passant, les pasteurs ont été longtemps dispensés du logement des gens de guerre, au prix d'une contribution en espèces que

(1) Deville, p. 21.

(2) L'interdiction aux militaires d'épouser des personnes de la ville de garnison ou de ses environs (Ordonnance du 15 décembre 1681) ne prouve rien à cet égard.

le consistoire prenait à sa charge (1). Jusqu'en 1674, on ne leur contesta guère ce privilège ; mais à ce moment, des mouvements de troupes considérables obligèrent les autorités à en agir autrement. On fixa par un nouveau règlement, daté du 14 janvier 1674, les catégories de personnes dispensées de loger des militaires, et dans ce règlement, on omit les pasteurs. « Ce fut, dit Elie Benoît, l'occasion de loger les soldats chez ces derniers. » On sait si, depuis, ce nouveau genre de persécution fut perfectionné.

Lorsque l'âge ou les blessures rendaient le soldat impropre à tout service, il se trouvait dans une situation bien peu enviable. C'est seulement en 1674 que l'Hôtel des Invalides ouvrit aux vieux guerriers ses bâtiments spacieux, où ils vécurent, non de la munificence royale, mais d'une retenue de deux deniers par livre sur la solde d'activité. Auparavant, malgré l'avis de La Noue, succédant aux projets trop vite abandonnés de Henri III, la condition des vétérans et des invalides ne semble pas avoir préoccupé outre mesure ceux pour lesquels ils s'étaient battus. On trouve commode de se décharger sur autrui du soin d'entretenir ces glorieux débris. Constamment, les consistoires sont appelés à secourir ceux qui sont « de la Religion (2) ». Les autres, on les place comme oblats

(1) P. de Félice, *Protestants d'autrefois*, 3e série.
(2) P. de Félice, *Protestants d'autrefois*, 3e série.

dans les abbayes royales (1). Bonne prébende que parfois les Huguenots obtiennent subrepticement. On en connaît surtout un exemple, qui paraît avoir eu beaucoup de retentissement, car il est cité non seulement par E. Benoist dans son *Histoire de l'Edit de Nantes*, mais encore par plusieurs recueils d'arrêts du Parlement de Paris. C'est à Saint-Julien-de-Tours que se passa ce scandale épouvantable : Le 7 décembre 1623, il y avait trente ans qu'un ancien soldat huguenot (probablement un invalide, mutilé pendant les guerres de la Ligue), mangeait le pain de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine. On dut se contenter de l'expulser ignominieusement.

Quant aux militaires malades ou blessés qui exigeaient des soins temporaires, c'est Richelieu qui, le premier, s'en inquiéta sérieusement. Des efforts isolés, commandés par des circonstances spéciales, avaient bien été tentés auparavant, notamment par Henri IV, mais l'armée n'était dotée d'aucun service de santé régulier et permanent ; il n'y avait ni médecins, ni ambulances, ni hôpitaux. Les premières ambulances ont été établies vers le moment du siège de La Rochelle,

(1) C'est précisément l'insuffisance de cette mesure qui engagea Louis XIV à fonder l'Hôtel des Invalides. Outre le revenu dont nous parlons plus haut, il lui attribua « tous les deniers provenans des pensions, les places de religieux lais des abbayes et des prieures » qui devaient entretenir des invalides. (Avril 1674.)

mais elles ne semblent pas avoir eu d'organisation rationnelle avant le XVIIIe siècle. Les hôpitaux datent de 1629. On a vu qu'à chaque armée importante étaient attachés six aumôniers ; à ce personnel correspondent, dans l'ordre temporel et matériel, un cuisinier et cinq aides, un chirurgien et un apothicaire, qui disposent de « deux charrettes et six moutons par jour pour donner des bouillons à ceux (aux officiers) qui ne veulent point aller aux hôpitaux, et même des potages (1) ».

Développée dans la suite, perfectionnée, réglementée à outrance, sans être pour cela moins défectueuse, l'organisation des hôpitaux militaires et du service de santé varie à peine jusqu'à la fin de l'ancien régime. Nous en parlerons plus tard ; on verra ce que les protestants pouvaient attendre de cette institution, qui devait être toute de charité.

(1) *Détails militaires*, II, 134 sq.

CHAPITRE X

LES RÉGIMENTS ÉTRANGERS

Vie militaire. — Particularités de l'organisation. — Privilèges.

En fait de régiments étrangers, les seuls qui nous intéressent ici sont ceux où les protestants étaient en nombre notable : les régiments suisses ou allemands, ces derniers recrutés principalement en Alsace. On peut négliger sans inconvénient, à cause de leur petit nombre et de leur existence éphémère, les corps anglais ou écossais.

Voici le tableau piquant que Deville fait, au milieu du XVIIe siècle (1), du caractère de ces mercenaires : « Les Suisses sont beaucoup différens des Allemans, encore qu'ils parlent quasi mesme langue ; ils sont gens qui n'ont pas l'esprit trop délié, lents en leurs actions, qui ne démordent pas facilement de ce

(1) *De la charge des gouverneurs*, p. 184, sq.

qu'ils ont conçeu; et par conséquent difficiles à estre persuadés, et à changer leurs opinions. Ils aiment à avoir leurs aises, particulièrement du boire et et du manger; ne souffrent pas facilement les incommodités inopinées; veulent avoir punctuellement ce qu'on leur a promis; sont aussi fort exacts à faire ce qu'ils promettent, ne manquent point à leur devoir et à leur charge; sont fort soigneux d'observer les ordres; sont fort laborieux à ce qu'ils s'attachent, les fatigues ordinaires auxquelles ils croyent estre obligez, les souffrent patiemment; sont fort diligens à chercher ce qui les peut accommoder, tant pour leur vivre que pour leur logement; sont fort ingénieux aux choses manuelles, obéissans à leurs supérieurs, gens de probité, sans malice, sans amour ni haine contre personne; ils aiment et sont pour ceux qui plus leur donnent; ne se soucient point des autres; sont meilleurs pour la deffence d'une place que pour l'attaque, et plus tost pour se deffendre d'une surprise que d'un siège; ne sont pas fort hardis ni entreprenans, mais furieux à repousser les injures et veulent que les choses se conduisent par ordre et par justice. »

« A ceux-cy, conseille Deville, il faut que le Gouverneur leur prescrive tout ce qu'ils ont à faire sans rien y obmettre », et qu'il ne manque pas de les payer très exactement, car « ils sont extrèmement mercenaires », et certain proverbe qui les concerne

donne, paraît-il, une idée fort juste de leurs habitudes ; sur ce point spécial, ils sont intraitables et impitoyables. De plus, « il ne faut pas les gourmander, ny traitter rudement, aussi la conversation, ny la courtoisie d'un Gouverneur ne gagnera pas beaucoup sur eux. » Mais par contre, ils ne lui donneront pas grand mal, pourvu qu'il ait mis les points sur les i et qu'il n'ait pas troublé leurs petites habitudes.

Quant aux Allemands, Deville en dit pis que pendre et les déclare dégénérés ; ce sont des pillards éhontés, dont il n'y a rien à faire. Il est vrai que, de son temps, il n'y avait guère dans les troupes françaises que des Allemands d'Allemagne ; plus tard, quand l'élément alsacien y deviendra prédominant, on pourra revenir sur un jugement si sévère ; l'Alsacien s'acquerra bien vite la réputation d'un soldat d'élite, que se disputeront tous les corps.

Mais revenons aux Suisses. Qu'ajouter au tableau, d'une franchise toute militaire, qu'en trace Deville, en homme qui semble bien les connaître ? La mentalité de ces utiles mercenaires, appelés quelquefois, par les circonstances, à combattre leurs coreligionnaires ou même leurs compatriotes (1), est assez curieuse. On a bien l'im-

(1) Les bons esprits, en Suisse, ont toujours protesté contre cet inconvénient. La capitulation d'Aarau, du 1er juin 1658, stipule que les

pression que, tout à leur consigne, ils ne se laissent pas arrêter par d'aussi minces détails. Mais en dehors de leur service, la rude bienveillance de leur nature de montagnards reprend le dessus. Ainsi ils traquent rudement les Camisards, et c'est un régiment suisse, celui d'Hessy, qui leur porte les derniers coups dans le Vivarais, en 1709. En revancha, ils comblent d'aimables attentions leurs prisonniers (1) ; l'*Histoire des troubles des Cévennes*, d'A. Court, le donne parfois à entendre. En somme, la France n'a eu qu'à se louer des services des Suisses, de leur fidélité, de leur courage. S'ils aimaient à être exactement payés, — et on ne saurait leur en faire un grief, — ils avaient souvent le bon sens de ne pas dissiper en folles bombances les écus du roi. Quand on parcourt les Alpes vaudoises ou bernoises, on est surpris du nombre de vieux chalets, larges et cossus, qui portent, gravées sur les ais brunis de leur façade, les fleurs de lys à côté de l'ours national, témoignage certain que cette agreste demeure avait été bâtie avec l'or français, économisé sou par sou par quelque vieux brave, lequel, son « congé d'ancienneté » en poche, était venu achever ses jours dans les montagnes natales.

Suisses ne seront pas chargés de persécuter les protestants français. Cf. *Arch. Guer.*, 1280.

(1) En 1686, dans les mêmes régions, ils favorisent l'émigration des protestants. Lettre de Basville à Louvois, A. G., 795, p. 60.

Deville n'a décrit, en fait de Suisse, que l'homme de troupe. L'officier est moins fruste. Parfois, il appartient à quelque vieille famille noble, qui fournit à la France des dynasties de colonels, de capitaines, de lieutenants ; pères et fils, oncles et neveux servent à la fois dans le régiment où la tradition les a conduits et qui est souvent la propriété de son chef. Ainsi les Stuppa (1), les Salis ont donné leurs noms à plusieurs corps, et leurs rejetons à d'autres régiments que ceux-là ; en 1687, c'est un Stoppa qui commande les Gardes-Suisses. Un siècle après, les Gardes-Suisses sont peuplées de d'Erlach, de Salis et de Besenval (2). Mais d'autres fois, l'officier appartient simplement à la bonne bourgeoisie, ou s'il est noble, c'est en récompense de ses services qu'il l'est devenu ; combien n'y a-t-il pas, dans les hauts pâturages du Valais, de ces « mayens », — moitié chalet, moitié château, — dont le propriétaire, tout en gardant ses trois ou quatres vaches, vous gratifie d'un salut qui sent d'une lieue la cour du grand roi !

Dans « l'état militaire » des régiments suisses, on retrouve, notamment, tous les noms des familles honorables et bien posées du canton de Vaud.

(1) On écrit aussi Stoppa ou Stouppe.

(2) Stuppa l'aîné est à la fois colonel-général des Suisses, colonel des Gardes-Suisses et colonel de son régiment particulier. P. Daniel, *Histoire de la Milice française*, II, 287, sq.

Voici, par exemple, un lieutenant Bergier, qui, de 1704 à 1709, a eu l'excellente idée de tenir un journal détaillé de ses faits et gestes (1). Il est, il est vrai, au service des Pays-Bas, ce qui l'oblige à se battre contre ses compatriotes à Malplaquet. Mais entre eux et lui, il n'y a de différence que la couleur de l'uniforme : bleu pour le régiment bernois de Sturler, auquel il appartient, rouge pour les Suisses au service de la France. Bergier est un excellent soldat ; homme d'ordre, il tient un inventaire exact de sa garde-robe. Ainsi, nous savons que, le 19 février 1710, il avait 34 cravates, 15 chemises, 4 coiffes de nuit, 6 mouchoirs, 5 paires de chaussons, 3 paires de bas, une perruque, un uniforme complet avec le ceinturon et 3 paires de gants. Il est brave, discipliné, exact dans son service, honnête, de très bonne conduite, discret, modeste, d'une piété simple qui s'affirme constamment ; en toute circonstance, il rend grâces à Dieu. Et après ses années de guerre, il reviendra tranquillement planter ses choux, près de la bourgade de ses pères.

D'ailleurs, cette piété de l'officier suisse n'est pas un phénomène isolé. Il est certain que les questions religieuses les intéressaient. En 1699, « M. Desbarres, aide-major (2) du régiment

(1) Ce manuscrit appartient à M. P. de Félice, qui a bien voulu nous le communiquer.

(2) Aujourd'hui on dit : adjudant-major.

d'Hessy », achète l'*Abrégé des Controverses* de Drelincourt, ce qui, à ce moment, eût été scabreux pour un Français. Enfin, il ne paraît pas en avoir récolté des ennuis, car il a rapporté le bouquin dans son pays, où nous l'avons découvert. En 1714, un sieur Nomis, qui se rend en Flandres, discute, à Boulogne, avec un officier suisse, non sur les mérites respectifs de l'infanterie et de la cavalerie, mais sur la présence réelle (1).

A vrai dire, ce n'est pas toujours dans un but d'édification que ces études sont faites : si, en 1673, le colonel Stuppa écrit sur la *Religion des Hollandois* (2) une demi-douzaine de lettres qui supposent une certaine intelligence du sujet, et qui lui ont valu, du reste, une réfutation en règle, il y est poussé par le mobile le moins honorable. Louis XIV ayant besoin de quelques régiments suisses pour la guerre des Pays-Bas, les Confédérés s'émeuvent de la perspective de combattre des protestants, des républicains. Et Louvois charge Stuppa, un véritable condottiere, qui ressemble au portrait dessiné par Deville, de démontrer à ses compatriotes que les Hollandais sont de mauvais protestants ; il ne craint pas de déverser cette ca-

(1) Journal *le Temps*, 13 décembre 1897.

(2) *La Religion des Hollandois représentée en plusieurs lettres écrites par un Officier de l'Armée du Roy à un Pasteur et Professeur en Théologie de Berne*, Cologne 1673. Une édition française parut en même temps. Cf. *Bull.*, 1882, 78 sq., 1883. 368 sq.

lomnie sur les descendants des Gueux, mais son plaidoyer intéressé n'eut pas grand succès : il était trop violent, et l'on voyait trop quel en était le but et quel en était l'inspirateur.

Nous n'avons pas tenu compte, en tout ce qui précède, de la Révocation de l'édit de Nantes. C'est qu'elle n'a pas été de très grande conséquence pour les régiments étrangers. Elle avait produit sur eux et sur les pays où ils se recrutaient, une détestable impression. Aussi, Louvois craignant de voir tarir la source de tant de solides régiments avait pris ses mesures. Le 12 février 1687, il envoyait la circulaire suivante :

Monsieur,

Le roy jugeant de son service de vous faire informer de ses intentions sur les difficultés que les calvinistes ou luthériens qui servent dans les troupes suisses et étrangères, qui sont à la solde, pourroient faire de se mettre à genoux, lorsque le Saint-Sacrement passe, Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir qu'elle aura bien agréable que vous observiez de ne point mettre desdites troupes suisses ou étrangers, dans lesquels il y aura des hérétiques, sur le chemin par où la procession ou le Saint Sacrement doit passer, observant s'il étoit échu la veille aux escouades de cette nation d'estre en garde dans les postes qui fussent sur le chemin de ladite procession, de les faire changer de poste le jour qu'elle devra passer aussitôt après les portes ouvertes...; que si dans les corps étrangers où il se trouveroit plusieurs catholiques, il y avoit quelques hérétiques, officiers ou soldats mêlés, Sa Majesté trouvera bon que vous dissimuliez que les officiers

ou soldats hérétiques se retirent auparavant que la procession passe.

« Il reste à vous informer de l'intention du roy à l'égard des postes devant lesquels le Saint-Sacrement passera lorsqu'on le portera aux malades. Sa Majesté trouvera bon qu'en ce cas il n'y ait que les catholiques qui sortent pour prendre les armes et se mettent à genoux ; que si tout ce qui sera dans un corps de garde se trouvoit hérétique, l'intention de Sa Majesté est que ledit corps de garde ne prenne pas les armes, et que tout ce qu'il y aura des officiers ou soldats hérétiques sur le chemin du Saint-Sacrement, qui ne pourroient point l'éviter sans scandale, s'arrêtent, lorsqu'il passera, et demeurent en posture de respect, c'est-à-dire debout et le chapeau bas.

Je suis, Monsieur, vostre très humble serviteur.

Signé : De Louvois (1).

Cette exquise délicatesse de sentiment n'allait pas, bien entendu, jusqu'à interdire aux colonels de s'inquiéter du salut de leurs soldats hérétiques. C'est ainsi qu'en 1717, le colonel suisse d'Hemel écrit au cardinal de Noailles pour lui recommander « le sieur de Reuilliotte, natif de Genève », qu'il prétend désireux depuis fort longtemps de « se rendre catholique », ce qui aurait l'avantage de faciliter son mariage, et l'inconvénient de le

(1) *Bull.* 1861, 136. *Arch. de la guerre*, 795, p. 158. Le lendemain, nouvelle circulaire sur le même sujet, conçue à peu près dans les mêmes termes. Déjà le 9 juillet 1686, Louvois prescrivait de s'arranger « sans affectation » à ce qu'il n'y ait pas d'officiers protestants (suisses ou étrangers) sur le passage des processions. Vol. 773.

faire déshériter (1). On ne sait quel a été le résultat de cette pieuse démarche.

Il n'est pas étonnant, en ces conditions, que les cantons protestants ne soient guère empressés de répondre aux avances intéressées de Louvois. Avant la Révocation, le canton de Berne fournissait un régiment complet, celui de Villars-Chandieu, qui, d'après le nom de son colonel, devait se recruter en bonne partie dans le canton de Vaud actuel. A partir de 1685, le régiment ne peut plus remplir ses cadres, et il faut le compléter au moyen de compagnies tirées des autres cantons; car, pour le dire en passant, la compagnie régulière, avouée par les Confédérés, se recrute toujours dans le canton du capitaine (2). Il n'en est pas nécessairement de même des compagnies franches dont la France a souvent eu un très grand nombre à son service, en temps de guerre.

Le motif de cette froideur des cantons protestants à l'égard de la France est uniquement religieux et absolument désintéressé. Non seulement la France n'avait aucun intérêt à s'aliéner les Suisses, et par conséquent, un contre-coup de la Révocation de l'Edit de Nantes sur les auxiliaires protestants n'était pas à redouter, mais l'organisa-

(1) *Bull.* 1855, 513.

(2) Il recevait une certaine somme pour lever et entretenir au complet sa compagnie.

tion même des troupes suisses leur assurait les plus sérieuses garanties.

Elles avaient à leur tête un colonel-général, dont les fonctions étaient permanentes depuis 1571. Ces fonctions étaient généralement remplies par un grand seigneur français, pas toujours cependant, puisque Stoppa l'aîné en fut investi. Ce colonel-général était un fort gros personnage, dont l'autorité était à peu près sans limites. Il en résultait, pour ses subordonnés, une très large indépendance à l'égard du roi. Sans doute, c'est lui qui nommait, en dernière analyse, les officiers suisses, mais il le faisait sur la proposition du colonel-général.

Les régiments placés sous ses ordres avaient une tout autre composition que les corps français. Au lieu de 40 ou 50 hommes, les compagnies en avaient 200 ; il n'y en avait que trois par bataillon et trois bataillons par régiment, — quatre dans les gardes suisses. Les noms mêmes des grades n'étaient pas tout à fait les mêmes : il y avait des spécialités inconnues ailleurs; ainsi, dans chaque compagnie, des « trabans » armés de hallebardes. Ces grosses compagnies jouissaient d'une indépendance singulière : le plus facilement du monde elles passaient d'un régiment dans l'autre, ce qu'on ne voyait jamais dans les troupes françaises.

Tout cela révèle une existence à part, que rien ne vient gêner. Et l'on n'est pas surpris de décou-

vrir des privilèges bien autrement grands dans ce petit monde séparé. Il avait ses tribunaux, dans les affaires desquels personne, pas même le roi, n'avait le droit d'intervenir. Les conseils de guerre des régiments suisses ont le droit absolu de condamner, le droit absolu de faire grâce. Ils disposent d'un personnel imposant : dans les gardes suisses, il y a grand juge, grand prévôt, greffier, un juge de chaque compagnie, des petits prévôts, vingt archers du grand juge, un exécuteur de justice. « Les autres régiments, ajoute le Père Daniel, auquel nous empruntons ces détails, ont aussi leurs officiers de justice, un grand juge par régiment et un juge par compagnie. Les compagnies franches en ont aussi; et elles invitent dans les occasions des Officiers de quelque Régiment pour rendre complet le nombre des juges. »

Ces tribunaux ont des usages bizarres. Ils ne siègent ni le dimanche, ni les jours fériés (ce qui se comprend), ni le vendredi (ce qui est plus singulier). Les assises se tiennent en plein air, quelque temps qu'il fasse, au centre du bataillon formé en carré.

Tout devait donc amener au maintien de la liberté religieuse. Effectivement, « les Suisses qui sont dans le service ont la liberté de leur Religion (1). Comme ils sont presque mi-partis sur cet

(1) Cependant, en 1638, *la Compagnie du Saint-Sacrement* réussit à

article, le Roy veut qu'il y ait un aumônier dans chaque Régiment, et les Protestans ont droit d'avoir un Ministre; c'est le Colonel, suivant la Religion dont il est, qui paie l'Aumônier ou le Ministre, et l'autre, sans qu'il s'en mêle, est payé par les officiers du Régiment qui sont de l'autre Religion.

« Dans les garnisons, on assigne aux Ministres un lieu où ils peuvent prêcher (1); mais il ne leur est point permis de prêcher ailleurs, ni d'admettre à leurs assemblées d'autres personnes que les officiers et soldats de leurs Régimens.

« Les soldats suisses sont admis à l'Hôtel des Invalides comme les soldats françois, quand ils se trouvent dans le cas : mais de tout temps il n'y a eu que les soldats suisses catholiques qui aient joui de cet avantage. Néanmoins, comme on retient sur tous, soit protestans soit catholiques, ce qu'on appelle le denier des Invalides, les cantons protestans ont fait sur cela de vives et fréquentes remontrances. Le Roy pour les satisfaire, sans se départir du Règlement qu'il avoit fait à cet égard

empêcher un colonel « étranger » (on ne dit pas, il est vrai, s'il était suisse), de célébrer le culte protestant chez lui. *Bull. du prot.* 1900, 100.

D'autre part, en 1752, le régiment de Hallwyl, dont le dépôt est à Rochefort et la portion principale aux colonies, n'a qu'un aumônier catholique; le colonel et le major devront être catholiques (Ordonnance du 1er septembre 1752).

(1) « Quelque grange auprès des remparts. » Lettre de Louvois, du 12 février 1687. *Arch. Guerre*. 795, p. 158.

pour la religion, imagina en 1710 un moïen : ce fut de prendre une somme de six mille livres sur le fonds des Invalides, pour être distribuée dans le païs en petites pensions par les mains de l'Ambassadeur de France, aux officiers et aux soldats qui sans leur religion pourroient être reçus à l'Hôtel des Invalides : et cela a fait cesser les plaintes (1). »

Il reste cependant à élucider un point : parmi les officiers suisses au service de la France, il en était qui se mariaient dans le pays ; et s'ils étaient protestants, il est assez naturel de leur voir épouser des protestantes. Quelle est, à partir de la Révocation, la situation de ces dernières ? *A priori*, on croira sans peine qu'elle n'était guère facile, et que le roi ne faisait rien pour favoriser de telles unions. On le dit sans ambages : et en voici un exemple typique.

Un lieutenant du régiment de Stuppa, nommé Joseph Loutz, épouse une protestante appelée Judith Servas. Il est tué au siège de Mons. Sa veuve se retire à Sedan, et y vit longtemps sans être inquiétée. Mais un beau jour, le 16 août 1703, une troupe d'archers se présente chez elle, l'enlève de force et l'enferme à la maison de la Propagation de Metz. Elle proteste sans retard contre cet acte de

(1) Daniel, ouvr. cité, II, 324. Cf. Lettre de Louvois à M. Tambonneau. *Arch. Guerre*, 775.

brutalité, qui constitue d'alleurs une violation aux traités d'alliance avec les Suisses. On la renvoie du duc du Maine à Chamillart, et à la fin, voici comment Saint Contest arrange l'affaire : il prétend d'abord que les traités ne protègent les femmes des militaires suisses que si elles ne sont pas françaises. Et quant à Judith Servas, il trouve deux raisons péremptoires pour la maintenir à la maison de la Propagation, jusqu'à ce qu'elle consente à abjurer. « Premièrement, elle est très mal convertie et empeschoit les autres de se convertir. C'est ce qui la fait mettre à la propagation ; d'ailleurs suivant les règles que feu Monsieur le marquis de Barbézieux nous a toujours fait l'honneur de nous donner sur ce sujet, Elle n'est pas dans le cas de jouir des privilèges des Suisses. Monsieur de Barbézieux a toujous mandé que le Roy souhaitoit qu'on laissât les femmes de Suisse en repos sur le fait de la religion lorsqu'elles étoient nées en Suisse elles-mêmes. Mais lorsqu'elles ont été mariées en France à des Suisses, elles sont sujettes aux déclarations du Roy : Effectivement cette règle est très judicieuze [oh combien !], car autrement tous les Suisses n'auroient eu qu'à épouzer des mal converties [on remarquera cette expression choisie] en France, et de perpétuer la cangreine de la mauvaise Religion : or la veuve Loutz est née en France, mariée en France, elle y a ses biens, et y a toujours demeuré tant du vivant de son

mary que depuis sa mort. Je joints à cette lettre copie de celle que Monsieur le marquis de Barbézieux écrivit à Monsieur l'évêque de Metz, en 1699, sur pareil sujet. Je suis, etc. »

Dans cette lettre, qui est datée du 15 mars 1699, défense est faite à un capitaine suisse d'épouser une protestante française réfugiée en Hollande depuis dix ans. A moins qu'elle n'abjure, on lui interdit de rentrer en France. On défend aussi aux Suisses d'épouser des protestantes françaises et de les envoyer en Suisse pour qu'elles ne soient pas inquiétées. Toutefois, quand ils quittent le service, on ne peut les empêcher d'emmener leur femme, ce qui est certainement un grand malheur (1).

Voilà ce qu'était la situation des Suisses, bien que leurs droits et leurs privilèges fussent garantis par les traités. Dans ces conditions, quelle pouvait être l'existence des autres protestants étrangers, engagés à titre individuel et à l'égard desquels l'arbitraire royal pouvait s'exercer sans contrainte, sans autre limite que l'intérêt bien entendu ?

A diverses reprises, la France a entretenu des régiments anglais ou écossais, d'un faible effectif il est vrai, et d'une organisation instable. Ils étaient composés de protestants ; mais on avait

(1) *Arch. Minist. de la Guerre*, vol. 1612, pièces 377 et 378.

moins égard à leur culte qu'à leur langue, et lorsque ces régiments étaient réformés, on en incorporait les éléments dans les corps irlandais, dont l'existence a été beaucoup moins éphémère (1). Or, il est constant qu'on ne se préoccupait nullement de la religion de ces mercenaires; on ignorait leur qualité de protestants (le silence des documents officiels en fait foi), quitte à ne pas favoriser le libre exercice de leur culte. Ainsi, en 1659, un régiment anglais en garnison à Amiens demande l'autorisation de célébrer publiquement le culte protestant : sur l'instigation de la compagnie du Saint-Sacrement (c'est-à-dire d'une société secrète, et non de l'autorité militaire), cette demande est rejetée (2).

Restent les régiments d'infanterie et de cavalerie dits allemands. Ceux-ci ont de gros, très gros effectifs. Recrutés principalement en Alsace, ils cessent graduellement, par la force des choses, d'être des corps exclusivement étrangers. Ils n'ont cependant pas la même composition que les régiments français : les compagnies sont autrement organisées et beaucoup plus fortes; l'uniforme est différent. Mais ce sont là des divergences tout extérieures. Ils n'ont guère de privilèges spéciaux nettement définis, sauf le caractère spécial de leur

(1) *Arch. Guerre*, vol. 1581.
(2) *Bull. du prot.*, 1900, 107.

recrutement et le droit, reconnu de tout temps, d'avoir leur juridiction particulière. Si leurs colonels jouissent d'une indépendance assez grande (1), ces régiments ne forment cependant pas, comme les Suisses, un bloc, une armée dans l'armée, constituée en vertu d'un traité en bonne forme avec une puissance étrangère. Dès lors, pour savoir comment y vivaient les protestants, ce n'est pas à des textes officiels qu'on peut avoir recours. Tout au plus fournissent-ils parfois des indices sans l'avoir cherché.

Le premier de ces indices est évidemment la situation religieuse des Alsaciens. L'Edit de Nantes ne les concernait pas, encore moins les Allemands, et par cela même, ils étaient à l'abri de tracasseries qu'on n'avait d'ailleurs aucun intérêt à leur infliger. La lettre de Louvois, que nous citions plus haut, est là pour le prouver. On les tolérait à la fois parce qu'on ne pouvait faire autrement et parce qu'on avait besoin d'eux. Et cela est si vrai, qu'au milieu du XVIIIe siècle, on créait l'ordre du Mérite militaire, précisément parce qu'il était injuste de laisser sans récompense des officiers de valeur que leurs convictions religieuses excluaient des ordres du Saint-Esprit ou de Saint-Louis.

Mais s'en tenait-on là ? Se bornait-on à respecter les croyances intimes — bien plutôt à les ignorer

(1) Ils nomment à tous les emplois dans leur régiment.

— ou leur a-t-on jamais permis de se manifester? Si oui, était-ce par simple tolérance, ou en vertu d'un droit reconnu? Ici encore, le silence des documents est significatif. Il ne paraît pas y avoir eu d'aumôniers protestants dans les régiments allemands, ce qui ne veut pas dire que les pasteurs aient été empêchés d'exercer leur ministère auprès des soldats, ni que les colonels n'aient pas eu d'aumôniers particuliers; sur ces deux points, surtout sur le second, on en est réduit aux conjectures. Car il est évident qu'on ne saurait tirer aucune conclusion du respect que le maréchal de Saxe a toujours rencontré, de son vivant et après sa mort. Il était grand seigneur, il était homme de génie, il a rendu les plus éminents services; le vainqueur de Fontenoy, l'auteur de *Mes Rêveries*, l'inventeur — peu écouté — du service obligatoire et des armes se chargeant par la culasse, ne pouvait être mis sur le même pied que la foule anonyme de ces officiers et de ces soldats qui, bien que souvent français, servaient pour ainsi dire au titre étranger.

Si d'une part, le silence voulu des documents militaires peut et *doit* être interprété en faveur de la tolérance, d'autre part, il est tel de ces documents qui par sa teneur même, et sans le chercher le moins du monde, nous apporte les indications les plus précieuses. Ainsi, les états du personnel. Je prends au hasard le régiment d'Alsace qui a été créé en 1653; le plus ancien des états

remonte à 1705; le régiment, alors à l'armée de Flandre, se compose de quatre bataillons, avec environ cent quatre-vingts officiers tout compris. Le prince de Birckenfeld, qui est alors colonel, nomme à tous les emplois subalternes, et son régiment est fort bien composé, disent les rapports officiels. Or, l'état de ce corps suggère trois observations : la première, c'est l'extrême diversité d'origine des officiers; à côté d'un fond solide d'Alsaciens (1) et de Lorrains, il y a des Allemands de toutes les parties de l'Empire, des Moraves, des Courlandais, des Hollandais, des Danois, des Piémontais. Il faut croire qu'ils se trouvaient bien ensemble et que les questions religieuses n'étaient pas soulevées.

La seconde observation, c'est que plusieurs des officiers sont Suisses, issus de cantons protestants; ils ont parfois servi dans des régiments suisses (Erlach, Brendlé), et s'ils les ont quittés, s'ils ont renoncé à la protection que leur assuraient, au point de vue religieux, les traités d'alliance, c'est qu'apparemment ils n'avaient rien à craindre et ne perdaient, en fait, rien au change.

Enfin, je relève les trois noms suivants : Lafeuillade, enseigne, né à Hambourg, âgé de vingt ans; il a dix mois de service et est noté « officier d'espérance et appliqué »; les deux frères Mortagne,

(1) Y compris des gens de la principauté de Montbéliard.

l'un capitaine, âgé de 21 ans, natif de Pfortzheim dans le Wurtemberg, l'autre enseigne, âgé de 18 ans seulement et né à Ulm. Ou je me trompe fort, ou ce sont là des fils de Réfugiés. S'ils avaient abjuré, on ne s'expliquerait pas qu'ils aient pris du service dans un régiment allemand; il faut donc admettre qu'on ne faisait, sur leurs origines, aucune enquête indiscrète.

Si en 1705, les fils de Réfugiés pouvaient faire leur chemin dans les régiments allemands, c'est que la liberté religieuse y existait de fait, ce qui nous dispense de toute autre considération.

CHAPITRE XI

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

La Marine. — Les Dragonnades. — Moyens de conversion employés sur les soldats. — Conséquences.

Louis XIV était un homme à principes : il avait décidé qu'on ne pouvait bien le servir que si on était catholique; et comme, parmi ses meilleurs et ses plus dignes serviteurs, il y avait des protestants illustres, on s'attacha à les convertir, et l'on se faisait assez d'illusions sur leur caractère pour se flatter d'y parvenir par les moyens qui vont être exposés (1).

Avant de parler de l'armée, il convient de nous arrêter un instant à la marine. Duquesne, le plus grand des marins de son temps, était aussi le plus fervent des huguenots : on sait à quel point cette

(1) Si, dans son *Testament politique* (1695). Louvois blâme la Révocation dé l'Edit de Nantes, dont il a vu les désastreuses conséquences, c'est simplement parce qu'il se flattait de venir à bout des protestants par la persécution,

fidélité à ses convictions nuisit à son avancement. Tout ce qu'on lui accorda, en 1685, ce fut la permission de demeurer à Paris sans être inquiété à cause de sa foi (1). On peut juger par là de ce qu'ont enduré ses subalternes.

Mme de Maintenon avait un cousin germain, le marquis de Villette, qui était un officier de marine distingué. Elle le fait envoyer en Amérique pour de longues années, afin de pouvoir plus sûrement, pendant ce temps, travailler la conscience de ses enfants. Lorsqu'il rentre en 1681, il est indigné de tels procédés ; avec sérénité, la pieuse favorite essaie de le convertir, sans aucun succès d'ailleurs. Alors ses chefs se mettent de la partie : on le rebute, on lui refuse tout avancement, et lorsqu'à la fin, de guerre lasse, il fait le saut périlleux, on le nomme chef d'escadre (1er janvier 1686) et on grossit de 1.000 écus ses appointements (2).

C'est d'ailleurs ainsi que l'on se comportera, dès 1680, à l'égard de tous les officiers que l'on désire conserver malgré tout. Mais on usera encore d'autres moyens. On s'attache à rendre la vie intenable aux protestants. On les harcèle. On les accable de conférences pieuses, faites par des jésuites, et auxquelles on les contraint d'assister. Quand ils s'y refusent, comme le fit le vieux et brave capitaine de vaisseau Forant, on taxe cette courageuse

(1) Ed. Nant. V, 898.
(2) *Bull. du prot.* 1853, 195 sq.; 1900, 180 sq.

fidélité de mauvaise conduite et de « zèle indiscret ». Forant, lui aussi, finit par succomber, et il est nommé chef d'escadre.

D'autre part, on s'efforce d'éliminer peu à peu tous les huguenots, soit du corps des officiers de vaisseau, soit du commissariat; les Seignelay, les d'Estrées agissent par voie administrative, tandis que le clergé se met en devoir d'obtenir la conversion des récalcitrants. On signale comme une mauvaise note la qualité de huguenot; ce sera un motif de demeurer sans emploi. Si le roi vient à apprendre qu'un officier, investi par lui d'un commandement, n'est pas catholique, il lui retire immédiatement sa fonction. On somme des officiers de se convertir dans un délai de (1); et quand ils cèdent, ils ont toujours de l'avancement. Bien entendu, au moment de la Révocation, on sera plus sévère: on emprisonnera quiconque ose résister aux convertisseurs; et on y résistera parfois (2).

En 1680, on daigne encore autoriser, à bord des navires, « les prières prétendues réformées », mais à l'encontre des prières catholiques, elles se feront à l'avant ou dans l'entrepont, et à voix basse. Le 25 octobre 1685, ce service ainsi réduit est complètement supprimé, même dans la marine marchande.

(1) *Bull. du prot.*, 1853, 322 sq; 1854, 474; 1857, 175.
(2) *Id.*, 1900, 180.

On croira sans peine que la conversion des matelots tenait autant au cœur charitable du roi que celle des officiers. Mêmes efforts : et comme résultat, un nombre inquiétant de désertions. Aux environs de La Rochelle, la côte se dépeuple (1), ce qui est d'autant plus grave que sur ce point de la côte — et sur d'autres encore — les gens de mer sont alors en grande partie protestants. En 1682, on leur interdit de sortir du royaume, mais la difficulté est précisément de les en empêcher. L'exode continue donc, et la flotte ne sait plus comment recruter ses équipages.

Pour l'armée de terre, c'est encore pis. La situation est ici beaucoup plus compliquée, l'armée ayant été employée à l'œuvre de conversion que le clergé était parfaitement incapable de mener à bonne fin. Remarquons en passant que le terme de dragonnades n'est pas absolument exact : sans doute les dragons, qui étaient une sorte d'infanterie montée, étaient un instrument de persécution particulièrement ingénieux, en ce que le cheval rendait à la fois la troupe plus mobile et plus coûteuse pour l'habitant. Mais on a employé aux « logements de gens de guerre » (car c'est là l'euphémisme officiel), des troupes de toutes armes : infanterie, cavalerie, dragons, fusiliers du roi (qui étaient des canonniers et des sapeurs).

(1) Ed. Nant., IV, 500, 541.

Or il y avait dans tous ces corps beaucoup de protestants, ce qui était, pour Louvois, un objet de soucis et une sérieuse complication. Malgré l'esprit de discipline de cette armée où, dans la pratique, le service était à vie, on pouvait craindre quelque mollesse dans l'exécution des ordres judicieux du pouvoir, quelque hésitation, quelque trahison ; et de fait, il y en eut. On s'efforça d'y remédier. On choisit les régiments ; on eut égard aux provinces où ils se recrutaient ; on mit en mouvement des bataillons, des escadrons étrangers, protestants en partie, et même en grande partie pour certains d'entre eux, mais composés d'aventuriers sans préjugés et sans attaches dans le pays. Encore n'avait-on pas dans leur zèle une confiance illimitée. Le duc de Noailles se méfie de son personnel ; et, le 14 septembre 1685, il faut que Louvois le rassure (1) : « Vous ne trouverez pas dans les régiments de Furstemberg ni de Conixmarck le nombre de religionnaires que vous pensez, y ayant plus de la moitié de soldats irlandais qui sont tous très bons catholiques ; à l'esgard du régiment de Zurlaube, comme il a esté levé dans le pays de Liège, il doibt y avoir fort peu de religionnaires. » Le 28 octobre, il lui récrit encore : « Comme le régiment de Mélac n'est plus en Languedoc, il n'y a plus rien à appréhender de la reli-

(1) *Archives hist. de la Guerre*. 756.

gion des officiers de ce régiment qui sont huguenots. *et quand même ils feroient des recreues de gens de leur religion, il n'y auroit pas encore grand inconvénient, puisqu'il vaut mieux que les huguenots opiniastres soient cavaliers que de sortir du royaume.* » La contradiction entre cette dernière observation et les ordres qu'on trouvera plus loin, montre bien quel désarroi avait amené la Révocation de l'Edit de Nantes.

Cependant, il y eut quelquefois du tirage. Le Régiment d'Heudicourt refuse de passer l'hiver de 1685 en Languedoc, et, sur la plainte de Chamilly, il faut l'y contraindre (1). On le pouvait. Mais Louvois n'avait, en revanche, aucune prise sur les régiment suisses employés, au mépris des capitulations, à cette triste besogne. Avec un tranquille sans-gène, le régiment de Stuppa-l'Aîné favorise l'évasion des protestants cévenols. Basville écrit à ce sujet, une lettre furibonde, le 6 août 1686 (2). Malgré les ordres, probablement assez platoniques et à coup sûr tardifs, du colonel, le capitaine Palaviciny l'aîné escorte, sous prétexte de recrues pour la compagnie Bruis, du régiment de Sault, des « jeunes garçons assez faibles » qui n'ont pas l'air de se diriger vers l'intérieur du royaume, et qui, d'ailleurs, sont impropres au service. Ce sont des nouveaux convertis, et ils ne sont pas portés sur

(1) Lettre de Louvois du 6 novembre 1685.
(2) 795, p. 60.

la feuille d'enrôlement. Basville croit devoir « les envoyer dans les prisons de Nîmes pour approfondir leur conduite ». Que répondit Louvois ? Je n'ai pu le découvrir, et pour cause probablement, car, à vrai dire, il n'avait rien à répondre. Quelque temps après, le régiment de Stuppa travaille à l'aqueduc de Maintenon.

La situation des militaires protestants, obligés de persécuter leurs coreligionnaires, n'en est pas moins atroce. Si endurcis qu'ils puissent être par une vie souvent déréglée et brutale, si habitués qu'on les suppose à l'obéissance, ils étaient hommes, ils étaient huguenots. Quels drames secrets dans ces consciences ! (1) Et comment concilier avec leur devoir de chrétiens, leur devoir de soldats ? Quels subterfuges employer pour désobéir à Louvois sans compromettre, en se faisant prendre sur le fait, et leur œuvre de miséricorde et eux-mêmes ? Il est certain que les soldats protestants ont réussi très souvent à adoucir les souffrances de leurs frères persécutés ; ils n'ont pas abusé des dragonnades, ils ont fermé les yeux sur l'exode des fugitifs, ils l'ont même secrètement aidé (2). Mais, en attendant, ils étaient étroitement surveillés,

(1) Un dragon logé « chez le bon M. Motte, ministre..., fondoit en larmes pour la désolation des Eglises réformées. » Mémoires de Pierre Faissos, 51 (Ms., Bibliothèque de la Société de l'Hist. du Prot.)

(2) Cf. *Mémoires d'un protestant condamné aux galères* (Jean Marteilhe), Rotterdam, 1757.

rigoureusement serrés; ils étaient eux-mêmes persécutés.

Il résulte d'une lettre adressée par Louvois à Boufflers, le 8 septembre 1685 (1) que les maisons des officiers protestants n'étaient nullement dispensées des logements de gens de guerre ; pour qu'ils en fussent déchargés, il fallait qu'ils pussent justifier de vingt ans de service; on ménageait encore les très gros personnages ou ceux que l'on désirait gagner par ce moyen : on frappait impitoyablement tous les autres. Ainsi le sieur de Guimpré, capitaine au Régiment de la Reine, est délivré des dragonnades sur sa promesse de se convertir. (Lettre à Miromesnil, 22 novembre 1685, 23.)

Et nous touchons ici à l'édifiant chapitre des moyens employés pour exercer une pression sur la conscience des officiers. Le 20 novembre 1685, voici ce que Louvois écrit à M. de Vaubourg :

« Monsieur, j'ay remis entre les mains de M[r] de Bordes, lieutenant-colonel du Régiment de Navarre, une lettre que le Roy m'a commandé de vous escrire, pour vous faire sçavoir que son intention est que vous fassiez retirer les dragons qui sont chez M. le baron d'Espoey, gentilhomme de la R. P. R. de vostre département, frère dudit sieur de Bordes, et que vous lui donniez trois mois de temps pour penser à sa conversion; comme Sa Ma[té]

(1) Arch. Guer., 756.

ne luy a accordé cette grâce qu'en considération des services dudit sieur de Bordes, qui a aussy de son costé donné parolle au Roy de faire incessamment son abjuration, vous tiendrez, s'il vous plaît, la main à ce que ledit S[r] d'Espoey ne manque pas de se convertir dans les trois mois de temps que Sa Majesté luy a accordé (*sic*) et rendrez compte au Roy du party qu'il aura pris (1). »

Il paraît que de Bordes aurait promis d'abjurer « dans la semaine » de ce jour-là ; on prie Chamilly d'influencer, par cette nouvelle, les officiers de la garnison de Strasbourg. Le 14 décembre, la conversion de Bordes est un fait accompli, et celle de son frère, dont nous n'avons pas à parler, est prochaine.

De Bordes n'est pas le seul auquel on ait fait des avances. Le même jour encore, Louvois adresse la lettre suivante à de Naves, lieutenant-colonel du régiment de Bourbonnais. « Monsieur, présentement qu'il n'y a quasi plus de Religionnaires en France, le Roy apprend avec peine que vous n'ayez point encore pensé à vous faire instruire, je croy qu'il seroit bon que vous vous donnassiez la peine de venir icy, où je vous expliquerais encore mieux de bouche que je ne sçaurois faire par escrit, quelles sont les bontés que Sa Ma[té] a pour vous. »

Naves n'ayant pas apprécié à leur juste valeur

(1) 757.

les bontés que Sa Majesté avait pour lui, fut mandé le 7 décembre 1685. L'affaire paraît en être restée là.

En quoi consistaient les bontés de Sa Majesté dans les derniers mois de l'Edit de Nantes et jusqu'à la fin de 1685 (1)? Pour appeler les choses par leur nom, c'est l'achat des consciences, le trafic le plus éhonté des conversions. On récompense les officiers qui abjurent; aux cadets on donne des places d'officier (2), et si leurs parents sont emprisonnés pour leur foi, on les avise des bienfaits du roi, pour les porter à la conversion. Aux officiers, on offre ou on accorde de l'avancement : ainsi, le sieur de la Conogrie, lieutenant réformé à la suite du régiment du Maine, recevra un brevet de capitaine réformé; le sieur de Caujean, capitaine réformé dans le bataillon de Comia du régiment des Vaisseaux, permutera, comme il l'a demandé, dans le régiment de Louvigny; de la Triballe, capitaine de grenadiers au régiment de Champagne, aura de l'avancement à la première occasion et mille livres de pension « outre celles dont il a jouy jusques à présent »; son frère a cru devoir faire oublier sa qualité de protestant par son zèle à convertir les Religionnaires des mon-

(1) On avait déjà commencé en 1683; Louvois avait parlé au sieur de Cadouel, lieutenant-colonel du régiment de Piémont, « sur sa religion ». (795, p. 34.)

(2) Volumes 1279 *passim*, 743, 744, 755, 756, 757, 758, 775, 776, 795, 835, 836, 837, etc., *passim*.

tagnes du diocèse de Castres : le roi lui accorde 400 livres de pension. Quant aux deux frères Queissac, l'un capitaine et l'autre cadet, on les assure que « Sa Majesté ne les abandonnera pas ».

Une pension sur la caisse de Pélisson, tel est le procédé le plus habituel. On l'emploie avec plus ou moins de formes. Louvois fait savoir à Boufflers, le 8 septembre 1685, que les nouveaux convertis qui désirent entrer dans les compagnies de cadets et qui seront munis, à dater du 1er octobre suivant, d'un certificat de conversion en bonne forme, feront un détour pour passer par Fontainebleau où le Roy les recevra; après quoi, ils auront la pension accoutumée d'une pistole par mois. A part cela, ils seront âgés de seize ans et seront en mesure de tenir leur rang.

L'honneur de paraître devant le roi étant plus propre à gagner des jeunes gens enthousiastes que des hommes faits, déjà blasés, on paie avec plus de discrétion la bonne volonté de ces derniers. Louvois ne les nomme pas toujours. Voici, le 4 mars 1685, deux cents livres de gratification « à l'oficier qui a servy dans les troupes de Lunebourg, en considération de sa conversion ». Le 19 septembre, on invite Boufflers à « asseurer les officiers du régiment de Touraine, qui se sont convertis, que Sa Majesté leur accordera des pensions ». Le régiment de Touraine ayant travaillé aux dragonnades en Saintonge, on devine

la pression qui fut exercée sur ses officiers.

Puis, le 5 octobre, c'est le capitaine de Vigier, du régiment de Vivans, et le lieutenant Faget, du régiment de Quercy, que l'on recommande à Pélisson, parce qu'ils ont abjuré. Le 16, on lui expédie le sieur Bencelin, capitaine réformé du régiment de Forest, auquel on regrette de ne pouvoir accorder l'avancement peu réglementaire qu'il sollicite. Puis, le lendemain, quatre autres de divers régiments, mais Sa Majesté « a veu avec peine le peu de disposition qu'a M. de Jossaud » à faire sa conversion. Pourtant, on n'avait rien négligé. Le 12 octobre, Louvois prenait sa meilleure plume et écrivait à cet officier : « Monsieur, vostre pays estant entièrement converty, et la plus part des principaux officiers des troupes du Roy qui estoient de la R. P. R. en ayant fait de mesme, Sa Majesté, qui conserve beaucoup d'estime pour vous, m'a commandé de vous escrire, qu'Elle s'attend que vous prendrez aussy ce party, et que vous faisant instruire, vous abjurerez les erreurs dans lesquelles vous avez esté jusques à présent, la part que je prends à ce qui vous touche me le fait désirer ardemment pour estre en estat de vous tesmoigner que je suis, etc. »

Mais M. Jossaud se disait sans doute, avant Victor Hugo :

Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là.

Alors que le brigadier (1) de cavalerie Vivans se convertissait après une longue résistance, Jossaud demeurait inébranlable. Le 18 octobre, c'est La Féraudière, ci-devant capitaine au régiment de Piémont, qui est gratifié de 300 livres de pension; le 30, d'Asfeld est chargé d'assurer les sieurs de la Salle et de Belleville qu'ils auront incessamment, l'un une compagnie d'infanterie, l'autre un poste de lieutenant réformé de dragons. A ce moment (2), « Sa Majesté a desjà fait parler à tous les officiers des troupes qui sont de la R. P. R. pour leur conversion et Elle aura bien agréable » qu'on leur fasse comprendre à quel point cette conversion lui causerait de plaisir.

Le 4 novembre, Louvois adresse une circulaire ainsi conçue, aux inspecteurs d'infanterie et de cavalerie : « Présentement que la plus grande partie des sujets du Roy qui estoient de la R. P. R. se sont convertis, Sa Ma[té] s'attend que ce qui reste d'officiers dans ses troupes de cette Religion, ne seront pas les derniers à prendre ce bon party, pour cela Sa Ma[té] désire que vous les y exhortiez, que vous lui envoyez ensuite un estat exact de ce qu'il y en a dans chacun des Régiments qui seront dans vostre département, dans lequel vous ferez mention de leurs noms et des charges qu'ils

(1) Officier supérieur dont le régiment est cité plus haut.
(2) Lettre de Louvois au duc de Noailles, 28 octobre 1685.

ont dans lesdits Régiments, et qu'en mesme temps, vous fassiez sçavoir à Sa Ma^{té} la response que chacun desdits officiers vous aura faite, lorsque vous leur aurez tenu le discours qu'Elle désire que vous leur fassiez. »

Pendant quelque temps encore, on s'en tient aux moyens gracieux : promesses de places, pensions, sollicitations de toute espèce. On écrit au duc de Noailles qu'il ne saurait « rendre un meilleur office aux officiers de la Religion, que de les porter à changer de bonne grâce », parce qu'on voit « Sa Ma^{té} disposée à n'en plus souffrir dans ses troupes passé le mois de janvier » 1686.

Un cadet en garnison à Besançon, de la Chau, l'aîné, fait part de son désir — assez modéré, comme on va le voir, — de se convertir. Louvois s'empresse de lui répondre (17 novembre 1685) : « Monsieur, j'ay leu au Roy la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 9 de ce mois, par laquelle Sa Ma^{té} a veu avec plaisir la disposition où vous estes de voir des gens capables de vous instruire, et de vous faire connoistre les erreurs de la Religion dans laquelle vous avez vescu jusques à présent ; vous me ferez plaisir de me donner de temps en temps des nouvelles du progrès que vous ferez, et d'estre bien persuadé que je suis, etc. ». On lui donne trois mois de congé, dont il passera deux en Dauphiné et un à Paris. On s'attend à le voir abjurer bien-

tôt, mais le 19 décembre, il ne s'y est pas encore décidé, il ne s'y décidera jamais, car le 5 août 1686, il est signalé comme ayant déserté en Hollande.

En général, on daignait comprendre qu'une conversion ne pouvait se faire du jour au lendemain. Louvois approuve le Chevalier Duc (21 novembre 1685) d'avoir laissé aux officiers de la R. P. R. de son inspection un certain délai pour se faire instruire, mais à la condition toutefois que leur conduite ne ressemble pas à celle de M. de Lostange, dont les réflexions ne tournaient pas du côté où Louvois désirait les faire incliner. Quelques jours plus tard, Louvois se félicite de ce que les officiers protestants du régiment de Lavray sont en « bonne disposition » ; le sieur de Sibourg aura 600 livres de gratification, outre les cent écus qui sont le prix ordinaire des abjurations ; on espère « qu'ainsy il fera mieux de se faire présentement catholiques *que de venir consulter M. le mar^al de Schomberg, qui, dans les sentiments où il est, ne pourroit que l'en destourner* ». Schomberg, en effet, avait été l'objet d'éclatantes faveurs ; on lui avait permis de quitter tranquillement la France, avec quelques domestiques (1). Il avait pris son temps.

Mais il faut croire que ces aimables attentions du pouvoir avaient peu de succès. Peu nombreux

(1) Ed. Nant., V, 398.

étaient les officiers qui passaient à la caisse de Pélisson, à peine une vingtaine outre ceux que nous avons cités; encore faut-il remarquer qu'il n'en cite lui-même que douze dans l'état qu'il remit à Louvois le 2 janvier 1686 (1), et que plusieurs de ces conversions étaient manifestement dépourvues de sincérité. On gagne du temps, on demande à réfléchir. C'est ainsi que le marquis de (2) Péray, que nous retrouverons à Groningue, à la tête d'un corps de réfugiés, réussit à sortir de France. D'autres feignent de se convertir, touchent la prime et disparaissent (3), parfois après avoir obtenu un congé pour aller convertir leur famille; le prétexte prenait invariablement (4).

D'ailleurs, partout où les officiers protestants peuvent encore pratiquer leur culte, ils ne s'en font pas faute. Il faut interdire à plusieurs reprises aux cadets, en résidence en Alsace, d'aller au prêche; on leur représente que le culte protestant étant interdit partout, ils ne doivent pas y assister; ils ne sont pas des Alsaciens (Lettre à Chamilly du 6 novembre 1685), et ils sont gens de qualité; or, les églises luthériennes sont desti-

(1) Voir pièces justificatives.

(2) Ou *du*.

(3) Ainsi La Chau; mais les primes promises ont-elles toujours été payées? Ainsi encore le capitaine de la Milière.

(4) Le 10 décembre, congé au sieur de Bonnelles, capitaine au régiment d'Orléans, pour aller en Normandie essayer de convertir son frère aîné.

nées aux paysans, et l'on comprend ce que la promiscuité avec de tels rustres a de déshonorant pour de futurs officiers français (1). Sa Majesté est surprise qu'on laisse les officiers donner de tels exemples, car eux aussi ont la déplorable habitude d'aller au prêche, aux environs de Strasbourg, de Sarrelouis et ailleurs. Chamilly, auquel Louvois donne des instructions dans ce sens le 1er décembre 1685, leur donnera à entendre que le roi ne veut plus de huguenots à son service. Ceux qui attendront les derniers jours pour abjurer seront privés de pension.

Dès le 26 novembre, ce changement de politique devient sensible ; on signifie au lieutenant de Péridon, des cuirassiers, d'avoir à se convertir dans le délai d'un mois, « s'il veut continuer à servir le roi dans sa charge ». (Par parenthèse, les cuirassiers avaient été employés aux Dragonnades). On presse le sieur de Quadt, mestre de camp de cavalerie réformé, de hâter son abjuration. Le 15 novembre déjà, on avait donné aux officiers de la garde bourgeoise de Metz « un mois pour songer à leur conscience ».

La conséquence, c'est que les désertions se multiplient. Les cadets de Brisach sont ébranlés et soupçonnés d'intelligence avec l'étranger (2).

(1) Lettre à M. du Morton, 9 novembre 1685.

(2) Lettres à Montbrun et à Lagrange, 12 décembre 1685.

Le 18 novembre, on signale à Vauban la désertion de Goulon, capitaine de mineurs. Le 28, c'est le tour de six officiers du régiment de Sault (1), qui passent à Mons, puis en Hollande ; le 10 décembre, plusieurs autres officiers du même régiment. Il y en a en masse tous les jours. Il y en a de retentissantes, comme celle du lieutenant-colonel de Varennes, qui sortit de Metz en armes, avec des officiers et les soldats du régiment du Maine et des bourgeois de Metz. On ne réussit pas à l'arrêter. On ne s'attendait à rien ; La Bretèche reçoit des éloges pour l'activité qu'il avait déployée à cette occasion; Le Roy est blâmé pour son imprévoyance; les postes d'observation sont renforcés ; déjà, précédemment, on les avait épurés. Quant à de Varennes, nous le retrouverons en Prusse. Quelques-uns des officiers de sa suite furent pris et passèrent en conseil de guerre ; deux d'entre eux abjurèrent.

Grâce à ces désertions, il y avait de moins en moins d'officiers protestants dans l'armée, au moins en apparence et d'après des rapports officiels qu'on a tout lieu de croire inexacts. Ainsi, le 7 décembre 1685, Louvois écrit à Chamilly que « le Roy a veu les conversions qui se sont faites des officiers et soldats de la garnison de Stras-

(1) Le régiment de Sault semble avoir été presque entièrement composé de protestants.

bourg ; Sa Ma[té] s'attend que vous porterez bientost ce qui reste d'officiers de la Religion à prendre le mesme parti. » On exclura les autres, mais on le fait à regret ; on prolonge les délais : c'était d'abord fin décembre ; puis c'est fin janvier ; puis fin février. (Circulaire du 10 décembre).

Cependant, on devient plus pressant ; le 15 février 1686, ordre aux officiers de se convertir sans retard, sous peine d'arrestation. Le 17, Louvois se plaint au commissaire Malézieux de ce que des officiers nouveaux convertis ne reçoivent pas avec respect ce qui leur vient de Sa Majesté ; notamment le sieur Capou, premier capitaine au régiment de Bourbonnais, et le sieur Duval (rég. de Clérambault), qui a déclaré être après son abjuration ce qu'il était avant. On menace de la prison les cadets qui ne seront pas convertis à la fin du mois (13 février) ; on livre aux juges le capitaine de la Bastide, du régiment de Languedoc, qui « s'obstine ». Si, le 27 janvier, on avait fait observer à Basville qu'il était inutile d'empêcher les officiers protestants d'aller travailler aux recrues, c'est simplement parce qu'on avait l'intention de casser tous ceux qui ne se convertiraient pas. Les officiers en congé avaient été avertis, le 6 février, que s'ils n'abjuraient pas, ils ne rentreraient pas au régiment. Et, comme le capitaine Mogg (du régiment du Bordage), qui est alsacien, demande à rester luthérien, on lui donne l'ordre de se con-

vertir, sous l'ingénieux prétexte que, comme Alsacien, il a le droit d'être protestant, mais qu'en qualité d'officier, il a le devoir d'être catholique (1).

Je ne parlerai pas du capitaine de Saint-Cyr, cassé pour être demeuré fidèle à sa foi, ni du capitaine Dupuy, emprisonné à Landskron pour la même raison, ni de tant d'autres qui ont subi les mêmes traitements. Qu'il me soit permis de mentionner seulement le cas du lieutenant-colonel de la Melonnière, du régiment d'Anjou. Il demande à être déchargé des logements dans sa terre de Sucy-en-Brie. On lui répond, le 2 janvier 1686, par l'ordre de se convertir dans la quinzaine; la quinzaine écoulée, on lui accorde encore huit jours. Le 26 janvier, il tente de sortir du royaume avec plusieurs personnes; il est arrêté, enfermé dans la Bastille. Le 4 février, ordre de faire son procès ; le 6, gratification de 100 écus au lieutenant qui l'a arrêté; le 16, on le dit bien disposé. Trois semaines après, Louvois vient le voir. Il semble converti, mais il ne l'est pas. Au moins, sa femme est en sûreté, mais, plus tard, son fils sera retrouvé, mis en pension, étroitement surveillé.

Rigueurs inutiles; les ordres du roi ne sont pas exécutés; le 8 avril 1686, Louvois écrit encore à M. de Grignan : « Le Roy a esté informé qu'il reste

(1) Vol. 773; 3 avril.

encores beaucoup d'officiers de la R. P. R. dans les troupes qui sont en Provence », et il donne l'ordre d'emprisonner tous ceux qui n'abjureront pas.

Et cela continue ainsi; en 1687 encore, M. de Rochefort, lieutenant au régiment royal des Vaisseaux, « jeune homme assez bien tourné », déserte parce qu'on lui a refusé le brevet de capitaine, récompense méritée de son abjuration; il demande humblement pardon, et on lui accorde tout pour l'empêcher de passer au service de l'étranger (1). Ceci en dit long sur l'état où se trouvait alors l'armée.

D'autres, comme le capitaine de Guimpré, déjà cité, du régiment de la Reyne, abjurent, reçoivent « les grâces du Roy », et puis tentent d'émigrer avec leur famille, sont arrêtés et jugés. Il en est un, le chevalier de Villeneuve, capitaine au régiment d'Angoumois, qui expose que sa mère, habitant Beaugency, a été ruinée par les dragonnades; « *en considération de ses services* », Louvois veut bien (2) retirer les dragons, mais il fait mettre au couvent la mère et les sœurs de l'officier, en prison son frère aîné, et il menace son autre frère, qui est capitaine au régiment de Crussol, de le faire casser s'il ne se convertit.

(1) 796, p. 153. Beaucoup d'officiers ayant ainsi passé à l'étranger, on en vint à leur faire des avances. Voir pièces justificatives.

(2) Lettre à M. de Bezons, 9 janvier 1686.

On pourrait multiplier ces édifiants exemples ; il y aurait des réflexions très philosophiques à faire sur cette lutte étrange, où le pouvoir use tour à tour de tous les moyens de séductions et de toutes les rigueurs, en montrant ainsi, de la manière la plus éclatante, à quel point il tient à conserver les officiers auxquels il rend la vie impossible, et où ces officiers, tenant tête, même quand ils paraissent céder, empochent des bénéfices, s'efforcent d'échapper aux rigueurs, et ensuite, pris de remords, s'enfuient, ou même restent, sous la protection tacite de leurs camarades, huguenots comme devant (1), en faisant de nécessité vertu.

Mais il est temps d'en venir aux simples soldats et aux sous-officiers. Dès les débuts de l'an 1685, on relève un certain nombre d'abjurations. Dans quelles conditions se produisent-elles et jusqu'à quel point sont-elles spontanées et sérieuses ? C'est ce qu'un petit détail permet de mesurer. Voici, le 2 mars, le cavalier Isaac Robert, de la compagnie mestre de camp du régiment du Dauphin, qui abjure ; il reçoit trois pistoles. On verra dans la suite que c'est le tarif pour les simples cavaliers. Les fantassins n'ont que deux pistoles, tel Richard, de la compagnie colonelle du régi-

(1) Citons encore, parmi les officiers qui ont abjuré, l'enseigne Petitot, de la compagnie colonelle du régiment suisse Stuppa le jeune ; sans doute, un fils du peintre sur email. Il reçoit, le 18 mars 1685, sa pension réglementaire de 50 livres sur la caisse Pelisson.

ment de Saint-Laurent. On promet une gratification à qui veut se convertir. Mais voilà, parfois la somme ne suffit pas, il faut surenchérir ; on donne 22 livres, sur l'extraordinaire des guerres, à un soldat de la compagnie Plaize, du régiment de la Reine (1). Arcais, dit Sainte-Croix, de la compagnie Desroussez, du régiment de la Marche, est encore plus favorisé, il reçoit deux louis d'or, et pour l'honorer davantage, on les lui offre « à la teste de la garde ». Mais il faut croire qu'il se glissait des abus dans l'octroi de ces libéralités, car Louvois recommande sans cesse de s'assurer que le sujet a vraiment abjuré, et même, qu'il était vraiment protestant. Le monde est si malhonnête !

Peu à peu, la jurisprudence se précise. On prend l'habitude de donner aux sous-officiers le double de ce qu'on alloue aux soldats ; ainsi, Collignon de la Baume, maréchal des logis de la compagnie mestre de camp du régiment d'Arnolfini, reçoit six pistoles. (18 novembre 1685). Un sergent de la compagnie Chanterenne, du régiment de Bassigny, protégé par l'évêque de Saint-Omer, est gratifié, le 23 novembre, de 100 livres et d'une lieutenance, tandis que le même jour, un brigadier du régiment de Villeneuve n'a que les six pistoles ordinaires.

(1) Le 30 avril 1685.

On a encore trouvé mieux. Un dragon de la R. P. R. avait été jugé à Tulle « pour avoir violé une pauvre fille », crime qui était puni de mort. Sa Majesté lui pardonne et lui permet d'épouser la pauvre fille, — qui consent, — mais à condition qu'il abjure. On pardonne de même à un déserteur parce qu'il a abjuré. (28 octobre 1685).

Dès le 17 novembre, à propos d'un sergent et de six soldats du régiment de Piémont, le tarif est fixé *ne varietur;* l'extraordinaire des guerres (c'est-à-dire le budget) paiera deux pistoles ou trois, suivant l'arme, au soldat ou au cavalier, le double au sous-officier.

Mais c'est le 27 novembre que Louvois expédie une circulaire dans ce sens aux intendants : « Monsieur, le Roy voulant obliger les Religionnaires qui sont dans ses troupes à se convertir, Sa Ma[té] désire que vous fassiez parvenir ses intentions aux cavaliers, dragons et soldats qui sont dans vostre département, et que vous les advertissiez en mesme temps que Sa Ma[té] donnera trois pistolles à chaque cavalier et deux à chaque soldat qui se convertira, ce qu'Elle désire que Vous fassiez exécuter et délivrer à la teste des gardes, après avoir vériffié que ceux qui auront fait abjuration estoient effectivement de la R. P. R.; vous m'envoyerez s'il vous plaist tous les mois un estat de ce qui s'en sera converty qui me marque leurs noms, et de quelles compagnies ils sont. Je suis, etc. — Sa

Ma[té] m'ordonne d'adjouter à cette lettre qu'elle accordera six pistolles de gratiffication aux mareschaux des logis, et quatre pistolles aux sergents de la R. P. R. qui se convertiront. Je suis, etc. »

Ces offres alléchantes n'eurent pas tout le succès voulu ; il faut autoriser, dès le 2 décembre, M. de Trobat à pousser jusqu'à 22 livres dans son département. Sauf 35 soldats du régiment de La Fère, qui abjurent d'un coup, on ne signale presque pas de conversions. D'où, le 10 décembre, la circulaire suivante à MM. les Inspecteurs d'infanterie (1). « Monsieur, Quoique tout ce qui s'est passé dans le Royaume depuis trois ou quatre mois et ce que je vous ay escrit touchant les officiers de la R. P. R. vous ait assez deub faire connoistre combien Sa Ma[té] désiroit la conversion de tous ses sujets, Elle n'a pas laissé de m'ordonner de vous recommander d'avoir un soin particulier de faire convertir le plus de sergents, et soldats qu'il se pourra, et a trouvé bon de m'ordonner d'escrire à M[rs] les Intendants de faire donner quatre pistolles à chacun des sergents, et deux pistolles à chacun des soldats qui se convertissent. Il y a des garnisons où l'on a réussy à les faire presque tous convertyr (2), en leur laissant

(1) Celle aux inspecteurs de cavalerie, datée du lendemain, ne diffère que par le chiffre de la prime.

(2) Louvois savait qu'on le croirait sur parole. N'ayant rien pu découvrir qui justifiât ses assertions, il nous est permis de conserver des doutes.

entendre que l'on priveroit des congez d'ancienneté et des congez pour trois ans, ceux qui resteroient dans leur Religion ; l'on en est venu à bout dans d'autres garnisons en faisant appréhender aux officiers que le Roy congédieroit les sergents et soldats qui demeureroient dans cette Religion, parce que lesdits officiers se sont mis en peine de les faire convertir par l'intérêt qu'ils ont cru avoir de ne pas perdre des soldats, dont le licentiement les auroit obligé d'en faire d'autres à leurs dépens; vous vous servirez de celle de ces deux voyes que vous jugerez à propos, ou de toutes les deux ensemble s'il est nécessaire, observant que vous ne devez rien escrire sur ce sujet, mais seulement dans vos tournées donner toute l'aplication nécessaire pour faire convertir tout ce qui en reste dans les troupes entre cy et le dernier février prochain, dans lequel vous m'envoyerez un estat battaillon par battaillon de ce qu'il en restera. — Je suis, etc. »

A vrai dire, Louvois ne comptait guère sur le zèle des officiers, même poussés par l'intérêt, pour convertir subordonnés ou camarades. Il savait mieux que personne combien une telle besogne répugnait à des soldats, à des hommes d'honneur, combien elle était étrangère à leurs goûts, à leurs préoccupations, aux intérêts même de l'armée. — On comptait sur l'action du clergé. — Or, cette action était fort inégale ; d'une part, Louvois ex-

prime sa surprise de ce que l'évêque d'Arras « ne commet pas des gens pour recevoir les abjurations des militaires en garnison dans son diocèze » (lettres du 13 décembre 1685), de ce que l'évêque de Metz en agit de même au delà de la Sarre (14 janvier 1686) ; d'autre part, il est obligé de réprimer les excès de zèle des jésuites de Strasbourg (23 novembre 1686), qui font faire des prières dans les corps de garde, incitent les officiers à des dévotions qui font rire leurs camarades.

Et malgré tout, les abjurations ne sont pas nombreuses : tout en payant, le 15 décembre 1685, celles d'un maréchal des logis et de trois cavaliers du régiment Colonel-Général, on constate qu'il reste encore des protestants dans le régiment. Il en restait aussi dans les autres, notamment, en mars 1686, dans l'armée des Vallées vaudoises. Il faut donc sévir. « Puisque les quatre soldats de la R. P. R. qui restent dans les régiments Royal et de Thoulouze se rendent opiniastres dans l'espérance que l'on leur donnera leur congé, il faut leur faire connoistre que bien loin de cela ils seront deschus de leur congé d'ancienneté, et mesme de ceux qu'ils pourroient avoir limittés, s'ils ne se convertissent (1). »

Au lieu d'abjurer, on désertait, et nul ne pou-

(1) Lettre à M. de Crenan, 14 janvier 1686.

vait l'empêcher. Bâle était un grand lieu de passage, le Palatinat en était un autre. Les mesures odieuses prises par Louvois n'ont réussi qu'à saigner nos régiments ; et c'est leur sang le plus généreux qu'ils perdaient ainsi.

Les régiments suisses et allemands étaient, en principe, à l'abri de ces persécutions ; ils ne l'ont pas toujours été en fait, le zèle du clergé ou d'agents en quête d'avancement ne reculant devant rien. Comme à regret, Louvois réprime les élans de leur bouillante ardeur. Le 4 décembre 1685, il ordonne de ne pas loger les troupes chez le capitaine suisse de la R. P. R. qui est à Laon, à moins qu'il ne donne asile à des réfugiés. En revanche, « à l'esgard du S[r] de Fernex, officier suisse, il ne faut point exempter sa maison de logement des gens de guerre, tant qu'il y aura des religionnaires autres que luy, sa femme et ses enfants (1). »

On écrit, le 22 décembre 1685, à M. de Crillon : « L'intention du Roy n'est pas que vous pressiez les officiers et cavaliers du Régiment de Conismark (2) à se convertir, comme vous avez eu ordre de faire à l'égard des autres troupes qui sont sous vostre inspection, vous les avertirez seulement que ceux qui prendront le party d'abjurer l'hérésie,

(1) Lettre à Miromesnil, 21 décembre 1685. Vol. 758.

(2) On a vu qu'il avait pris part aux dragonnades.

recevront les grâces de Sa Majesté. » Et le même jour, on fait connaître à M. de Crenan que « le moyen de porter les soldats estrangers de la R. P. R. qui restent dans les garnisons..... à faire abjuration, c'est de faire appréhender à leurs capitaines que le Roy les obligera à les renvoyer s'ils ne se convertissent ». Mesure extrême que le roi se garda bien de prendre.

Le capitaine Frey, du régiment suisse de Stuppa « dont la famille et les biens sont aux environs d'Espernay », se plaint de ce qu'on presse sa femme de se convertir, et de ce qu'on la menace des dragonnades. Louvois écrit à Miromesnil (le 30 décembre 1685), qu'il est contraire à l'intention du roi d'inquiéter « les officiers suisses de la R. P. R. qui sont actuellement dans le service, n'y leurs femmes et leurs enfans, pourvu qu'il n'y ait point d'autres religionnaires retirez dans leurs maisons ». Ainsi, on laissera M[me] Frey tranquille.

Mêmes attentions pour les soldats : on ne doit pas les solliciter de se convertir, mais leur offrir deux pistoles s'ils abjurent (1). Mais, voyez le guignon ! Les soldats suisses et étrangers ne se convertissent que pour avoir les deux pistoles ; quand ils sont retournés dans leur pays, « *il est bien difficile qu'ils s'empeschent de faire l'exercice de leur première religion* ». En conséquence, dès le 12

(1) Lettre à M. de Nointel, 9 janvier 1686.

janvier 1686, Sa Majesté « a résolu de ne plus leur faire payer ladite gratification ».

Pour conclure, on a l'impression très nette que l'armée n'a, en somme, jamais trempé dans les persécutions dirigées contre ses membres ; elle les a subies, elle n'a jamais rien fait ni pour les encourager, ni pour les faire aboutir (1). Lorsque, en 1689, la voix courageuse de Vauban s'élève pour réclamer le rappel des protestants (2), il affirme péremptoirement qu'il y a encore à ce moment un très grand nombre de protestants dans l'armée ; et il en sera ainsi jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Quelles sont les pertes que l'armée a subies du fait de la Révocation ? Vauban affirme que cet acte funeste a « grossi les flottes ennemies de 8 à 9.000 matelots, des meilleurs du royaume ; leurs armées de 5 à 600 officiers et de 10 à 12.000 soldats, beaucoup plus aguerris que les leurs, comme ils ne l'ont que trop fait voir dans les occasions qui se sont présentées. » Or Vauban, le scrupuleux mathématicien, n'exagère jamais. Son évaluation du nombre total des Huguenots et du nombre des réfugiés est au moins trois fois trop faible. Pour l'armée et la marine, il part de données plus précises,

(1) Il est même avéré qu'il y avait dans l'entourage de Louvois un personnage qui favorisait l'exode des protestants. Lettre chiffrée de Davaux, 27 novembre 1687. A. G., 795, p. 147.

(2) *Bull. du prot.*, 1889.

mais tout porte à croire qu'ici encore, il est plutôt au-dessous de la vérité.

Quant à la valeur morale de cet élément protestant que l'on chassait ainsi, elle est attestée par les efforts mêmes que l'on faisait pour ne pas se priver des services de ces soldats d'élite ; on veut les convertir, mais on tient à les garder ; on sait que leur fuite est un vrai désastre. Tout en déclarant qu'on ne veut plus de protestants sous les armes, on continue à recruter les régiments dans les Cévennes, dans le Poitou (1), on fait des bassesses pour ne pas s'aliéner les Allemands et les Suisses protestants.

Et voici, pour terminer, un fait significatif. En 1688, Louis XIV lève trente régiments de milice. Il s'agit de les organiser. M. de Beuvron, qui constitue celui de Rouen, écrit qu'il a quatre cents candidats pour les postes d'officiers (2) ; beaucoup ont servi, et voudraient être colonels. Les nouveaux convertis pourront-ils être proposés ? (3) Louvois répond : « Il ne convient pas au service du Roy que vous luy présentiez des nouveaux convertis pour estre officiers de milice. » Beuvron insiste : les candidats qu'il présente *sont les plus capables* ; dans ces conditions, nommera-t-on des nouveaux

(1) Lettre de Louvois à Foucaut, 15 janvier 1686.

(2) Le régiment avait 850 hommes.

(3) *Arch. Guer.*, 836 et 837, 15, 24, 26 et 30 décembre.

convertis? Nouveau refus (1). Les principes avant tout!

Les principes sont une belle chose.

Louis XIV était un homme à principes.

(1) Il en était de même partout.

CHAPITRE XII

LES CORPS DE RÉFUGIÉS

L'exode. — Les régiments temporaires. — La fusion des réfugiés dans les troupes nationales. — L'armée prussienne.

L'histoire du Refuge n'entre pas dans le cadre de cette étude. Cependant, il n'était pas possible, après avoir parlé de la Révocation de l'Edit de Nantes et de l'exode dont elle a été le signal, de passer absolument sous silence un tel sujet.

Toutes les cours d'Europe, dit Elie Benoist (1), étaient remplies d'officiers qui abandonnaient le service de la France pour cause de religion, parfois après de cruelles tergiversations. Les cadets suivaient leur exemple ; on en trouve des compagnies, voire même des régiments dans les Pays-Bas, en Prusse. Parfois, ces officiers, qui étaient bien moins des déserteurs que des exclus, es-

(1) *H. Ed. N.*, V, 956.

sayaient de franchir, les armes à la main, le cordon de troupes qui gardait les frontières ; ainsi, le lieutenant-colonel de Varennes, qui commandait un bataillon du régiment du Maine, réussit à sauver la plus grande partie d'un groupe d'officiers du pays Messin qu'il avait entraînés à sa suite (1), et assez de soldats pour qu'on ait pu en former, en Prusse, le noyau d'un régiment de 800 hommes.

Ces fugitifs étaient une élite à tous les points de vue ; par motif de conscience, ils sacrifiaient tout : situation, considération du grand nombre, et même leur vie, exposée à mille dangers. Ce sont là de bien sûrs garants de leur moralité, les preuves de caractères fortement trempés. Mais sans nous attarder à évaluer la perte que leur départ causait à la France, nous sommes en droit de nous demander quelles ressources ils ont apportées à l'étranger.

Et ici, des distinctions profondes doivent être établies entre les divers corps de Réfugiés, — parmi lesquels il nous semble inutile de faire une grande place aux régiments d'anciens Camisards. Il y a eu d'abord, principalement au service de la Savoie et de certains états allemands, des régiments entiers de protestants français. Il se sont

(1) Un peu plus tard, le régiment du Maine est employé aux travaux de l'aqueduc de Maintenon, où il est décimé par les maladies.

Voir dans E. Benoit, t. V, appendice, les noms des compagnons du colonel de Varennes. Cf. Erman et Reclam, *passim*.

recrutés eux-mêmes, soit parmi les réfugiés, soit même parmi les protestants de France, chez lesquels ils envoyaient des émissaires (1). Ils se sont organisés à leur guise. Ils ont vécu repliés sur eux-mêmes, sans se mêler à la population ambiante. Pour en citer un exemple, en 1704 et 1705, on trouve à Gœrlitz, puis à Dresde, un régiment de Malairargues, qui a pris comme aumônier le pasteur Jacques Cabrit (2) ; de même que ce régiment a son conseil de guerre, il a son consistoire, formé d'un major, d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un des officiers et, bien entendu, de l'aumônier, qui prétend aux fonctions de président. D'ailleurs, peu satisfait de la vie dissipée de ses ouailles, il les quitte au bout de quinze mois.

Mais ces régiments ne sont que des formations temporaires, conformes aux mœurs de l'époque et identiques aux régiments étrangers que la France entretint durant tout l'ancien régime. Ils ont été sans influence sur les institutions militaires des pays qui les soldaient. On les licenciait à la paix, et leurs éléments se dispersaient.

D'autres fois, — et c'est le cas notamment dans les Pays-Bas et en Angleterre (3), — les réfugiés sont incorporés dans les régiments nationaux ; ils

(1) A. Court. *Troubles des Cévennes*, II, 112, sq., III, 372.

(2) *Bull.*, 1891, 360, sq.

(3) Cf. *Vie de Ligonnier*, généralissime des armées anglaises, par M. C. Rabaud. *Revue chrétienne*, septembre 1893.

s'assimilent avec eux, ils se mêlent à la vie sociale : c'est une sorte de naturalisation. Dans les seuls registres de l'Eglise française de Groningue, on trouve les noms de cent à cent dix officiers ou soldats de toute arme et de tout grade (1). Il y a bien eu, également à Groningue, un régiment de cadets français réfugiés ; il n'avait que deux compagnies de 50 hommes, et il était commandé par un gentilhomme du pays chartrain, le marquis de Péray. Mais, on ne sait pour quelle cause, ce corps fut licencié au bout de trois ans. Les réfugiés français n'ont donc pas eu d'influence appréciable dans l'armée hollandaise, quel que fût leur nombre.

En revanche, il en est tout autrement en Prusse (2). Encore au milieu du XVIIe siècle, et bien qu'entraîné dans la guerre de Trente Ans, le Brandebourg n'a qu'une armée insignifiante et qui ne diffère, ni par la composition, ni par la valeur, ni par aucune particularité, des armées (si le mot n'est pas trop fort) des autres princes allemands. En 1638, le Brandebourg a neuf régiments

(1) Voir sur le *Refuge à Groningue*, les intéressants travaux de M. Guyot. Il existe également, à la bibliothèque de Leyde, un manuscrit de M. A.-G. Enschedé sur les officiers français au service des Provinces-Unies. Nous remercions M. J.-W. Enschedé d'avoir bien voulu nous signaler cette étude de son regretté cousin.

(2) Cf. *Histoire militaire de la Prusse avant 1756*, par le capitaine de la Barre-Duparcq. *Mémoires pour servir à l'Histoire des réfugiés*, etc., par Erman et Reclam.

d'infanterie, de force inégale, sept de cavalerie et un de dragons, dont l'effectif ne dépasse pas 8.000 fantassins et 2.900 cavaliers. Deux ans plus tard, plusieurs de ces régiments ont disparu, et la force totale est réduite à 6.100 hommes. En 1656, le chiffre est beaucoup plus élevé, l'artillerie est déjà considérable ; mais c'est à partir de 1675 que les troupes du Brandebourg méritent en permanence le nom d'armée ; l'effectif de 26.000 hommes, atteint dès 1655, réduit les années suivantes, sera fortement dépassé dans la suite (1).

Or, c'est précisément en 1656 que les réfugiés français commencent à arriver; pour ne citer que les colonels, voici Brunel en 1656, Ruelle et Bolzei à partir de 1666, Cominge deux ans plus tard, puis Jean-Théodore de Mortaigne en 1675, Hallard avant 1676, de Cadal en 1677, Briquemault en 1683, de Gressy en 1684, etc. Non seulement il est fort possible que tous ces colonels aient servi dans les grades inférieurs avant le moment où, pour la première fois, ils sont mentionnés comme chefs de régiments, mais il est certain qu'ils avaient avec eux nombre d'officiers subalternes. La coïncidence entre l'entrée en ligne de ces auxiliaires venus de France et le brusque accroissement de l'armée brandebourgeoise est tout au moins assez étrange.

(1) Voir, pour plus de détails, les tableaux d'effectifs du capitaine de la Barre-Duparcq.

Mais c'est à la suite de la Révocation que la relation de cause à effet entre l'afflux des soldats français et l'établissement de la puissance militaire du Grand Électeur est indiscutable. Erman le dit expressément : « Il ne balança point à augmenter son armée... Il ajouta plusieurs compagnies à quelques Régimens, il en leva d'autres et fit ainsi trouver de l'emploi à un grand nombre d'officiers réformés (1) empressés à lui offrir leurs services ». Le même auteur exagère beaucoup lorsqu'il évalue à trois mille le nombre des officiers français qui ont pris du service à l'étranger à ce moment ; Vauban reste peut-être au-dessous de la vérité en parlant de six cents ; d'après de la Barre-Duparcq, le Brandebourg seul aurait accueilli six cents de nos officiers.

C'est un chiffre très considérable. Celui des soldats est assez difficile à évaluer, mais il n'est nullement insignifiant. L'armée rassemblée en Westphalie en 1689 est composée en grande partie de réfugiés.

Promu au grade supérieur, Varennes forme un régiment de seize compagnies, établies sur le pied français de 50 hommes ; tous les officiers sont français, la troupe l'est en très grande partie. Dans les régiments d'infanterie de Briquemault (2), du

(1) Ce mot a ici le sens de protestants, bien entendu.

(2) Le 16 mai 1686, Louvois ordonnait la confiscation des biens de Briquemault. *Arch. Guerre*, 774.

Hamel, de Lottum, même phénomène. Les cuirassiers de Briquemault, qui avaient 6 escadrons, en ont 10 en 1686. Pour caser les nombreux gentilshommes français qui n'ont pas trouvé de place dans les cadres, on forme des corps spéciaux et temporaires. En premier lieu, deux compagnies de soixante mousquetaires; les noms de beaucoup d'entre eux nous ont été conservés. En voici un, de la Bastide, originaire d'Uzès. « Il avoit servi en France et fait ses premières armes sous Turenne, qui l'avoit placé dans sa colonelle (1). Le maréchal lui ayant remis de sa propre main une pique très longue, le jeune guerrier lui dit : « Mais mon maréchal, que ferai-je de cette broche ? — Mon enfant, tu y enfileras les ennemis comme si c'étoient des allouettes. — Mais que ferai-je quand la broche sera pleine? — Mon enfant on t'en donnera une autre. »

Ensuite, on forma quatre compagnies de cadets qui furent rattachées à trois régiments; plus tard, on réduisit ces compagnies à trois. Chacun de ces cadets recevait quatre écus et demi par mois. Enfin, il y eut encore une compagnie de grenadiers à cheval.

Avant 1685, l'art de la fortification était ignoré en Prusse : les villes n'avaient que leurs murailles et leurs tours du moyen âge. La Révocation four-

(1) A la mort de Turenne, son régiment devint régiment du Maine.

nit au Grand Electeur un des élèves les plus distingués de Vauban, Jean Caillard (un gendre de David Ancillon), qui avait reçu naguère les félicitations de Louvois pour la manière dont il avait fortifié Verdun. Précieuse acquisition : la Prusse eut désormais des places de guerre munies de tous les moyens de défense modernes. Caillard était secondé par Montargues, qui mourut major général et chef des ingénieurs.

Quant au haut commandement de l'armée du Brandebourg, il était assuré par tout un état-major français, où le nom illustre du maréchal de Schomberg, arrivé en 1687, brille au premier rang. Autour de lui gravitent des sous-ordres tels que Briquemault, de Baucourt, d'Hallard (1), de la Cave ; et aux colonels venus avant la Révocation, s'ajoutent, outre Varennes, du Plessis-Gouret, Cornuaud (issu, lui aussi, du régiment du Maine, qui émigra en grande partie) et d'autres.

Les régiments de réfugiés avaient pour aumôniers des pasteurs français, qui desservaient en même temps les Eglises françaises des villes de garnison. Varennes eut successivement Jacques Constantin, d'Aigues-Mortes, puis Henri Brasy, Ligonnier de Bonneval et peut-être Collas de La Treille. Aux mousquetaires, fut attaché Jérôme de

(1) D'après Erman et Reclam, d'Hallard serait mort en 1681 ; le capitaine Duparcq semble le faire vivre encore en 1685.

Pechels, sieur de Boissonnade. Les deux régiments de Briquemault avaient aussi leurs aumôniers protestants français, ainsi que le régiment du Hamel, bien que son chef fût catholique.

En résumé, à l'avènement du Grand Electeur, « le militaire du Brandebourg se trouvait aussi bas que l'état matériel et la prospérité du pays. Il les releva successivement. Ses premières levées régulières remontent à 1650 (1). » Il dut, il est vrai, les suspendre, mais ce n'en est pas moins lui qui créa l'armée prussienne (2). A sa mort, le Brandebourg avait sous les armes l'effectif, considérable pour sa population, de 28.500 hommes, appuyés par 73 canons. L'évaluation d'Erman et Reclam, qui se rapporte à l'an 1639, est un peu plus forte : 38.222 hommes ; la différence porte surtout sur la cavalerie et les troupes de garnison. Bataillons et escadrons ont dès lors une composition fixe et rationnelle. Mais l'infanterie compte encore un tiers de piquiers. Elle se bat admirablement en 1686, en 1689, en 1691 ; elle a la *furia francese*.

Encore rudimentaire, l'organisation va se perfectionner. Il est possible que le principe de la fixité des garnisons ait été déjà posé sous le Grand Electeur, puisque les aumôniers des régiments desservent les églises des villes de garnison, ce qui

(1) De La Barre-Duparcq, ouv. cité.
(2) Erman et Reclam, VII, 125.

eût été peu pratique si les régiments avaient constamment changé de quartier. De là au recrutement régional (qu'avaient connu les Huguenots du XVI[e] siècle), il n'y avait qu'un pas : dès 1733, ce pas était franchi. Le royaume était divisé en cantons, à chacun desquels était assigné un régiment. Chacun de ces cantons pouvait fournir 30 hommes en temps de paix, 100 en temps de guerre. Le surplus de l'effectif était constitué au moyen d'un ramassis d'étrangers, gens de sac et de corde, recrutés de toutes parts au moyen des pires expédients, et maintenus sous les drapeaux à grand peine. La nécessité d'exercer sur ce gibier de potence une surveillance étroite, a souvent, dans la suite, dicté aux tacticiens des formations bizarres et, à première vue, peu pratiques (1).

Cette armée, dont la force numérique s'accroît incessamment, s'aguerrit, se discipline de plus en plus. Elle abandonne la pique. Elle apprend à manœuvrer avec cette précision que Frédéric II comparait « au jeu des ressorts de la montre la mieux faite ». Elle a une tenue presque trop parfaite, une artillerie excellente. C'est déjà une force matérielle et morale très sérieuse, bien que le service obligatoire, admis en théorie, soit fort mal appliqué en fait, le choix des recrues étant arbitraire ou vicieux. Bientôt on en viendra à ne re-

(1) Manceau, *Les Armées étrangères*.

tenir ces recrues que peu de semaines par an, le temps de les instruire et de les tenir en haleine. Electrisée par Frédéric le Grand, l'armée prussienne devient la meilleure de l'Europe ; elle est une machine admirablement montée, qui frappe d'étonnement tous ceux qui en étudient les rouages précis, la marche savante. C'est un miracle de clarté, d'ordre, de logique. Ce n'est pas seulement pour la langue française que tels rois de Prusse ont une prédilection marquée, c'est pour ces qualités si françaises, si lumineuses, qu'ils mettent en œuvre dans toutes leurs conceptions.

Il faut l'avouer, il était malaisé de faire abstraction, en présence de progrès aussi considérables, aussi inattendus, de l'influence exercée tout à coup par les Réfugiés français. Sans méconnaître les remarquables talents du Grand Electeur et de ses descendants, on ne peut que se demander quelle est, dans leur œuvre, la part de ceux qui ont été de toute évidence leurs collaborateurs. La question s'est déjà posée aux auteurs des *Mémoires pour servir à l'Histoire des Réfugiés en Prusse*. « Quelle a été, se sont-ils dit, l'influence que cet événement a eue sur le militaire de la nation ? Et y a-t-il eu réellement quelque influence ? » A cette double question, ils n'ont pas osé répondre eux-mêmes. Ils se sont adressés à un homme compétent, un certain M. de Guionneau, auquel ils ont remis un ouvrage intitulé : *Les ordonnances*

militaires du roi de France, imprimé à La Haye en 1711. Voici la réponse de l'homme de l'art(1) :

« Ce règlement a pour le fond beaucoup de ressemblance avec le nôtre quant au manîment des armes et aux règles générales du service, etc., etc. Mais j'ai entre les mains un ancien règlement espagnol dans lequel j'ai trouvé le même rapport ; on ne saurait donc guère conclure que les Réfugiés ayent porté dans notre armée la constitution des armées de France. En général toutes les nations semblent avoir adopté l'une de l'autre les constitutions militaires qui leur ont semblé les plus parfaites. Gustave-Adolphe aux batailles de Leipzig et de Lützen forma ses troupes sur le modèle des bataillons Espagnols, tandis qu'il n'avoit aucun Espagnol dans ses armées.

« Cependant il est bien à présumer que le Grand Electeur, qui eut si souvent Turenne en tête et auquel il fut obligé de céder dans les campagnes de 1673, 74 et 75, quoiqu'il lui fût supérieur par le nombre de ses troupes, aura adopté beaucoup de choses de la tactique de Turenne et qu'il aura refondu ses troupes sur le modèle de celles de France. Il se peut que les militaires Réfugiés ayent mis la dernière main à ce qu'il avoit commencé.

« Mais le service Prussien, la formation des Régimens, bataillons et compagnies, leur arme-

(1) VII, 307 à 311.

ment, le manîment des armes, tout cela a été pris par le feu Roi (1) des troupes hollandoises, et si à cet égard les réfugiés ont eu quelque influence sur notre constitution militaire il n'en existe au moins plus aucune trace.

« Quant à notre tactique actuelle nous ne la devons très certainement point aux Français; le Roi (2) en est le créateur. Il est le premier qui ait eu une armée *manœuvrière*, facile à mouvoir et prompte dans ses expéditions. C'est cette agilité de ses troupes qui fait leur supériorité. Si Turenne, Luxembourg, Montecuculi ont brillé par leur tactique, c'est que leurs armées étaient peu nombreuses et avoient vis-à-vis d'elles des armées tout aussi difficiles à mouvoir qu'elles-mêmes.

« Pour preuve de ce que j'avance, on n'a qu'à comparer nos premières batailles avec les suivantes. A Molwitz, l'armée sortie des mains de Frédéric-Guillaume, étoit très difficile à mouvoir, l'attaque se fit en front de bandière sans aucun art. A Czazlau, on remarque une tactique plus savante. Le Roi employa la courte paix qui suivit la première guerre à rendre son armée plus aisée à mouvoir, et nous eussions sans cela été battus à Sohr; notre armée surprise dans son camp à la pointe du jour et prise en flanc, fit un mouvement

(1) Frédéric Ier.
(2) Frédéric II.

habile avec la plus grande célérité, se présenta de front à l'ennemi qui croyoit sûr de la victoire et le battit. La même année à la bataille de Hohen Friedberg le Roi donna le premier grand exemple de sa nouvelle tactique, dont les effets ont été pendant la guerre sanglante de Sept Ans, l'étonnement et l'admiration de l'Europe ».

Cette réponse, à coup sûr fort intéressante, est moins décisive qu'elle ne paraît à première vue. En somme, elle laisse de côté précisément le point qui, pour nous, est le plus important. Il est certain que si la France a exercé une certaine influence sur l'armée prussienne et sa tactique, cette influence a été bien indirecte. Si tout se bornait aux leçons que Turenne infligea à ses adversaires, ou à l'adoption de termes techniques français ou d'habitudes françaises par les Réfugiés, de Guionneau aurait parfaitement raison.

Mais, nous semble-t-il, c'est tout autre chose que des [illegible], des formations de régiments [illegible] que les Réfugiés ont donné à la Prusse. Ils y sont venus eux-mêmes, et [illegible] avec leur pleine et [illegible] leur énergie, leur supériorité [illegible] dans tous les domaines. Ils avaient [illegible] la forte discipline des églises

[illegible] les noms français [illegible]

huguenotes; ils apportaient dans les brumes de la Sprée, la clarté, la logique, la méthode, la faculté de généraliser si remarquables de notre race; et à ces qualités toutes françaises, ils ajoutaient les qualités proprement huguenotes, celles, du moins, que leur foi, que leurs institutions religieuses avaient développées : l'initiative, le sens pratique, l'ordre. L'esprit huguenot, l'esprit militaire : voilà les deux traits saillants de leur caractère.

Dès lors, ce qu'il faut se demander, ce n'est pas si la Prusse a copié, à partir de 1685, la constitution militaire de la France d'alors, mais si entre les institutions ecclésiastiques des Huguenots et le système d'organisation militaire qui est devenu celui de la Prusse, il y a, de près ou de loin, l'analogie qui existait, au XVIe siècle, entre ces mêmes institutions ecclésiastiques et l'organisation militaire huguenote. En d'autres termes, il faut sauter par-dessus le XVIIe siècle, tâcher de se figurer, mentalement, comment des Huguenots de France auraient formé une armée s'ils avaient dû la créer de toutes pièces en 1685; se reporter ensuite aux conditions spéciales de la Prusse de ce temps-là, tenir compte de tout ce qui pouvait ou favoriser, ou entraver le libre essor de l'influence des Réfugiés, et comparer l'hypothèse avec la réalité.

Et alors, la question se présente sous une tout

autre face. Quand on suit, dans son développement, le système militaire prussien; quand on le considère arrivé à son plus haut degré de perfection; quand on sait faire abstraction des menus faits, des à coups de l'histoire, des circonstances particulières, ce qui frappe, c'est l'air de famille entre les principes de l'organisation militaire allemande et ceux de l'organisation ecclésiastique des protestants de France. Des deux côtés, même souplesse, même équilibre entre un pouvoir central très fort et une autorité locale très libre, et, encore une fois, c'est peu à peu, par le développement logique et la transformation graduelle du système, que le type de l'armée prussienne se rapproche de la constitution de nos Eglises réformées. On dirait une transposition d'un domaine dans l'autre : tout se tient. A vrai dire, quand on y songe, on en vient à se demander comment il pouvait en être autrement. Si l'on se rappelle ce que l'empreinte de la discipline huguenote a fait des Camisards, ces paysans incultes, livrés à eux-mêmes, on peut mesurer son action sur des hommes de valeur, d'une intelligence hors ligne, d'une culture achevée, d'une compétence technique hautement reconnue. Placez ces hommes dans les conditions où la Révocation de l'Edit de Nantes et l'exode qui la suivit les a mises; donnez-leur pour chef ce Grand Electeur, descendant de Coligny et élève forcé de Turenne; prolongez les

lignes, ne faisant en cela que suivre le cours de l'histoire : en vérité, est-il donc exagéré d'affirmer que les Prussiens ne sont à peu près pour rien dans la naissance et le prodigieux développement de leur puissance militaire, et qu'ils doivent presque tout à ceux qu'ils ont eu le bon esprit d'accueillir à bras ouverts, au moment où la France commettait l'impardonnable faute de les contraindre à la fuite?

CHAPITRE XIII

LES SOLDATS ET LES MILICIENS PROTESTANTS AU XVIIIe SIÈCLE

Si l'on a peu d'indices sur la condition des soldats protestants alors que l'Edit de Nantes était encore à peu près observé, cependant, ce régime, par cela même qu'il déterminait un *modus vivendi* entre les adeptes des deux cultes, et qu'il donnait aux églises réformées une existence officielle, créait aux militaires qui en ressortissaient une situation définie et, dès lors, on n'avait pas trop de peine à découvrir ce qu'elle pouvait être, sans se trouver réduit à des conjectures plus ou moins hasardées.

Or, cette base solide semble faire défaut après la Révocation. Légalement, il n'y a plus de protestants en France, mais seulement des « nouveaux convertis »; beaucoup d'entre eux, à vrai

dire, sont et demeureront obstinément impénitents, mais si les lois civiles s'occupent de cette résistance et essaient, vainement du reste, d'en triompher, il n'en est pas de même des règlements militaires. Les protestants français n'y sont jamais mentionnés, sous aucune forme. On semble condamné, à première vue, à lire entre les lignes, ou à supposer, par analogie, ce qui devait se passer.

Mais, en réalité, ce silence est beaucoup moins absolu, beaucoup moins grave qu'on ne pourrait le croire. Il est en lui-même un indice que la persécution n'a pas dû sévir dans l'armée, et, d'autre part, connaissant exactement les conditions du recrutement et certains détails de l'organisation de l'armée, on voit peu à peu les voiles se soulever, et l'on est en mesure de donner leur véritable portée à nombre de petits faits qui auraient passés inaperçus. D'ailleurs, ce n'est pas tant les règlements qui importent que l'esprit dans lequel ils étaient appliqués et que les indices fournis par ce qu'on peut apprendre de la vie de tel ou tel (1).

Ainsi, la Révocation avait interdit aux Réfor-

(1) Voir *passim* : *Code militaire*. 8 vol., éd. de 1760 : Chenevières, *Détails militaires*, 4 vol. 1750 : Bombelles, *Mémoires sur le service journalier de l'infanterie*, 2 vol., 1719 ; lieutenant-general de Quincy *L'Art de la guerre*, 2 vol., 1740 ; Servan, *Le soldat citoyen*, 1770. *Etat militaire de* 1781. *Ordonnances* de 1776, etc.

més la carrière d'officier : jusqu'à quel point et jusqu'à quel moment cette mesure a-t-elle été appliquée? En d'autres termes, quand a-t-on commencé à fermer les yeux? Il est difficile d'indiquer une date précise, mais ce qui est certain, c'est que, sous Louis XV, la loi était constamment tournée. Et c'était pour ainsi dire une nécessité sociale, une de ces lois que l'on ne renverse pas à coup d'ordonnances. On avait eu beau priver, en principe, la noblesse protestante de toutes ses prérogatives, il lui était facile en fait de les retrouver au prix de formalités religieuses auxquelles le clergé consentait souvent à se prêter, par complaisance, et qui ne tiraient pas à conséquence.

Si l'on ouvre l'*Etat militaire de l'armée française*, on est surpris de trouver, en plein XVIII[e] siècle, avant que la tolérance des mœurs eût préparé l'abolition des édits de proscription, des noms absolument protestants, et cela, non seulement dans les grades inférieurs, auxquels les protestants semblent avoir toujours eu accès, mais parmi les officiers supérieurs et même parmi les généraux.

En théorie, l'officier protestant ne pouvait prétendre à la croix du Saint-Esprit, ni à celle de Saint-Louis, si bien qu'en 1759 on avait créé, comme nous l'avons dit, l'ordre du Mérite militaire pour reconnaître des services qui ne devaient pas demeurer sans récompense; mais les titulaires

de cet ordre étaient tous étrangers, ou servaient au titre étranger. En fait, il y a eu des titulaires protestants dans l'ordre de Saint-Louis : ainsi Guillaume Léonard de Bellecombe, maréchal de camp, l'héroïque défenseur de Pondichéry, était chevalier dès 1761, et il parvint à la dignité de grand'croix. Or, il ne cachait pas ses convictions religieuses. Vers la fin de sa vie, aux environs de Montauban, « son neveu Frontin l'a accompagné plus d'une fois au prêche lui portant son psautier; le général aimait à s'y rendre paré du grand cordon de Saint-Louis (1) ». Mais Bellecombe était un grand personnage, et ce fait, rapproché de la date de l'anecdote (peu antérieure à la Révolution), explique la tolérance dont il était l'objet.

Or, voici que d'autres faits montrent une tolérance analogue pour des officiers subalternes. Nous ne parlons pas du chevalier d'Assas, il semble n'avoir pas été protestant de naissance, mais bien d'officiers cévenols sur lesquels un intéressant ouvrage, que nous avons déjà eu l'occasion de citer (2), donne les renseignements les plus précis. Voici, par exemple, un capitaine de cavalerie du régiment de Conty, Lecointe, qui était, dit M. D. Benoît, protestant zélé et ami de Paul Rabaut. Il raconte à sa tante, M[me] de Brissac, sa

(1) H. de Bellecombe, *Essai biographique sur G.-L. de Bellecombe*, p. 7.

(2) *Une famille de N. C. des Cévennes.*

vie journalière et ses embarras d'argent (1). Vers 1763, il n'a pour vivre que 5.500 livres par an, sur lesquelles il faut entretenir sept ou huit personnes et tenir son rang. Sur ses 5.500 livres, 4.000 sont la rémunération de ses services dans la maison du prince de Conty, le reste lui est envoyé du Languedoc par son ami, M. de Lozeran. Mais voici que deux ans de suite, les 500 écus font défaut, et alors, malgré son esprit d'économie, le ménage s'endette. C'est à ce moment que le prince auquel Lecointe est attaché depuis neuf ans, lui octroie une compagnie qui rapportera 2.000 livres bien nécessaires à cet officier besoigneux. Mais il devra courir de garnison en garnison, après sa compagnie, et la perspective de ces déménagements ne lui sourit guère. Ajoutons, à sa louange, qu'il a refusé avec énergie une place que lui offrait le roi de Prusse et qui devait lui procurer, pour commencer, au moins 8.000 livres.

En tout ceci, il n'est pas question de religion; et pourtant, il est avéré que Lecointe travaillait — avec succès — à gagner le prince de Conty à la cause des protestants persécutés.

L'exemple de Lecointe est-il isolé? Non, car une lettre de son beau-père, datée de 1748 (2), mentionne plusieurs capitaines et lieutenants qui n'ont

(1) P. 106 ss.
(2) P. 116.

pas l'air catholiques ; ils viennent d'être nommés, et on ne voit pas qu'ils soient inquiétés.

Ainsi les papiers de famille peuvent nous faire pénétrer dans l'intimité des officiers protestants de l'époque (1) ; mais pour la foule anonyme des soldats et des « bas-officiers », nous n'avons pas les mêmes moyens d'investigation. Force nous est de recourir aux us et coutumes, tels que les révèlent, notamment, les règlements.

Malgré la Révocation et l'exode dont elle fut le signal, il y a toujours eu des protestants dans l'armée française (2), même en dehors des régiments étrangers, dont Louis XIV a toujours cherché à ne pas tarir le recrutement. Jusqu'en 1691, Français de l'intérieur, Alsaciens, étrangers se coudoient dans les rangs des mêmes compagnies. Mais cette diversité avait de graves inconvénients : elle nuisait à la cohésion, à l'esprit de corps, à la discipline des régiments ; elle multipliait les désertions et entretenait un mauvais esprit d'où pouvaient naître, au moment du péril, de graves défections. On ferma donc, par ordonnance du

(1) A titre d'exemple, citons encore la famille Vivier, de La Rochelle, qui a fourni au XVIII[e] siècle plusieurs officiers, desquels on n'a exigé que des preuves de noblesse ; l'un, chevalier de Saint-Louis en 1789, était alors capitaine du génie, et est mort lieutenant-colonel en 1795 ; d'autres ont été capitaines, etc. — *Revue de Saintonge et d'Aunis*. 1898, 124.

(2) H. Lehr, *Les soldats huguenots dans les armées de Louis XV*, *Revue chrétienne*, juin 1897.

8 décembre 1691, l'accès des gardes françaises et de l'artillerie à tout ce qui n'était pas français de vieille roche. Pour les autres corps, on était moins sévère, au moins en pratique ; en temps de guerre quand le recrutement devenait difficile, on tolérait une certaine proportion d'étrangers. La réorganisation de l'infanterie en 1718 sanctionne cette mesure, elle admet les étrangers en nombre notable dans les compagnies françaises.

Mais il faut croire que cette mesure, condamnée par le règne précédent, n'avait décidément guère d'avantages, car à partir de 1727, une série d'ordonnances font prévaloir des principes absolument opposés. Les seuls régiments suisses et étrangers auront le droit de faire des recrues non françaises (1) ; de plus, les colonels de ces régiments pourront réclamer leurs nationaux dans les corps français ; l'exclusion s'en fera peu à peu, pour ne pas désorganiser les compagnies. La mesure dut avoir son plein effet au bout de quatre ou cinq ans.

En revanche, l'expression de « sujet français » sera prise dans une acception plus large. Les soldats « natifs de Strasbourg, d'Alsace et d'autres pays conquis » seront mis sur le même pied que les autres Français, *la fidélité des peuples étant*

(1) Les régiments suisses avaient le droit de lever des hommes dans le pays de Montbéliard.

trop connue pour ne pas prendre en eux la même confiance qu'en ceux des autres provinces. A partir du 8 août 1727 et du 25 janvier 1728, il y aura donc, même dans les gardes françaises et l'artillerie, des soldats alsaciens et strasbourgeois. Leur inviolable fidélité est dûment établie; le fait vaut la peine d'être signalé.

Or ces Strasbourgeois étaient tous protestants; parmi les autres Alsaciens, les protestants étaient en forte proportion. Bien que l'Alsace eût à peine 250.000 habitants (1) au commencement du XVIIIe siècle, le goût inné de ses habitants pour la carrière militaire a dû répandre dans nos régiments un assez grand nombre d'entre eux, d'autant plus que la race était vigoureuse et de belle stature. Comme au point de vue religieux ils n'étaient pas soumis au droit commun, on était bien forcé de tolérer leurs hérésies. Ceci est important, car du moment que l'existence, dans nos corps de troupe, de soldats reconnus non catholiques était inévitable, il devenait facile aux Huguenots persécutés d'y trouver un refuge.

Mais ce refuge, avaient-ils d'autre part quelque

(1) D'après la *Description* manuscrite de l'Intendant de la Grange, exactement 257.003 (dont 171.792 catholiques, 69.546 luthériens, 12.000 réformés et 3.665 juifs), y compris Fribourg et Landau. En 1789, les 654.881 habitants de l'Alsace fournissaient 10.657 soldats, plus de trois fois la proportion de l'ensemble du royaume, plus de dix fois celle de la généralité d'Auch.

intérêt à le chercher, et avait-on intérêt à les y encourager? Les errements des recruteurs nous permettent déjà de le deviner. Quand on se représente les scènes d'enrôlements du XVIIIe siècle, on évoque d'emblée la trogne enluminée et les moustaches en croc du raccoleur, sanglé dans son coquet uniforme blanc à revers de couleur, les hautes guêtres immaculées, l'épée en verrouil, le tricorne posé de travers sur la perruque à cadenettes ; type de soudard débauché, malgré la naïve ordonnance, encore en vigueur à cette époque, qui interdisait d'enrôler « des libertins ». On sait à quelles ruses, à quelles violences avaient recours en dépit des édits et des remontrances, ces sympathiques individus.

Toutefois, borner au vulgaire et capricieux racolage tout le système de recrutement des armées de ce temps, ce serait n'en voir que les petits côtés et les agents subalternes. Vu de près, le système est beaucoup plus compliqué ; il comporte des abus et des vices autrement graves que les supercheries des raccoleurs, et il laisse l'impression que toute proportion gardée, les protestants devaient fournir plus de recrues que les catholiques.

Si l'on songe aux difficultés que l'Angleterre éprouve aujourd'hui, malgré le confort et la solde élevée qu'elle offre à ses soldats, à recruter une armée de volontaires manifestement insuffisante

on comprendra à quels expédients pouvait en être réduite la France de Louis XV pour maintenir au complet des effectifs doubles — comparativement —, en dépit de l'effrayante mortalité qui frappait ces hommes entassés dans d'infectes casernes (1), en dépit d'innombrables désertions; en dépit de l'état précaire des finances et du défaut absolu de bien être qui en résultait pour le troupier. Sans doute, la misère, alors presque générale, l'esprit d'aventures et la paresse de milliers de déclassés, fournissaient un large contingent de recrues, mais on demeurait encore loin de comptes. On versait dans l'armée active les miliciens tirés au sort parmi les célibataires des paroisses, et, dans ces célibataires, on comptait les protestants mariés au Désert; on avait la cruauté de les arracher à leurs femmes et à leurs enfants, qui, trop souvent, ne devaient plus les revoir (2). Cela ne suffisait point encore, et il fallait alors, soit pour attirer les hommes sous les drapeaux, soit pour les y retenir, non seulement mille tromperies, mais de grosses injustices que les lois autorisaient, prescrivaient même explicitement.

(1) On mettait dans chaque lit deux sergents ou trois hommes. Les cavaliers étaient traités comme des sergents. Le lit avait, en 1742, quatre pieds de large et cinq pieds neuf pouces de long en dedans. Il y avait de plus dans les chambrées, des bancs, des tables et des rateliers comme aujourd'hui.

(2) *Bull. Prot.*, 1895, p. 145.

Et maintenant, qu'on se rappelle la terrible situation faite aux Huguenots, surtout après l'Edit de 1724. Légalement, on les traque ainsi que des bêtes fauves, on les dépouille des droits les plus élémentaires et les plus sacrés, on les met hors la loi, on les astreint en outre à des pratiques religieuses dont jamais on n'avait osé imposer le fardeau aux catholiques ; ils sont toujours menacés des galères ou du gibet, exclus de toutes les professions qui exigeaient du savoir ou donnaient de l'ascendant ; et s'il est certain que grâce à leur sévérité même, ces mesures n'ont jamais été partout ni toujours appliquées, elles n'en ôtaient pas moins aux protestants toute sécurité, elles les exposaient, pieds et poings liés, à toutes les vengeances de leurs ennemis, à toutes les fantaisies, à tout l'arbitraire, à tous les excès de zèle du clergé ou des magistrats. Ils devaient trouver toute existence supportable en comparaison de celle-là.

D'autre part, le corps d'officiers, très nombreux en proportion des effectifs, assez oisif en temps de paix, était composé de nobles pour lesquels le retour fréquent à la vie de château était une nécessité matérielle ou sociale. Ces officiers obtenaient donc facilement des congés de semestre, à condition d'amener avec eux, à leur retour, assez de recrues pour compléter leurs compagnies. Au commencement de leur congé, ils négligeaient cette

besogne fastidieuse et perdaient des occasions précieuses. Mais les mois passaient, le semestre tirait à sa fin, on était acculé.

C'est alors que les raccoleurs entraient en branle; eux aussi étaient en congé limité, ils traînaient dans les cabarets une existence inutile. Péniblement, ils ramassaient leur bande. Mais l'un, mal conformé, était congédié de suite; d'autres désertaient, soit pour dépenser leur prime, soit parce qu'on avait surpris leur consentement, soit parce que vaguement, ils soupçonnaient que l'engagement de six ans (1) souscrit par eux, les soumettait en réalité pour leur vie durant au bon plaisir du roi.

Tous les écrivains militaires du temps s'élèvent contre ce scandaleux abus, indéracinable parce qu'il était nécessaire et qu'il n'avait rien d'illégal. Les ordonnances fixaient avec sérénité le nombre des « congés d'ancienneté » qu'il était permis de délivrer dans chaque compagnie : un, deux, trois, suivant les corps et les époques, c'est-à-dire un homme sur trente ou quarante. Encore ces congés n'étaient-ils jamais délivrés en temps de guerre. De sorte que, si les effectifs n'étaient pas réduits par mesure d'économie (ce qui avait lieu, à vrai dire, après toutes les grandes guerres) le soldat restait sous les drapeaux aussi longtemps qu'il

(1) Huit sous Louis XVI.

était valide. Parfois cependant, après avoir scrupuleusement donné au roi les années promises, le soldat désertait : eh bien, chose incroyable, si on le retrouvait, il était impitoyablement fusillé !

On conçoit maintenant que dans de telles conditions, les capitaines *avaient tout intérêt* à rechercher les recrues protestantes, non seulement à cause de leur honnêteté proverbiale, qui atténuait les craintes de désertion, non seulement à cause de leur légendaire bravoure, non seulement à cause de leur intelligence, qui assurait un excellent recrutement au corps des sous-officiers, mais parce que ces proscrits n'avaient, une fois enrôlés, *aucun intérêt* à quitter le régiment ; c'était, pour eux, tomber de Charybde en Scylla.

De plus, on a vu que pour d'autres motifs, sanctionnés bientôt par la tradition, les Cévennes protestantes étaient devenues et demeurées un réservoir de soldats. Il est difficile de dire s'il en était de même des autres provinces, mais rien n'y fait obstacle en somme. Il nous reste à suivre le jeune soldat huguenot au régiment et à pénétrer dans sa vie journalière.

Sitôt arrivées, les recrues sont réparties entre les chambrées. Dans l'infanterie, elles sont de six hommes, « mêlés de bons et de médiocres soldats », pour ne pas laisser tous les médiocres ensemble ; ils font ménage en commun, sous la surveillance du plus expérimenté, caporal, anspes-

sade ou même au besoin simple vétéran, car la chambrée n'est pas une subdivision tactique de la compagnie. Pour le moment, l'horizon du jeune soldat dans la hiérarchie militaire est borné par le sergent; c'est un assez gros personnage; il est interdit de le « tutayer », et on doit l'aborder chapeau bas en l'appelant « Monsieur ». De son côté, le sergent enseigne aux recrues à « ne pas tenir de mauvais discours », à ne pas jurer, et doit « punir sévèrement ceux qui tombent dans cette abominable habitude ». Il doit aussi « faire balayer les chambres, les escaliers, en faire ôter les ordures et les araignées, faire faire les lits, faire laver les mains et le visage aux soldats malpropres, les faire bien peigner et attacher leurs cheveux par derrière fort courts »; il doit prendre garde que les soldats « aient leurs cravates bien mises, les bouts enfermés dans leurs vestes, leur chemise attachée par le col et par les manches, qu'ils aient particulièrement les dimanches du linge blanc et fassent blanchir le sale (1) », etc., etc. Bref, de vrais soins maternels.

A côté de cela, le sergent veille encore à ce que le soldat ait bonne tenue sous les armes et lui apprend l'exercice en usant « d'une grande patience », pour l'amener à « prendre plaisir à l'exercice », au lieu de le faire par simple routine.

(1) Bombelles, I, p. 77 sq.

D'ailleurs, les séances d'exercice ne sont pas bien fréquentes; le service de place continue, comme par le passé, à absorber de copieuses escouades (1). On coule, dans la paix du corps de garde, des heures oisives. Parfois, une procession passe, ou bien on apporte le Saint-Sacrement à un malade. Et le poste de sortir; les hommes s'alignent et présentent les armes, un genou en terre, le chapeau sur la garde de l'épée La première fois, le pauvre huguenot frémit : ses souvenirs se réveillent; il revoit la chaumière où sa mère cache avec anxiété la Bible de famille. Mais bientôt, le mouvement devient machinal : le soldat en service commandé se substitue à l'homme.

Comme on voit, la vie de garnison était assez douce, et même, à première vue, assez patriarcale, n'était la promiscuité d'un tas de drôles et de loustics et les accrocs aux règlements du sage Bombelles. La liberté de conscience existait de fait, car si l'armée a parfois servi d'instrument aux persécuteurs, elle n'a jamais été une école de fanatisme, elle avait d'autres soucis que ceux des querelles religieuses et il n'y a certainement jamais eu, dans ce domaine, d'enquêtes indiscrètes après les événements de 1685.

Cependant, le soldat en campagne pouvait se trouver dans des conditions un peu différentes : le

(1) Le tiers de l'effectif, en moyenne.

protestant des régiments français n'y trouvait pas d'aumônier de son culte et rien, par conséquent, ne limitait en principe l'action des aumôniers catholiques. Lorsque l'armée était cantonnée dans les lieux habités, la vie qu'on y menait ressemblait fort à la vie de garnison. Mais il en était autrement au camp.

Dans cette ville temporaire, dont le plan est tracé suivant les règles savantes de la castramétation, on a dressé une chapelle en branchages; le matin, l'aumônier vient y dire la messe, et le soir, il fait la prière « où tous les soldats, dit Quincy (1), *ou une bonne partie* assistent ». Que signifie cette restriction, singulièrement éloquente si on la rapproche, *mutatis mutandis*, de la lettre de Louvois que nous avons citée à propos des régiments étrangers? Malgré les austères conseils de Bombelles — ce demi-huguenot, — malgré les honneurs rendus au Saint-Sacrement, on ne se figure pas les camps du XVIII[e] siècle peuplés de petits saints, qui, pour rien au monde, sauf quelques rares mécréants, ne se seraient couchés sans prière. Il est infiniment plus plausible de voir dans la messe et la prière quotidiennes des services commandés, au même titre que la garde ou le rapport; seulement, comme l'assimilation ne pouvait être complète, comme il y avait un peu

(1) I, p. 59.

partout des soldats alsaciens, dont le culte était parfaitement reconnu, on fermait les yeux, ou, pour parler comme Louvois, on *dissimulait que les soldats hérétiques* n'allaient pas à la messe. Maintenant, pourquoi les huguenots n'auraient-ils pas bénéficié de la même tolérance ? Quincy, vague avec intention sans doute, ne parle pas d'eux, mais son silence est peut-être un argument indirect. Du moment qu'on fermait les yeux, il ne pouvait y avoir d'enquête sur le culte de tel ou tel soldat. Encore une fois, ce genre d'investigation n'était pas le fait des militaires et l'impression qui ressort très nettement, soit des discrètes allusions de Quincy, soit du silence absolu des documents officiels, est celle d'une tolérance qui contraste étrangement avec les brutalités de la loi civile (1).

Mais on peut aller plus loin encore dans cette voie : la mention du culte, sans aucune réticence, est formellement inscrite dans certains formulaires dont Bombelles nous a transmis les modèles. Le camp avait son tribunal comme il avait son église; le code pénal est encore celui de Coligny, fort sommaire en vérité, comme l'exigeaient les mœurs des soudards du temps : la pendaison ou la fusillade, telle est la peine unique, qu'il s'agisse de désertion, d'indiscipline ou simplement de ma-

(1) [illegible]

raude. Mais on y met les formes, car les administrations de l'ancien régime sont au moins aussi paperassières que les nôtres. L'accusé et les témoins donnent leurs noms, prénoms, signalement, grade, régiment, compagnie, la profession de leurs parents; la paroisse et le diocèse où ils sont nés, et enfin *leur culte*. Comme les régiments étrangers ont, en général, des juridictions particulières, il s'agit bien ici des Français. Sans doute, au temps de Bombelles, il y avait encore des étrangers dans les bataillons français, mais le fait n'en est pas moins significatif, bien que plus tard on ait modifié les anciennes formules. Celles-ci visaient-elles les Alsaciens seuls? Refusait-on de considérer comme protestants les soldats nés dans un diocèse réputé tout catholique? Pour élucider ces questions, il faudrait mieux que de simples règlements; il faudrait être renseigné par des exemples certains, par des faits particuliers, par des actes authentiques. Nous n'en avons pas découvert. Toutefois, comme au XVIIIe siècle le clergé seul était intolérant et qu'à aucune époque l'armée n'a donné dans ce travers, on peut conclure qu'ici encore la liberté de conscience du soldat était pleinement respectée. D'ailleurs, les témoins prêtaient serment sur Dieu et sur les Evangiles, suivant une formule qui ne soulevait aucune question controversée.

Jusqu'ici, tout semble donc démontrer que les

protestants, recherchés dans l'armée, y trouvaient selon leur attente un refuge contre la persécution. Il reste à savoir quel sort leur était fait dans les hôpitaux, où l'on entrait souvent alors, sans beaucoup d'espoir d'en sortir vivant.

CHAPITRE XIV

LA MALADIE ET LA MORT. LE CLERGÉ.

C'étaient de tristes lieux que les hôpitaux d'autrefois — aussi bien militaires que civils — et en vérité, on peut se demander ce qu'ils devaient être primitivement, puisqu'en 1750, l'auteur des *Détails militaires* affirme que « le nouvel arrangement pour les hôpitaux est tout ce qu'on pouvoit faire de mieux pour y rétablir l'ordre et la règle. Il a été fait par un magistrat sage, éclairé, et rempli de zèle. En secondant les vuës d'un Ministre continuellement occupé du bien de l'Etat (1), il a détruit bien des abus, sauvé beaucoup d'hommes, et épargné au roi des dépenses considérables. »

Voyons ce que prescrit un règlement si sage; on ne peut, dans tous les cas, lui reprocher d'être trop sommaire, car il remplit avec ses annexes,

(1) D'Argenson.

252 pages des *Détails militaires*. Vingt-un articles traitent « de la réception des soldats, cavaliers et dragons aux hôpitaux ». Ils y arrivent munis d'un billet signé par leur capitaine, contenant nom de famille et de guerre, grade, corps, lieu de naissance, établi sur « un cartouche imprimé », écrit lisiblement, et augmenté de visas. Un contrôle minutieux est destiné à déjouer les fraudes de l'entrepreneur ou du directeur, qui a intérêt à grossir le nombre des journées, et à rogner sur les rations et les fournitures; on l'empêche aussi (titre III) de se livrer à un commerce illicite des armes, objets d'équipement, uniformes, argent et autres effets des malades.

Ceux-ci, répartis dans les salles suivant la nature de leur mal, sont visités tous les matins « à heure fixe et convenable », par le médecin. Ils reçoivent, — comme par le passé, dit l'article 1 du titre VIII — une livre de viande — deux tiers de bœuf et un tiers de veau ou de mouton — « laquelle livre cuite et sans os reviendra à dix onces » ; 24 onces de pain « entre le bis et le blanc », de pur froment, ou 20 onces de pain blanc; une chopine, mesure de Paris, de vin blanc ou rouge, « avec le sel et le vinaigre nécessaires ». « Il sera aussi fourni par les Entrepreneurs, des œufs dans les bouillons, des œufs frais, de la ptisanne commune pour les boissons ordinaires, de la panade, du lait, de la bouillie, du ris et des pruneaux, mais

dans le cas seulement où ces aliments auront été ordonnés. » Les repas sont à dix heures et à quatre ou cinq heures; le contrôleur y aura préalablement goûté, de même qu'il aura vérifié le poids des denrées; et gare aux fraudeurs! Quant au malade, s'il n'est pas dans son lit à l'heure du repas, on ne lui donne rien à manger (titre XII, art. 14).

Depuis 1720, on octroie un lit à chaque malade, au moins en principe. Le bois de ce lit et les couvertures sont lavés tous les six mois ; les matelas souvent rebattus ; la paille des paillasses, renouvelée au moins tous les six mois. On change les draps tous les quinze jours et l'on interdit soit au personnel de mettre aucun malade ou blessé dans le lit d'un mort « avant que les draps et la paille aient été changés », soit au malade de se coucher sur son lit avec ses souliers. Ajoutons encore que l'on attribue quatre « coëffes » par chaque bonnet de nuit, et quatre chemises par malade.

On a aussi quelque souci de la propreté et de l'hygiène. Au commencement de chaque printemps on fera blanchir à la chaux parois, portes et lambris, « afin de détruire les insectes ». Les salles seront balayées deux fois par jour, les cours et les escaliers au moins une fois, et l'on recommande aux infirmiers « d'avoir des paniers pour porter les ordures hors de l'hôpital », au lieu de jeter celles-ci dans la cour.

Dans chaque salle, il y a un poële ; à chaque extrémité de la salle. il y a une « grande cruche de ptisanne », et chaque malade a, sur la tablette de son lit « deux pots de terre, mesure de chopine ou environ, l'un pour mettre de la ptisanne, l'autre pour mettre son vin, et une écuelle pour couper sa soupe et recevoir son bouillon ».

Comme bien on pense, « il sera choisi dans l'intérieur de l'hôpital un lieu convenable pour y établir l'apothicairerie ». L'apothicaire y tiendra toutes les drogues prescrites par le médecin et le chirurgien-major. Le règlement sur les hôpitaux fixes ne les énumère pas ; on se réglait sur les circonstances. Une lettre de Chamillart, du 13 avril 1701, recommande l'usage de la quinine pour les « fébricitants » et ordonne l'envoi de 200 livres de quinquina à Dunkerque. Pour les blessés, on possède des inventaires plus complets. En 1695, lorsque Namur fut menacé d'un siège, on adressa à la cour des rapports précis concernant les besoins et les ressources de la place. Parmi ces rapports figure un « Estat des Remèdes Et autres Drogues nécessaires Pour un siège de trois mois à ny avoir que mil Blessés En Tout, Et le tout pour le pensement de Ditz Blessés, tant pour Remèdes Interne que Externe saufz sy Lons Croit qu'il doive y avoir Davantage de Blessés, Il faudroit augmenter Lesditz Remèdes à proportion (1). » Sous ce titre dé-

(1) *Arch. guerre*, 1306, p. 14.

pourvu de concision autant que d'orthographe, quels sont ces remèdes ?

D'abord la classe des « emplâtres » ; ils sont de 14 espèces, et s'il ne faut que 8 livres de mellilot, il en faut 200 de diapalme. Puis les « onguens », dont il y a treize ; on se contente de 4 livres de napolitanum, mais en revanche, on en demande 150 de bazilicum. Ensuite les « huilles », de onze sortes, depuis celle de gayac, dont on consommera une livre, jusqu'à celle de rozat, dont il est prudent d'avoir 150. Après, nous tombons dans les « électuères », qui sont au nombre de seize, parmi lesquels 100 livres de catholicum double et 4 de conserve de coings. De « mielz », il n'y a que quatre variétés : 200 livres de miel commun, 20 livres de chacun des miels distingués. Vient le tour des sept sirops : 3 livres de celui de limon, mais 25 de celui de « Rozes palles ». Puis, sous la vague rubrique « chimie », une centaine de substances aussi diverses que rébarbatives : du « verdet gris », du « colchotar », de l'esprit de vin, de la poix, de l'orge, de la myrrhe, des épices variées, « des quatre semences froides, quinze livres », de la cire, 8 onces de « sel d'absynte », 8 aussi de « sel essentiel de chardon bénit », des yeux d'écrevisse, 20 seringues pour les plaies, 3.000 livres de charpie, 2.500 paires de vieux draps, « 20 biberons desteins à bouillons », 20 « basseins platz à queue à commodité pour les officiers », etc. Enfin, on

énumère les « ustansilles qui se pourront trouver icy » : carton, fer blanc, mercerie, batterie de cuisine et engins d'un usage intime. Tout ceci révèle une singulière absence d'organisation; et pourtant, les villes assiégées sont bien mieux partagées que les armées en campagne, qui se débrouillent comme elles peuvent.

En 1747, l'organisation des ambulances est toute récente, et le règlement en énumère avec abondance le matériel. Il n'oublie ni le Codex pharmaceutique de Paris, ni la chaudière de 300 pintes pour la « ptisanne », ni les bassins de cuivre rouge, ni les mortiers, ni les spatules, ni les « seringues d'étain dans leurs étuits de bois », ni aucun accessoire d'aucune espèce. Plus exigeant encore que l'apothicaire de Namur, il s'étend sur les électuaires, les baumes et les sirops, les sels, les corrosifs et les pilules, les purgatifs et les émétiques, les yeux d'écrevisse préparés, la poudre de vipère, celle de cloporte et celle de ver de terre, les huiles, les esprits, les gommes, les onguents, les emplâtres et les drogues en nombre infini. Si après cela, les malades ne se remettaient pas, ce n'était pas faute de remèdes.

Les devoirs de l'apothicaire, y compris l'heure où il doit *purgare*, sont définis (dans le règlement de 1747 sur les hôpitaux), avec le souci scrupuleux de ne laisser à ce fonctionnaire, pas plus qu'aux autres d'ailleurs, aucune velléité d'initia-

tive. Il n'est pas jusqu'aux rapports des commissaires-inspecteurs — gros personnages pourtant — qui ne soient calligraphiés d'avance, *ne varietur*, dans cette monumentale théorie. Il ne faut pas s'en plaindre, car dans ce modèle de littérature administrative, on trouve de précieuses indications sur l'état ordinaire des hôpitaux d'alors.

Donc, le ... août mil sept cent, etc., le commissaire-inspecteur des hôpitaux de la province de ... s'est transporté à ... heures du matin à celui de ... pour y faire son inspection. Il a d'abord été droit à la cuisine, où ayant fait venir le sergent de garde, il lui a posé diverses questions insidieuses, d'où il appert qu'on ne donnait pas aux infirmiers leur ration de viande, et qu'on ne faisait le bouillon qu'une fois par jour, au lieu de deux. Après quoi, il a visité les malades, les a interrogés avec sollicitude sur les soins qu'ils recevaient des médecin, chirurgien, aumônier, infirmiers et employés, dont ils se sont déclarés satisfaits. Il a examiné les lits, qu'il a trouvés assez propres, « à l'exception des couvertures en général et de quelques paillasses, lesquelles n'ayant pas été lavées depuis longtemps, étoient en très mauvais état » ; il a fait venir l'entrepreneur des lits militaires, pour les faire changer en sa présence ; mais par sa négligence, il n'était pas en mesure.

Il a visité tout le mobilier et les recoins les plus secrets, et a été marri d'en voir l'extrême malpro-

preté. Il a ensuite vérifié les poids et mesures, ce qui n'était pas superflu, et tous ces objets l'ayant occupé jusqu'à midi, il est retourné audit hôpital le même jour à l'heure de la distribution et a dégusté tous les plats. Il a été satisfait de la pharmacie, a trouvé suffisant le contenu des caves et bûchers, a reconnu que le personnel était au complet et les registres bien tenus, que le magasin aux armes et effets était en règle, et a dressé le procès-verbal de tout cela « les jours, mois et an que dessus ».

Voilà pour la situation matérielle. Maintenant, qu'était la situation religieuse ? Le bulletin d'entrée ne mentionne pas le culte, mais on devait s'en enquérir, puisque l'article 1er du titre XXV enjoint l'aumônier de confesser dans les trois jours tout soldat « catholique » qui entrera à l'hôpital ; on reconnaît donc qu'il peut y avoir des soldats non catholiques.

Nous avons dit plus haut que l'institution des aumôniers militaires remonte à Richelieu, et que le rôle de ces jésuites et de ces récollets a tout l'air d'être celui de convertisseurs. On a déjà pu remarquer, dans un précédent chapitre, que les abjurations de militaires sont en général groupées dans certains régiments, voire dans certaines compagnies, ce qui s'explique par l'entraînement ; l'action des aumôniers est donc évidente ; du reste, ils ne s'en cachaient pas, au contraire : quand

leurs manœuvres avaient réussi, ils envoyaient des rapports à la Cour (1). D'autre part, le clergé séculier n'est certainement pas resté inactif. Ainsi, de 1685 à 1688, tout une armée est employée aux travaux de l'aqueduc de Maintenon ; successivement deux corps, l'un de 12,000 hommes, l'autre de 5,000, comprenant en tout des détachements de trente ou quarante régiments, ont été cantonnés sur les bords de l'Eure et de la Voise (2). Tous ces régiments comptaient dans leurs rangs un grand nombre de protestants, ce qui est attesté, soit par les conditions mèmes de leur recrutement, autant du moins qu'on peut les connaître, soit par les traces qui subsistent des tentatives de conversion de leur personnel (Cf. chapitre XI) ; beaucoup de ces corps avaient pris part aux dragonnades, et y avaient manqué de zèle : il n'est nullement téméraire d'attribuer à cette cause leur présence sur ces chantiers, où les maladies les décimaient. Or, les registres paroissiaux mentionnent des abjurations de militaires ; et il y en a beau-

(1) Voir Pièces justificatives, 3.

(2) Fusiliers du roi, Feuquières, Crussol, Languedoc, La Ferté, La Sarre, Salis (Suisse), Dauphin, Navarre, Stuppa-l'Aîné (Suisse), Anjou, La Reine-Infanterie, Piémont, Alsace, Normandie, Picardie, Bourbonnais, Auvergne, les Vaisseaux, Vermandois, Resseaux, Lyonnais; Bombardiers, Joceranne, La Fère, Béarn, Artois, Lorraine, Touraine, Forez, Erlach (Suisse), Guiche, La Marine, Royal-Roussillon, Maine, Champagne, Pfyffer (Suisse). Les grenadiers de La Sarre, les dragons de la Reine, remplacés en 1687 par ceux du Colonel-general, étaient là en qualité de missionnaires bottes.

coup plus dans la seule ville d'Epernon que dans toutes les autres paroisses réunies ; le curé d'Epernon était particulièrement zélé.

Mais c'est surtout dans l'organisation des hôpitaux que l'on discerne cette arrière-pensée de Richelieu et de ses continuateurs d'agir sur la conscience des soldats. Chef spirituel de l'hôpital, l'aumônier est logé dans la maison même ou dans le voisinage immédiat. Il dit la messe tous les jours, et lorsqu'il est attaché à une ambulance, il dispose pour cela d'un matériel minutieusement décrit. Il exhorte fréquemment les malades; les registres des décès, les extraits, les expéditions sont écrits de sa main; et si les legs faits en sa faveur ou à son couvent sont nuls de plein droit (titre XVI), cependant, il est l'exécuteur testamentaire du défunt. Il est tenu d'accompagner *tous* les enterrements (qui se font à la pointe du jour), et de réciter au bord des tombes « les prières ordonnées par l'Eglise ». Le culte n'est pas indiqué dans les actes de décès.

Ces dispositions créaient évidemment une situation fausse aux malades protestants. Le prosélytisme avait beau jeu; si l'aumônier était discret, une partie des malades restait sans consolation et sans secours spirituels. Sinon, que ne pouvaient sur des esprits affaiblis l'importunité et les paroles mielleuses? Il est de fait que partout où des régiments ont laissé des malades, les abjurations de

militaires sont assez nombreuses. Je n'en prends qu'un exemple : en 1756 et 1757, un « régiment des volontaires étrangers », — qu'il faut sans doute identifier avec la légion Fischer — séjourna quelques mois à Chartres. Or, je relève sept abjurations (1) entre le 2 décembre 1756 et le 2 avril 1757. Une seule, il est vrai, la première, celle de Gaspard Chéer, « de Kyriguel (Kirkel) dans la juridiction de Deux-Ponts », a eu lieu à l'Hôtel-Dieu même; mais il y en a quatre autres à la cathédrale, qui est à côté, et une des deux dernières dans une paroisse limitrophe. (Cf. Registres de l'Hôtel-Dieu de Chartres.

Et, à vrai dire, comment pouvait-il en être autrement? Que l'on songe aux scrupules de conscience d'un homme, obligé comme aumônier de « réciter les prières de l'Eglise » sur la tombe de *tous* les soldats, et tenu comme prêtre de refuser une sépulture honorable aux hérétiques! Comment sortir d'une telle impasse? Par quel *distinguo* échapper à la fois aux foudres de l'Eglise et aux peines disciplinaires infligées sur la plainte de quelque colonel suisse ou allemand susceptible et mécontent (2)? Le prosélytisme, même indiscret, devenait inévitable, et le pauvre huguenot, sur les

(1) Les registres mentionnent encore une abjuration de soldat, isolée, en 1696.

(2) Sur les treize soldats que la légion Fischer perdit à Chartres en 1756 et 1757, trois sont protestants. Ils ont été inhumés « dans le lieu destiné » probablement l'ancien cimetière protestant de Sainte-Foy.

croyances duquel on avait fermé les yeux au régiment, retrouvait ainsi, à son heure suprême, l'ennemi qu'il avait réussi à fuir pendant quelques années. Triste fin pour lui, si dans sa vie d'aventures, il avait conservé sa foi d'enfant.

Toutefois, le règlement auquel ces détails sont empruntés date du milieu du XVIIIe siècle. Comment s'y prenait-on auparavant ? Ce sont encore les travaux de l'aqueduc de Maintenon qui l'expliqueront. Dans le voisinage des campements de travailleurs, tout près des cimetières paroissiaux, on découvre parfois, dans quelque sablonnière, des rangées de tombes. Un archéologue chartrain, M. Denos, a fait récemment (1) de l'une de ces nécropoles, celle d'Armenonville, sur la Voise, une étude fort intéressante et fort consciencieuse. Par une série de déductions d'une logique rigoureuse, il est arrivé à la conclusion que la plupart de ces sépultures sont celles de soldats, ou protestants, ou dont le culte n'a pu être déterminé. Les registres paroissiaux du village voisin constatent le séjour sur ce point de détachements appartenant à une vingtaine de régiments ; près de 30 compagnies sont mentionnées, et nous avons des motifs de croire qu'elles n'y sont pas toutes. Or, parmi

Le procès-verbal dressé par l'aumônier ne parle pas des prières. Deux des enterrements ont eu pour témoins le fossoyeur et son aide ; un, celui d'un officier, le capitaine et le lieutenant de la compagnie.

(1) V. *Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, decembre 1899.

ces corps, il y a quatre régiments suisses ou allemands et un certain nombre de régiments français qui renfermaient, notoirement, une proportion considérable de protestants. M. Denos nous semble avoir incontestablement raison, et il serait bien possible que l'article du règlement de 1747, qui prescrit à l'aumônier d'assister à toutes les cérémonies funèbres, ait eu précisément pour but d'atténuer l'impression fâcheuse produite par des inhumations privées, non seulement de toute cérémonie religieuse, mais même de toute cérémonie quelconque (1).

(1) Pour plus de détails, nous renvoyons à la communication que nous avons faite à la Société archéologique d'Eure-et-Loir sur *l'Aqueduc de Maintenon : la main d'œuvre militaire* (Procès-verbal de la séance de juin 1900).

CHAPITRE XV

CONCLUSION

Les institutions militaires huguenotes ; conformité avec leurs institutions religieuses. — Les institutions militaires de la Prusse et celles de la France moderne. — Principes et origines.

Une simple étude de mœurs ne devrait pas aboutir à des conclusions. Elle ne les porte pas en elle-même. Elle ne les suppose pas. Elle constate, elle ne juge pas. Cependant, au cours de cette étude, certains rapprochements se sont imposés à nous avec une insistance croissante ; nous n'avons pu éloigner cette vision de nos regards. Parfois elle semblait s'évanouir : elle avait, semblait-t-il, contre elle des apparences solides. Et puis, elle se rapprochait de nouveau, et les divergences devenaient des rapports, des présomptions — des preuves.

On a vu quelles ont été les origines des institutions militaires huguenotes, au début des guerres

de religion : ils ont transposé dans le domaine militaire leur organisation religieuse ; et comme cette dernière nous apparaît, même aujourd'hui, comme très remarquable, il est à présumer que l'art de la guerre aurait pu, lui aussi, en tirer un excellent parti, si les circonstances ne s'y étaient pas opposées. Sans doute, même à n'envisager que son principe, l'organisation militaire des Huguenots est encore bien rudimentaire, si on la compare à ces merveilleuses machines que sont les armées modernes. Mais il faut se reporter au XVIe siècle, à ce qu'était alors l'art de la guerre, à l'absence totale de vues d'ensemble, de principes — d'institutions en un mot — qui le caractérise : alors déjà, l'on est frappé de la supériorité du système huguenot sur les pratiques et les coutumes de l'époque, et l'on peut entrevoir ce que trois ou quatre siècles d'un développement continu auraient pu faire de ces rudiments.

Mais alors, une deuxième question se pose : Ce développement, pourquoi n'a-t-il pas eu lieu? Pourquoi l'organisation militaire huguenote, pourtant si précise à ses origines mêmes, a-t-elle été faussée dès le début ? Pourquoi ce service obligatoire, ce recrutement régional, cette constitution des armées au moyen d'une sélection qui avait des avantages pratiques et immédiats — si elle avait aussi de graves inconvénients —, pourquoi cet ensemble si bien compris se disloque-t-il,

pourquoi, au grand détriment de la discipline et de la valeur morale des troupes, est-on retombé dans le système des bandes d'aventuriers, de soldats de métier — je ne dirai pas de mercenaires, car le soldat huguenot ne servait pas pour de l'argent? Simplement par suite de nécessités de fait, et non pour des raisons de droit: la nature, la durée des guerres de religion, le mélange, presque partout, bien qu'à doses différentes, des adeptes des deux cultes, le constant désordre qui en résultait, l'absence de base d'opération solide, la nécessité de faire garder certaines places, pendant une durée indéfinie, par des garnisons permanentes, l'impossibilité, par conséquent, de tenir éloignées de chez elles des levées en masse, des hommes qui laissaient exposés à mille dangers femmes, enfants, fortune, toutes ces raisons pratiques ont triomphé des principes.

Elles n'en auraient pas triomphé en d'autres circonstances, s'il s'était agi, non d'armer un parti, mais de défendre une nation, si on avait eu le loisir de concevoir, de préparer de longue main ces institutions militaires dont l'organisation religieuse et sociale des Huguenots posait et imposait le principe. Et la preuve, c'est qu'au moment où l'avènement d'Henri IV marquait virtuellement la fin des guerres de religion, il n'a pas manqué d'hommes de guerre pour conseiller, pour étudier l'application au royaume de France d'un système

qui conduit droit aux institutions militaires modernes. Ces hommes y songeaient depuis longtemps ; c'est vers 1580 que La Noue écrivait ses *Discours politiques et militaires ;* on a vu à quel point il était en avance sur son temps, se préoccupant de l'instruction technique des officiers (il a donné un projet détaillé d'école militaire), se préoccupant d'utiliser méthodiquement, judicieusement les ressources militaires du pays, concevant des dépôts, des magasins de corps, un plan de mobilisation, basé en partie sur le recrutement régional ; idées contemporaines qu'on est stupéfait de trouver formulées avec cette précision en plein XVIe siècle. Duplessis Mornay s'occupe, lui aussi, de ces questions, et si sa conception semble à première vue différer de celle de La Noue, il est impossible, en les considérant toutes deux d'un peu haut, de ne pas être frappé de leur analogie, de ne pas les fusionner mentalement. Et elles ne sont, ni l'une ni l'autre, des utopies irréalisables à l'époque où elles ont été proposées : elles s'inspirent de données pratiques, elles s'attachent nettement aux faits existants ; elles transforment des institutions existantes, en se basant sur une série d'expériences telles qu'en fait un homme du métier, qui sait voir et raisonner, qui considère les idées à travers les faits, et non les faits à travers des idées préconçues. L'indifférence et la routine étaient les seuls obstacles à l'adoption de telles propositions.

Et pour bien se rendre compte qu'elles n'étaient pas dictées par l'esprit de système, il faut les rapprocher de toutes les notions tactiques qu'elles supposent. A cet égard, l'esprit de libre recherche des Huguenots les a souvent conduits à des pratiques que l'expérience a sanctionnées, ou auxquelles, après un long oubli, on est revenu. Leurs armées semblent plus mobiles, plus souples que celles du temps. Ils ont pressenti le rôle des armes à feu. Ils ont modifié la tactique et les formations de la cavalerie. Ils ont fait progresser l'art des sièges. Ils ont eu, bien avant les Prussiens, l'idée de faire cantonner leurs troupes, autant que possible, dans les lieux habités. Et si l'on ajoute à ces pratiques constantes celles que La Noue, que d'Aubigné, que Duplessis-Mornay conseillent, — pour ne pas parler de Coligny, l'organisateur de l'infanterie française — si, sautant un siècle et demi, on considère l'ordre remarquable des bandes camisardes et le génie d'organisation que révèlent tant de traits de leur histoire, on ne peut qu'être frappé de l'extraordinaire originalité des conceptions militaires des Huguenots; elles ont un caractère très précis. Elles suivent pas à pas leurs notions ecclésiastiques. Elles demeurent cachées au fond de leur esprit même lorsqu'ils ont été fondus, pendant un siècle, dans la masse de l'armée nationale. Elles se déploient toutes les fois que l'occasion s'en présente.

Or, c'est ici que le problème se complique et devient intéressant. Il est impossible d'échapper à l'impression qu'entre les institutions militaires de nos Huguenots et celles de la Prusse, il y a un étrange air de famille. Ce rapprochement, nous n'avions pas l'intention de le faire saillir au cours de cette étude, mais nous n'avons pu, malgré tout, en écarter le spectre. A vrai dire, il semble s'évanouir sitôt qu'on examine la question de plus près. Les Huguenots étaient bien français, et dans les institutions militaires prussiennes, telles qu'elles se sont développées à partir de la fin du XVIIe siècle, il y a beaucoup de traits bien allemands. Mainte mesure a été dictée par les circonstances, elle plonge ses racines dans le passé national, elle se justifie par des raisons pratiques. Puis, il y a les à coups, les tâtonnements, les hésitations, les réactions qu'aucune institution humaine en formation ne peut éviter. Il y a l'influence directe d'hommes comme le Grand Electeur ou Frédéric II; il y a la décadence qui a succédé au règne de ce dernier, les désastres de 1806, la renaissance de 1813, Scharnhorst et d'autres, et tout le développement de l'histoire, tous les événements extérieurs, tous les progrès du siècle. Il y a tout cela, je le reconnais; et on ne m'en voudra pas de ne pas entrer dans le détail.

Mais il y a aussi cette coïncidence singulièrement étrange que ce développement prodigieux a

commencé le jour où le Grand Electeur ouvrit les cadres de son armée aux officiers, aux soldats d'élite dont la France commettait la faute insigne de se priver. On a vu combien ils étaient nombreux, et on sait combien ils le sont demeurés jusqu'à nos jours : il y a dans l'annuaire de l'armée prussienne pas très loin d'un dixième de noms français, et ce n'est pas uniquement, bien loin de là, dans les grades inférieurs qu'on les trouve. C'est là un fait bien connu, incontesté et incontestable. Il s'agit seulement d'en tirer toutes les conséquences.

A priori, comment concevoir que cette arrivée en masse d'hommes de tout point remarquables ait été sans aucune influence ? Qu'était avant eux l'armée prussienne ? Rien. Qu'est-elle devenue à ce moment ? Quelque chose, et bientôt quelque chose de grand. Que sont, tout autour du Brandebourg, les armées des petits Etats allemands, ou des moins insignifiants de ces Etats, de ceux qui peuvent se comparer avec le royaume naissant ? Rien ; et elles demeureront insignifiantes en réalité jusqu'à ce que ces Etats deviennent prussiens, jusqu'à ce que l'organisation militaire prussienne les serre dans son engrenage puissant, les plie à sa logique de fer, en fasse des instruments d'une précision formidable.

Or qu'on veuille bien le remarquer : dans les institutions militaires prussiennes, non telles

qu'elles existaient il y a deux cents ans, mais telles que leur développement historique et normal les a faites, il y a tous les caractères que l'empreinte huguenote a marqués partout où elle s'est posée ; cette clarté, cette logique, cette simplicité de lignes, cet esprit synthétique si éminemment français, cette pondération si judicieuse, sur laquelle on nous pardonnera de revenir encore, entre un pouvoir central très fort, très bien organisé, assurant à toute la machine l'unité de direction indispensable, et une décentralisation parfaitement calculée, répondant à merveille aux nécessités pratiques; en haut, une direction parfaitement précise, des ordres bien arrêtés; en bas — ou plutôt du haut en bas de cette société si disciplinée — l'initiative toujours favorisée, toujours poussée aussi loin que l'exige l'intérêt général. N'est-il pas surprenant de trouver ce culte de l'initiative au sein d'un des peuples les plus disciplinés, les plus respectueux de l'autorité qui soient sous le ciel? Et tout ne s'éclaire-t-il pas si, remontant aux us et coutumes des protestants d'autrefois, on découvre dans leurs églises, dont la Révocation dispersa aux quatre vents des cieux les meilleurs éléments, exactement les mêmes tendances, le même esprit, *les mêmes règles?*

Les Huguenots étaient gens éminemment pratiques, on le conteste si peu qu'on leur a reproché parfois, avec plus ou moins de raison, d'être un

peu utilitaires. Or, n'est-ce pas cette qualité-là qui explique comment, inspirées en grande partie et à coup sûr exécutées par des Français, les institutions militaires de la Prusse ne sont cependant pas la transposition, sur les bords de la Sprée, de systèmes imaginés en vue de tout autres contrées? On s'est plié aux circonstances, on a tenu compte des usages locaux, on n'a pas bouleversé de gaîté de cœur ce qui existait, quand il y avait des motifs de le conserver et des moyens de l'utiliser. La Noue ne raisonnait pas autrement. On s'est borné à composer de termes français le vocabulaire militaire prussien, et cela aussi n'est pas un indice négligeable.

Que l'on ne vienne pas dire qu'il y a eu des Huguenots en quantité notable dans d'autres armées que celle du Brandebourg, sans que ces armées soient devenues des émules ou des reproductions de l'armée prussienne : nous avons montré qu'ils n'y étaient pas au même titre, qu'ils n'y étaient pas placés sur le même pied, qu'ils ne pouvaient, à vrai dire, y avoir aucune influence appréciable. Tout au plus pouvaient-ils, par le fait qu'ils étaient Français, inoculer un peu d'esprit français à leur patrie d'adoption. On sait qu'ils ne s'en sont pas fait faute et que leur influence personnelle a été considérable. Mais sauf au sud de l'Afrique — et l'exception confirme la règle — ils n'ont pas eu sur les institutions militaires d'autre

action que le reflet plus ou moins lointain, plus ou moins atténué de leur caractère privé, de leurs mœurs, sur les populations au milieu desquelles ils ont vécu.

Ainsi, quelles que puissent être les apparences, et en tenant le plus large compte des causes secondes et des circonstances de toute nature, on peut faire remonter jusqu'aux Huguenots français l'origine des institutions militaires de la Prusse, c'est-à-dire, en somme, de la science militaire moderne. Ce n'est pas la seule fois que des idées françaises, méconnues en France, ont triomphé à l'étranger. Mais si l'on songe à l'histoire de la Prusse, au succès de ses armées, à la manière dont elle s'est relevée de ses revers, il y a bientôt un siècle, à la plaie toujours saignante qu'a faite à notre patrie le choc de cette arme dont nous n'avions pas su mesurer la puissance; si l'on a le douloureux courage de fixer les regards sur nos défaites et d'en analyser les causes profondes et lointaines, combien plus désastreuse encore nous apparaît la Révocation de l'Edit de Nantes! Elle ne s'est pas bornée à priver la France de ressources précieuses, dont a bénéficié l'étranger, elle a créé, elle a mis à nos portes une puissance militaire formidable. Elle nous a conduits à Sedan.

Mais lorsque la France, pantelante, couverte encore du sang de ses enfants, s'est redressée, lorsqu'elle a ramassé les tronçons de son épée

pour les rejeter dans le creuset, lorsqu'elle s'est forgé une cuirasse nouvelle, mieux rivée à sa taille, où a-t-elle été prendre le modèle de ses armes? Elle s'est tournée vers son vainqueur. Librement, elle s'est assimilé ses institutions militaires, elle les a appropriées à son tempérament, pliées à son génie, et elle y a trouvé une puissance comme elle n'en a jamais connue, même aux jours les plus glorieux de son histoire.

Or, en faisant cela, elle reprenait simplement son bien où elle le trouvait. Par un long circuit, les conceptions d'enfants qu'elle avait autrefois reniés, lui revenaient, hélas, dans les fourgons de l'étranger. Il n'avait fallu rien moins que la terrible leçon de la défaite et du démembrement pour aboutir à ce retour.

On s'étonne parfois de la rapidité avec laquelle le peuple français s'est accommodé à ses nouvelles institutions militaires et aux devoirs qu'elles lui imposaient. On l'a expliqué par la docilité qui se dissimule sous notre caractère frondeur, et l'on n'a pas manqué d'invoquer aussi ce « patriotisme de nos vaillantes populations », dont un ministre en tournée ne saurait se dispenser de faire, en ses discours, un discret éloge. Sans contester un tel respect des lois ni de si mâles vertus, on peut chercher ailleurs encore, me semble-t-il. On peut trouver, entre l'état social de la France, les principes de son régime démocratique et son organi-

sation militaire, de secrètes affinités. Et c'est encore les vieux Huguenots qui expliquent ce phénomène.

Certes, ils étaient bien français ; on ne le redira jamais assez. Mais c'était des Français très dégagés de la routine, très indépendants, en forte avance sur leur époque.

Dès le milieu du XVIe siècle, ils mettent en pratique, dans la constitution de leurs églises, les principes de cette Déclaration des Droits de l'Homme que, deux grands siècles plus tard, un des leurs proposera aux représentants du peuple français, qui en feront la base solide de tout un ordre social nouveau. De ces principes, ont découlé toutes les institutions politiques de la France ; c'est eux qui ont façonné la démocratie moderne.

Dès lors, si les Huguenots ont créé, en même temps que les rouages de leur administration ecclésiastique, une milice organisée d'après les mêmes principes ; si, après des péripéties sans nombre, la France a adopté le système de la nation armée, institué la permanence des formations de guerre et le recrutement régional, alors qu'elle avait déjà une constitution politique basée sur la Déclaration des Droits de l'Homme, est-il donc surprenant que le nouveau régime militaire soit si facilement entré dans nos mœurs ? Ne voit-on pas qu'entre les mœurs civiles et les institutions militaires, il y a corrélation étroite ?

Et d'autre part, n'est-il pas réconfortant de penser que notre France, humiliée, abattue après des désastres sans nom, a retrouvé sa puissance matérielle et sa force brutale — pour ainsi dire — dans son propre sein, en reprenant une idée qui fut sienne, qui fut, du moins, celle d'un groupe de ses enfants dont elle n'avait pas le droit de rougir ?

Quelle ne serait pas notre force, si nous savions être justes envers nous-mêmes, ne cédant à aucune prévention, ni à la vanité stérile qu'on nous a tant reprochée, bien que nous soyons fort loin d'en avoir le monopole; ni au dénigrement systématique de nos hommes, de nos idées, de nos institutions, qui nous fait tant de mal en lui-même et nous fait si mal juger au dehors; ni à l'engouement passager qui emporte avec lui les plus funestes réactions; ni à la déplorable force d'inertie grâce à laquelle les plus nobles efforts se dépensent en pure perte, ayant toujours contre eux la sacro-sainte routine, la crainte maladive et sénile du changement, la peur fatale de la responsabilité !

On nous reproche aussi d'être trop casaniers, de ne pas savoir ce qui se passe au delà de nos frontières, d'ignorer l'étranger : et l'on n'a pas absolument tort. Mais, franchement, nous connaissons-nous mieux nous-mêmes ? La géographie, les monuments, l'histoire de notre pays, en avons-nous

seulement quelque idée? Ou si nous en avons une idée, n'est-elle pas, en général, lamentablement superficielle et fausse? Que de notions toutes faites nous acceptons sans jamais les contrôler, sans être en mesure même de contrôler les plus élémentaires d'entre elles!

Ce sont là de graves défauts, mais ils ne sont pas incorrigibles. Le jour où nous saurons ce que nous valons, ce que nous avons été, ce que nous sommes, il serait bien étrange que nous continuiions à vivre comme si nous ne le savions pas.



PIÈCES JUSTIFICATIVES

1°

Mémoire des officiers qui se sont convertis, fourni par Pélisson le 2 janvier 1686 (1).

Le s^r de Bayeux d'Esperon, capitaine au régiment de dragons de Tessé.

Le s^r Lescallay, ayde-major dudit régiment de dragons, pauvre et blessé.

Le s^r de Condé de Neuville, lieutenant réformé dans ledit régiment.

Le s^r du Vivier, lieutenant réformé dans le mesme régiment.

Le s^r Trineaut des Marais, capitaine-lieutenant de la comp^e colonelle du régiment de Picardie.

Le s^r Pélissier, cappitaine dans celuy de la Marine.

Le s^r de Viscoze, cappitaine audit régiment.

Le s^r de Grimont de Moyou, lieutenant au second bataillon dudit rég^t.

Le s^r Dembel, cappitaine au p^er battaillon du Régiment de Sault.

(1) *Arch. Guer.*, vol. 773.

Le s[r] de Mesgeanne, lieutenant de la comp[e] de Coulombière, dans celuy de Vivonne.

Le s[r] Guérin, lieutenant au régiment de Limosin.

Le s[r] de Brocarie, lieutenant de la comp[e] de Motz, au régiment de Xaintonge.

2°

Estat des officiers françois réfugiés qui demandent à retourner en France. (*Lettre de Dallant, 28 avril 1701*) (1).

Le s[r] de S[t]-Maurice a esté en France Lieutenant de Cavallerie dans le Régiment de Quinçon, il demande à retourner en France et de l'employ.

Le s[r] de Gassaut actuellement enseigne au service des Estats généraux, dont il a aussi pension, demande à retourner en France et une lieutenance de dragons.

Le s[r] de Mercour Brigadier dans une compagnie des gardes du corps du Roy d'Angleterre commandée par M[r] d'Overkerk, demande à pouvoir retourner en France, il a un beau-frère, nommé M[r] de la Farelle, capitaine de grenadiers dans le régiment d'Albigeois en France ; comme ce M[r] Farelle est aagé, Blessé et incommodé et qu'il souhaite quitter le service, le s[r] de Mercour Demande sa compagnie. Il seroit à sou-

(1) *Arch. Guerre*, 1483, p. 236.

haiter une response prompte à l'esgard de Celui-là, car on le veut avancer, et il appréhende de se rendre suspect en refusant ce qu'on luy offre. (Apostille : c'est un homme de service qu'on dit avoir du mérite).

Le s[r] de Baufontan lieutenant de grenadiers dans le régiment de Loches au service des Estats généraux, a servy longtemps en Piedmont dans les troupes des alliez où il a esté partisan, il a esté connu de M. de Catinat, qui luy avoit fait offrir plusieurs fois une compagnie, mais il n'avoit pas résolu alors d'abjurer l'hérésie ; sa femme qui est catholique l'y a disposé ; il souhaite présentement de retourner en France et d'accepter ce qu'on luy avoit offert, mais s'il pouvoit avoir une compagnie de dragons, il espéreroit rendre encore plus de service sinon quand on ne luy donnera qu'une compagnie d'infanterie et qu'on le fasse servir en Italie, il est asseuré que Monsieur le Duc de Savoye L'avancera bientost ayant l'honneur d'estre connu de luy. (Apostille : il a la réputation d'estre un bon officier et un bon partisan).

Le s[r] de Jesseran enseigne au service des Estats genéraux demande pareillement à retourner en France et de l'employ (1).

(1) La plupart de ces demandes semblent avoir été bien accueillies.

3°

Catalogue des hérétiques tant luthériens que calvinistes convertys dans le Roussillon l'année 1693 par les soins du p. Félix Barbez, religieux de la Compagnie de Jésus (1).

1. Le s[r] Samuel Selschopff natif de Grabow dans le duché de Meklebourg capitaine réformé et ayde Major du régiment de Leizler.

2. Le s[r] Gustave Olldendorff natif du bourg de Bremerfurde (2) dans levesché de Bremen en Suède Lieutenant et ayde Major dans le régiment de Leizler.

3. Bernard Herman natif du lieu de Techzen (3) dans le pays de Brandebourg, soldat de la comp[e] de M[r] Mey, capitaine au régiment d'Erlach.

4. Martin Roquefelt natif de la ville d'Alza (4) dans le Palatinat soldat de la compagnie de M[r] de Laure cap[ne] au régiment de Leizler.

5. Salomon Peiroulou dit Lagrave du nom de guerre, natif du lieu de Tonin dans l'evesché d'Agen, soldat de la comp[e] de M[r] Dubuisson, cap[ne] au régiment de Navarre.

6. Aaron Riechs natif de la ville de Memignen dans la Suaube (5), soldat de la comp[e] de M[r] Keinig cap[ne] au régiment de Leizler.

(1) *Arch. Guerre*, 1289, p. 139. Il faut renoncer à identifier quelques-uns des noms de lieux.

(2) Bremervoerde (Hanovre).

(3) Telgte, en Westphalie ?

(4) Alzei (Hesse-Darmstadt).

(5) Memmingen, en Souabe.

7. Christophle Lolzer natif du lieu d'Entringue dans le pays de Wittemberg (1) soldat de recrue du régiment d'Alsace.

8. Jean Stely natif de la ville de Fortzein dans le Marquisat d'Ourlach (2), soldat de la mesme recrue du régiment d'Alsace.

9. Tiwolde (3) Stexporir natif de la ville de Strazbourg, soldat de la mesme recrue d'Alsace.

10. Jean Jacques Baar natif de la ville de Strazbourg, soldat de recrue du régiment d'Asace.

11. Anne Paumin native du lieu d'Almerzpak dans le pays de Wittemberg (1) femme de Christophle Lotzer, soldat de la mesme recrue d'Alsace.

12. Jacques Peiter natif du lieu d'Hortron (4) dans le pays de Saxe, soldat de recrue du régiment d'Alsace.

13. Jean Reygerd natif de la ville d'Ulffenbuttel (5) dans le pays de Bronswich, soldat de la mesme recrue du régiment d'Alsace.

14. Jean Genewald natif de la ville d'Heizleben (6) dans le pays de Saxe, soldat de la mesme recrue.

15. Hansman Linener natif du lieu de Niderbez dans le pays de Suauzbourg (7) soldat de la mesme recrue.

(1) Wurtemberg.
(2) Pfortzheim, Durlach.
(3) Diebold Stettsbürger.
(4) Ortrand (prov. de Saxe).
(5) Wolfenbuttel.
(6) Eisleben.
(7) Salzbourg.

16. Jean-George Ferpz natif de la ville d'Hyaneguez (1) dans le pays de Saxe soldat de la mesme recrue.

17. George Galmer natif de la ville de Zweyberg dans le pays de Saxe, soldat de la mesme recrue.

19. Jean Frideric Kamman natif de la ville de Zella (2) dans le pays de Lunebourg, soldat de la mesme recrue.

19. Jean Valentin Hartman natif de la ville de Pukztet dans la Thuringe, soldat de la mesme recrue.

20. Axerius Fielman natif de la ville de Norkeping en Suède, soldat de la mesme recrue.

21. Odon Gefer natif de la ville de Torment (3) dans le pays de Brandebourg, soldat de la comp^{e} colonelle du régiment d'Alsace.

22. Anne Marie Tomasin native de la ville de Nimègue en Hollande, femme de Odon Gefer.

23. Jean Gefer fils de Odon Gefer et d'Anne Marie Tomasin.

24. Pierre Gefer fils de Odon Gefer et d'Anne Marie Tomasin.

25. Guillaume Pech natif de la ville de Lindau en Allemagne (4) soldat de la comp^{e} de M^{r} d'Erlach cap^{ne} au régiment d'Erlach.

26. Marguerite Anderlis native de la ville de Sutffen en Hollande, femme de Jean Siorguen soldat de

(1) Hainichen (Saxe Royale).
(2) Celle.
(3) Dortmund ? Mais Dortmund est en Westphalie.
(4) Sur le lac de Constance.

la comp^{e} de Mr Cauny, cap^{ne} au régiment de Leizler.

27. Jean Siorguen fils de Jean Siorguen et de Marguerite Anderlis.

28. Conrad Deiner natif de Dourlach près de Philisbourg, chirurgien de la comp^{e} de Mr Mey le vieux, cap^{ne} au régiment d'Erlach.

29. Henry Aberman natif de la ville de Bronzwich, soldat de la compagnie colonelle de Leizler.

30. Moyse Bleman natif du lieu de Cerdemiumasés (1) en Dauphiné, soldat de la comp^{e} de Mr Dubruil cap^{ne} au régiment de Saut.

31. Frideric Glosin natif du lieu de Heiken dans le pays de Bronswick, soldat de la comp^{e} de Mr de Boissar cap^{ne} au régiment d'Alsace.

32. Jean Derar natif de la ville de Leyden en Hollande, soldat de la comp^{e} de Mr Kuffer, capitaine au régiment d'Alsace.

33. Pierre Falkon natif de la ville de Reyen (2) dans la Kurlande, soldat de la comp^{e} de Mr Kulp cap^{ne} au régiment d'Alsace.

34. Nicolas Simps natif de la ville de Niremberg en Allemagne, soldat de la comp^{e} de M. Kulp, cap^{ne} au régiment d'Alsace.

35. Mathias Propach natif de la ville de Maningue,

(1) « Serres, une demie heure à marcher ». Serres est dans l'arrondissement de Gap.

(2) Faut-il prendre « Courlande » à la lettre ? Il y a un Rhein dans la Prusse orientale.

dans le pays de Wittemberg (1), soldat de la mesme comp[e] de M[r] Kulp.

36. Jean Adam Wolff natif de la ville d'Adorff dans le pays de Saxe (2), soldat de la mesme comp[e] de M[r] Kulp.

37. Frideric Ruper natif de la ville de Laudendol (3) dans le pays de Bronswich, soldat de la comp[e] de M[r] Steykebol cap[ne] au régiment d'Alsace.

(1) Est-ce Memmingen, nommé plus haut?
(2) Près de Zwickau.
(3) Lutterton.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS ET DES MATIÈRES

Abjuration, 183, 220-245, 295, 297, 314-321.
Aigues-Mortes, 112.
Allemands (régiments), 214, 246 s.
Alsace (régiment d'), 216.
Alsaciens, leur situation religieuse et militaire, 215, 274 s.
Amiens, 12.
Andelot, 24; son arrière-neveu, 178.
Anglais, auxiliaires au service des Huguenots, 21, 133. Régiments au service de France, 213.
Anvers, 112.
Arras, 178.
Armées huguenotes : organisation, 1re période, 3 s., 301 s.; 2me période, 124 s.; mobilisation (XVIe siècle), 16. Camisards, organisation, 156 s.
Armée prussienne, 254 s.; 304 s.
Armement 12 s.; 51, 112, 187, 191; infanterie prussienne, 259.
Artillerie huguenote, matériel, 2, 5-6, 95, 131; personnel, 113.
Aubigné (Agrippa d'), 16, 27, 40, 66, 170.
Aumôniers; Huguenots et Camisards, 18, 69, 86, 134, 154; Réfugiés, 253, 258; Confrérie des aumôniers, 185; aumôniers des régiments suisses, 210; des

camps et hôpitaux, 283, 294 s.
Avancement : dans les armées huguenotes, 16; des nouveaux convertis, 173, 220-245.

Bailleau-l'Evêque, 180.
Bataille (ordre de), 96, 130, 159.
Béarn (milices du), 9.
Boers, 163 s.
Boisragon, 183.
Bouillon (duc de), 127.
Brasy, Henri, pasteur, 258.
Briatexte, 50, 135.
Brugairolles, 116.

Cabrit, Jacques, pasteur, 253.
Cadets (compagnies de — réfugiés), 252, 254, 257.
Caillard, Jean, ingénieur, 258.
Camps, 283.
Cantonnement, 64, 283.
Carrive (Testament de), 180.
Casernes, 280 s.
Casimir, électeur et comte Palatin, 22.
Castanet, chef camisard, 150.
Castres, 2, 21, 105, 107, 116.
Cavalerie, 5, 100, 130.
Cavalier (Jean), 143 s.
Cercles, 125.
Chamier, Daniel, pasteur, 134.
Chartres, 13, 15, 24, 110, 114, 115, 296 s.
Châteauneuf (Charente), 67.
Chiens de guerre, 116.
Clairac, 134.
Coligny (Gaspard de), 19, 22, 27 s., 34 s., 113.
Collas de la Treille, pasteur, 258.
Condé, Louis de Bourbon (prince de), 22 s., 27, 41, 114.
Condé (le Grand), 170.
Congés d'ancienneté, 244, 279.
Conseils de guerre, 284; régiments suisses et étrangers, 209, 285.
Constantin, Jacques, pasteur, 258.
Cornusson, Sénéchal de Toulouse, 49.

Dayre, prédicant, 154.
Désertions, 245 s.

Discipline, 34, 68, 76, 77, 79.
Dragonnades, 222, 229, 235, 295.
Dreux, 103.
Duplessis-Mornay, 27, 31 s., 39 s., 302 s.
Duquesne. 167.

Ecoles militaires, 37.
Eglises (destruction d'), 58 s., 155.
Errard de Bar-le-Duc, 132.
Escalades, 104, 105, 106.
Espérandière, 157.
Estrées (Jean d'), Grand Maître de l'artillerie, 175.
Etat-major, 18 s., 158.
Exercice (culte), 184-185.
Exercice militaire, 187, 281.

Finances, 23, 80, 84, 125.
Fortifications, 108, 132.
Francarville, 49.

Gassion, 170.
Généraux catholiques (xvie siècle), leur caractère, 26.
Généraux protestants, leur caractère, 27 s., 166 s., 271.
Guionneau, son opinion sur l'armée prussienne, 261.

Habillement, 10, 83, 119, 148, 203, 276, 281.
Hampton-Court (traité de), 21.
Harcourt (comte d'), 139.
Henri IV, 12, 85, 97, 115.
Hôpitaux, voyez Santé (service de).

Infanterie huguenote : organisation, 6 s., 12, 127; marches, 93, ordre de marche, 94 ; cantonnements, 65 ; ordre de bataille, 96, 130; tactique, 99, 159.
Inhumation des soldats protestants, 296 s.
Institutions militaires huguenotes, 2, 124, 158, 300 s.
Invalides, 195, 211.
Ivry, 97.

Joanet, chef camisard, 150.
Joyeuse (duc de), 49, 117.

La Bourdaisière, 115.

La Chapelle, près Sedan; assemblée religieuse, 284.
La Noue, 27 s., 36 s., 302 s.
Laporte, chef camisard, 157.
La Rochelle, 73, 133; assemblée de, 124.
Le Havre, 21.
La Bruguière (Tarn), 106.
Lesdiguières, 27, 37.
Linières, 13, 114, 116.
Ligonnier de Bonneval, pasteur, 258.
Lisle-sur-le-Tarn, 112.
Logements militaires, 193.
Longjumeau (paix de), 115.
Louvois, 219.
Lusignan, 52.

Maine (régiment du), 236, 252.
Maintenon (aqueduc de), 225, 252, 295.
Malairargues (régiment de), 253.
Maraudeurs, 67, 77.
Marches (musique), 150.
Maréchal de camp, ses fonctions, 18, 65.
Mariages militaires, 192; Suisses, 211, 246 s.
Marillac, maréchal, 176.
Mascaron, 104.
Mas-d'Azil, 132, 134.
Mas-Saintes-Puelles, 111, 117.
Mercenaires, voyez Reîtres.
Mérite militaire (ordre du), 215, 270.
Metz, 112.
Milices, 180, 249, 277.
Montaigne, 21.
Montauban, 132, 133, 138, 271.
Montluc (Blaise de), 7.
Montmorency (duc de), 11.
Montpellier, 132.
Morel dit Catinat, 157.
Mot d'ordre, 65.
Moulines, chef camisard, 150.
Moyse, prédicant, 154.

Nîmes, 104.
Niort, 107.

Officiers huguenots, XVIe siècle, 45; armée royale, XVIIe siècle, 183; XVIIIe siècle, 271 s.; réfugiés, 251 s.
Officiers généraux cités (non compris les maréchaux de France): Julien, 173; Léo-

nard de Bellecombe (Guillaume), 271 ; Montargues, 258 ; Stuppa (Pierre), 202, 204, 208 ; Thémines, 134.
Officiers supérieurs cités : Bordes, 226 ; Briquemault, 255, 256, 258 ; Brunel, 255 ; Cadal, 255 ; de Cadouel, 228 ; de la Cave, 258 ; Cominge, 255 ; Cornuaud, 258 ; Forant, 220 ; de Gressy, 255 ; Hallard, 255, 258 ; du Hamel, 257 ; Hemel, 206 ; La Melonnière, 238 ; Lottum, 257 ; Jean-Théodore Mortaigne, 255 ; Mouvans, 24 ; Naves, 227 ; marquis de Péray, 234, 254 ; du Plessis-Gouray, 258 ; de Quadt, 255 ; Ruelle, 255 ; de Varennes, 236, 252, 256 ; de Villars-Chandieu, 207 ; Villette, 220 ; Vivans, 230, 231.
Officiers subalternes et cadets cités : de Baufontan, 316 ; Bayeux d'Esperon, 314 ; Belleville, 231 ; Bencelin, 230 ; Bergier, 203 ; Bonnelles, 234 ; Bousquet, 106 ; de Brocarie, 315 ; Capon, 237 ; Caravelles, 119 ; Caujean, 228 ; Condé de Neuville, 314 ; Conogrie, 228 ; Dembel, 314 ; Dupuy, 238 ; Durand, 50 ; Duval, 237 ; d'Espoey, 226 ; Faget, 230 ; de Fernex, 246 ; Frey, 247 ; de Gassaut, 315 ; Goulon, 236 ; Grémian, 112 ; Grimon de Moyou, 314 ; Guérin, 315 ; Guimpré, 236, 239 ; Jesseran, 316 ; Jossaud, 230 ; La Bastide, 237 ; La Chau, 232, 234 ; La Féraudière, 231 ; La Feuillade, 217 ; La Grange, 105 ; La Jarrie, 100 ; La Salle, 231 ; La Treille, 60 : Lecointe, 271 ; Lescallay, 314 ; Lescout, 47 ; de Lostange, 233 ; Loutz, 211 ; de Mercour, 315 ; Méric, 112 ; Mesgeanne, 315 ; Mogg, 237 ; Mortagne, frères, 217, 218 ; Olldendorff, 317 ; Palaviciny, 224 ; Pélissier, 314 ; Pelras, 117 ; Péridon, 235 ; Petitot, 240 ; Portal, 117 ; Pourdiac, 119 ; Queissac, 229 ; de Reuilliotte,

206 ; de Rochefort, 239 ; Sabaut, 117 ; Saint Côme, 105 ; Saint-Cyr, 238 ; St-Maurice, 315; Saint-Paulet, 119 ; Selschopff, 317 ; Sibourg, 233 ; de la Triballe, 228 ; Trincaut des Marais, 314 ; Turenne, vicomte de, 53, 61 ; Vigier, 230; de Villeneuve, 239; de Viscoze, 314; Vivier, 273; du Vivier, 314.

Ordonnances de Coligny, 34, 284.

Organisation de l'armée, projets, 36 s., 39 s., 302.

Organisation des Eglises réformées, 2-3.

Orval, comte d', 134;

Péchels, Jérôme de, sieur de Boissonnade, pasteur, 259.

Pélisson (caisse de), 229 s.

Pétards, 112.

Places de sûreté, 122, 132, 175.

Prières, 69 s. ; prières du matin, 70, 73, 74; du soir, 73, 74 ; de la garde, 74 ; des combattants, 74 ; des vainqueurs et des vaincus, 75 ; des pionniers, 75; formulaire de Condé, 69; de Sancerre, 73 ; de la Rochelle, 73.

Prière au moment du combat, 69, 97, 107, 153 s. ; culte pour les soldats de passage, 184 ; prières au camp, 283 ; pour les morts, 297.

Primes de conversion, 228 s.

Prisonniers de guerre, 129.

Privas, 132, 135.

Processions, honneurs à leur rendre, 205, 282.

Prophètes, 152.

Rastalet, chef camisard, 157.

Ravanel, chef camisard, 157.

Recrutement : armées huguenotes, 3 s. ; armée royale, 177, 276 ; milice, 180, 277 ; Prusse, 260.

Réfugiés (corps de), 252 à 259.

Régiments, formations, 17, 127, 158.

Régiments cités : V. leurs noms, ou ceux des militaires.

Reîtres, 20 s.; 102.
Revel et Borioblanco, 49 s., 130.
Rohan, 27, 43, 128, 176.
Roland, 146 s., 157.
Rouen, 21.

Saint-Affrique, 132, 135, 137.
Saint-André-de-Valborgne, 150.
Saint-Jean-d'Angély, 138.
Santé (service de), Huguenots, 85; Camisards, 162; armée royale, 196, 287 s.
Sault, régiment de, 236.
Saumur, 110; assemblée de, 123.
Sauvaire, prédicant, 154.
Saxe, maréchal de, 216.
Schomberg, maréchal, 170, 233, 258.
Séguier (Esprit), 143.
Sergent-major, 17, 65.
Serment, 92, 285.
Servas, Judith, 211.
Sièges, 114 s.; 132 s.
Soldats huguenots, leur caractère, 46 s.
Soldats et bas-officiers cités: Abermann, 320; Arcais dit Sainte-Croix, 241; Baar, 318; de la Bastide, 257; Bléman, 320; Carrive, 180; Chéer, 297; Collignon de la Baume, 241; Deiner, 320; Derar, 320; Dupin, 49; Fabre, 105; Falcon, 320; Ferbs, 319; Fielman, 319; Galmer, 319; Gefer, 319; Genevald, 318; Glosin, 320; Hartman, 319; Herman, 317; Leroy, 105; Linener, 318; Lolzer, 318; Pech, 319; Peirolou, 317; Peiter, 318; Propach, 320; Reigerd, 318; Richard, 240; Riechs, 317; Robert, 240; Roquefelt, 317; Ruper, 321; Simon, 320; Siorguen, 319; Stely, 318; Stexporir, 313; Wolff, 321.
Solde, 188, 191.
Sonneries, 67.
Soubise, 27, 43.
Specklin, 111.
Stratégie, 89.
Suisses (régiments), 198 s., 246. s.
Surprises, 66, 108.

Tactique, 90, 98.
Titres des chefs camisards, 158.
Turenne, maréchal, 168, 257.
Vauban, 248.
Villars-Chandieu(régiment), 207.
Vivres, 81, 145, 189.
Volontaires, 9, 78.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

PRÉFACE I
BIBLIOGRAPHIE IV
Les Armées huguenotes. — CHAPITRE Ier. — *Les Institutions militaires.* Organisation générale. Eléments constitutifs. Recrutement. Costume, armement. Organisation particulière. Les contingents étrangers 1
CHAPITRE II. — *Les grands capitaines.* Physionomie générale et traits communs. Trois types principaux au XVIe siècle. Un type au XVIIe, en quoi il diffère des précédents 26
CHAPITRE III. — *Les officiers et les soldats.* Caractères communs. Traits particuliers. Qualités. Défauts... 45
CHAPITRE IV. — *La vie des camps.* Mœurs militaires. Service intérieur. Discipline. Subsistances. Ressources financières. Service de santé 64
CHAPITRE V. — *L'Art militaire.* Stratégie et tactique. Marches. Formations. Combats. Attaque et défense des places 88
CHAPITRE VI. — *Les guerres du XVIIe siècle.* Les places de sûreté. Les cercles. Vie militaire. Les combats et les sièges. Esprit nouveau 122
CHAPITRE VII. — *Les Camisards* Armement. Subsistances. Mœurs. Organisation. Tactique. Service de santé. Camisards et Boers 140
Sous l'Edit de Nantes. — CHAPITRE VIII. — *Généraux et amiraux protestants.* Caractère. Situation. 166